Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

Commune de Ménil-la-Horgne

Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs

Département de la Meuse (55)

Energie Meusienne

Etude d'impact sur l'environnement

Tome 5 : VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

Maître d'ouvrage :

Énergie Meusienne

32-36 rue de Bellevue

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Mars 2024

Mis à jour Mars 2025

wpd

Volet paysager de l'étude d'impact du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

Version consolidée – Février 2025

Département de la Meuse – Région Grand-Est

Auteurs :

- Jean-François Malet - Géographe et informaticien
- Hélène Grare - Ingénieur paysagiste et géomaticienne

Suite aux demandes de l'administration suite au dépôt du dossier en 2024, l'ensemble du volet paysager de l'étude d'impact du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a été mis à jour.

L'ensemble des modifications apportées sont indiquées par un liseré bleu dans les marges du document :

Chapitre 1 : Diagnostic territorial du site d'étude 5

1.1. Présentation générale de la zone d'étude 7
1.2. Contexte paysager 13
1.3. Contexte patrimonial et touristique 35
1.4. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude 65

Chapitre 2 : Définition et présentation du projet 67

2.1. Caractérisation du site potentiel 69
2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation 73
2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes 79
2.4. Ajustement de la variante retenue 85
2.5. Présentation du projet retenu 86

Chapitre 3 : Analyse des impacts paysagers du projet 87

3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés 89
3.2. Analyse de la visibilité du projet et définition des points de vue 93
3.3. Analyse des impacts à moins de 5 kilomètres 107
3.4. Analyse des impacts entre 5 et 10 kilomètres 209
3.5. Analyse des impacts à plus de 10 kilomètres 311
3.6. Occupation visuelle des parcs éoliens et du projet : focus sur les villages de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne 369
3.7. Focus sur les impacts du projet sur quelques éléments patrimoniaux en particulier 403
3.8. Conclusion sur les impacts du projet 409

Chapitre 4 : Analyse des autres impacts du projet 413

4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier 415
4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet 417

Chapitre 5 : Mesures ERC et d'accompagnement 419

5.1. Mesures d'évitement 421
5.2. Mesures de réduction 422
5.3. Mesures d'accompagnement du projet 425

Conclusion générale 427

Chapitre 1 : Diagnostic territorial du site d'étude

1.1. Présentation générale de la zone d'étude
1.2. Contexte paysager
1.3. Contexte patrimonial et touristique
1.4. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude

1.1. Présentation générale de la zone d'étude

Localisation de la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) est localisée en région Grand Est, dans le département de la Meuse.

Localement, la ZIP se situe entre Bar-le-Duc et Toul, au sud-ouest de Commercy et au nord de la route nationale N4.

La ZIP du projet s'étend sur les communes de Ménil-la-Horgne, Commercy et Laneuville-au-Rupt :

	Ménil-la-Horgne	Commercy	Laneuville-au-Rupt
Altitude	260 à 412 m	225 à 382 m	238 à 362 m
Superficie	16,56 km²	35,37 km²	13,23 km²
Population municipale	169 hab (2017)	7 454 hab (2015)	198 hab (2017)
Densité	10 hab./km²	157 hab./km²	15 hab./km²

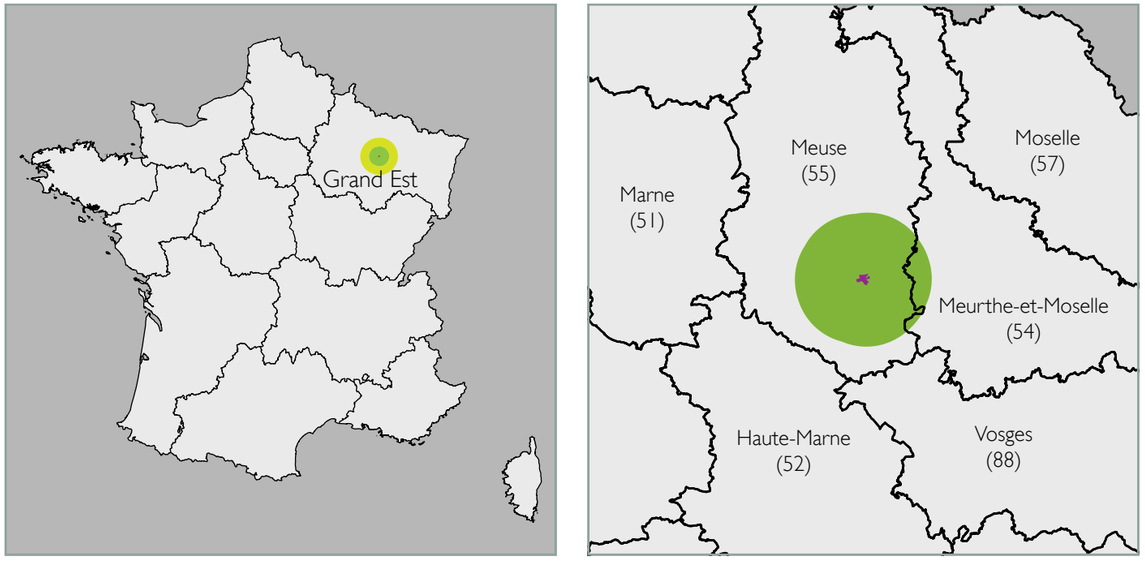

Fig. 1 : Localisation du projet au niveau national et régional

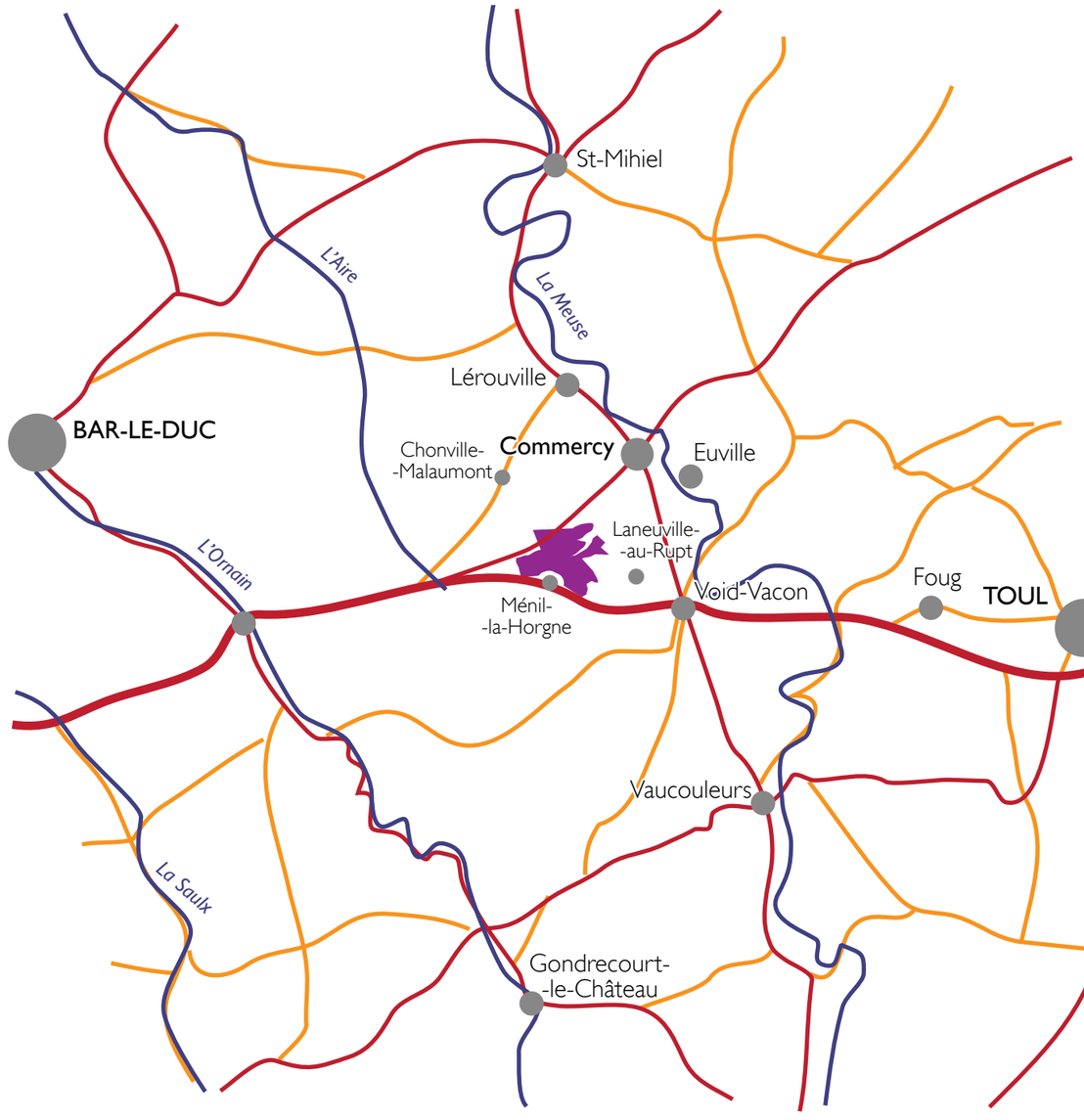

Fig. 2 : Localisation du projet au niveau local

Aire visuelle totale du projet

Zone potentielle

Distance à la zone potentielle
(10 et 20 km)

Angle vertical perceptible maximum
pour des éoliennes de 210 m
(5° - 4° - 3° - 2° - 1° - 0,75° - 0,5° - 0,4°)

Zone d'influence visuelle théorique de la zone potentielle à 210 m :
aire visuelle totale

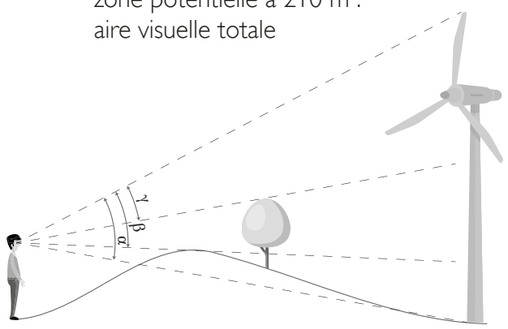

α : angle vertical perceptible maximum de l'éolienne
β : angle vertical perceptible de l'éolienne en prenant en compte le relief
γ : angle vertical perceptible maximum de l'éolienne en prenant en compte le relief et les boisements

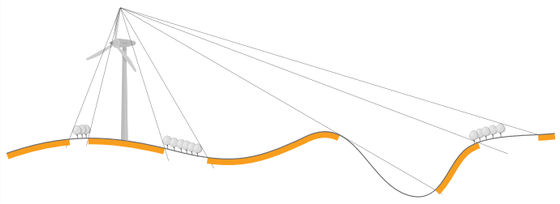

Zone d'influence visuelle théorique d'une éolienne

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.

Définition de l'aire visuelle totale du projet

L'aire visuelle totale du projet correspond à l'ensemble des secteurs depuis lesquels un parc éolien implanté à n'importe quel endroit de la ZIP serait visible. Cette aire visuelle totale (AVT) permet notamment de définir l'aire d'étude éloignée du projet.

Afin d'identifier l'AVT un calcul de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du site du projet a été réalisé. Ce calcul n'est pas basé sur une implantation réelle, celle-ci étant définie ultérieurement en fonction du diagnostic paysager et des autres contraintes inhérentes au projet éolien (écologiques, acoustiques, aérologiques.., etc..), mais sur la zone d'implantation potentielle dans son ensemble.

Méthodologie de calcul

L'utilisation d'un polygone étant techniquement impossible pour calculer une zone d'influence visuelle, un damier de points remplissant la zone d'implantation potentielle est généré.

Un scénario non réaliste de 383 objets verticaux de 210 m de hauteur est simulé. Cette hauteur correspond à la hauteur maximale des éoliennes envisagées pour le projet. Le calcul des zones d'influence visuelle prend en compte le relief et les massifs boisés présents. Les autres masques (habitations, haies, bosquets) n'étant pas pris en comptes, les zones de visibilité et donc l'AVT sont surestimées.

La carte ci-contre nous montre en orange les zones depuis lesquelles au moins une des 383 éoliennes sera visible en bout de pale.

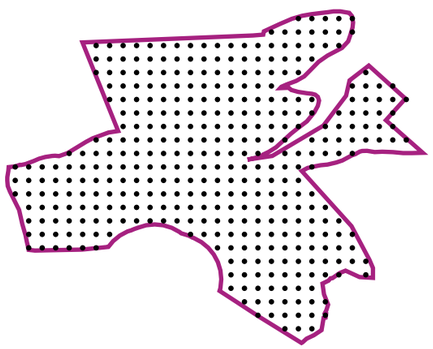

Fig. 3 : Points utilisés pour le calcul

L'ensemble des secteurs en AVT représente la zone maximale sur laquelle le projet pourra avoir un impact. Les zones impactées par le projet dans son implantation finale seront forcément plus restreintes que l'AVT. Elles seront définies au chapitre 3, après définition de l'implantation, par le calcul de la Zone d'Influence Visuelle du projet (ZIV).

Analyse de l'AVT

L'ensemble du territoire présentant une densité de boisements importante, l'AVT calculée se présente sous la forme de « poches » plus ou moins étendues. Ces poches sont situées dans les clairières autour de la ZIP, essentiellement à moins de 10 km de celle-ci.

À l'ouest de la ZIP, les secteurs de l'AVT se situent autour de Ménil-la-Horgne, à proximité immédiate du projet, et dans la vallée de l'Aire jusqu'à Pierrefitte-sur-Aire. La clairière autour de Ménil-la-Horgne se poursuit au sud jusqu'au village de Bovée-sur-Barboure où l'AVT est alors stoppée par les boisements.

Au sud-ouest de l'AVT, entre 10 et 20 km, les secteurs en AVT sont peu nombreux et de petite taille. La vallée de l'Ornain entre Bar-le-Duc et Gondrecourt-le-Château est située en dehors de l'AVT.

Le long de la vallée de la Meuse, au sud-est entre Domrémy-la-Pucelle et Vaucouleurs, les zones de visibilité sont peu nombreuses et présentes sur les coteaux est de la vallée.

À l'est de la ZIP, l'AVT englobe Void-Vacon, Commercy et une large partie de la vallée de la Meuse. Cette AVT se poursuit au nord dans la vallée en passant par Lérouville jusqu'à Lacroix-sur-Meuse.

À l'est du territoire d'étude, en direction de Toul, les visibilités sur la ZIP sont rares. Quelques secteurs en AVT autour de l'agglomération sont néanmoins à noter.

Enfin, au nord-est du territoire au niveau de Beaumont, un large secteur en AVT est présent. Il s'agit de la plaine de la Woëvre où les vues sont plus dégagées.

Perception visuelle des éoliennes du projet en fonction de la distance

Méthodologie de calcul

La taille perçue des éoliennes est directement dépendante de la distance séparant l'observateur et l'éolienne. Cette taille perçue peut-être évaluée par l'angle vertical perceptible des éoliennes (voir schéma dans la légende de la carte ci-contre).

La carte ci-contre présente les isolignes des angles verticaux perceptibles maximums pour des éoliennes de 210 m implantées sur la ZIP. Ces isolignes ont été définies grâce au calcul suivant (issue des fonctions trigonométriques du triangle rectangle) :

$$\text{Distance} = \text{Hauteur de l'éolienne} / \tan(\alpha)$$

Ce calcul ne prend pas en compte les différents masques présents sur le territoire (relief, boisements, etc.), il s'agit donc de l'angle maximal perceptible.

Afin d'illustrer ce que représente **un degré d'angle, il faut se figurer l'angle occupé par un objet d'environ 1 cm de hauteur tenu à bout de bras (environ 60 cm).**

Analyse de l'angle vertical perceptible

Pour des éoliennes de 210 mètres, l'angle vertical perceptible sera d'un degré à 12 km de la ZIP si l'éolienne est entièrement visible.

À plus de 20 km de la ZIP, l'angle vertical perceptible maximal sera inférieur à 0,6°.

Enfin à 30 km de distance, cet angle sera au maximum de 0,4° si l'éolienne est entièrement visible.

Ces calculs montrent que l'impact d'une éolienne entre 12 et 20 km est limité. À plus de 20 km, cet impact devient très faible et conditionné par de très bonnes conditions : points de vue très ouverts et conditions climatiques très favorables (ciel dégagé, absence de brume, couleur du ciel détachant le blanc).

Aires d'études

- Zone potentielle
- Aire d'étude locale
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Zone d'influence visuelle théorique de la zone potentielle à 210 m : aire visuelle totale

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

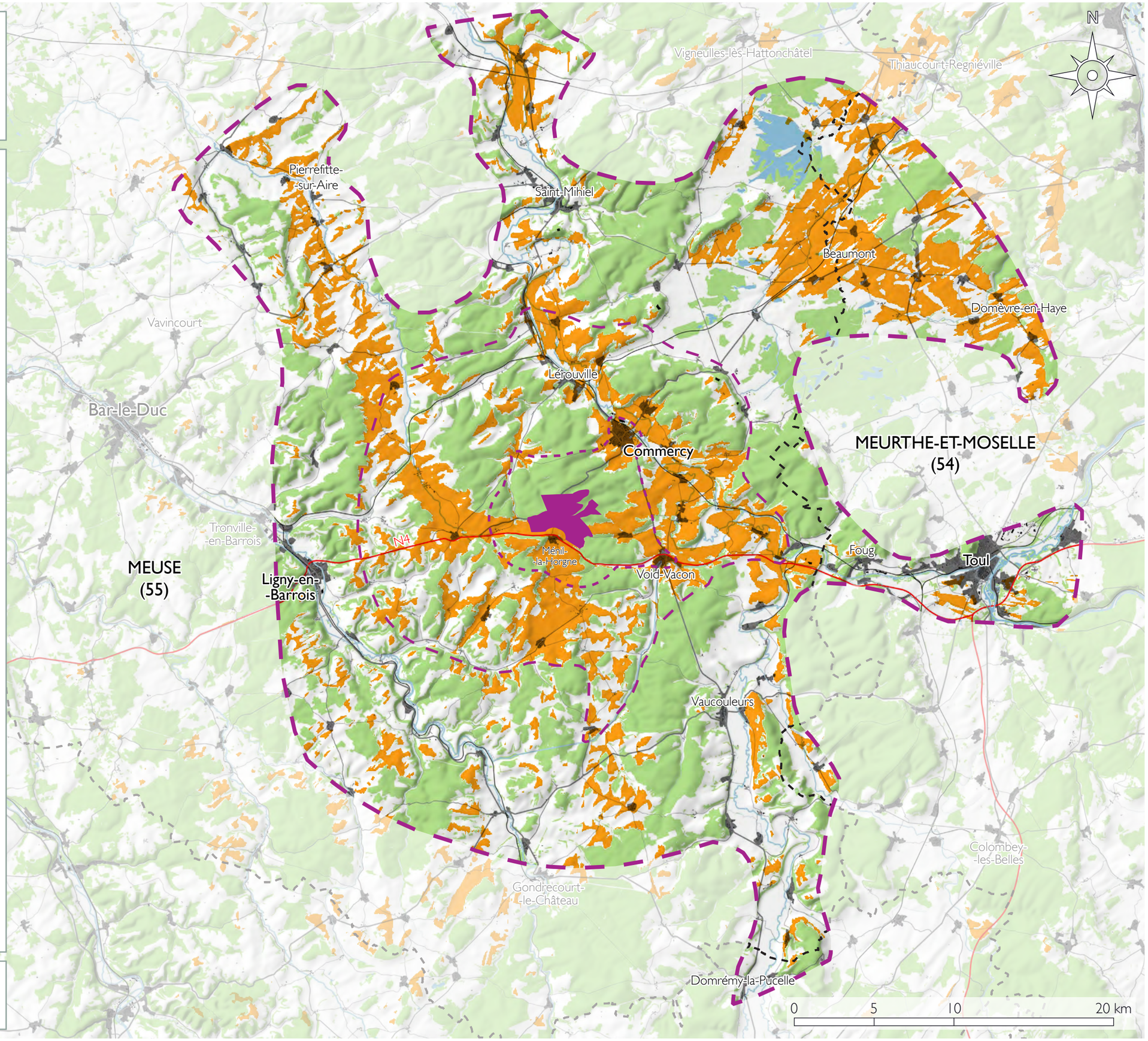

Définition des aires d'étude

En suivant les recommandations du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEE), trois périmètres d'étude prenant en compte la visibilité des éoliennes suivant la distance de l'observateur ont été définis :

- **L'aire d'étude immédiate**

Cette aire est celle de l'étude des effets directs de la construction des éoliennes du projet. Elle permet de décrire les effets du chantier éolien et des aménagements nécessaires autour du futur parc éolien : chemins d'accès, aires de grutage, parkings, poste de livraison...

Cette aire d'étude sera utilisée dans le chapitre 4 de l'étude : Analyse des autres impacts du projet. Elle est définie après définition de l'implantation du projet et de ces constructions annexes.

- **L'aire d'étude rapprochée**

L'aire d'étude rapprochée correspond à la zone depuis laquelle la visibilité des éoliennes peut être forte et où celles-ci peuvent entrer en concurrence avec les autres éléments du paysage présents.

Correspondant au paysage du quotidien, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les axes routiers les plus proches du projet, les plus fréquentés, les bourgs proches. Une analyse de la saturation visuelle due au projet y sera effectuée, après définition du projet. L'ensemble des éléments touristiques et patrimoniaux sera étudié dans l'aire d'étude rapprochée. Une analyse des effets cumulés du projet avec les autres parcs éoliens y sera menée.

La définition de l'aire d'étude rapprochée pour le projet s'est appuyée à la fois sur l'AVT, une distance de 10 km autour de la ZIP et un angle vertical perceptible maximum des éoliennes du parc inférieur à 1°. Les villages de Willeroncourt, Chanteraine, Mauvages, Pagny-sur-Meuse, Geville, Frémeréville-sous-les-Côtes, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Mécrin, Sampigny, Ménil-aux-Bois, Dagonville et Cousances-lès-Triconville ont été intégrés à cette aire d'étude rapprochée, car proche d'une distance de 10 km à la ZIP ou dans un secteur important de l'AVT.

- **L'aire d'étude éloignée,**

L'aire d'étude éloignée est la zone d'impact potentiel ou bassin visuel maximum du projet.

Le diagnostic territorial sera réalisé au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment à travers l'analyse des unités paysagères du territoire d'étude. L'ensemble des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques y sera inventorié et leur sensibilité vis-à-vis de la ZIP sera définie.

La définition de cette aire d'étude la plus étendue s'appuie sur la carte de l'AVT, mais également sur l'éventuelle présence de patrimoine exceptionnel à l'échelle régionale.

Dans le cadre de cette étude, un recensement des Grands Sites de France ainsi que des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été effectué. Le bien UNESCO le plus proche est la place Stanislas à Nancy, situé à plus de 45 km de la ZIP. La région Grand Est ne comporte aucun Grand Site de France. Le Ballon d'Alsace, site en démarche vers le Label Grand Site de France est situé à plus de 130 km de la ZIP. Les risques de visibilité du projet sont nuls à ces distances, l'aire d'étude éloignée ne sera pas modifiée en fonction de ces éléments majeurs de patrimoine.

La limite de l'aire d'étude éloignée du projet s'appuie donc ici sur l'aire visuelle totale du projet et la distance à la ZIP (traduisant la taille perçue des éoliennes dans le paysage). La distance à l'AVT maximale prise en compte pour ce projet a été définie à 30 km. Les impacts du projet seront en effet négligeables au-delà de cette distance.

L'aire d'étude éloignée est basée sur un périmètre de 20 km autour de la ZIP auquel ont été intégrés : la vallée de l'Aire au nord-ouest (nombreux secteurs en AVT), la vallée de la Meuse au nord et au sud (paysage remarquable au niveau régional présentant des secteurs en AVT), la ville de Toul à l'est (grand pôle urbain à moins de 30 km de la ZIP avec quelques secteurs en AVT) et la plaine de la Woëvre au nord-est (grands secteurs en AVT présents).

- **L'aire d'étude locale,**

Afin de compléter les 3 aires d'études recommandées, une aire d'étude locale a été définie. Il s'agit de l'aire où les impacts du projet seront les plus importants. Dans cette aire, les effets de surplomb des éoliennes peuvent être importants.

Une analyse fine des vues sur le projet sera menée à l'échelle de cette aire d'étude. On y étudiera l'habitat riverain du projet, les structures paysagères fines présentes, le petit patrimoine proche ne bénéficiant d'autre protection particulière, les entrées et sorties de bourgs ainsi que les routes proches.

L'aire d'étude locale est basée sur le périmètre défini par l'isoligne de 5° (correspondant à un périmètre de 2,4 km autour de la ZIP) auquel ont été intégrés les bourgs de Commercy, Void-Vacon (village de Void) et Chonville-Malaumont (village de Chonville). Ils se situent dans l'AVT de la ZIP. Le village de Méligny-le-Grand, à proximité de l'isoligne de 5°, n'a pas été intégré, car situé en dehors de l'AVT.

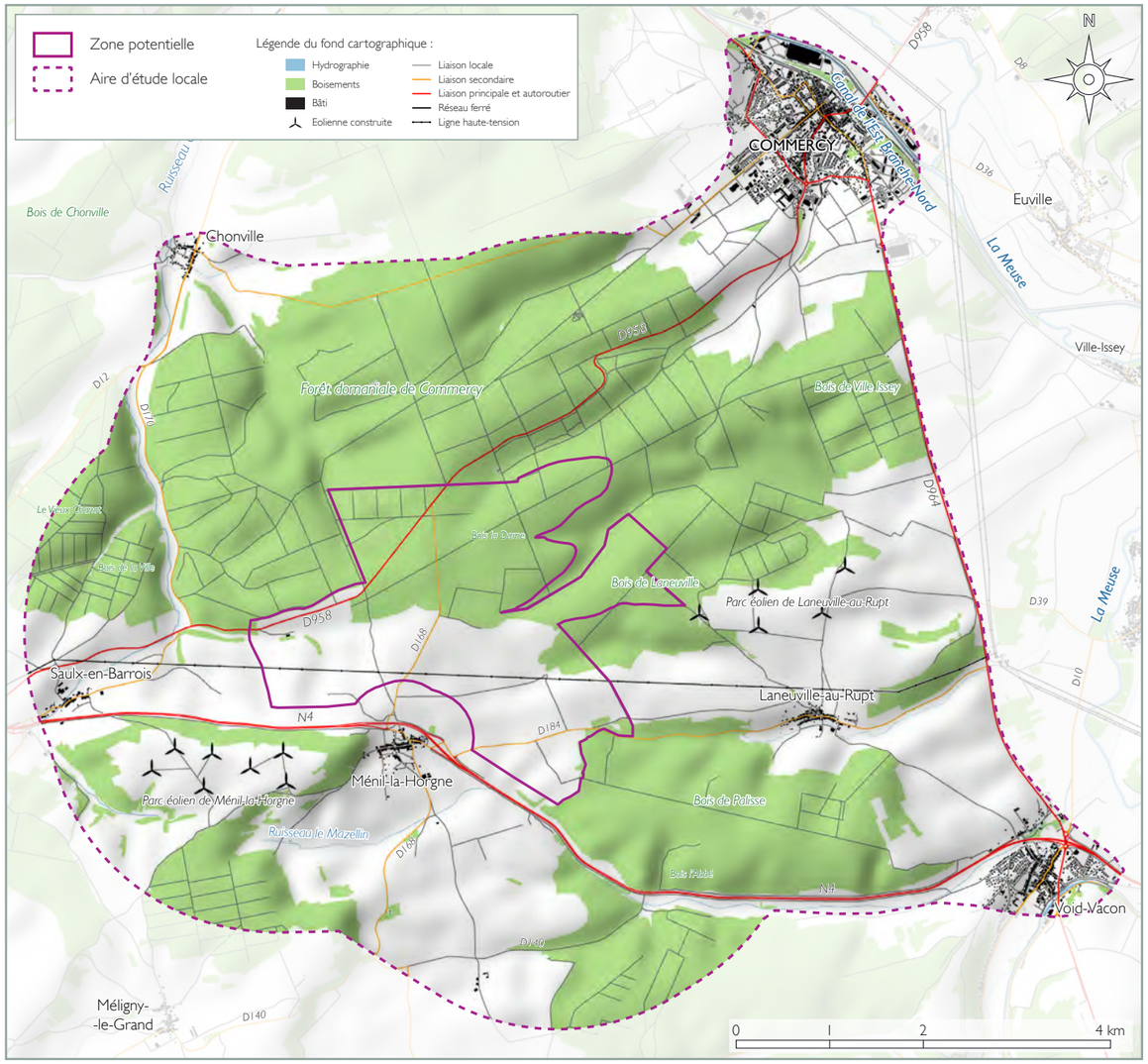

1.2. Contexte paysager

Le diagnostic paysager du site d'étude permet de définir le contexte paysager global dans lequel le projet vient s'implanter et sa sensibilité vis-à-vis de l'éolien.

Ce diagnostic présentera :

- une analyse du relief et de l'hydrographie,
- une analyse de l'occupation du sol,
- une analyse de l'occupation humaine du site et de ces différents axes et points de découverte,
- la définition des unités paysagères,
- un état des lieux des infrastructures éoliennes en place ou qui pourront être construites (permis de construire acceptés, mais non construits, permis de construire en instruction).

On s'appuiera sur une bibliographie importante, notamment les Atlas de Paysages existants et les documents d'analyse du paysage déjà réalisés (chartes paysagères par exemple).

On recherchera aussi tout document qui puisse donner des indications sur la fréquentation du site.

Parallèlement à cette recherche bibliographique, une analyse de terrain sera réalisée afin de définir les structures et éléments paysagers en place.

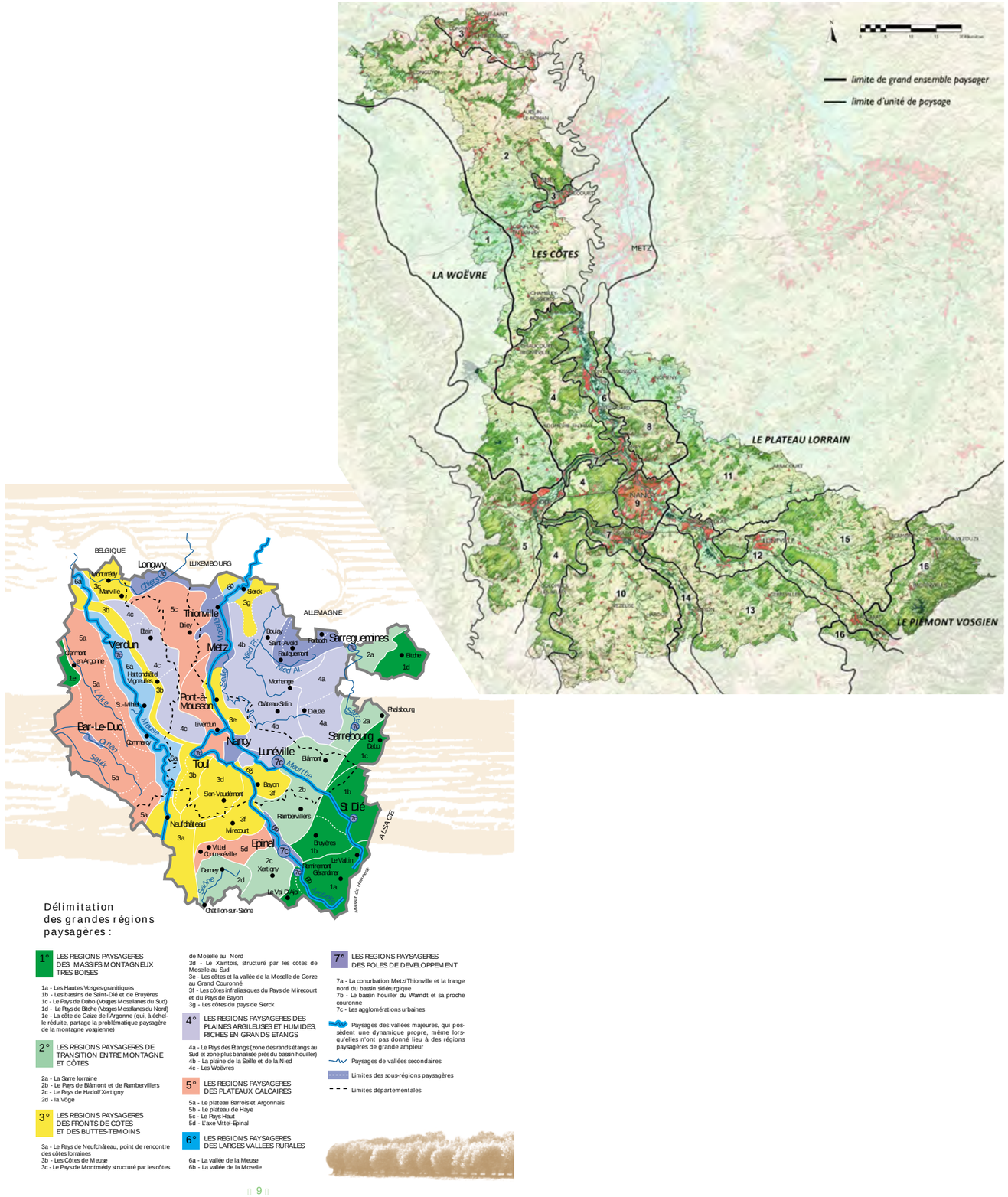

Fig. 4 : Cartes des unités paysagères des départements et régions concernées

Relief et hydrographie

- Zone potentielle
- Aire d'étude éloignée
- Cours d'eau et surface en eau
- Courbe de niveau
- Limite de bassin versant

Altimétrie (m)

- < 225 m
- 225 - 250 m
- 250 - 275 m
- 275 - 300 m
- 300 - 325 m
- 325 - 350 m
- 350 - 375 m
- 375 - 400 m
- > 400 m

Sources : Bd Carthage, IGN BDALTI®

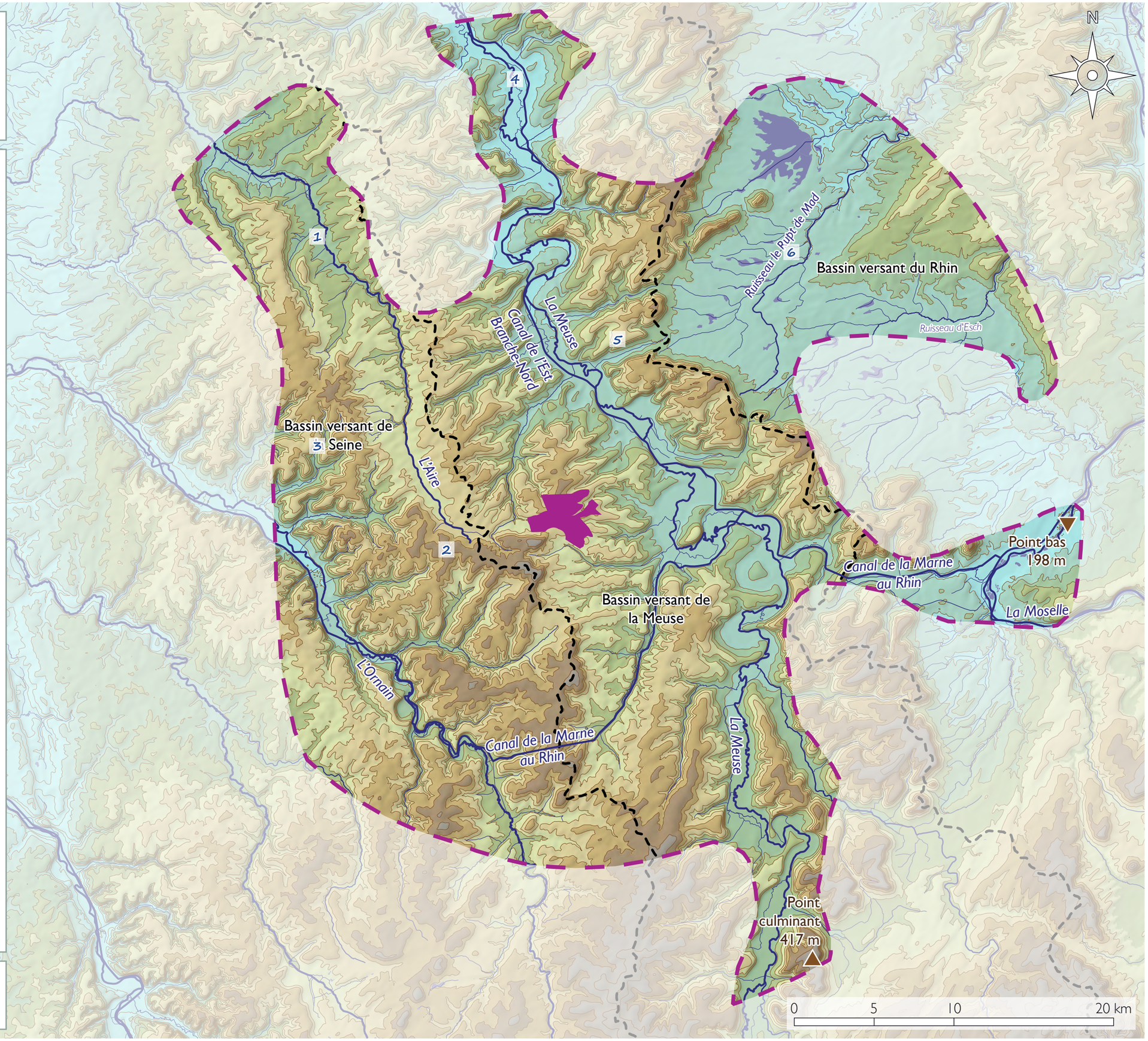

Relief et hydrographie

L'altitude sur le territoire d'étude varie entre 198 mètres (vallée de la Moselle) et 417 mètres (entre Jubainville et Brixey-aux-Chanoines).

On distingue 3 types de reliefs prédominants :

- au nord-est la plaine de la Woëvre,
- au centre la vallée de la Meuse et les côtes,
- à l'ouest le plateau Barrois.

À l'ouest, le plateau Barrois présente un relief accidenté par de nombreuses petites vallées et par les vallées de l'Ornain et de l'Aire. Il s'en dégage des vues plongeantes depuis les hauteurs, frontales en fond de vallée, mais aussi horizontales dans les secteurs les plus plans.

Fig. 6 : Vue horizontale dans la vallée de l'Aire

Fig. 7 : Vue plongeante sur la vallée de l'Aire

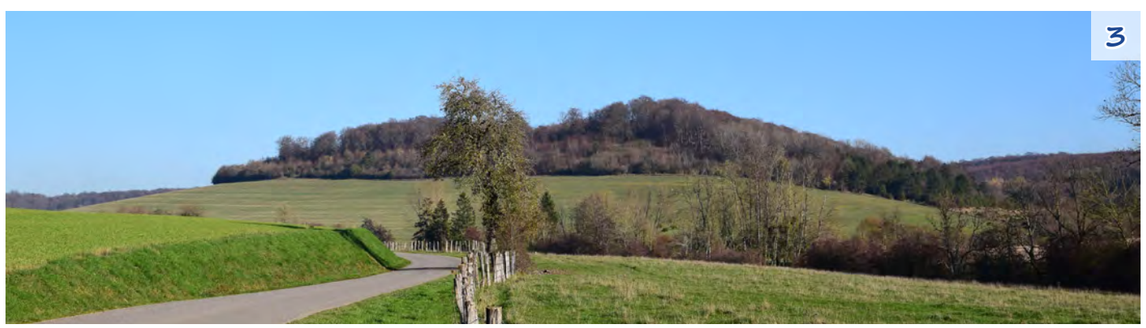

Fig. 8 : Vue frontale depuis le fond d'une vallée secondaire (ruisseau de Salamagne)

Au centre, la vallée de la Meuse est large et présente des vues horizontales depuis le fond de vallée, limitées par le relief l'entourant. Les côtes à l'est permettent de belles vues plongeantes sur la vallée et le cours d'eau.

Les côtes limitent les vues dans de nombreux secteurs à l'est, mais peuvent également occasionner des vues plongeantes lorsque la végétation permet des vues lointaines.

Fig. 9 : Vue horizontale au cœur de la vallée de la Meuse

Fig. 10 : Vue plongeante depuis les côtes de Meuse

Au nord-est, une large plaine se distingue par sa planéité. Les vues y sont dégagées et horizontales. Les zones au relief plus accidenté dans ce secteur deviennent des éléments bien repérables dans le paysage, à l'image de la butte de Montsec. Il en résulte de potentielles vues plongeantes et lointaines. Ce secteur se caractérise aussi par une densité importante d'étangs dont le plus important est le lac de Madine.

Fig. 5 : Vue horizontale au nord-est, la butte de Montsec se détache sur l'horizon

Fig. 11 : Le lac de Madine (source : Wikipédia)

Occupation du sol

- Zone potentielle
- Aire d'étude éloignée
- Territoire artificialisé
- Céréales
- Mais
- Oléagineux et protéagineux
- Prairie
- Forêt
- Vigne
- Autres cultures

Sources : RPG, BdAlti 75.

N

0 5 10 20 km

Occupation du sol

Source : Géoportail

• De grands boisements sur l'ensemble du territoire

L'aire d'étude éloignée présente plus de 30 % de surface boisée. Cette surface se présente majoritairement sous la forme de grands boisements. Quelques bois de surface plus réduite sont présents à l'ouest du territoire. Les bois sont le plus souvent présents sur les hauteurs, les fonds de vallées et les plaines étant plus dégagées.

Les vues au cœur de ces boisements sont fermées. Les impacts du projet seront donc nuls depuis ces secteurs. À proximité, les bois peuvent induire d'importants masques limitant les vues lointaines.

Fig. 12 : Vue fermée depuis la D958 au cœur de la ZIP

Fig. 13 : Les bois, associés au relief, créent des masques importants

Source : Géoportail

• Des praires au sein de la vallée de la Meuse

La vallée de la Meuse, du fait de son caractère inondable, est occupée principalement par des prairies permanentes. Elles marquent d'ailleurs le tracé du cours d'eau sur la carte d'occupation des sols.

Le cours d'eau en lui-même peut s'identifier par sa ripisylve. Au sein des prairies, la végétation est assez présente : arbres isolés, haies, petits bois, etc.

Les vues sont souvent larges et dégagées, sauf si la végétation vient limiter la profondeur de perception.

Fig. 16 : Prairie au cœur de la vallée de la Meuse

Source : Géoportail

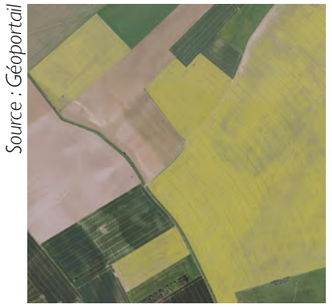

• Des secteurs agricoles plus dégagés à l'ouest et au nord-est

À l'ouest et au nord-est de la vallée de la Meuse, des surfaces composées de parcelles cultivées se distinguent.

La surface exploitée (hors bois) représente un peu moins de 60 % de l'aire d'étude éloignée. Les parcelles cultivées représentent plus de 70 % de la surface exploitée. Les céréales sont majoritaires parmi ces parcelles cultivées (80 % des surfaces dont 44 % de blé, 41 % d'orge et 12 % de maïs), suivies par les oléagineux (du colza à 84 %) et les protéagineux (4 % des champs cultivés). Les surfaces exploitées restantes sont composées de prairies permanentes principalement.

Les deux secteurs agricoles se distinguent par leur densité de prairies. À l'ouest de la vallée de la Meuse, les prairies représentent 20 % des surfaces cultivées. Au nord-est de l'aire d'étude éloignée, la part de prairie passe à près de 30 %.

Les vues au cœur des zones cultivées sont souvent dégagées. La profondeur de perception est fonction du relief et des boisements plus ou moins proches.

Fig. 14 : Vue plane et lointaine au sein des champs cultivés

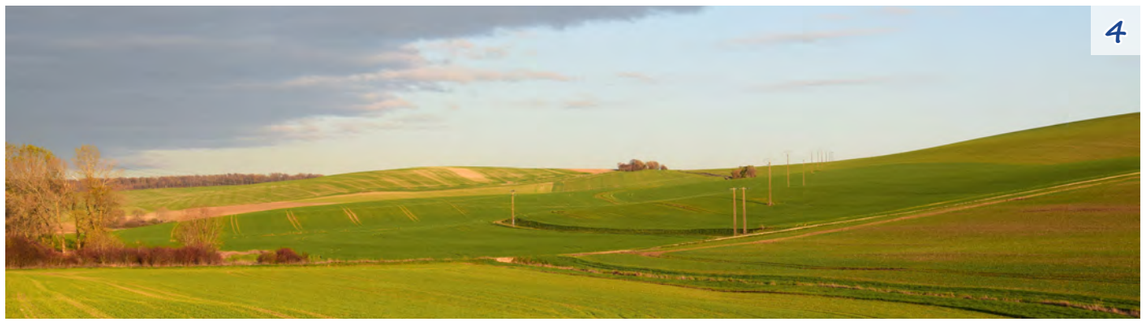

Fig. 15 : Le relief vient moduler la profondeur de vue dans les secteurs agricoles

Fig. 17 : Prairie près de Commercy

Occupation humaine

- Zone potentielle
- Aires d'études rapprochée et éloignée
- Tissu urbain
- Zone industrielle ou commerciale
- Habitat isolé
- Autoroute
- Route principale
- Route régionale
- Route locale
- Voie ferrée

Sources : IGN Route 500®, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

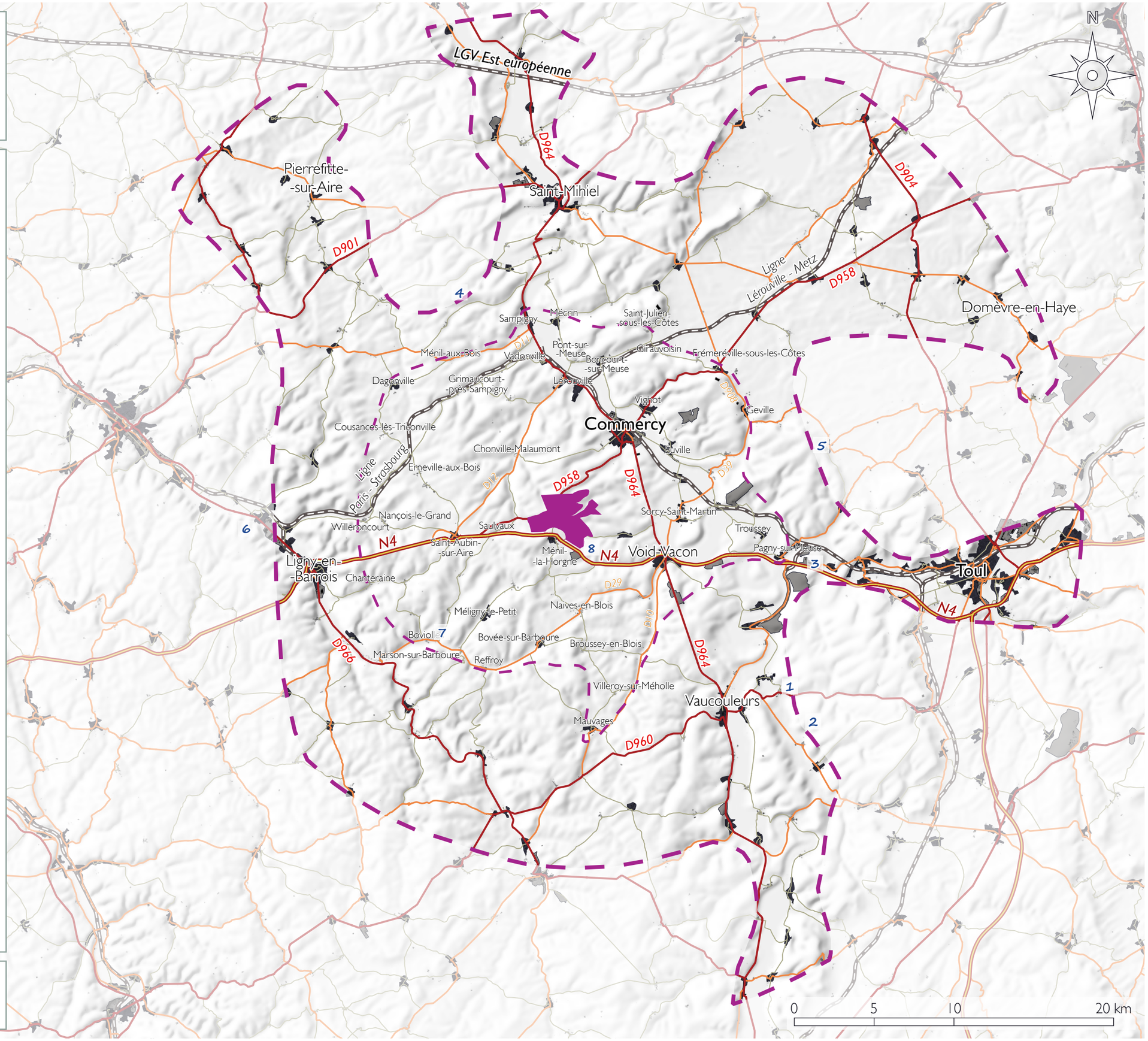

Occupation humaine

- **Toul, pôle principal du territoire**

Toul est l'une des trois sous-préfectures de la Meurthe-et-Moselle. Ancienne principauté épiscopale du Saint-Empire romain germanique, Toul passe sous le contrôle de la France en 1552, au cours du voyage d'Allemagne, avant d'être définitivement annexée en 1648, en vertu du traité de Westphalie. Elle est située sur la rive gauche de la Moselle, dans une cuvette formée par les côtes de Meuse à l'ouest et les côtes de Moselle à l'est.

La ville regroupe un peu moins de 16 000 habitants, elle est ainsi le pôle principal de l'aire d'étude éloignée.

L'AVT montre que le projet n'aura pas d'impact depuis Toul. Les vues sur le projet pourront être étudiées depuis la sortie sud, le long de la D960.

Fig. 18 : Vue depuis la D960 en sortie sud de Toul

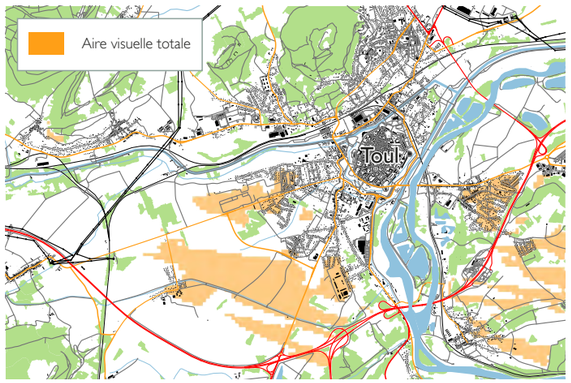

Fig. 19 : AVT autour de Toul

- **Commercy, pôle secondaire et proche de la ZIP**

Commercy est l'une des deux sous-préfectures de la Meuse (avec Verdun). La commune s'étend sur la rive gauche de la Meuse. Le Canal de l'est (branche nord), longe la ville à l'est et passe devant le château de Commercy. La ville présente la particularité d'une longue allée des Tilleuls qui part du château jusqu'à la forêt domaniale au sud-est. Cette allée forme une perspective axée vers la zone potentielle (voir le chapitre 1.3 pour plus de détail).

Les impacts du projet seront donc à étudier depuis la ville, le long de cet axe. Du fait de la proximité de Commercy avec la ZIP, les vues en sorties de ville (D958 et D964) ainsi qu'en entrée de ville (D958 et D8A) seront étudiées pour mesurer l'impact du projet. L'entrée nord de la ville (D964) est située hors AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Fig. 20 : Vue en sortie sud de Commercy, D964

Fig. 21 : Vue en entrée nord de Commercy, D8a

- **Les bourgs à moins de 10 kilomètres de la zone potentielle**

41 villes et villages sont présents dans l'aire d'étude rapprochée.

D'après l'AVT de la zone potentielle et les visites sur le terrain, 15 villages ne présenteront pas de vue directe sur le projet : Boviolles, Chanteraine, Frémeréville-sous-les-Côtes, Geville, Girauvoisin, Grimaucourt-près-Sampigny, Marson-sur-Barboure, Méligny-le-Grand, Ménil-aux-Bois, Nançois-le-Grand, Reffroy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Sauvoy, Vadonville, Willeroncourt. Les autres villages présentent des risques de visibilité en entrée ou sortie de bourg. Pour les villages les plus proches de la ZIP, les vues depuis les bourgs en eux-mêmes sont à étudier avec attention.

De par la présence de plusieurs parcs éoliens dans ce périmètre, les risques de saturation visuelle devront être mesurés après définition de l'implantation du projet. Les vues en sortie de bourg en direction du projet devront être étudiées lors de l'analyse des impacts.

Fig. 22 : Vue sur la Meuse en sortie de Troussey

Fig. 23 : Vue plongeante sur la vallée de la Meuse en sortie d'Euville

- **Le réseau viaire**

Le territoire d'étude est traversé par plusieurs routes principales :

- La route nationale 4, axe Saint-Dizier - Nancy, orientée est ouest. Elle longe la zone d'implantation potentielle au sud au niveau de Ménil-la-Horgne. L'AVT de la zone d'implantation potentielle montre plusieurs secteurs de visibilité le long de cette route. Les vues sur le projet y seront à étudier avec attention, notamment dans les portions les plus proches et les portions orientées en direction de la ZIP.

Fig. 24 : N4 et vue en direction de la ZIP à proximité de Ménil-la-Horgne

- La départementale D958, axe N4 - Commercy - Pont-à-Mousson, orientée sud-ouest nord-est. La route traverse la ZIP au nord. Les vues seront à étudier depuis cet axe, à proximité de la ZIP et depuis ces portions orientées vers la ZIP, notamment en sortie de Commercy. À une distance plus importante, un secteur de l'AVT est présent le long de cette route au nord-est de l'aire d'étude éloignée. Les secteurs dégagés pourraient présenter des vues sur la ZIP.

Fig. 25 : D958 en sortie de Vignot

- La départementale D964, axe Verdun - Commercy - Neufchâteau, orientée nord sud. Au sud de Void-Vacon, la quasi-totalité de l'axe est située hors AVT. Les principaux secteurs de visibilité de la ZIP se situent entre Void-Vacon et Commercy. Les vues depuis les portions les plus proches de la ZIP seront à étudier.

Fig. 26 : Parc de Laneuville-au-Rupt depuis la D964

- La départementale D960, axe Joinville - Toul, orientée est ouest. La quasi-totalité de la route est située hors AVT. À plus de 12 km de la ZIP, les impacts depuis cette départementale seront très réduits.
- La départementale D966, axe Bar-le-Duc - Domrémy-la-Pucelle, orientée nord-ouest sud-est. La route longe la vallée de l'Ornain et est entièrement située hors AVT. Les impacts du projet depuis cette route seront nuls.

Au niveau local, les départementales D168 et D184 traversent la zone d'implantation potentielle. Les vues depuis ces routes, notamment en sortie de Ménil-la-Horgne, seront à étudier.

Dans l'aire d'étude rapprochée, une attention particulière sera à porter aux entrées et sorties de bourg orientées vers la zone d'implantation potentielle.

Fig. 27 : Vue depuis la D184, dans la ZIP

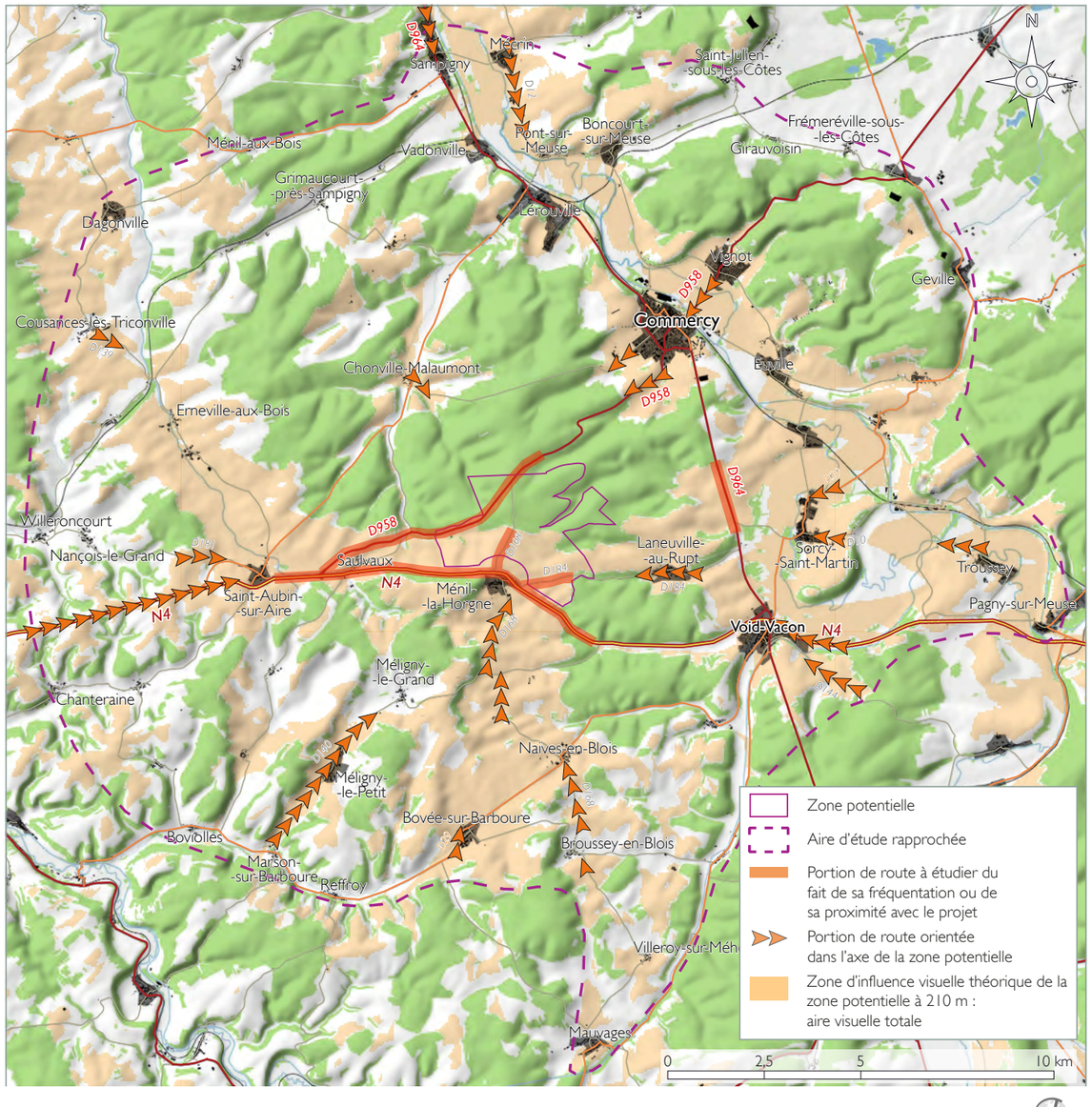

• L'habitat à proximité de la zone potentielle

À faible distance, les éoliennes peuvent être très imposantes dans le paysage du quotidien. C'est pourquoi il est important de recenser les habitations les plus proches de la zone potentielle et d'étudier ensuite l'impact du projet depuis ces habitations. Afin d'évaluer la population dans les zones les plus proches du projet, les données carroyées de l'INSEE ont été utilisées. Elles dénombrent le nombre d'individus résidant sur une zone en s'appuyant sur un carroyage national de 200 m de côté.

L'INSEE recense 7161 individus résidents dans les carreaux intersectant l'aire d'étude locale (données 2015). 175 individus résidents sont situés à moins d'un kilomètre de la zone d'implantation potentielle, dans le village de Ménil-la-Horgne, commune portant une partie de la zone potentielle.

Vue depuis la sortie de Commercy, D958

Vue depuis la sortie est de Chonville

Vue depuis la sortie est de Saulx-en-Barrois

Entrée sud de Ménil-la-Horgne

Vue depuis le sud de Bannaucourt

Vue depuis le nord de Void-Vacon, D964

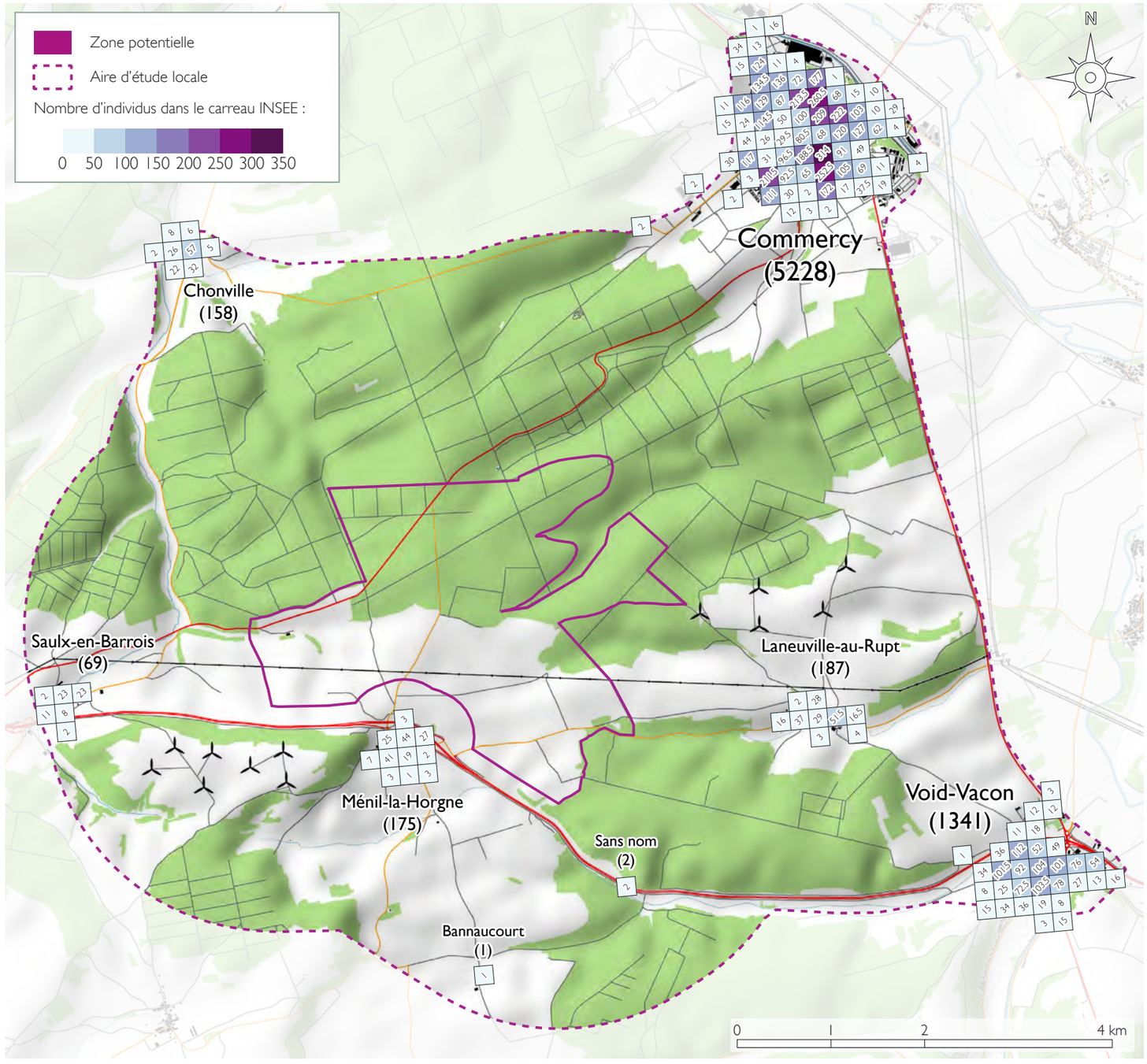

Unités paysagères

Zone potentielle

Aire d'étude éloignée

Limite des unités paysagères

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.

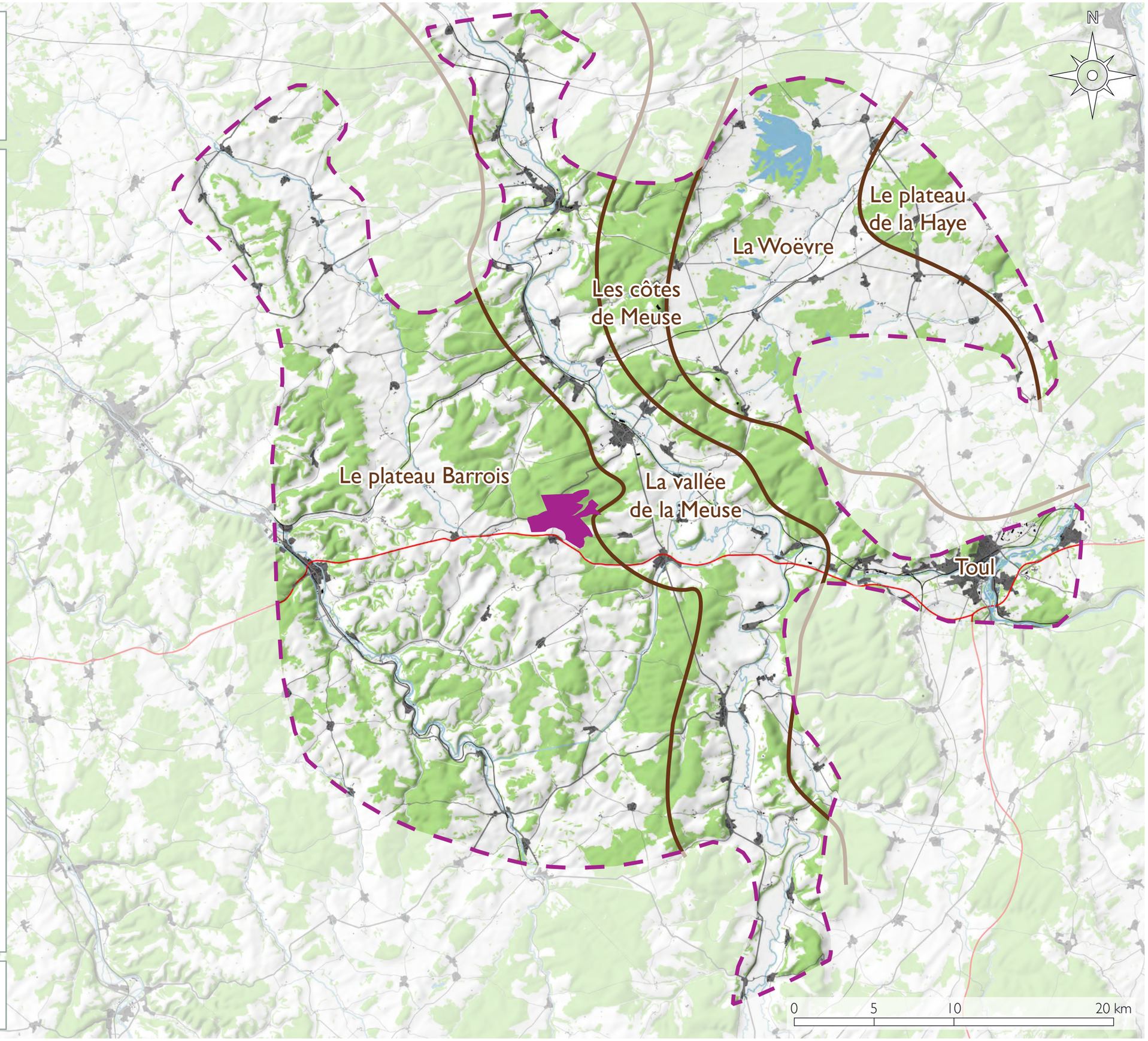

Les unités paysagères

Le territoire d'étude est concerné par plusieurs départements et régions et présente donc plusieurs atlas de paysage. Dans un souci de cohérence, les unités paysagères ont été redéfinies.

L'analyse cartographique et sur le terrain a mis en évidence 5 unités paysagères majeures sur l'aire d'étude éloignée : la vallée de la Meuse, les côtes de Meuse, le plateau Barrois, la Woëvre et le plateau de la Haye. Les pages suivantes détailleront les caractéristiques de ces unités paysagères et leur sensibilité vis-à-vis de du projet.

La description de chaque unité paysagère sera accompagnée notamment d'une carte détaillant l'occupation du sol et la structure de l'unité (routes, bâti, relief) suivant la légende suivante :

- Zone potentielle
- Périmètre d'étude (20 km)
- Limite de l'unité paysagère
- Surface en eau
- Réseau hydrographique
- Bâti
- Ligne haute tension
- Réseau ferré
- Route principale
- Route régionale
- Liaison locale
- Boisements
- Prairies
- Grandes cultures

Sources : OSM, CORINE Land Cover 2012, IGN ROUTE 500®, IGN BD CARTHAGE®, IGN BD ALTI®.

Le plateau de la Haye

Ce plateau est constitué d'espaces agricoles se développant dans des clairières entre de grands boisements. Seule une petite partie de l'unité paysagère est concernée par l'aire d'étude éloignée du projet.

Le relief est ici ascendant vers le nord-est, pouvant ainsi occasionner des vues assez lointaines avec des horizons souvent boisés. Les boisements dont le bois de Mort Mare et le bois de Noviant viennent créer des masques en direction de la zone d'implantation potentielle.

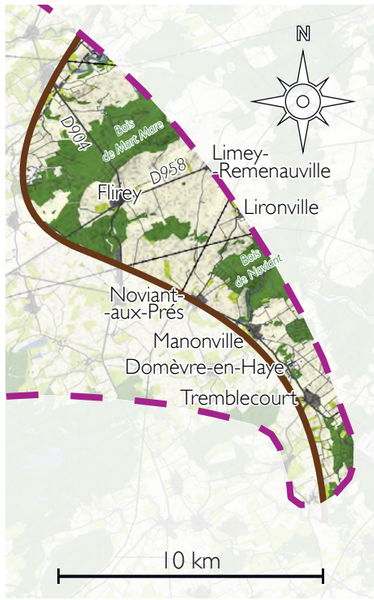

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

L'AVT montre qu'une grande partie de l'unité paysagère ne présentera pas de vue directe sur le projet.

Quelques secteurs dégagés, notamment autour de la D958, pourraient présenter des vues sur le projet. Elles seront à étudier.

Fig. 28 : Vue plongeante depuis la D958

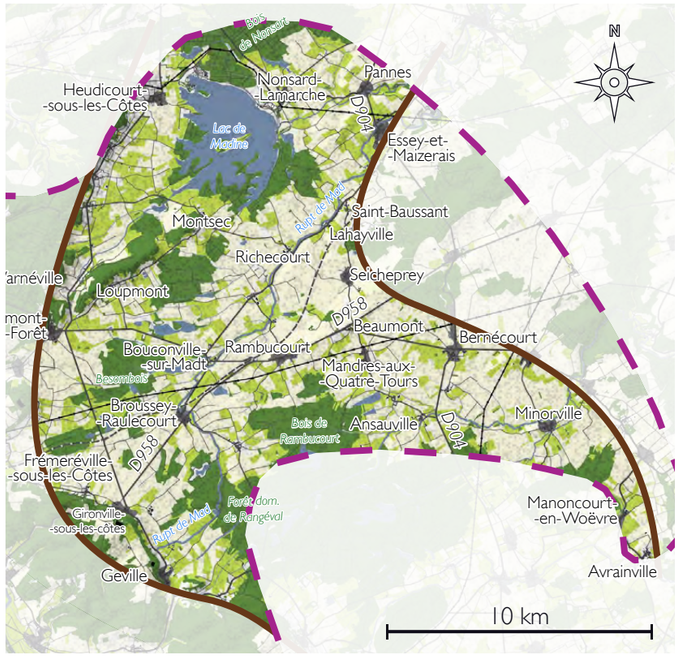

La Woëvre

La Woëvre est une plaine humide au relief peu marqué, située entre les côtes de Meuse et le plateau de la Haye.

Ces paysages ruraux sont ponctués d'étangs et de forêts dans les secteurs les plus humides qui n'ont pas été défrichés. Ces étangs, créés pour drainer la plaine et développer la pisciculture, sont devenus des espaces de loisirs, à l'image du lac de Madine.

L'occupation du sol hors étangs et forêt se partage entre champs cultivés et prairies.

Les vues sont le plus souvent planes et à l'horizon boisé. Néanmoins, de légères ondulations du relief peuvent entrainer des vues légèrement plongeantes ou frontales. Les boisements et/ou les côtes de Meuse à l'ouest constituent les horizons.

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

L'ensemble de la partie sud-ouest et nord-ouest de l'unité présente des vues limitées par les boisements et par les côtes de Meuse à l'ouest. Ces secteurs ne présenteront pas de vue dégagée sur la ZIP, l'impact du projet y sera donc nul.

Au centre est de l'unité, dans une zone située entre Minorville et Richecourt, les vues sont plus dégagées et lointaines. Les impacts du projet seront à étudier dans ce secteur.

Fig. 29 : Vue depuis la D958 entre Beaumont et Rambucourt, les côtes de Meuse forment l'horizon

Fig. 30 : Prairie vers Bouconville-sur-Madt

Fig. 34 : Vue lointaine depuis le sud de Toul

Les côtes de Meuse

Les côtes de Meuse se situent entre la vallée de la Meuse et la Woëvre. Elles se distinguent nettement par leur relief imposant qui s'élève au-dessus des plaines environnantes. L'unité englobe ici la ville de Toul.

C'est ici le relief et les boisements qui viennent définir les limites de l'unité. En effet, l'altitude passe de moins de 250 mètres dans la plaine de la Woëvre et la vallée de la Meuse à près de 400 mètres en haut des côtes. Dans la partie nord et centrale de l'unité paysagère, la densité de boisement et très importante. Autour de Toul, le paysage est plus dégagé.

L'ensemble de l'unité paysagère crée une véritable barrière visuelle entre le nord-est de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle.

En dehors des zones boisées, au sein des vallées qui entaillent les côtes, quelques champs cultivés sont présents. Autour de Toul, dans la vallée de la Moselle, les parcelles se partagent entre champs cultivés et prairies.

L'habitat est peu présent au sein des côtes de Meuse, les villages étant situés à flanc de coteaux, à la jonction entre la plaine et les côtes, à l'image d'Apremont-la-Forêt par exemple. Toul présente le pôle urbain de l'unité paysagère.

La quasi-totalité de l'unité paysagère présente des vues limitées en profondeur par le relief et les boisements. Seules les hauteurs des côtes peuvent présenter des vues plus dégagées, mais elles sont néanmoins peu accessibles et donc peu fréquentées. Autour de Toul, le relief étant moins accidenté et les boisements moins présents, les vues sont plus dégagées et lointaines.

Fig. 31 : Gironville au pied des côtes de Meuse limitant les vues lointaines.

Fig. 32 : Les côtes depuis la vallée de la Meuse

Fig. 33 : Vue depuis les hauteurs des côtes de Meuse entre Boncourt-sur-Meuse et Saint-Julien-sous-les-Côtes

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

L'AVT de la zone potentielle montre bien que les vues sur le projet seront très limitées depuis l'unité paysagère des côtes de Meuse. La densité de boisement ainsi que le relief vient en effet fortement limiter les vues.

Seules quelques zones sur les hauteurs des côtes et au sud de Toul, secteur le plus dégagé de l'unité paysagère, pourraient présenter des vues sur la ZIP. Ces zones sont néanmoins peu fréquentées ou très éloignées du projet. L'impact sera donc limité.

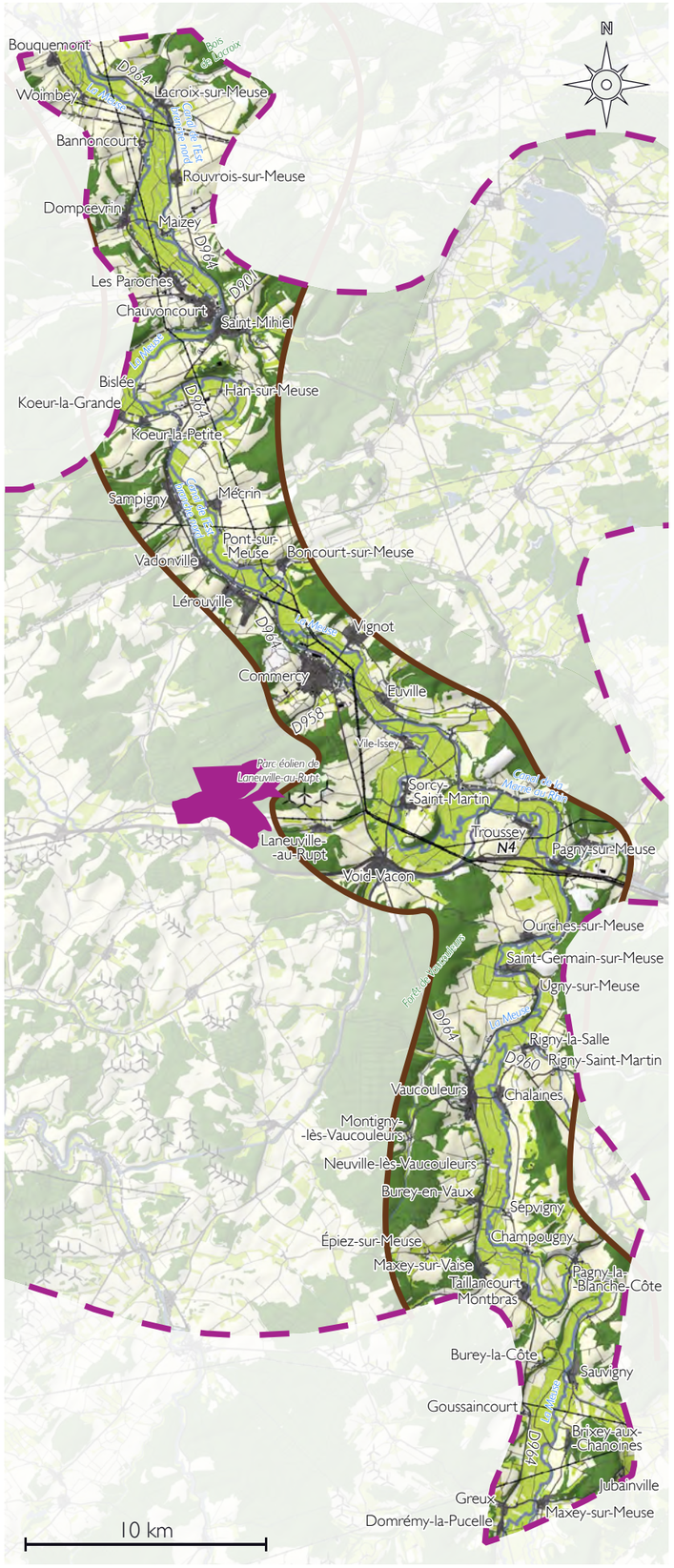

La vallée de la Meuse

La vallée de la Meuse présente un paysage de grande envergure. Le fond de vallée est occupé par des prairies, les coteaux par des boisements. Entre les deux, des parcelles agricoles sont présentes.

La Meuse est l'un des rares cours d'eau non canalisés en Europe. Le fond de vallée s'inonde donc en partie tous les hivers. Cela explique la présence quasi exclusive des prairies autour du cours d'eau.

Autour du cours d'eau, la végétation est assez dispersée et peut permettre des vues dégagées. Ces vues sont privilégiées par un relief plan. Les coteaux boisés, de part et d'autre de la vallée, peuvent venir limiter les vues, notamment en direction de la zone d'implantation potentielle. L'AVT montre en effet que la partie sud de l'unité paysagère à partir d'Ourches-sur-Meuse ne présentera que peu de vue sur le projet.

Au centre de l'unité paysagère, du fait d'une plus grande proximité avec la ZIP et d'un coteau ouest moins marqué, les vues sont plus dégagées et permettent de voir le parc éolien de Laneuville-au-Rupt par exemple.

Les vues se réduisent à mesure que l'on avance vers le nord de l'unité, mais quelques secteurs plus dégagés et dans l'axe de la vallée pourraient permettre des vues sur la ZIP.

Les coteaux de la vallée de la Meuse peuvent permettre de beaux panoramas sur la vallée. Les villages à flanc de coteau, comme Euville, peuvent alors présenter des panoramas qui laissent apparaître les parcs éoliens présents à l'ouest.

Fig. 35 : La vallée de la Meuse depuis l'est de Sorcy-Saint-Martin

Fig. 36 : La Meuse à Commercy

Fig. 37 : Vue du parc de Laneuville depuis le fond de vallée

Fig. 38 : Vue horizontale en fond de vallée, limitée par la ripisylve de la Meuse à gauche

Fig. 39 : Vue lointaine depuis le coteau est vers Vaucouleurs

Fig. 40 : Vue dans l'axe de la vallée depuis le nord de l'unité paysagère

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

L'AVT montre que dans toute la partie sud de l'unité paysagère, les vues seront limitées sur la ZIP. Seul un secteur à l'est de Vaucouleurs, sur la côte, pourrait présenter des vues plus éloignées en direction du projet. Dans la partie nord, quelques vues lointaines ont été recensées, notamment entre Lacroix-sur-Meuse et Rouvrois-sur-Meuse. Ces vues vers la ZIP, dans l'axe de la vallée, seront à étudier pour définir le potentiel impact du projet.

La partie de l'unité paysagère à proximité directe de la ZIP sera la plus impactée par le projet. En effet, à cette distance, le relief et les boisements des coteaux ne viennent pas masquer les éoliennes implantées sur la ZIP. L'ouverture de la vallée secondaire du Rupt de Laneuville crée également une percée visuelle, ce qui entraine des vues en direction de la ZIP. L'étude des impacts devra veiller à étudier la visibilité du projet depuis ce secteur et mesurer les éventuels effets de surplombs des coteaux par les éoliennes du projet.

Sur l'ensemble de l'unité paysagère, les vues dégagées depuis le coteau est seront à étudier si elles sont situées dans la ZIV du projet.

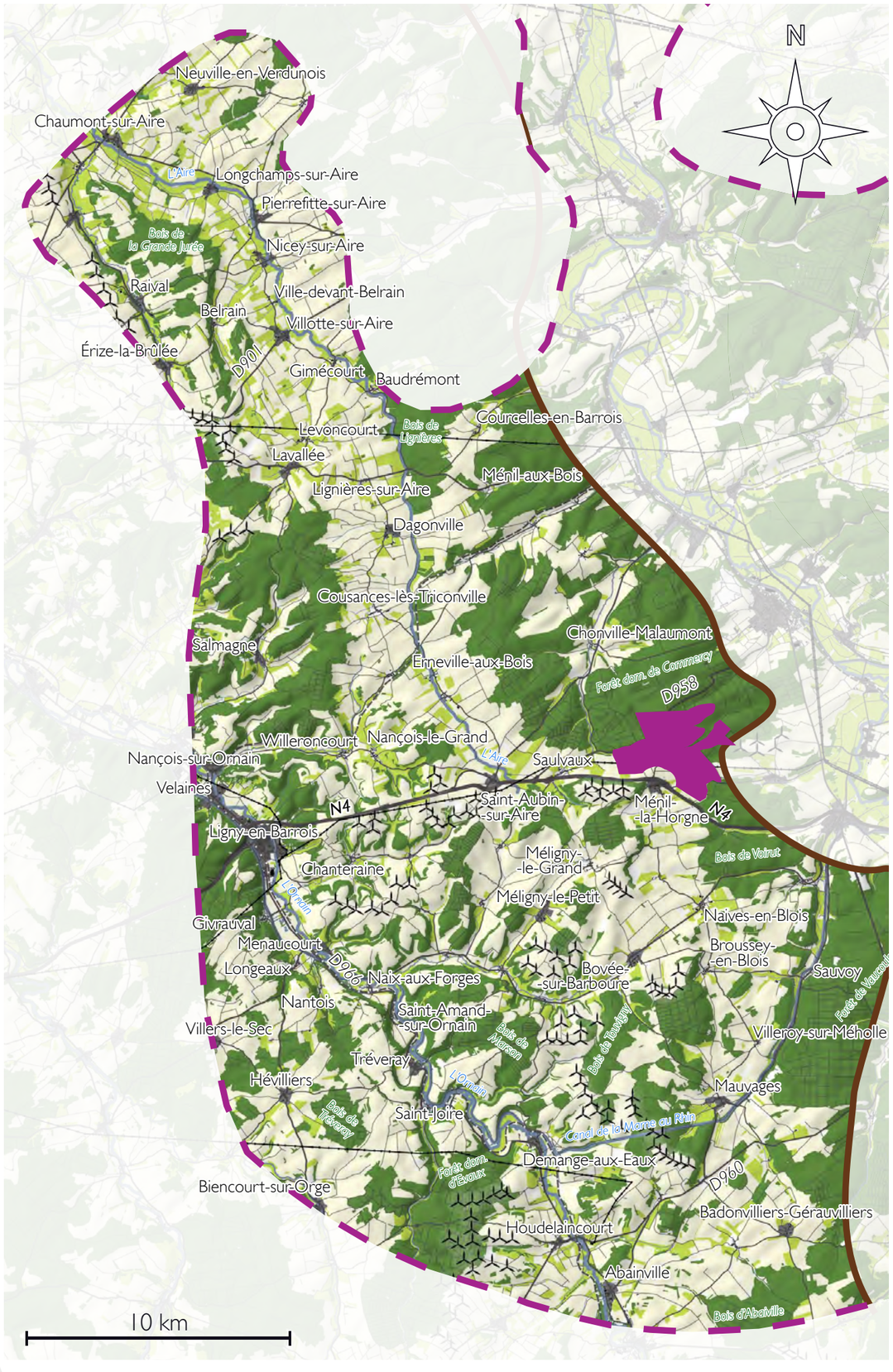

Le plateau Barrois

Le plateau Barrois est séparé de la vallée de la Meuse par un coteau plus ou moins prononcé et par une densité importante de boisements. L'ensemble de la limite est de l'unité paysagère, où se situe la ZIP, est occupé par des bois denses qui limitent les vues éloignées et dégagées. Ces forêts permettent de limiter les vues proches de la ZIP. Les forêts sur le reste de l'unité paysagère présentent des vues fermées en direction de la ZIP.

L'ensemble du plateau est ensuite entaillé par une multitude de vallées, dont 2 vallées principales : l'Aire et l'Ornain. La taille de ces vallées influence directement les vues : depuis les fonds de vallées secondaires, les coteaux dont les reliefs sont imposants viennent limiter les perceptions lointaines. Ces fonds de vallée sont souvent occupés par des prairies.

Fig. 41 : Au sein de la ZIP, les bois limitent les vues

Fig. 42 : Les boisements, associés au relief, ferment les vues depuis les vallées secondaires

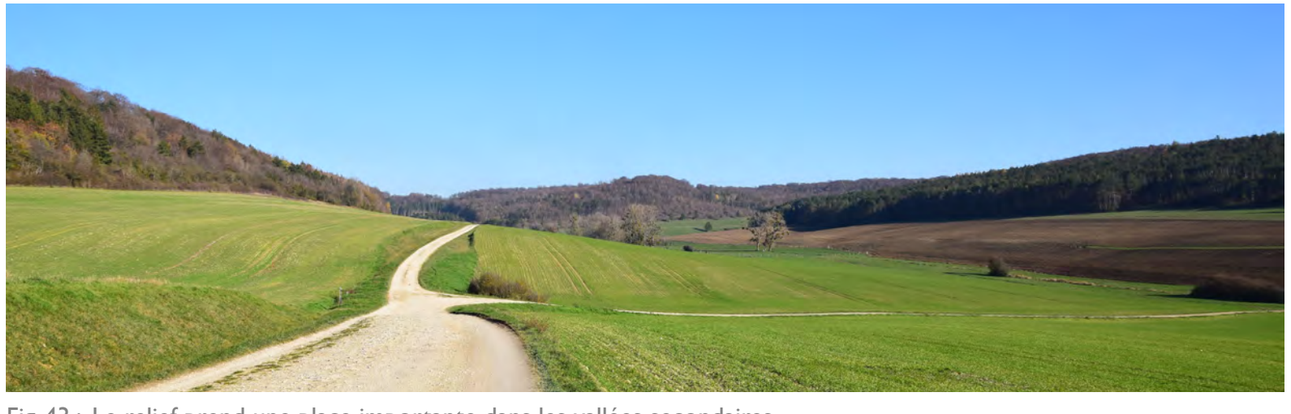

Fig. 43 : Le relief prend une place importante dans les vallées secondaires

La vallée de l'Aire présente des vues plus larges et dégagées. Le relief y est plus plan et permet donc des perceptions plus lointaines. Le fond de vallée est constitué de parcelles cultivées associées à des prairies plus ou moins nombreuses.

Le relief de la vallée est doux avec des ondulations permettant des vues légèrement plongeantes ou frontales.

Fig. 44 : Vue horizontale légèrement plongeante dans la vallée de l'Aire

Fig. 45 : Relief plan à légèrement ascendant au nord de Saint-Aubin-sur-Aire

La vallée de l'Ornain est plus encaissée. L'AVT de la ZIP montre que le projet ne sera pas visible depuis cette vallée. La végétation y est également plus importante, venant filtrer les vues lointaines.

Le coteau ouest de la vallée de l'Ornain peut présenter des vues plus lointaines en direction de la ZIP.

Fig. 46 : Le relief ferme les vues depuis la vallée de l'Ornain

Fig. 47 : Depuis le coteau sud de la vallée de l'Ornain, les vues sont plus lointaines.

Le plateau Barrois accueille de nombreux parcs éoliens d'envergure plus ou moins importante. La ZIP vient densifier un pôle éolien déjà existant le long de la nationale 4. Ces parcs en place permettent de constater que les masques forestiers et ceux dus au relief ont un rôle important et efficace pour limiter les impacts.

Fig. 48 : Parc éolien de Méligny-le-Grand

Fig. 49 : En vue proche, le relief et les boisements limitent les impacts du parc éolien de Ménil-la-Horgne

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone d'implantation :

Une grande partie de la ZIP ainsi que ses alentours au nord-est sont boisés ce qui permet de limiter les vues proches en pied sur les éoliennes.

La zone est déjà pourvue de parcs éoliens : le développement d'un projet sur la zone potentielle permet donc la densification d'un pole éolien existant et la poursuite du développement éolien dans la région.

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

Une grande partie de l'unité paysagère ne présentera aucune vue sur le projet : il s'agit de toutes les parties boisées.

Les vues sur le projet devront être étudiées à proximité directe et depuis les secteurs dégagés en clairière, notamment au sud de la ZIP. Autour de la vallée de l'Aire, les vues sont assez dégagées et donc à étudier. Autour de la vallée de l'Ornain, les vues sont plus limitées, restreintes aux coteaux ouest où les perceptions sont plus lointaines.

Infrastructures éoliennes

- Zone potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en cours d'instruction

Sources : WPD, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

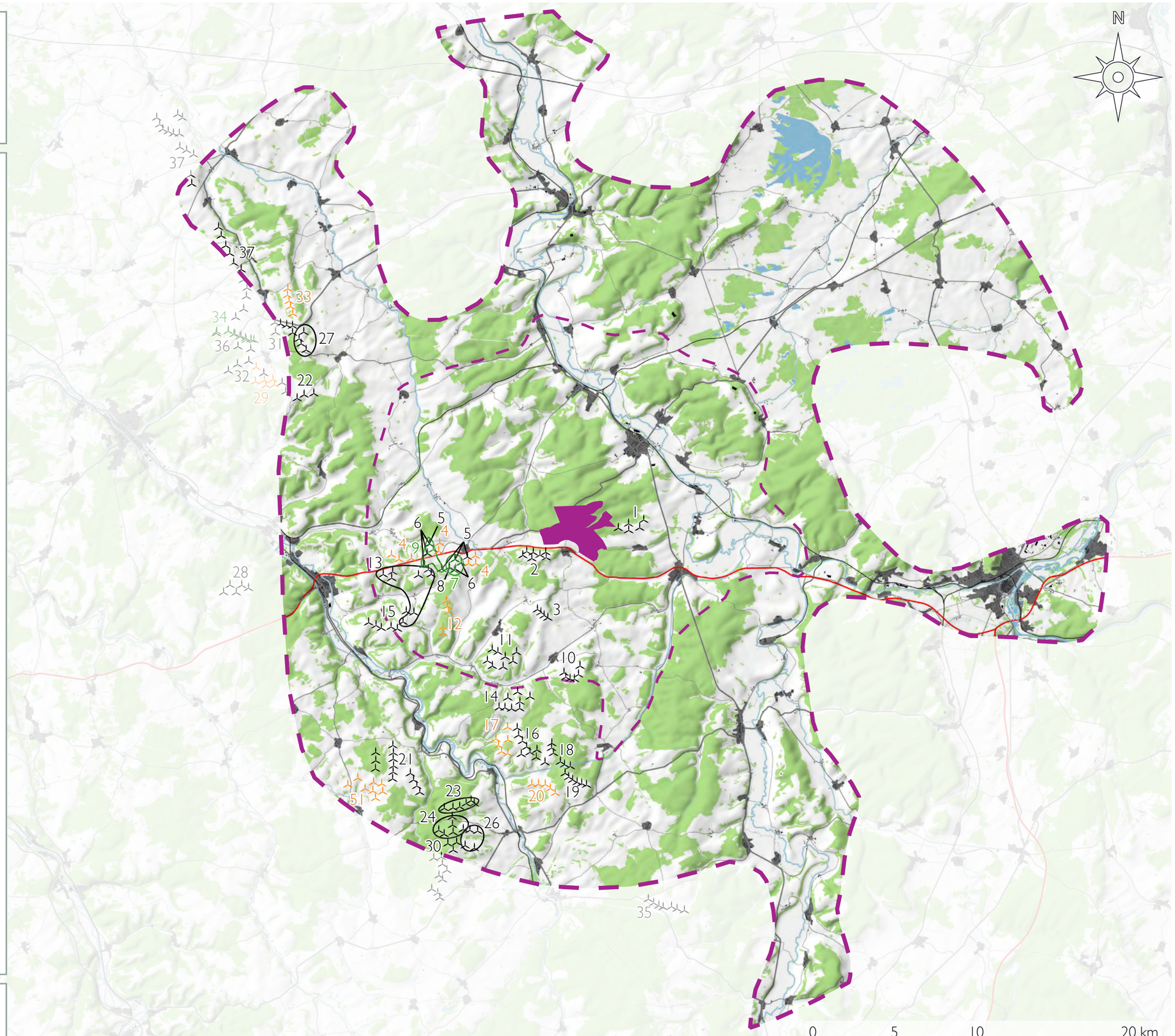

Contexte éolien

Le territoire d'étude comporte de nombreux parcs éoliens accordés dont certains sont déjà construits :

N°	Nom	Nombre d'éoliennes	État	Hauteur totale (m)	Distance à la ZIP (km)
1	Laneuville-au-Rupt	5	Construit	126	0,4
2	Parc éolien de Ménil-la-Horgne	7	Construit	124	0,5
3	Méligny-le-Grand	4	Construit	121	4
4	Projet éolien Vents Meuse sud III	8	En instruction	150	4,2
5	Extension saint-Aubin-sur-Aire	4	Construit	125	4,7
6	Saint-Aubin-sur-Aire	5	Construit	125	5,2
7	Les Vents Meuse Sud (Repowering)	4	Accordé	150	5,2
8	Les Vents du Sud	1	Construit	125	5,9
9	Projet éolien de la Rose des Vents Lorrains (Repowering)	5	Accordé	130	6,4
10	Les Vallottes	6	Construit	139	6,6
11	Le Boutonnier	8	Construit	121	6,8
12	Projet éolien Nouvellois	5	En instruction	150	6,9
13	Parc éolien de Rosières	8	Construit	150	7,1
14	Haut de la Vausse	8	Construit	121	9,2
15	Chanteraine - Menaucourt	6	Construit	123	9,4
16	Parc de Demange	9	Construit	205	11,3
17	Demange-aux-Eaux	6	En instruction	150	11,4
18	Le Charmois	6	Construit	146	11,5
19	Delouze - Roziere	6	Construit	146	13,2
20	Projet éolien de Lavières	5	En instruction	150	14,1
21	Parc éolien de Treveray et Saint-Joire	13	Construit	150	15,4
22	Gery	5	Construit	125	16,2
23	Baudignecourt	6	Construit	146	16,3
24	Saint-Florentin	6	Construit	125	17,6
25	Projet éolien de l'Orge	8	En instruction	150	17,7
26	Parc éolien de Bonnet et Houdelaincourt	4	Construit	150	18
27	Levoncourt - Lavalee (Belrain)	4	Construit	123	18,1
28	Parc éolien du Haut-du-Saule	5	Construit	165	18,2
29	Projet éolien des Cinq Poiriers	6	En instruction	150	18,6
30	Trois Sources	12	Construit	125	19
31	Haut de Bane	6	Construit	121	19,3
32	Erize-Saint-Dizier	5	Construit	125	19,5
33	Projet éolien de la Petite Montagne	5	En instruction	150	20
34	Projet éolien Beauregard (repowering)	6	Accordé	150	21,1
35	L'Epine - Amanty	7	Construit	126	21,1
36	Beauregard	7	Construit	121	21,2
37	Voie Sacree	24	Construit	123	22,6

Au regard du grand nombre d'éoliennes sur le périmètre d'étude, une attention particulière sera accordée aux impacts cumulés du projet avec les parcs construits, accordés et en instruction, notamment ceux à moins de 10 kilomètres du projet.

Fig. 50 : Parc éolien de Laneuville-au-Rupt

Fig. 51 : Parc éolien de Ménil-la-Horgne

Fig. 52 : Parc éolien de Méligny-le-Grand

Capacité des paysages du territoire d'étude à accueillir le développement de l'éolien

Les zones favorables au développement de l'éolien (ZDFE) de la région Grand-Est sont issues d'un travail de compilation cartographique réalisé en 2023. Cette cartographie constitue un guide, notamment à la disposition des collectivités locales dans le cadre de leur travail de planification et de réalisation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), mais n'est pas opposable.

Toutefois, il apparait que la zone d'implantation potentielle du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne se situe en limite de deux zones d'enjeux très forts pour le paysage :

- Tampon de 5 km pour la réduction d'angles de respiration. Cette thématique fait l'objet d'une partie spécifique dans la présente étude, voir chapitre 3.2 page 96 et chapitre 3.6 page 369)
- Unité paysagère incompatible avec le développement de l'éolien issue de l'étude de 2020 sur la capacité des paysages à accueillir le développement de l'éolien - département de la Meuse. Cette unité correspond à l'unité paysagère du Plateau barrois est, elle-même divisée en deux sous-unités. La ZIP se situe principalement dans la sous-unité L'Aire et le Haut-Ornain dont **la compatibilité avec l'éolien est en réalité qualifiée de modérée**. Les préconisations détaillées dans cette étude ont été prises en compte pour la définition du projet : parc éolien de moins de 10 éoliennes, respect de l'échelle des vallées, évitement de l'effet de domination des villages « blottis » dans les vallées.

Enfin, compte tenu de ces informations, des études détaillées réalisées dans le cadre du présent projet et du résultat de la concertation réalisée avec ses habitants, la commune de Ménil-la-Horgne a depuis délibéré favorablement quant à la définition de son territoire en ZAENR, au niveau de la zone d'implantation du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne.

MORPHOLOGIE

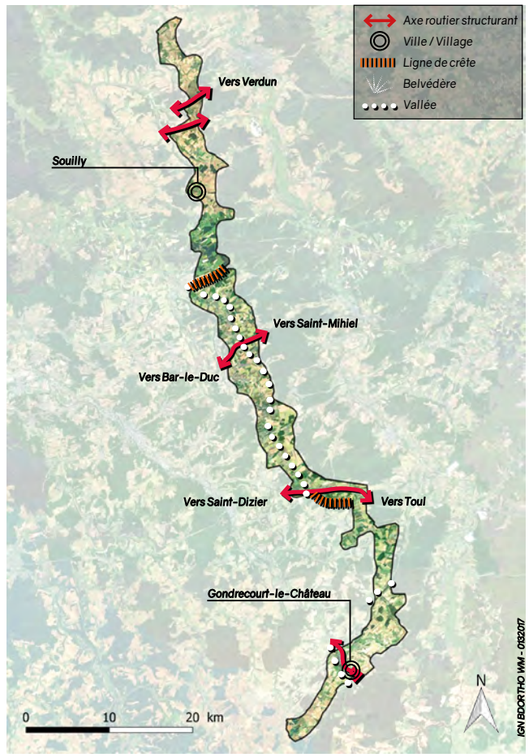

PRÉCONISATIONS

■ APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ

L'ouverture visuelle permise par les étendues cultivées, l'absence de boisements significatifs et les faibles variations du relief sont favorables à l'implantation éolienne. Toutefois, étant bordée de part et d'autre par des côtes boisées et de par la finesse de cette unité, une vigilance est requise vis-à-vis de la préservation de l'échelle des paysages et d'un potentiel effet d'écrasement. Au regard de ses caractéristiques, la compatibilité de L'Aire et le Haut Ornain peut être qualifiée de modérée.

■ POINTS DE VIGILANCE

Villages «blottis» dans les vallées : Risque d'effet de domination
Vallées : Risque d'effet d'écrasement

■ PRÉCONISATIONS

NON / OUI

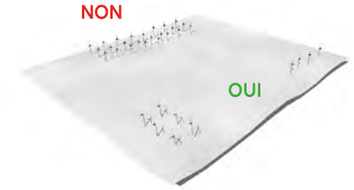

PARC DE FAIBLE ENVERGURE

Dans ces secteurs très contraints, des «petits» parcs (< 10 éoliennes) sont préférables. Ces ponctuations vont constituer des points de repères dans le paysage et animer les perceptions, depuis la RN 4 par exemple.

RESPECT DE L'ÉCHELLE DES VALLÉES

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (H) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

OUI

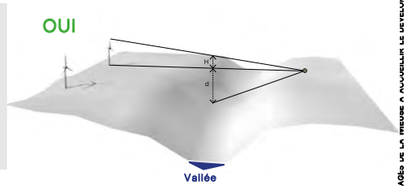

ÉVITEMENT DE L'EFFET DE DOMINATION

Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouette du village.

NON

Fig. 54 : Compatibilité et préconisations concernant la sous-unité paysagère L'Aire et le Haut Ornain.

UNITÉS PAYSAGÈRES

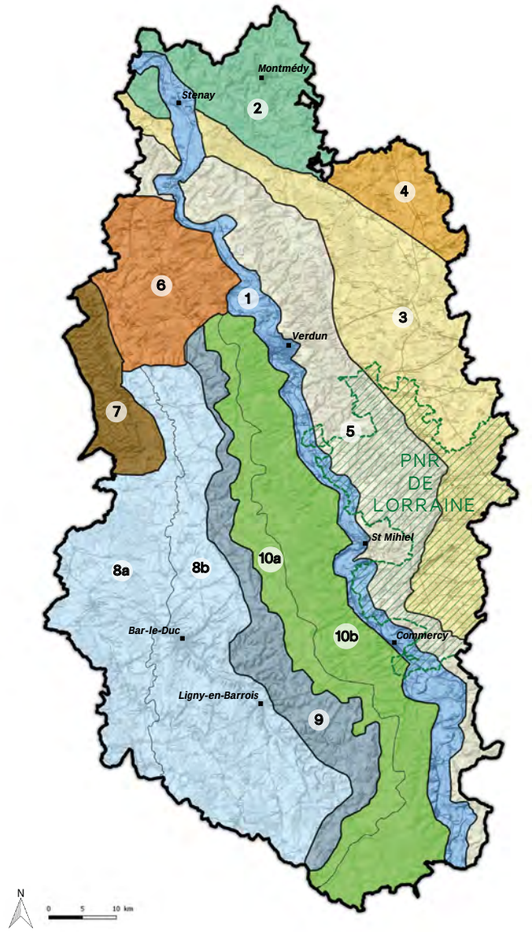

Unités paysagères de la Meuse

1. LA VALLÉE DE LA MEUSE
2. LE PAYS DE MONTMÉDY
3. LA PLAINE DE LA WOËVRE
4. LE PAYS HAUT
5. LES CÔTES DE MEUSE
6. LE PLATEAU ARGONNAIS
7. MASSIF D'ARGONNE
8. LE PLATEAU BARROIS OUEST
   - 8a - Champagne Humide
   - 8b - Pays Barrois
9. LES CÔTES DES BARS
10. LE PLATEAU BARROIS EST
    - 10a. L'Aire et le Haut Ornain
    - 10b. Le Pays aux Bois

Fig. 53 : Unités paysagères définies dans l'étude sur la capacité des paysages à accueillir le développement de l'éolien - La Meuse - 2020

Synthèse des sensibilités paysagères

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en cours d'instruction
- Parc éolien sur lequel s'appuyer pour la définition de l'implantation du projet
- Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
- Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
- Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
- Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet
- Visibilités potentiellement importantes sur le projet (vues proches et dégagées)
- Visiblités plus réduites sur le projet (vues dégagées plus lointaines ou filtrées)
- Visiblités très réduites sur le projet (zones boisées, et fond de vallée)

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.

N

0 5 10 20 km

Synthèse de l'analyse paysagère

Situé dans un secteur où l'éolien est déjà bien présent, le projet de parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne s'inscrit dans un paysage adapté au développement éolien et à sa densification. Il est en effet situé à proximité directe des parcs éoliens de Laneuville-au-Rupt et Ménil-la-Horgne. L'implantation du projet devra être réfléchie en cohérence avec ces 2 parcs éoliens.

Implanté en partie dans un secteur boisé, les vues directes sur le parc seront limitées. Les secteurs de visibilité du projet sont réduits aux zones dégagées. Le territoire d'étude présente une grande proportion de boisements depuis lesquels les impacts du projet seront nuls (vues fermées).

Les secteurs dégagés les plus proches sont à étudier avec attention lorsque les vues sont dégagées : zones agricoles hors bois à l'ouest et vallée de la Meuse à l'est. Une attention particulière sera à porter aux vues depuis les coteaux est de la Meuse. Dans les secteurs les plus lointains, les perceptions lointaines sur le projet seront à étudier.

Les vues depuis le réseau routier proche, fréquenté ou dans l'axe du projet devront être étudiées. Une vigilance sera également accordée aux entrées et sorties de villes et villages proches, notamment en terme de saturation éolienne dans le paysage.

Le territoire d'étude montre 15 parcs éoliens construits ou en instruction à moins de 10 km de la zone potentielle. Il sera important de mesurer les impacts cumulés du projet avec ces parcs. En termes d'impacts cumulés, il sera important de mesurer la cohérence de l'implantation avec les parcs existants proches et l'augmentation d'emprise qui en résulte.

Enfin, l'impact sur le paysage du quotidien doit également être étudié, particulièrement depuis les habitations les plus proches.

Les photomontages présentés dans le chapitre III permettront de mesurer l'impact du projet sur le paysage du territoire d'étude. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet.

1.3. Contexte patrimonial et touristique

La région Grand Est est riche d'un patrimoine diversifié : monuments historiques, sites inscrits ou classés, villages remarquables, sites touristiques, etc..

L'implantation d'un parc éolien peut engendrer des phénomènes de visibilité et de covisibilité avec ce patrimoine. En effet, les vues existantes depuis ces sites peuvent être modifiées par la perception nouvelle d'éoliennes. D'autre part, le patrimoine peut jouer un rôle important dans le paysage : silhouette emblématique, point de repère...

Il est donc nécessaire de réaliser l'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques du territoire d'étude et de déterminer l'impact potentiel du projet. Les impacts potentiels détectés seront étudiés grâce à des photomontages réalisés depuis les points de vue définis pour la covisibilité et depuis les sites patrimoniaux et touristiques pour la visibilité.

L'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques prendra en compte :

- les monuments historiques inscrits et classés,
- les sites inscrits et classés,
- les sites patrimoniaux remarquables,
- les labels patrimoniaux définis sur le territoire : Plus beaux villages de France, Petite cité de caractère, les Plus beaux détours de France, etc.,
- les sites touristiques majeurs.

Cette analyse s'appuie sur :

- Le recensement du patrimoine monumental français sur la base Architecture-Mérimée (Ministère de la Culture et de la Communication) : Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP),
- Les informations des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est (DREAL),
- Les informations des Directions Régionales des Affaires Culturelles de la région Grand Est (DRAC),
- Les informations des sites des labels Plus Beaux Villages de France, Plus beaux détours de France, etc.,
- Les informations touristiques des offices de tourisme du territoire d'étude,
- Une visite détaillée du territoire d'étude.

Chaque élément patrimonial fait l'objet d'une étude particulière permettant de définir son niveau d'enjeu et sa sensibilité vis-à-vis du projet.

L'**enjeu** d'un élément patrimonial est fonction de sa reconnaissance sociale, de sa valeur patrimoniale, de sa rareté, de son accessibilité et de sa fréquentation. Par exemple, plus un élément patrimonial est mis en avant par les guides touristiques ou montre une fréquentation importante (élément sur un chemin de randonnée très pratiqué par exemple), plus l'enjeu qu'il présente est fort. Le niveau d'enjeu ira de majeur pour un élément patrimonial reconnu au niveau national (voire international) et fortement fréquenté à faible pour un élément de petit patrimoine local.

Ces enjeux sont précisés pour chaque élément patrimonial présenté.

La **sensibilité** d'un élément patrimonial est définie suivant le risque de visibilité de la zone potentielle étudiée depuis cet élément ou le risque de covisibilité entre cet élément et la zone potentielle. Lorsque les vues depuis un monument sont fermées et/ou que ce monument n'est pas visible depuis le paysage alentour on parlera alors de sensibilité nulle en visibilité et/ou covisibilité avec la zone potentielle.

Les éléments patrimoniaux présentant une sensibilité non nulle seront confrontés au projet éolien une fois défini et notamment sa zone d'influence visuelle afin de déterminer si le risque d'impact est avéré, auquel cas il sera étudié en chapitre 3.

		Accessibilité et fréquentation		
		Faible	Moyenne	Forte
Reconnaissance et valeur patrimoniale	Faible	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
	Moyenne	Enjeu moyen	Enjeu moyen à fort	Enjeu fort
	Forte	Enjeu fort	Enjeu fort	Enjeu fort
	Nationale ou internationale	Enjeu majeur	Enjeu majeur	Enjeu majeur

Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier	Sensibilité nulle
Vues ouvertes depuis l'élément patrimonial en direction de la zone potentielle	Élément patrimonial visible depuis un secteur où la zone potentielle est visible	Vues fermées depuis l'élément patrimonial et Élément patrimonial non visible dans le paysage ou hors d'un secteur de visibilité de la zone potentielle

Fig. 55 : Typologie des enjeux et sensibilités

Monuments historiques

- Zone potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Monument historique classé
- Monument historique classé et inscrit
- Monument historique inscrit
- Périmètre de protection des monuments historiques

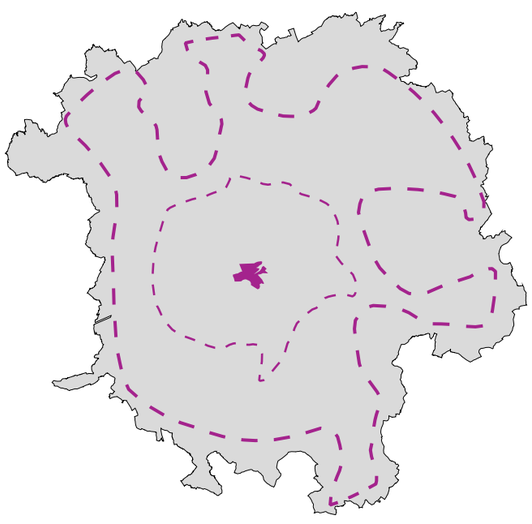

Aire sur laquelle les monuments historiques ont été recensés

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : Plateforme Ouverte du Patrimoine, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

Saint-Mihiel
40 à 54

Commercy
6 à 13

Ligny-en-Barrois
30 à 36

Vaucouleurs
123 à 126

Toul
69 à 119

Vigneulles-lès-Hattonchâtel
149 à 152

0 5 10 20 km

Les monuments historiques

- **Définition**

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

• L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.

• Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

- **Abords des monuments historiques**

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un **périmètre de protection de 500 mètres** de rayon autour des monuments historiques - code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32. La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France - loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995.

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

- **Recensement des monuments historiques**

Le recensement des monuments historiques sur la zone d'étude a été réalisé d'après la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication, disponible sur la Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP). L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble des communes de l'aire d'étude éloignée en y ajoutant quelques communes comprises dans les percées de l'aire d'étude éloignée (voir légende de la carte ci-contre).

167 monuments historiques ont été recensés :

- 45 monuments classés,
- 11 monuments classés et inscrits,
- 111 monuments inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : type de protection, enjeu (reconnaissance et valeur patrimoniale, fréquentation), sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle.

- Dans l'aire d'étude rapprochée (25 MH), on présentera l'ensemble les monuments historiques présents.
- Dans l'aire d'étude éloignée (111 MH), seuls les monuments historiques dont l'enjeu est majeur ou fort et/ou présentant une sensibilité non nulle seront présentés.
- Au-delà de l'aire d'étude éloignée (31 MH), seuls les monuments historiques à enjeu majeur ou fort et situés dans l'aire visuelle totale du projet (AVT) seront abordés. En effet, hors de l'AVT, les vues sur le projet ne seront pas possibles et l'impact en visibilité sera nul. À une telle distance, le risque de covisibilité est très réduit, voire nul.

- **Présentation des monuments historiques :**

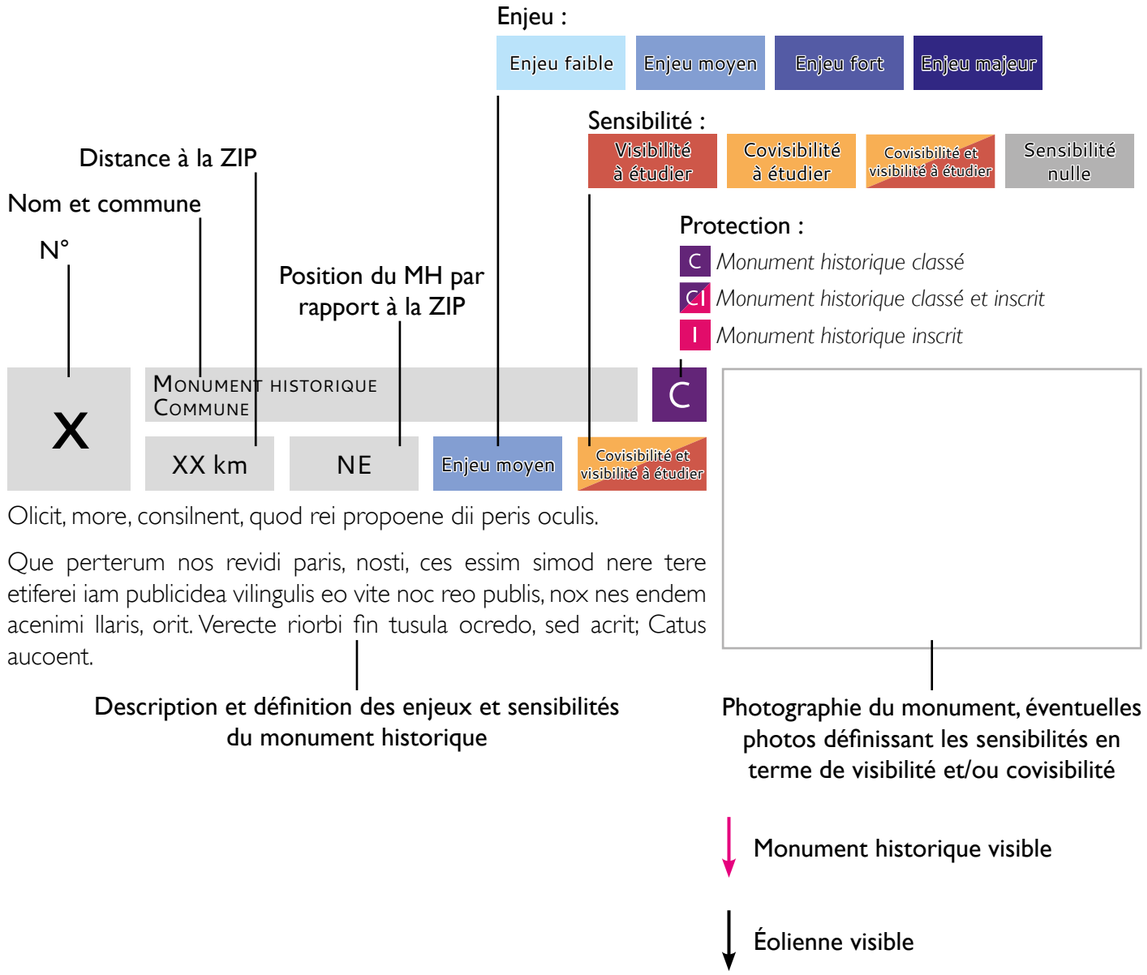

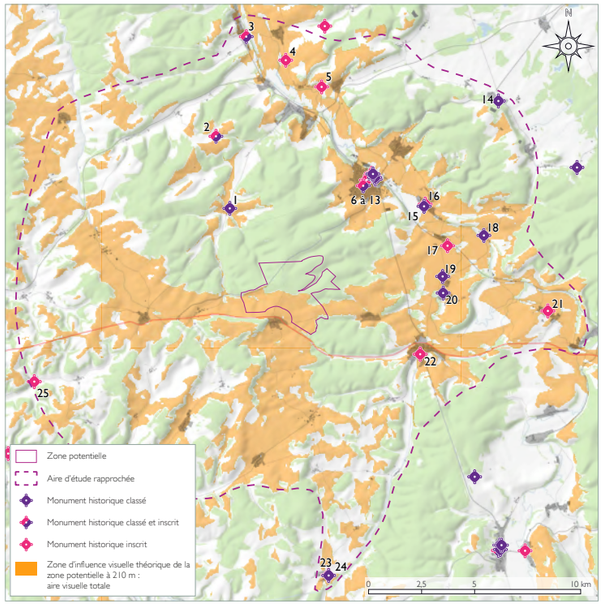

- **Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée classés par distance à la ZIP :**

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)
1	Église de Chonville	C	Chonville-Malaumont	2,9
6	Ancien prieuré de Breuil	CI	Commercy	3,8
7	Hôpital Saint-Charles	I	Commercy	4,1
8	Hôtel de ville	C	Commercy	4,4
9	Maison Renaissance	I	Commercy	4,4
10	Pharmacie Malard	C	Commercy	4,5
11	Maison	I	Commercy	4,5
12	Église Saint-Pantaléon	I	Commercy	4,5
13	Château de Commercy ou Château Stanislas	C	Commercy	4,6
22	Château de Void (ancien)	I	Void-Vacon	4,7
19	Église Saint-Martin	C	Sorcy-Saint-Martin	4,9
20	Immeuble Brouet	C	Sorcy-Saint-Martin	4,9
15	Mairie	C	Euville	5,3
16	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	I	Euville	5,4
17	Église Saint-Pierre de Ville-Issey	I	Euville	5,5
2	Église Saint-Martin de Malaumont	CI	Chonville-Malaumont	6,3
18	Église Saint-Gorgon	C	Euville	7,3
5	Jardin du domaine de la Forge	I	Boncourt-sur-Meuse	8
4	Menhir de Mécrin	I	Mécrin	9,3
21	Église Saint-Laurent	I	Troussey	9,9
25	Château de Morlaincourt	I	Chanteraine	10,5
3	Château et ses communs	CI	Sampigny	10,7
14	Église Saint-Léger de Gironville	C	Geville	11,1
23	Église	I	Mauvages	11,4
24	Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire	C	Mauvages	11,4

C : monument historique classé ; I : monument historique inscrit ; IC : monument historique classé et inscrit. Les monuments en gris sont situés hors de l'AVT du projet.

1 — Église de Chonville, Chonville-Malaumont — C

2,9 km | NO | Enjeu faible | Covisibilité et visibilité à étudier

L'église de Chonville, monument historique classé, se situe au cœur du village. Elle n'est pas particulièrement mentionnée par les offices de tourisme.

Visibilité

Le monument se situe dans l'AVT du projet. Néanmoins, au pied de l'église, les vues sont fermées en direction de la ZIP. La visibilité sera à étudier à proximité du monument historique, en sortie est de Chonville.

Fig. 56 : L'église de Chonville

Covisibilité

Chonville est situé le long du ruisseau de Saulx. Des vues sont possibles depuis le nord-ouest du village, dans l'axe de la zone potentielle. La covisibilité entre le clocher de l'église, visible depuis ce secteur, et le projet sera à étudier. 2 éoliennes sont visibles.

Fig. 57 : Vue depuis la sortie de Chonville, à proximité de l'église, en direction de la zone potentielle

Fig. 58 : Vue sur le village de Chonville et son église depuis le nord-ouest

6 à 13

- Monuments de Commercy
- Ancien prieuré de Breuil
- Hôpital Saint-Charles
- Maison Renaissance
- Hôtel de ville
- Église Saint-Pantaléon
- Maison
- Pharmacie Malard
- Château de Commercy ou Château Stanislas

CI I I C I I C C

3,8 à 4,6 km | NE | Enjeu fort | Covisibilité et visibilité à étudier

Nichée dans la vallée de la Meuse, la sous-préfecture de Commercy compte environ 6000 habitants, les Commerciens.Commercy doit tout au Prince de Vaudémont et au Roi Stanislas qui en firent un des plus beaux domaines de chasse de France. Les architectes, Germain Boffrand et Emmanuel Heré (architecte de la Place Stanislas à Nancy), transformèrent la vieille forteresse en un véritable palais en bord de Meuse. La ville a gardé des témoignages de cette époque : château, prieuré, bailliage, hôpital. Ce patrimoine architectural s'est enrichi avec des bâtiments de style « Art nouveau » au début du 20e siècle. (source : Lorraine Tourisme).

La ville compte 8 monuments historiques, tous situés en milieu bâti.

Visibilité

L'ensemble de la ville est situé dans l'AVT du projet. Du fait de leur présence en secteur bâti, les risques de visibilité de la ZIP sont réduits. Néanmoins, depuis le château de Commercy, une longue perspective a été créée dans l'axe de l'avenue des Tilleuls, permettant au regard de s'étendre jusqu'à la forêt de Commercy. Une éolienne implantée dans cette perspective pourrait donc être visible dans cet axe. La visibilité du projet devra être étudiée notamment depuis le château.

Covisibilité

Depuis le nord-est de Commercy, à l'ouest de Vignot, le clocher de l'église Saint-Pantaléon et le château sont légèrement visibles. Ce secteur étant situé dans l'AVT, les covisibilités entre le projet et les monuments seront à étudier

Fig. 59 : Château de Commercy

Fig. 61 : Pharmacie Malard
(Source :Wikipédia)

Fig. 63 : Maison Renaissance
(Source :Wikipédia)

Fig. 65 : Clocher de l'église Saint-Pantaléon

Fig. 60 : Ancien prieuré de Breuil
(Source :Wikipédia)

Fig. 62 : Hôtel de ville
(Source :Wikipédia)

Fig. 64 : Hôpital Saint-Charles
(Source :Wikipédia)

Fig. 66 : Perspective depuis l'entrée du château de Commercy

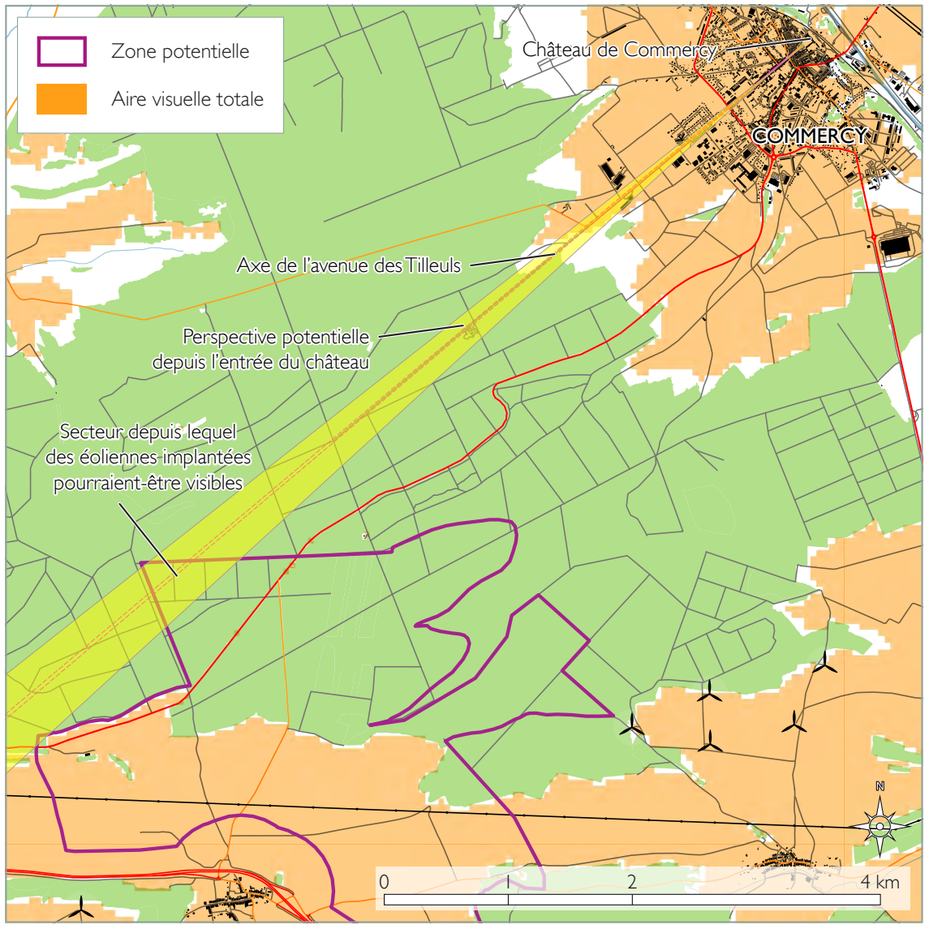

Fig. 67 : Vue sur Commercy avec le clocher de l'église Saint-Pantaléon et le château depuis le nord-est de la ville, sortie de Vignot, D8

22 — Château de Void (ancien) Void-Vacon

I

4,7 km | E | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

Il ne subsiste aujourd'hui de ce château du XIVe siècle que 2 tours sur les 5 d'origine : la tour aux Pigeons et la tour de la Poterne. En 1726 le château était encore intact, les murailles furent démolies au XIXe siècle.

Visibilité

La tour de la Poterne se situe au cœur du village dans une rue étroite : aucune vue dégagée en direction de la ZIP n'est possible.

Depuis la tour aux Pigeons, les vues sont fermées également par la végétation et le bâti en direction de la ZIP.

Covisibilité

De faible hauteur, les 2 tours ne sont pas visibles depuis l'est de Void. Les risques de covisibilité sont écartés.

Fig. 68 : Tour de la Poterne actuellement en rénovation

Fig. 71 : Tour aux Pigeons

19 20 — Monuments de Sorcy-Saint-Martin / Église Saint-Martin / Immeuble Broue

C C

4,9 km | E | Enjeu faible | Covisibilité à étudier

L'église Saint-Martin est située dans le hameau du même nom, au nord de Sorcy-Saint-Martin. Détruite au XVe siècle, elle est alors reconstruite dans un style ogival.

L'immeuble Brouet présente un bas relief provenant de l'église primitive Saint-Jean-de-Châtel incrusté dans le mur de la maison.

Visibilité

Les deux monuments sont situés en milieu bâti ne présentant pas de vue dégagée en direction de la ZIP. Les risques de visibilité sont écartés.

Covisibilité

Depuis l'est du village, le clocher de l'église est visible. Les parcs éoliens de Laneuville-au-Rupt et de Ménil-la-Horgne sont visibles à gauche du clocher. La covisibilité entre le monument et le projet sera à étudier depuis ce secteur.

L'immeuble, de faible taille, ne présente pas de risque de covisibilité avec le projet.

Fig. 69 : Église Saint-Martin

Fig. 70 : Immeuble Brouet

Fig. 72 : Bas relief sur l'immeuble Brouet

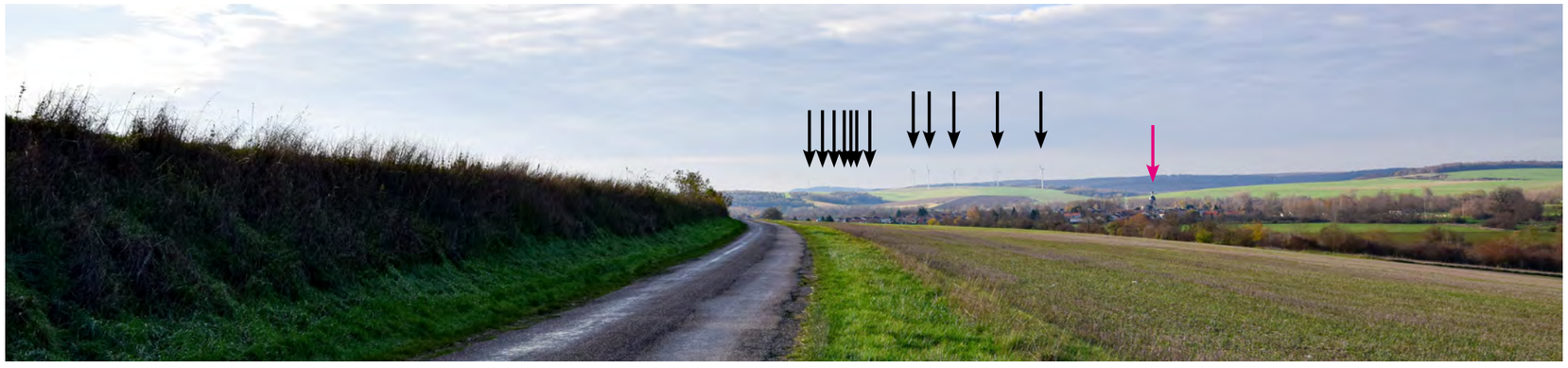

Fig. 73 : Vue depuis l'est sur le clocher de l'église Saint-Martin.

15 16

MONUMENTS D'EUVILLE
MAIRIE
ÉGLISE SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL

C
I

5,3 km | NE | Enjeu moyen | Covisibilité et visibilité à étudier

La mairie, construite au XXe siècle, est de style Art Nouveau, commandée à Henry Gutton et Joseph Hornecker 2, architectes du mouvement École de Nancy. Ce choix a été fait dans le but de promouvoir les pierres d'Euville, issues de la carrière à proximité.

L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul a deux clochers. Elle fut bâtie entre 1890 et 1892 dans un style éclectique médiéval. Elle s'élève à l'emplacement d'une ancienne église fortifiée du XIIe siècle.

Visibilité

À l'arrière de la mairie, au niveau de l'école maternelle, une vue légèrement dégagée en direction de la ZIP est possible. Les pales de deux éoliennes du parc de Laneuville-au-Rupt sont visibles au-dessus du relief et des bois. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce point. Depuis l'église, les vues sont fermées par le bâti. Le risque de visibilité est nul.

Covisibilité

À l'est du village, entre le cimetière et l'église, les deux clochers sont bien visibles en covisibilité avec le parc éolien de Laneuville-au-Rupt. Au nord-est du village, depuis une aire de pique-nique, une belle vue se dégage également sur la vallée de la Meuse et l'église. La visibilité du projet sera à étudier depuis ces points, dans une situation de covisibilité avec l'église. La mairie est visible avec l'église depuis l'aire de pique-nique. Les impacts en covisibilité seront étudiés en même temps pour les deux monuments depuis ce point de vue.

Fig. 74 : Mairie d'Euville

Fig. 75 : Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul

Fig. 76 : Vue depuis l'arrière de la mairie

Fig. 77 : Vue depuis le nord-est d'Euville et les deux clochers de l'église

Fig. 78 : Vue sur l'église et la mairie depuis le nord-est d'Euville, depuis l'aire de pique-nique

17

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE VILLE-ISSEY
EUVILLE (VILLE-ISSEY)

I

5,5 km | E | Enjeu faible | Visibilité à étudier

L'église Saint-Pierre est située au sud de Ville-Issey. Elle date des XVIe (chœur) et XVIIIe siècles (nef et clocher-porche).

Visibilité

Depuis l'église, la vue en direction de la ZIP est orientée dans l'axe de la rue. Une légère percée visuelle est possible, néanmoins filtrée par la végétation. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce point.

Covisibilité

Du fait de sa hauteur importante, l'église est visible dans le paysage. Néanmoins, aucun point de vue sur l'église ne présente de risque de covisibilité directe ou indirecte avec la ZIP.

Fig. 79 : Mairie d'Euville

Fig. 80 : Vue depuis l'église Saint-Pierre, légère percée dans l'axe de la rue en direction de la ZIP

2 Église Saint-Martin de Malaumont
Chonville-Malaumont

CI

6,3 km | N | Enjeu moyen | Covisibilité et visibilité à étudier

L'église, dont le clocher a été édifié au XIIe siècle, se situe au centre du village de Malaumont. Elle a bénéficié en 2002 des aides de la Sauvegarde du Patrimoine Français pour des travaux suite à la tempête de 1999.

Visibilité

Au niveau de l'église, les vues sont fermées par les habitations. La visibilité du projet pourra être étudiée depuis la sortie sud-est du village, à 100 mètres du monument où la vue est dégagée.

Covisibilité

L'église est bien visible depuis le nord-ouest de Malaumont. La covisibilité entre le monument et le projet sera à étudier depuis ce point.

Fig. 81 : Église Saint-Martin

Fig. 82 : Vue vers la ZIP depuis la sortie sud-est de Malaumont, à 100 mètres de l'église

Fig. 83 : Vue sur l'église depuis le nord de Malaumont

18 Église Saint-Gorgon
Euville (Vertuzey)

C

7,3 km | E | Enjeu faible | Covisibilité à étudier

Vestige d'une maison forte, ce bâtiment est devenu une église au XVIe siècle. L'église comporte des fenêtres de tir et une salle de refuge au-dessus de la nef.

Visibilité

Située le long du canal de l'est, les vues sont filtrées depuis le monument par la végétation entourant le canal en direction de la ZIP. Les risques de visibilité sont écartés.

Covisibilité

L'église est légèrement visible depuis la D39 qui surplombe le village au nord. La covisibilité sera à étudier depuis ce point.

Fig. 84 : Église Saint-Gorgon

Fig. 85 : Vue sur le village de Vertuzey et son église depuis la D39

5 Jardin du domaine de la Forge
Boncourt-sur-Meuse

I

8 km | N | Enjeu moyen | Visibilité à étudier

La forge de Boncourt-sur-Meuse a été créée en 1715. Après arrêt de l'activité de la forge, le site a été transformé en domaine de villégiature avec la création d'un parc à l'anglaise. L'usine a disparu, ne laissant que la maison du maître de la forge et des ponts et passerelles en fonte. Le domaine de la forge abrite un gîte ouvert aux touristes.

Visibilité

La végétation est dense et importante au cœur du jardin. La visibilité du projet pourra être étudiée depuis la route longeant le jardin.

Fig. 87 : Le jardin depuis la route

Fig. 86 : Vue vers le sud depuis la route reliant Boncourt-sur-Meuse et Pont-sur-Meuse, devant le jardin

Covisibilité

Les jardins ne présentent pas de silhouette particulière dans le paysage. Le risque de covisibilité est écarté.

4 — Menhir de Mécrin — Mécrin — I

9,3 km | N | Enjeu faible | Visibilité à étudier

Ce menhir relevé d'un mètre cinquante de haut est situé dans un champ à l'est du hameau du Moulin de Mécrin.

Visibilité

Dans un secteur dégagé, les vues à proximité du menhir sont lointaines. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce secteur.

Covisibilité

Le menhir ne se détache pas dans le paysage alentour et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

Fig. 89 : Menhir de Mécrin (Source : Wikipédia)

Fig. 88 : Vue à proximité du menhir, en direction de la zone potentielle

21 — Église Saint-Laurent — Troussey — I

9,9 km | E | Enjeu faible | Sensibilité nulle

Cette église de style roman ogival a été transformée en forteresse en 1585 avec des murs percés de meurtrières pour protéger la population. Derrière l'église se trouve une reproduction de la grotte de Massabielle avec un vrai morceau de rocher ramené de Lourdes.

Visibilité

L'église est située au cœur du bourg et ne présente pas de vue dégagée vers l'ouest. Les risques de visibilité sont écartés.

Covisibilité

L'église n'est pas visible depuis l'est du village, les risques de covisibilité avec le projet sont écartés.

Fig. 90 : Église Saint-Laurent

25 — Château de Morlaincourt — Chanteraine — I

10,5 km | O | Enjeu faible | Sensibilité nulle

Ce château renaissance est situé dans le village de Morlaincourt au sein de la vallée du ruisseau de Noitel. Il comporte 4 tours et n'est pas ouvert à la visite.

Visibilité

L'AVT montre que les vues depuis le château ou ses environs ne seront pas possibles en direction de la ZIP.

Covisibilité

Le château n'est pas visible depuis l'ouest. Les risques de covisibilité sont écartés.

Fig. 91 : Château de Morlaincourt

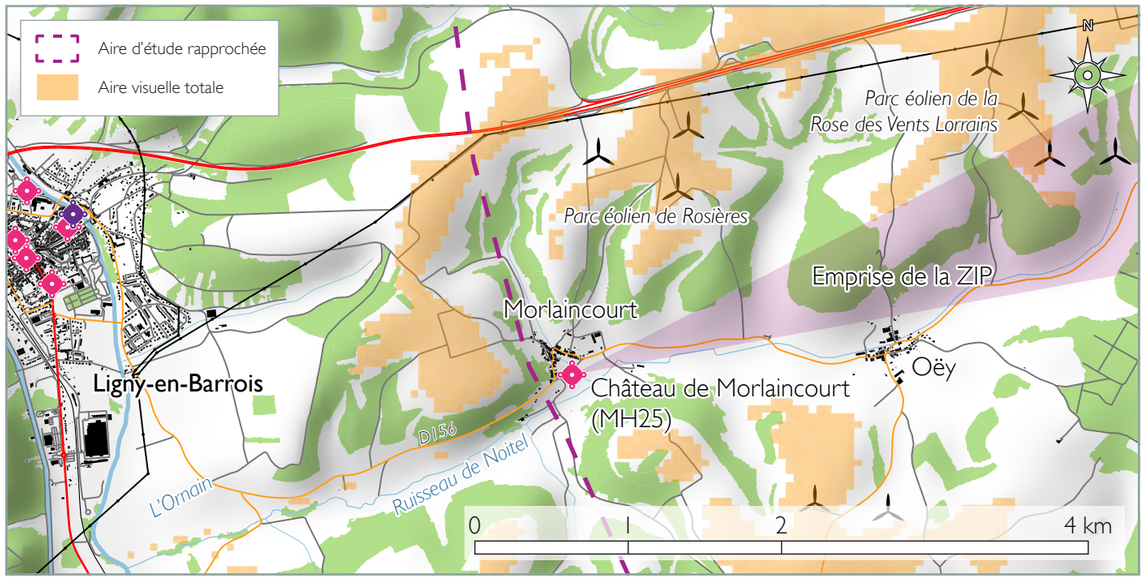

3

Château et ses communs
Sampigny

CI

10,7 km | N | Enjeu faible | Sensibilité nulle

Ce château dit château d'Henriette de Lorraine est situé dans le village de Sampigny. Après une première destruction lors de la guerre de Trente Ans, le château fut restauré, mais de nouveau détruit par les bombardements lors de la Première Guerre mondiale.

Visibilité

Au milieu des habitations et de la végétation, les vues en direction de la zone potentielle sont fermées. Les risques de visibilité sont nuls.

Covisibilité

Le château n'est pas visible dans le paysage alentour. Les risques de covisibilité sont écartés.

Fig. 92 : Ruines du château (Source : Wikipédia)

14

Église Saint-Léger de Gironville
Geville

C

11,1 km | NE | Enjeu faible | Sensibilité nulle

Cette église datée du XIIe siècle est de type église-halle avec une enceinte fortifiée. Les murs gouttereaux de l'église sont percés de baies sous l'arase qui permettaient l'habitation et la défense.

Visibilité

L'église est située en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Covisibilité

Au nord-est de Gironville-sous-les-Côtes, aucun secteur en AVT n'est présent. Le risque de covisibilité est donc écarté.

Fig. 93 : Église Saint-Léger (Source : Wikipédia)

23
24

Monuments de Mauvages
Église
Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire

C
I

11,4 km | S | Enjeu moyen | Covisibilité et visibilité à étudier

Les deux monuments se situent au sein du village de Mauvages. Édifié en 1831, le lavoir-fontaine du Déo est inspiré des monuments antiques égyptiens et présente en son centre une statue d'un égyptien en pagne tenant deux cruches. L'église Saint-Pantaléon du XIIIe siècle se situe juste à côté du lavoir-fontaine.

Visibilité

Depuis le jardin autour de l'église, la vue présente quelques percées visuelles en direction de la zone potentielle. Une éolienne du parc éolien les Valottes est visible. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce point.

Covisibilité

Depuis le sud-est du village, l'église est visible, elle rentre en covisibilité avec plusieurs parcs éoliens. L'impact en covisibilité entre l'église et le projet est donc à étudier depuis cette route. La covisibilité ne sera néanmoins pas directe dans cette vue.

La fontaine-lavoir n'est pas visible en dehors du village.

Fig. 94 : Église

Fig. 95 : Fontaine-Lavoir

Fig. 96 : Vue depuis l'arrière de l'église en direction de la ZIP

Fig. 97 : Vue depuis le sud du village sur le clocher de l'église

Tableau de synthèse des sensibilités non nulles définies à priori des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)	Enjeu	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
1	Église de Chonville	C	Chonville-Malaumont	2,9	faible	à proximité	oui
6 à 13	8 monuments historiques à Commercy	3 x C 1 x CI 4 x I	Commercy	3,8 à 4,8	fort	oui (château)	oui (église)
19	Église Saint-Martin	C	Sorcy-Saint-Martin	4,9	faible		oui
15	Mairie	C	Euville	5,3	moyen	oui	oui
16	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	I	Euville	5,4	moyen		oui
17	Église Saint-Pierre de Ville-Issey	I	Euville	5,5	faible	oui	
2	Église Saint-Martin de Malaumont	CI	Chonville-Malaumont	6,3	moyen	oui	oui
18	Église Saint-Gorgon	C	Euville	7,3	faible		oui
5	Jardin du domaine de la Forge	I	Boncourt-sur-Meuse	8	moyen	oui	
4	Menhir de Mécrin	I	Mécrin	9,3	faible	oui	
23	Église	I	Mauvages	11,4	moyen	oui	oui
24	Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire	C	Mauvages	11,4	moyen	à proximité	

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présumés ci-dessus sont avérés.

- **Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et au-delà classés par distance à la ZIP :**

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)
26	Site archéologique	I	Boviolles	10,1
122	Château de Gombervaux	C	Vaucouleurs	10,2
58	Ancienne commanderie des Templiers, puis des Hospitaliers de Marbotte	I	Apremont-la-Forêt	10,8
27	Site archéologique du sanctuaire de Nasium	I	Saint-Amand-sur-Ornain	12,2
65	Abbaye de Rangeval (ancienne)	C	Geville	12,5
28	Ruines romaines de Nasium	C	Naix-aux-Forges	13
29	Haut-fourneau	I	Menaucourt	13
30	Tour de Luxembourg	C	Ligny-en-Barrois	13,3
123	Tour du Roi	C	Vaucouleurs	13,3
31	Maison	I	Ligny-en-Barrois	13,4
124	Remparts (restes) et tour dite des Anglais	C	Vaucouleurs	13,4
126	Église Saint-Laurent	C	Vaucouleurs	13,5
125	Château	CI	Vaucouleurs	13,5
32	Maison	I	Ligny-en-Barrois	13,6
33	Propriété dite La Chiennerie	I	Ligny-en-Barrois	13,6
34	Église	I	Ligny-en-Barrois	13,7
35	Hôtel des Fermes (ancien)	I	Ligny-en-Barrois	13,7
36	Porte de Ville dite Porte Dauphine ou Porte de France.	I	Ligny-en-Barrois	13,9
127	Domaine du château	I	Chalaines	14,3
39	Château	I	Kœur-la-Petite	14,5
137	*Ancien château du Tertre*	*I*	*Tronville-en-Barrois*	*16,5*
66	Maison Kayser	C	Foug	16,5
138	*Église de l'Immaculée Conception*	*I*	*Tronville-en-Barrois*	*16,7*
63	Église Saint-Maurice	C	Bouconville-sur-Madt	17,4
136	Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire	C	Houdelaincourt	17,4
41	Immeuble dit Café des Arcades	I	Saint-Mihiel	17,5
40	Couvent des Minimes (ancien)	I	Saint-Mihiel	17,5
44	Ancien Hôtel de Rouyn, dit Hôtel de Rozières	I	Saint-Mihiel	17,6
42	Église Saint-Etienne	C	Saint-Mihiel	17,6
43	Hôtel de Gondrecourt (ancien)	I	Saint-Mihiel	17,6
45	Maison	I	Saint-Mihiel	17,7
46	Quartier Colson-Blaise	I	Saint-Mihiel	17,8
47	Ancienne abbaye	CI	Saint-Mihiel	17,8
51	Maison	I	Saint-Mihiel	17,8
48	Immeuble	I	Saint-Mihiel	17,8
50	Ancien Hôtel de Faillonnet ou maison des gargouilles	CI	Saint-Mihiel	17,8
49	Hôtel de ville	I	Saint-Mihiel	17,8
52	Maison	I	Saint-Mihiel	17,8
54	Maison du Roi	C	Saint-Mihiel	18
53	Maison de Ligier-Richier	C	Saint-Mihiel	18
128	Cimetière dit Vieux Astre	C	Sepvigny	18
140	*Église de Culey*	*C*	*Culey (Loisey-Culey)*	*18,1*
139	*Croix*	*I*	*Culey (Loisey-Culey)*	*18,1*
130	Croix en pierre	C	Sepvigny	18,3
129	Église	C	Sepvigny	18,3
67	Château de Choloy	I	Choloy-Ménillot	19,6
55	Menhir dit « la grosse borne »	I	Chauvoncourt	19,7
145	*Menhir dit la Dame Schonne*	*C*	*Saint-Mihiel*	*20,1*
59	Menhir de « Woinville »	I	Buxières-sous-les-Côtes	20,1
68	Église	C	Écrouves	20,3
154	*Église*	*I*	*Bruley*	*20,5*
155	*Chapelle du Rosaire*	*I*	*Bruley*	*20,6*
160	*Chapelle Saint-Maurice*	*I*	*Domgermain*	*20,6*
163	*Église*	*I*	*Gondrecourt-le-Château*	*20,8*
60	Monument commémoratif américain	C	Montsec	21,1
164	*Église Saint-Florentin*	*C*	*Bonnet*	*21,1*
165	*Église*	*I*	*Ribeaucourt*	*21,3*
131	Château	CI	Montbras	21,6
64	Église	I	Mandres-aux-Quatre-Tours	21,7
37	Motte castrale (ancienne)	I	Belrain	21,8
166	*Domaine dit du Fourneau*	*I*	*Dammarie-sur-Saulx*	*22,8*
167	*Église de l'Annonciation Notre-Dame*	*C*	*Dammarie-sur-Saulx*	*23,6*
69	Enceinte fortifiée	CI	Toul	23,6
70	Hospice Saint-Charles	I	Toul	23,9
71	Immeuble (détruit)	I	Toul	23,9
75	Maison	I	Toul	23,9
73	Immeuble	I	Toul	23,9
74	Immeuble	I	Toul	23,9
72	Maison dite des Chevaliers de Malte (ancienne)	I	Toul	23,9
78	Couvent Saint-Léon (ancien)	I	Toul	24
80	Immeuble	I	Toul	24
81	Enceinte gallo-romaine	I	Toul	24
76	Immeubles (ancien hôpital des Bourgeois et ancien hôtel de Pimodan)	I	Toul	24
77	Maison	I	Toul	24
79	Synagogue	I	Toul	24
90	Maison-Dieu (ancienne)	C	Toul	24,1
93	Remparts gallo-romains (vestiges)	C	Toul	24,1
94	Immeuble	I	Toul	24,1
91	Immeuble	I	Toul	24,1
82	Immeuble	I	Toul	24,1
85	Immeuble	I	Toul	24,1

88	Immeuble	I	Toul	24,1
83	Maison de l'Apothicaire (ancienne)	I	Toul	24,1
89	Immeuble	I	Toul	24,1
92	Maison	I	Toul	24,1
86	Hôtel des Ducs des Hazards	I	Toul	24,1
96	Maison	I	Toul	24,1
95	Bailliage (ancien)	I	Toul	24,1
84	Église Saint-Gengoult et son cloître	C	Toul	24,1
87	Fontaine avec sa vasque (ancienne)	I	Toul	24,1
99	Maison	I	Toul	24,2
102	Hôtel du Gouverneur	I	Toul	24,2
104	Immeuble, ancien couvent des sœurs de Notre-Dame	I	Toul	24,2
105	Immeuble, ancien couvent des sœurs de Notre-Dame	I	Toul	24,2
103	Maison	I	Toul	24,2
107	Immeuble	I	Toul	24,2
98	Immeuble	I	Toul	24,2
108	Portail du Salvateur	I	Toul	24,2
100	Immeuble	I	Toul	24,2
97	Maison (détruite)	I	Toul	24,2
101	Maison (détruite)	I	Toul	24,2
106	Immeuble	I	Toul	24,2
110	Couvent des Cordeliers (ancien)	I	Toul	24,3
109	Hôtel de Rigny (ancien)	I	Toul	24,3
113	Immeuble	I	Toul	24,3
115	Maison canoniale	I	Toul	24,3
114	Immeuble (détruit)	I	Toul	24,3
111	Maison canoniale	I	Toul	24,3
112	Immeuble (détruit)	I	Toul	24,3
116	Maison canoniale (ancienne)	I	Toul	24,3
117	Immeuble	I	Toul	24,3
132	Château	I	Burey-la-Côte	24,3
118	Hôtel de ville (ancien Évêché)	C	Toul	24,4
119	Ancienne cathédrale Saint-Etienne et son cloître	C	Toul	24,4
146	*Motte castrale (ancienne)*	*I*	*Chaillon*	*24,5*
141	*Église de la Nativité Notre-Dame*	*I*	*Seigneulles*	*25,1*
133	Château de Goussaincourt	I	Goussaincourt	25,8
156	*Commanderie des Templiers de Libdeau*	*I*	*Toul*	*25,9*
144	*Domaine du château*	*I*	*Thillombois*	*26,9*
158	*Ancien prieuré Saint-Nicolas de la Rochotte*	*I*	*Pierre-la-Treiche*	*26,9*
162	*Chapelle de Notre-Dame de Bermont*	*I*	*Greux*	*27*
56	Lavoir	CI	Lacroix-sur-Meuse	27,3
148	*Église Saint-Pierre et Saint-Paul de Creue*	*I*	*Vigneulles-lès-Hattonchâtel*	*27,4*
159	*Château*	*I*	*Bicqueley*	*27,4*
147	*Ancienne abbaye de l'Etanche, à Deuxnouds-aux-Bois*	*I*	*Lamorville*	*27,7*
61	Église	C	Essey-et-Maizerais	28,1
121	Grottes dites Trou de Sainte-Reine	C	Pierre-la-Treiche	28,5
120	Maison dite des Dîmes	I	Gondreville	28,9
38	Château	I	Neuville-en-Verdunois	29
57	Ancien fort de Troyon	I	Lacroix-sur-Meuse / Troyon	29,1
134	Église Saint-Rémy	C	Domrémy-la-Pucelle	29,7
142	*Église Saint-Michel de Condé-en-Barrois*	*CI*	*Les Hauts-de-Chée*	*29,8*
62	Château d'Euvezin	I	Euvezin	29,8
135	Maison de Jeanne d'Arc	C	Domrémy-la-Pucelle	29,8
157	*Grosse-Maison*	*I*	*Villey-Saint-Étienne*	*30,3*
153	*Château de Pierrefort*	*C*	*Martincourt*	*30,5*
149	*Maison dite de la Voûte*	*C*	*Vigneulles-lès-Hattonchâtel*	*31,1*
150	*Maison dite des Arcades*	*I*	*Vigneulles-lès-Hattonchâtel*	*31,1*
151	*Église d'Hattonchâtel et son cloître*	*C*	*Vigneulles-lès-Hattonchâtel*	*31,1*
161	*Basilique Sainte-Jeanne d'Arc ou du Bois-Chenu*	*CI*	*Domrémy-la-Pucelle*	*31,1*
152	*Château d'Hattonchâtel*	*I*	*Vigneulles-lès-Hattonchâtel*	*31,2*
143	*Église*	*C*	*Les Hauts-de-Chée*	*31,9*

C : monument historique classé ; I : monument historique inscrit ; IC : monument historique classé et inscrit.

Les monuments en gris sont situés hors de l'AVT du projet.

En italique : monuments en dehors de l'aire d'étude éloignée (numéros 137 à 167).

L'ensemble des monuments historiques a été étudié afin de définir son enjeu et sa sensibilité vis-à-vis du projet.

Les monuments historiques présentant un enjeu faible et une sensibilité nulle vis-à-vis du projet (visibilité et covisibilité, étudiée d'après l'AVT de la zone potentielle, le contexte géographique du monument et la visite terrain) ne seront pas détaillés ici. Ils présenteront une sensibilité nulle vis-à-vis du projet.

L'impact potentiel du parc éolien sera de plus en plus réduit à mesure que l'on s'éloigne de la zone potentielle. À une distance de plus de 15 km, seules les sensibilités en termes de visibilité seront étudiées. Le risque de covisibilité est en effet très réduit à une telle distance.

L'ensemble des monuments historiques au-delà de l'aire d'étude éloignée est situé en dehors de l'AVT. Ces monuments ne présentent donc pas de visibilité sur le projet. Ils sont tous situés à plus de 15 km de la zone potentielle et ne présentent donc pas non plus de risque de covisibilité avec le projet. **Aucun monument historique non compris dans l'aire d'étude éloignée ne sera donc détaillé, ils présentent une sensibilité nulle vis-à-vis du projet.**

26

Site archéologique
Boviolles

I

10,1 km | SO | Enjeu moyen | Visibilité à étudier

L'oppidum de Boviolles, avec une superficie d'une cinquantaine d'hectares, se développe à l'extrémité occidentale d'un éperon calcaire naturellement défendu par des versants plus ou moins abrupts, d'une centaine de mètres de dénivelé. Cet oppidum était sans conteste la capitale de la cité des Leuques à la fin de l'indépendance gauloise. Les vestiges visibles sont ceux des fortifications, avec notamment une partie du murus gallicus, sur 4 à 6 m d'élévation. Un circuit de visite a été aménagé sur le site en 1990, et remis à jour en 2004 sous la direction de l'archéologue départemental, M. Franck Mourot. Ce circuit permet de découvrir les 200 ha de la ville gallo-romaine de Nasium. Le sentier de l'oppidum en est son prolongement (source : Oppida).

Visibilité

Les parcelles protégées du site sont toutes situées en dehors de l'AVT de la zone potentielle et ne présentent donc pas de risque de visibilité sur le projet. Un secteur au sud du site est situé dans l'AVT, les vues sur le projet seront étudiées depuis ce point.

Covisibilité

Le site n'est pas identifiable dans le paysage aux alentours et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

Fig. 98 : Vue aérienne depuis l'est (Source : Oppida)

122

Château de Gombervaux
Vaucouleurs

C

10,2 km | SE | Enjeu fort | Sensibilité nulle

Ce château du XIVe siècle est situé à la lisière de la forêt de Vaucouleurs. L'association de Gombervaux a permis la sauvegarde et la restauration du monument. L'association anime le lieu en organisant des actions culturelles et touristiques, attirant un large public soucieux de mieux connaitre ce patrimoine régional.

Visibilité

Le château est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Covisibilité

Les zones au sud-est du château étant situées hors de l'AVT, les risques de covisibilité seront nuls.

Fig. 99 : Vue du château et des douves (Source : Wikipédia)

27
28

Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain)
Ruines romaines de Nasium (Naix-aux-Forges)

I
C

12,5 à 13 km | SO | Enjeu moyen | Visibilité à étudier

La ville gallo-romaine de Nasium s'est développée à la fin du Ier siècle av. J.-C. en contrebas de l'oppidum de Boviolles, au niveau de la confluence de l'Ornain et de la Barboure. De nombreuses animations sont proposées sur le site (randonnées, visite de chantier archéologique, visites guidées, etc.).

Visibilité

Les deux sites en eux-mêmes sont situés en dehors de l'AVT de la ZIP. La visibilité du projet pourra être étudiée à proximité des sites, dans les secteurs en AVT.

Covisibilité

Le site n'est pas visible dans le paysage aux alentours et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

Fig. 100 : Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Source : Wikipédia)

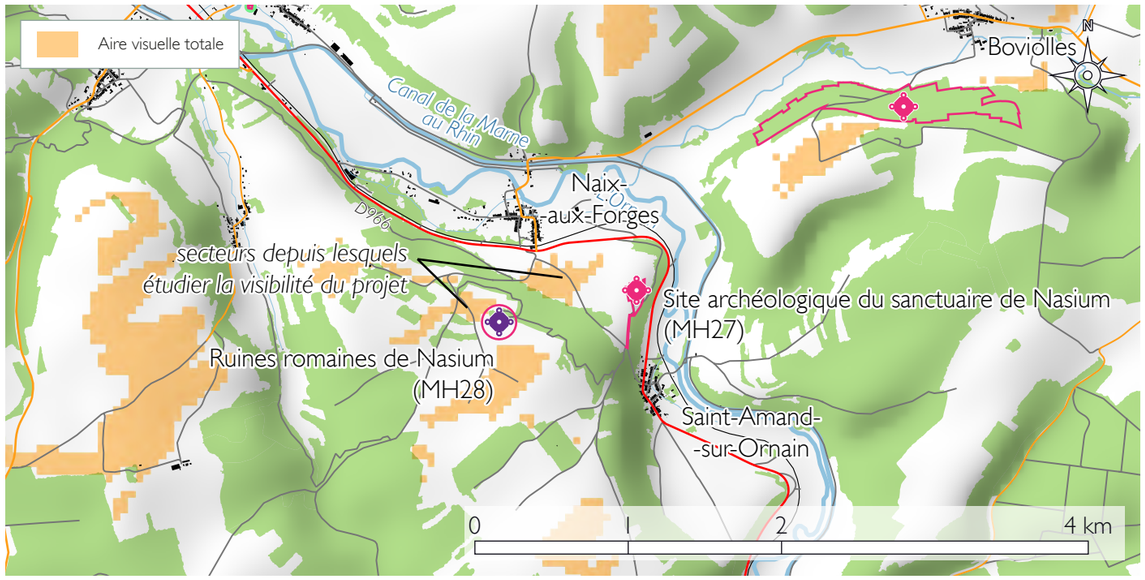

Fig. 101 : Vue depuis le secteur en AVT entre les deux sites, le sanctuaire de Nasium est visible

30
à
36

Monuments de Ligny-en-Barrois
Tour de Luxembourg
Maison
Maison
Propriété dite La Chiennerie
Église
Hôtel des Fermes (ancien)
Porte de Ville dite Porte Dauphine ou Porte de France.

C
I
I
I
I
I
I

13,3 à 13,9 km | O | Enjeu fort | Sensibilité nulle

Ligny-en-Barrois s'est développé autour d'un château dont la tour de Luxembourg (dite aussi tour Valéran) faisait partie. La ville comporte 7 monuments historiques dont les plus reconnus sont la tour de Luxembourg, l'église Notre-Dame-des-Vertus et la porte de ville dite Porte Dauphine ou Porte de France.

Visibilité

L'AVT montre qu'aucune visibilité sur la ZIP ne sera possible depuis Ligny-en-Barrois ou ses alentours.

Covisibilité

Aucun risque de covisibilité n'a été recensé entre les monuments de Ligny-en-Barrois et la ZIP.

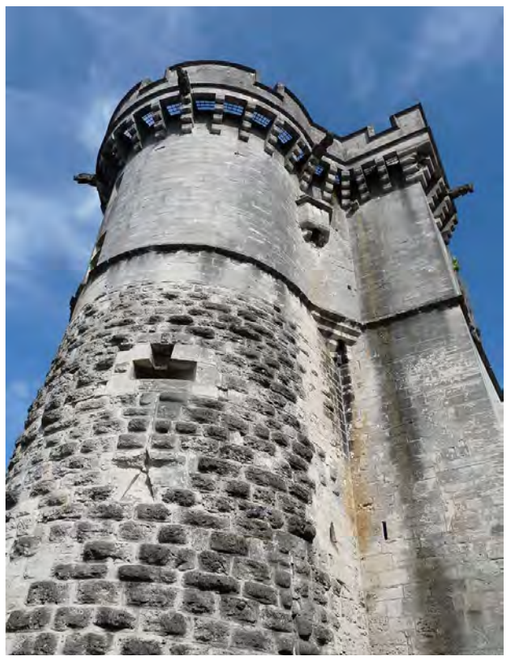

Fig. 102 : Tour de Luxembourg ou tour Valéran (Source : Wikipédia)

Fig. 103 : Église (Source : Wikipédia)

Fig. 104 : Porte de ville (Source : Wikipédia)

123 à 126

Monuments du centre de Vaucouleurs
Tour du Roi
Remparts (restes) et tour dite des Anglais
Église Saint-Laurent
Château

C
C
C
CI

13,3 à 13,5 km | SE | Enjeu fort | Covisibilité à étudier

Au XIe siècle, cette cité se pare d'une enceinte fortifiée dont des vestiges sont encore visibles : la tour du Roi et la tour dite des Anglais. Du château il demeure la porte de France et une chapelle castrale fortifiée. Le village est connu comme celui qui arma Jeanne d'Arc en 1429, avant de rejoindre le Dauphin.

Visibilité

L'AVT montre qu'aucune visibilité sur la ZIP ne sera possible depuis Vaucouleurs que ce soit depuis le centre-ville ou depuis les entrées et sorties de bourg.

Covisibilité

Depuis la D145g, Vaucouleurs et notamment son église sont visibles. Ce secteur se situant dans une zone de l'AVT, la covisibilité entre Vaucouleurs et le projet devra être étudiée depuis ce point.

Fig. 105 : Porte de France et chapelle castrale (Source : Wikipédia)

Fig. 106 : Tour dite des Anglais

Fig. 108 : Vue depuis la D145g sur Vaucouleurs. L'église Saint-Laurent est visible

Fig. 107 : Église Saint-Laurent

40 à 54

Monuments du centre de Saint-Mihiel
Couvent des Minimes (ancien) (I), Immeuble dit Café des Arcades (I), Église Saint-Etienne (C), Hôtel de Gondrecourt (ancien) (I), Ancien Hôtel de Rouyn, dit Hôtel de Rozières (I), Maison (I), Quartier Colson-Blaise (I), Ancienne abbaye (CI), Immeuble (I), Hôtel de ville (I), Ancien Hôtel de Faillonnet ou maison des gargouilles (CI), Maison (I), Maison (I), Maison de Ligier-Richier (C), Maison du Roi (C)

17,5 à 18 km | N | Enjeu fort | Sensibilité nulle

Saint-Mihiel est située au cœur de la vallée de la Meuse. Elle offre à ses visiteurs un patrimoine riche, dont 15 monuments historiques classés et / ou inscrits. L'histoire de la ville est intimement liée à celle de l'abbaye bénédictine, monument classé et inscrit. De nombreuses maisons ou immeubles sont classés ou inscrits dans la ville.

Visibilité

L'ensemble de la ville et ses alentours sont situés hors de l'AVT. Aucune visibilité sur le projet ne sera donc possible depuis Saint-Mihiel.

Fig. 109 : Abbaye Saint-Michel (Source : Wikipédia)

Fig. 110 : Couvent des Minimes (Source : Wikipédia)

Fig. 111 : Église Saint-Étienne (Source : Wikipédia)

Fig. 112 : Immeuble dit Café des Arcades (Source : Wikipédia)

Fig. 113 : Maison du Roi (Source : Wikipédia)

128 Monuments de Sepvigny — C
129 Église — C
130 Croix en pierre — C
Cimetière dit Vieux Astre

18 à 18,3 km | SE | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

L'église Saint-Èvre et la croix en pierre se situent dans le village de Sepvigny, le long des départementales D145 et D145g. Le cimetière comportant la chapelle classée est isolé au nord du village.

Visibilité

Les trois monuments se situent au sein de la vallée de la Meuse. L'AVT montre que le risque de visibilité est écarté depuis les trois édifices.

Fig. 114 : Église

Fig. 115 : Croix en pierre

Fig. 116 : Cimetière dit Vieux Astre

67 Château de Choloy
Choloy-Ménillot — I

19,6 km | E | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

Ce château du XIXe siècle accueille aujourd'hui un gîte rural, une maison d'hôtes et plusieurs chambres d'hôtes. Il est entouré par un parc de 6 hectares regroupant étangs, bois et jardins à la française.

Visibilité

Le château est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Fig. 117 : Château de Choloy

68 Église
Écrouves — C

20,3 km | E | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

Cette église paroissiale Notre-Dame-de-la-Nativité-de-la-Vierge a été édifiée au XIIIe siècle sur une source miraculeuse. Elle a été fortifiée au XIVe siècle et remaniée au XIXe.

Visibilité

L'église est située en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Fig. 118 : Église d'Écrouves (Source : Wikipédia)

60 Monument commémoratif américain
Montsec — C

21,1 km | NE | Enjeu fort | Sensibilité nulle

Au sommet de la butte de Montsec, à une altitude de 377 mètres, se trouve un monument commémorant les offensives menées par l'armée américaine sur le saillant de Saint-Mihiel lors de la Première Guerre mondiale. Le monument, érigé en 1932 en pierre d'Euville, est constitué d'une rotonde à colonnade de style néoclassique, dont le centre est occupé par une table d'orientation sur laquelle est sculptée une carte en bronze illustrant le champ de bataille.

Visibilité

Du fait de sa position en hauteur, le monument présente des visibilités quasiment à 360°. Néanmoins, en direction du projet vers le sud-ouest, la vue est fermée par des arbres. Les risques de visibilité du projet depuis ce monument à plus de 20 km sont nuls.

Fig. 119 : Monument commémoratif américain, vue en direction du sud-ouest

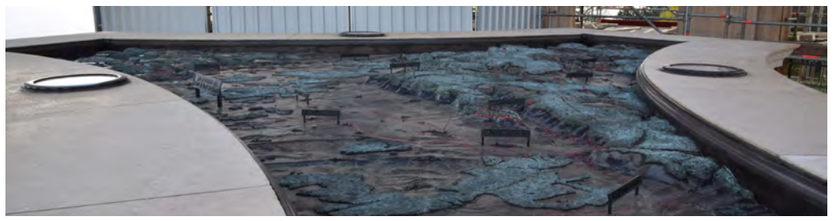
Fig. 120 : Plan relief du Saillant de Saint-Mihiel

Fig. 121 : Arbres limitant la vue en direction de la ZIP depuis le monument

131

Château Montbras — CI

21,6 km | SE | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

Ce château a été construit pendant le XVIIe siècle et a connu des transformations au XVIIIe siècle. De style renaissance, il s'agit d'un des châteaux les plus remarquables de Lorraine. Il accueille des chambres d'hôte et se visite sur rendez-vous.

Visibilité

Le château est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Fig. 122 : Château de Montbras

133

Château de Goussaincourt Goussaincourt — I

25,8 km | SE | Enjeu moyen | Sensibilité nulle

La seigneurie de Goussaincourt remonte au XIIe siècle, mais le château date du XVIIe siècle. Il a été remanié de nombreuses fois.

Visibilité

Le château est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

Fig. 129 : Château de Goussaincourt

69 à 119

Monuments de Toul

Ancienne cathédrale Saint-Etienne et son cloître (C), Bailliage (ancien) (I), Couvent des Cordeliers (ancien) (I), Couvent Saint-Léon (ancien) (I), Église Saint-Gengoult et son cloître (C), Enceinte fortifiée (CI), Enceinte gallo-romaine (I), Fontaine avec sa vasque (ancienne) (I), Hospice Saint-Charles (I), Hôtels (3 I), Hôtel de ville (C), Immeubles (21 I), Maisons (1 C + 13 I), Portail du Salvateur (I), Remparts gallo-romains (vestiges) (C), Synagogue (I)

23,6 à 24,4 km | E | Enjeu fort | Visibilité à étudier

Quatrième ville de Meurthe-et-Moselle, Toul est une cité de près de 17 000 habitants. Son patrimoine historique et architectural est particulièrement riche.

Ville fortifiée à l'époque gallo-romaine, puis au XVIIIe siècle par Vauban, Toul est la seule ville de Lorraine a conserver une enceinte de ville. Sa physionomie sera marquée tout au long de son histoire par une architecture militaire en constante évolution technique.

La ville de Toul a conservé ses bâtiments religieux : la cathédrale Saint-Etienne (classée), la Collégiale Saint-Gengoult (classée), ses maisons canoniales autour de la cathédrale (inscrites), ses anciens couvents (inscrits) ainsi que l'ancien Palais Episcopal (classé, devenu Hôtel de Ville).

Partout, de belles habitations sont encore visibles, mais aussi de beaux ornements autour des portes et fenêtres, invitant les promeneurs à flâner en levant les yeux (38 hôtels, maisons ou immeubles classés ou inscrits).

Visibilité

L'ensemble du centre historique de Toul où se situent les 51 monuments est compris en dehors de l'AVT. Les risques de visibilités depuis les édifices de Toul seront donc nuls.

La visibilité du projet pourra être étudiée depuis la sortie sud de Toul, le long de la D960, secteur situé dans l'AVT de la zone potentielle. Depuis la D11b, en sortie ouest de Toul, les vues sont fermées par le bâti.

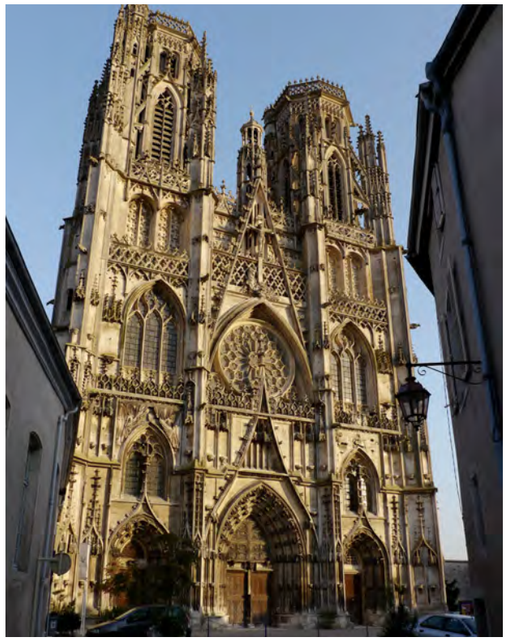

Fig. 123 : Ancienne cathédrale Saint-Etienne (Source : Wikipédia)

Fig. 124 : Église Saint-Gengoult (Source : Wikipédia)

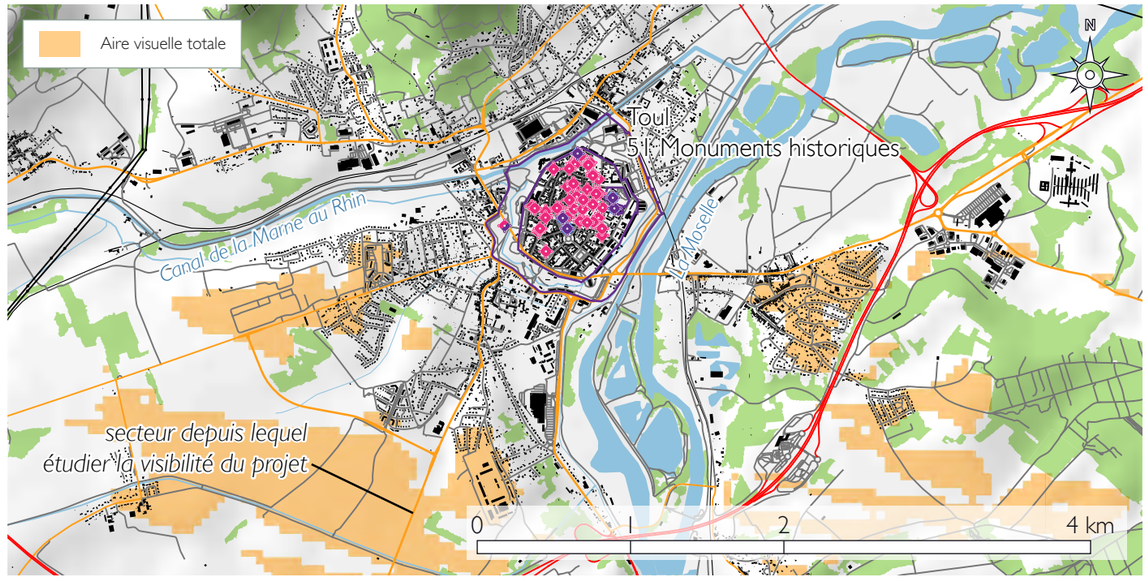

Fig. 125 : Enceinte fortifiée (Source : Wikipédia)

Fig. 126 : Enceinte gallo-romaine (Source : Wikipédia)

Fig. 127 : Hôtel de ville (Source : Wikipédia)

Fig. 128 : Vue depuis la D960 en direction de la zone potentielle

57 — Ancien fort de Troyon — Lacroix-sur-Meuse / Troyon — I

29,1 km | N | Enjeu moyen | Visibilité à étudier

Le fort de Troyon, appelé brièvement fort d'Essling, est un ouvrage fortifié qui fait partie du système Séré de Rivières mis en place autour de Verdun à partir de 18791. Il est bâti sur les communes de Troyon et Lacroix-sur-Meuse, à 264 mètres d'altitude. Il est ouvert à la visite.

Visibilité

Du fait de sa position en hauteur, les visibilités sur le projet pourront être étudiées depuis le fort ou à proximité. La distance séparant le monument au projet limite néanmoins fortement les risques de visibilité.

Fig. 130 : Ancien fort de Troyon (Source : Meuse Tourisme)

Fig. 131 : Vue depuis l'allée menant au fort

Fig. 132 : Entrée du fort

134 135 — Église Saint-Rémy — Maison de Jeanne d'Arc — Domrémy-la-Pucelle — C C

29.7 km | S | Enjeu fort | Sensibilité nulle

Le village de Domrémy-la-Pucelle est le village natal de Jeanne d'Arc. On y trouve donc sa maison natale, ouverte à la visite et l'église où elle a été baptisée : l'église paroissiale Saint-Rémy. La maison a été classée par la première liste de monuments historiques français protégés en 1840.

Visibilité

Les deux monuments, en limite sud de l'aire d'étude éloignée, sont situés hors de l'AVT et ne présenteront donc aucun risque de visibilité sur le projet.

Fig. 133 : Église Saint-Rémy

Fig. 134 : Maison de Jeanne d'Arc

Tableau de synthèse des sensibilités non nulles définies à priori des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)	Enjeu	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
26	Site archéologique	I	Boviolles	10,1	moyen	à proximité	
27	Site archéologique du sanctuaire de Nasium	I	Saint-Amand-sur-Ornain	12,2	moyen	à proximité	
28	Ruines romaines de Nasium	C	Naix-aux-Forges	13	moyen	à proximité	
123 à 125	Monuments historiques du centre de Vaucouleurs	3 C 1 CI	Vaucouleurs	13,3 à 13,5	fort		oui
69 à 119	Monuments historiques de Toul	5 C 1CI 45 I	Toul	23,6 à 24,4	fort	en sortie de ville	
57	Ancien fort de Troyon	I	Lacroix-sur-Meuse / Troyon	29,1	moyen	oui	

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présumés ci-dessus sont avérés.

Sites

- Zone potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Sites patrimoniaux remarquables
- Site inscrit
- Site classé

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : DREAL Grand Est, Atlas des Patrimoines, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

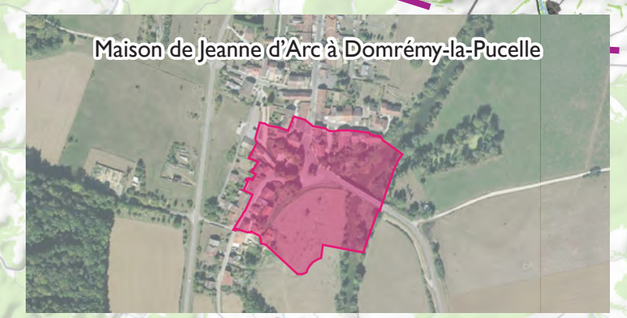

Sept roches situées à Saint Mihiel (dites "Dames de Meuse")

Vieux chêne de la fontaine des Carmes (abattu)

Ensemble formé par la promenade des Capucins et ses abords

Avenue des tilleuls à Commercy

Site patrimonial remarquable de Commercy

Parc de Ligny-en-Barrois

Arbre de Sully

Grand Tilleul près de la Porte de France

Maison de Jeanne d'Arc

N

0 5 10 20 km

Les sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire.

Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme),
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection :

- secteurs sauvegardés,
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables. Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.

Source : Ministère de la Culture

L'aire d'étude éloignée comporte un site patrimonial remarquable.

- **Commercy (Aire d'étude rapprochée, 2 km au nord-est de la ZIP) (ancienne ZPPAUP)**

La ZPPAUP mise en place en 1985 a pour but de protéger le centre ancien de Commercy (dont le château de la Forge évoqué dans les monuments historiques) ainsi que la perspective de l'avenue des Tilleuls. L'avenue des Tilleuls étant également un site classé, elle sera détaillé dans les pages suivantes.

Les conclusions concernant les impacts du projet sont les mêmes que celles pour les monuments historiques : la visibilité est à étudier dans l'axe de la perspective de la rue des Tilleuls et la covisibilité à étudier depuis le nord-est de la ville.

Fig. 135 : Château de Commercy sur la place du Fer à Cheval

Fig. 136 : Panneau d'information. Vue depuis le château dans l'axe de l'avenue des Tilleuls

Fig. 137 : Le château dans l'axe de l'avenue des Tilleuls. Vue en direction de la ZIP depuis l'avenue

Sites inscrits et classés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

L'aire d'étude éloignée comporte 6 sites classés et 2 sites inscrits.

Sites classés

- **Avenue des tilleuls de Commercy (Aire d'étude rapprochée, 2 km au nord-est de la ZIP)**

L'avenue des Tilleuls, reliant le château de Commercy à la forêt domaniale, est site classé depuis 1911. Cette majestueuse allée est une avenue longue de 2 kilomètres qui épouse l'axe de symétrie du château, qu'elle prolonge jusqu'au cœur de la forêt domaniale. La plantation des arbres pourrait avoir été réalisée sous le duc Léopold ou dans les premières années de la souveraineté de Stanislas, soit dans les années 1745 à 1750.

Le site classé est délimité de l'avenue de Verdun à la lisière de la forêt domaniale.

Les perspectives créées par cette allée se font dans les 2 axes : depuis la limite de la forêt domaniale jusqu'au château de Commercy, bien visible, et depuis le château en direction de la forêt domaniale. C'est cette dernière vue qu'il faudra étudier avec attention afin de déterminer les impacts du projet. Les vues latérales tout le long de l'avenue, à partir de la sortie de Commercy en dehors de sa partie en milieu bâti, seront également à étudier bien que moins emblématiques du site classé.

L'alignement de tilleuls est bien visible depuis le nord du site classé. La covisibilité avec le projet sera à étudier dans ce secteur.

- **Grand tilleul à Vaucouleurs (Aire d'étude éloignée, 13 km au sud-est de la ZIP)**

Ce tilleul classé est situé à proximité directe de l'église de Vaucouleurs, en plein cœur de la ville. Son tronc est maçonné avec un contrefort de pierre, le faisant émerger des deux côtés du mur. Ce site est le lieu historique de la rencontre de Jeanne d'Arc avec le sire Robert de Baudricourt, gouverneur du roi. La légende rapporte que le cheval de Jeanne d'Arc broutant les feuilles tendres du tilleul, provoqua le verdissement de toute la nature alentour.

L'ensemble de la ville de Vaucouleurs étant situé en dehors de l'AVT, ce site classé ne présente aucun risque de visibilité du projet.

- **Parc municipal de Ligny-en-Barrois (Aire d'étude éloignée, 13 km à l'ouest de la ZIP)**

Au cœur de la ville, le parc municipal de Ligny-en-Barrois est un lieu de verdure et de promenade très apprécié. Il se compose d'une esplanade, d'un mail dense du côté ouest et d'une partie plus aérée au sud-est se prolongeant sur les rives de l'Ornain. Il semblerait que la famille Luxembourg soit à l'origine de ce parc aux alentours des années 1560, alors jardin d'agrément attenant au château. La mairie, déjà gestionnaire du lieu, en obtint la propriété en 1794 et demanda sa protection au titre des sites classés en 1930.

L'ensemble de la ville de Ligny-en-Barrois et donc son parc municipal est situé en dehors de l'AVT. Aucun risque de visibilité du projet n'est à prévoir depuis ce site classé.

Fig. 140 : Panneau d'information. L'avenue des Tilleuls, vue sur le château de Commercy

Fig. 141 : Vue latérale depuis l'avenue des Tilleuls

Fig. 142 : Vue sur l'avenue depuis le nord-est

Fig. 138 : Grand tilleul à Vaucouleurs
(Sources : histoiresgalantes.fr, http://manue70.canalblog.com)

Fig. 139 : Parc municipal de Ligny-en-Barrois
(Sources : Wikipédia, Marc et Sylvie Muller)

- **Vieux chêne de la fontaine des Carmes à Saint-Mihiel (Aire d'étude éloignée, 17 km au nord de la ZIP)**

Ce chêne était situé à proximité de la fontaine des Carmes, entre la forêt domaniale de Gaumont et la forêt domaniale de Gobessart, sur le territoire de la commune de Saint-Mihiel. Le chêne a été abattu.

L'ensemble du site et ses alentours sont situés hors AVT et ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

- **Sept roches dites « Les Dames de la Meuse » (Aire d'étude éloignée, 18 km au nord de la ZIP)**

Au nord de la ville de Saint-Mihiel, sur la rive droite de la Meuse, 7 imposantes roches sont alignées, à flanc de colline et en bordure de route. Elles n'ont jamais cessé de frapper l'imaginaire populaire : elles possèdent un nom, une histoire et une légende. La première roche en sortie de ville a été baptisée la Roche du Calvaire et a été creusée afin de recevoir un Christ au tombeau de grandeur nature. D'intéressantes découvertes préhistoriques ont été faites au pied de la quatrième roche, la Roche plate. Il s'agit aujourd'hui d'un lieu de promenade très apprécié des Sammiellois et des touristes.

L'ensemble du site est situé dans la vallée de la Meuse, hors de l'AVT. Aucune visibilité sur le projet n'est à prévoir.

- **Arbre de Sully (Aire d'étude éloignée, 25 km au nord de la ZIP)**

Un tilleul de Sully est un tilleul remarquable et ancien dont l'origine remonterait à une décision de Sully, ministre d'Henri IV et grand voyer de France de faire planter des tilleuls ou des ormes1 dans les villages de France, devant la porte de l'église ou sur la place principale. De nombreux tilleuls de Sully subsistent encore dans les villes et villages de France, sans qu'il soit toujours possible d'établir que la plantation en est à relier à cette initiative de Sully. L'un de ces tilleuls est situé à Chaudenay-sur-Moselle et bénéficie de la protection de site classé.

L'ensemble du site est situé hors AVT et ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Sites inscrits

- **Promenade des Capucins et ses abords (Aire d'étude éloignée, 18 km au nord de la ZIP)**

La promenade des Capucins constitue une promenade pittoresque au sommet d'une crête rocheuse en rive droite de la Meuse, à proximité directe du centre de Sant-Mihiel. Cette promenade est accessible par une ruelle à degrés comprenant une centaine de marches. Elle se compose d'une succession d'allées bordées de tilleuls menant à une place ronde aménagée qui se prolonge d'un alignement de tilleuls centenaires. Il s'agit d'un ancien domaine occupé par les religieux jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Entièrement située en dehors de l'AVT, la promenade des Capucins ne présentera pas de vue sur le projet.

- **Ensemble formé par la maison de Jeanne d'Arc, l'église du village et ses abords (Aire d'étude éloignée, 29 km au sud de la ZIP)**

Domrémy-la-Pucelle est le village natal de Jeanne d'Arc. On y retrouve donc sa maison natale de style médiéval du XVe siècle, l'église Saint-Rémy où elle a été baptisée en 1412 et un centre d'interprétation « Visages de Jehanne ». Le site inscrit comprend le sud du village ainsi qu'une partie de la vallée de la Meuse à proximité.

L'ensemble du village de Domrémy-la-Pucelle, en limite de l'aire d'étude éloignée, est situé en hors de l'AVT. Ce site inscrit ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Fig. 143 : Les Dames de la Meuse
(Source : Marc et Sylvie Muller)

Fig. 145 : Promenade des Capucins
(Sources : saint-mihiel.fr, http://vuparmam.blogspot.com)

Fig. 144 : Statues à l'entrée de Domrémy-la-Pucelle et du centre, église Saint-Rémy, pont sur la Meuse

Patrimoine culturel et touristique

- Zone potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Petite Cité de Caractère
- Musée de France
- Plus beau détour de France
- Site touristique mis en avant par les offices de tourisme départementaux
- Site touristique mis en avant par les offices de tourisme locaux
- Site mentionné sur les cartes IGN
- Aire de pique-nique
- Chemin de grande randonnée
- Sentiers de promenade et de randonnée
- La Meuse à vélo
- Circuits vélo

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Zones urbanisées
- Bâti
- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison type autoroutier
- Réseau ferré

Sources : DREAL Grand Est, Atlas des Patrimoines, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

N

0 5 10 20 km

Autres richesses touristiques du territoire d'étude

S'ajoutant aux richesses patrimoniales précédemment décrites, plusieurs labels mettent en avant certains lieux, notamment présentés par les organismes de tourisme.

• Petites Cités de Caractère : Saint-Mihiel

Saint-Mihiel a d'ores et déjà été évoqué pour ses nombreux monuments historiques. La ville bénéficie du label « Petite cité de Caractère ».

L'ensemble de la ville est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de risque de visibilité sur le projet.

• Musées de France

5 musées de France sont présents dans l'aire d'étude éloignée :

- Musée de la Céramique et de l'Ivoire à Commercy

Le Musée accueille la deuxième collection d'ivoires de France. Il est installé dans un bâtiment de style « art-déco », le legs du Docteur BOYER a permis de constituer une collection d'ivoires, de peintures, mais également d'armes anciennes et de porcelaines. Le musée se situe en milieu bâti et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

- Musée départemental Raymond Poincaré à Sampigny

Le musée départemental est installé au rez-de-chaussée de l'ancienne résidence d'été de Raymond Poincaré, bâtie entre 1906 et 1913 dans un style néo-Louis XIII. Le musée évoque l'ascension de cet homme politique, juriste et homme de lettres. Au sein du bourg de Sampigny, les vues sont fermées par le bâti. L'impact du projet sera nul.

- Musée Jeanne d'Arc à Vaucouleurs

Le musée Jeanne d'Arc de Vaucouleurs est consacré aux représentations de ce personnage au destin tragique qui depuis le Moyen-Âge a inspiré écrivains, artistes et historiens. L'ensemble de la ville de Vaucouleurs est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet.

- Musée d'art sacré de la Meuse à Saint-Mihiel

Le musée d'Art sacré prend place dans l'aile sud de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Mihiel. L'art religieux meusien est mis à l'honneur à travers un ensemble de pièces d'orfèvrerie et de sculptures. Comme déjà abordé, l'ensemble de la ville de Saint-Mihiel ne présentera pas de vue sur le projet.

- Musée d'art et d'histoire de Toul

Installé dans l'ancienne Maison Dieu dont subsiste la salle des malades (XIIIe), le Musée d'Art et d'Histoire de Toul présente de riches collections retraçant le passé historique de la ville. Le musée est situé au centre-ville et ne présentera donc pas de vues sur le projet.

• Les plus beaux détours de France

Les Plus Beaux Détours de France sont de petites villes touristiques où l'on est toujours sûr de trouver un patrimoine intéressant, une identité artisanale et gastronomique, un hébergement et un accueil de qualité. Commercy et Toul sont les plus beaux détours de France du territoire d'étude.

Évoquée pour ces monuments historiques, son site patrimonial remarquable et son site classé, la ville de Commercy présente un patrimoine riche et diversifié. Les vues sur le projet seront étudiées depuis le château, dans l'axe de la perspective de la rue des Tilleuls où la vue s'étend jusqu'à la forêt domaniale. Les vues sur le projet seront également étudiées en sortie de ville depuis l'avenue des Tilleuls, mais également depuis les sorties sud de Commercy (D958 et D964) et depuis l'entrée nord-est (D958).

La ville de Toul, déjà abordée dans ce chapitre, ne présentera pas de vue directe sur le projet. L'impact du projet sera mesuré depuis la sortie sud-ouest de la ville.

Fig. 146 : Saint-Mihiel (Source : Petites Cités de Caractère)

Fig. 147 : Musée de la Céramique et de l'Ivoire, Musée départemental Raymond Poincaré (Source : Musées de la Meuse)

Fig. 148 : Vue depuis la D958 en direction de Commercy, la végétation filtre les vues lointaines. Le clocher de l'église de Commercy est légèrement visible

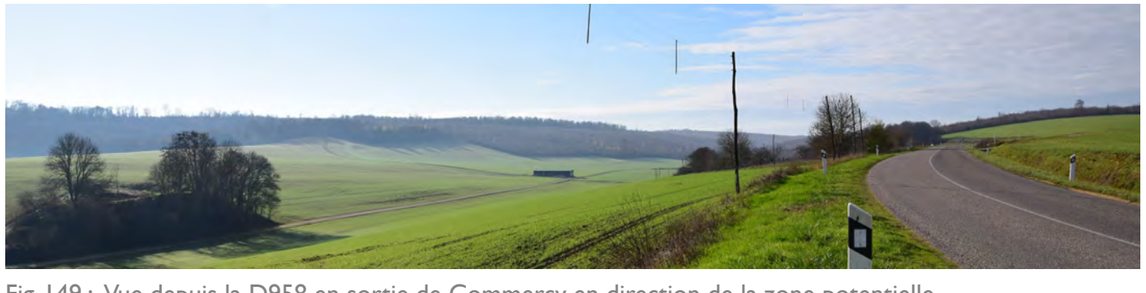

Fig. 149 : Vue depuis la D958 en sortie de Commercy en direction de la zone potentielle

• **Chemins de grande randonnée**

Le GR703 traverse le territoire d'étude, au sud de l'aire d'étude éloignée. Il reliera à terme Domrémy-la-Pucelle (village natal de Sainte Jeanne d'Arc) à Chinon. Il est aujourd'hui balisé de Domrémy-la-Pucelle à Cunfin (limite entre l'Aube et la Côte d'Or).

Seule une portion de ce GR à l'est de Chalaines est situé au sein de l'AVT. Les vues sur le projet seront étudiées depuis cette portion de chemin.

Une partie du GR5F traverse également l'aire d'étude éloignée, à l'est, autour de Toul. La distance au projet réduit fortement les risques de visibilité du projet depuis ce chemin.

• **Autres chemins de randonnée**

Les offices de tourisme présents sur le territoire d'étude mettent en avant plusieurs chemins de randonnée. La majeure partie de ces chemins sont situés en dehors de l'AVT de la zone potentielle et ne présenteront donc pas de vue sur le projet. Lors du choix des points de vue pour l'étude des impacts, ces chemins seront privilégiés s'ils présentent un risque de visibilité du projet.

• **La Meuse à vélo**

La Meuse à vélo, véloroute internationale, constitue un joli challenge pour les cyclistes plus ou moins expérimentés. En commençant à la source au Plateau de Langres, cette route longe les berges de la Meuse puis traverse la Belgique jusqu'aux Pays-Bas. De sa source jusqu'à son embouchure, l'itinéraire la Meuse à Vélo, beau et varié, est long d'environ 1166 km et offre, sur les deux rives, un paysage de villes et bourgades accueillantes, en alternance avec des villages mosans.

Cet itinéraire traverse le territoire d'étude du nord au sud. La majeure partie du tracé ne présentera pas de vue sur le projet d'après l'AVT. Les vues depuis les portions comprises dans l'AVT de la zone potentielle seront étudiées, notamment au sein de l'aire d'étude rapprochée (entre Commercy et Euville et au nord de Void par exemple).

• **Autres richesses touristiques**

En plus des richesses patrimoniales et touristiques déjà évoquées, on notera quelques richesses touristiques conseillées aux visiteurs par les offices de tourisme.

Ne seront évoquées ici que les richesses touristiques pouvant présenter une sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle.

Sites touristiques mis en avant par les offices de tourisme départementaux :

- Au sein des aires d'études locale et rapprochée, aucun de ces sites ne présente de sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle (en dehors de l'AVT ou vues lointaines fermées par la végétation ou le bâti).
- Au sein de l'aire d'étude éloignée, la majeure partie des sites ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle. Seul le cimetière militaire français de 1914-1918 à Lironville présente des vues dégagées en direction de la zone potentielle. L'impact du projet sera à étudier depuis ce site.

Autres sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée (hors aire d'étude locale) :

- L'ensemble des sites touristiques présents dans l'aire d'étude rapprochée ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle. Ils sont tous situé en dehors de l'AVT ou dans des secteurs où les vues sont fermées.

Fig. 150 : Vue depuis le GR703 à l'est de Chalaines en direction de la ZIP

Fig. 151 : Vue depuis la Meuse à vélo, D10 au nord de Void. Le parc éolien de Laneuville-au-Rupt est visible

Fig. 152 : Vue depuis la Meuse à vélo, D36 entre Commercy et Euville

Fig. 153 : Cimetière militaire français de Lironville

• Petit patrimoine de l'aire d'étude locale

Au sein de l'aire d'étude locale, plusieurs éléments de patrimoine ont été inventoriés.

- Jardin de Bussy : ce jardin situé à l'ouest de Commercy ne présentera pas de vue directe sur le projet. La végétation y est importante et ne permet pas de vue dégagée en direction de la zone potentielle. Depuis l'entrée du jardin, chemin de Bussy, les habitations ferment les perceptions lointaines.
- Nécropole nationale de Commercy : la végétation sur le site limite les vues dégagées, néanmoins, la visibilité du projet est à étudier depuis ce lieu.
- Petit patrimoine de Void : l'ensemble de ces 4 éléments patrimoniaux (pont des Romains, lavoir, fontaine et halles) se situe en milieu bâti et ne présente donc pas de vue directe sur le projet.
- Église de Void : depuis l'église, les vues sont fermées. La sensibilité en visibilité est nulle. La covisibilité du projet avec cette église sera étudiée depuis la D964 en entrée de Void. Les éoliennes de Laneuville-au-Rupt sont légèrement visibles depuis ce point.
- Église de Laneuville-au-Rupt : les vues depuis l'église sont fermées. La covisibilité entre l'église et le projet pourra être étudiée depuis l'entrée est ou depuis le sud du village.
- Église de Ménil-la-Horgne : du fait de la proximité de l'église avec la zone potentielle, les vues depuis l'église, bien que peu dégagées en direction du projet, sont à étudier. Un risque de surplomb demeure. La covisibilité entre l'église et le projet sera étudiée depuis l'entrée sud du village.
- Église de Saulx-en-Barrois : les vues depuis l'édifice sont fermées. La covisibilité entre l'église et le projet sera étudiée depuis l'entrée ouest du village, les éoliennes du parc de Ménil-la-Horgne sont visibles depuis ce point.
- Aires de pique-nique : seule l'aire de pique-nique de Laneuville-au-Rupt se situe en AVT et n'a pas été retrouvée sur le terrain. Les vues sur le projet pourront être étudiées depuis la sortie du village.

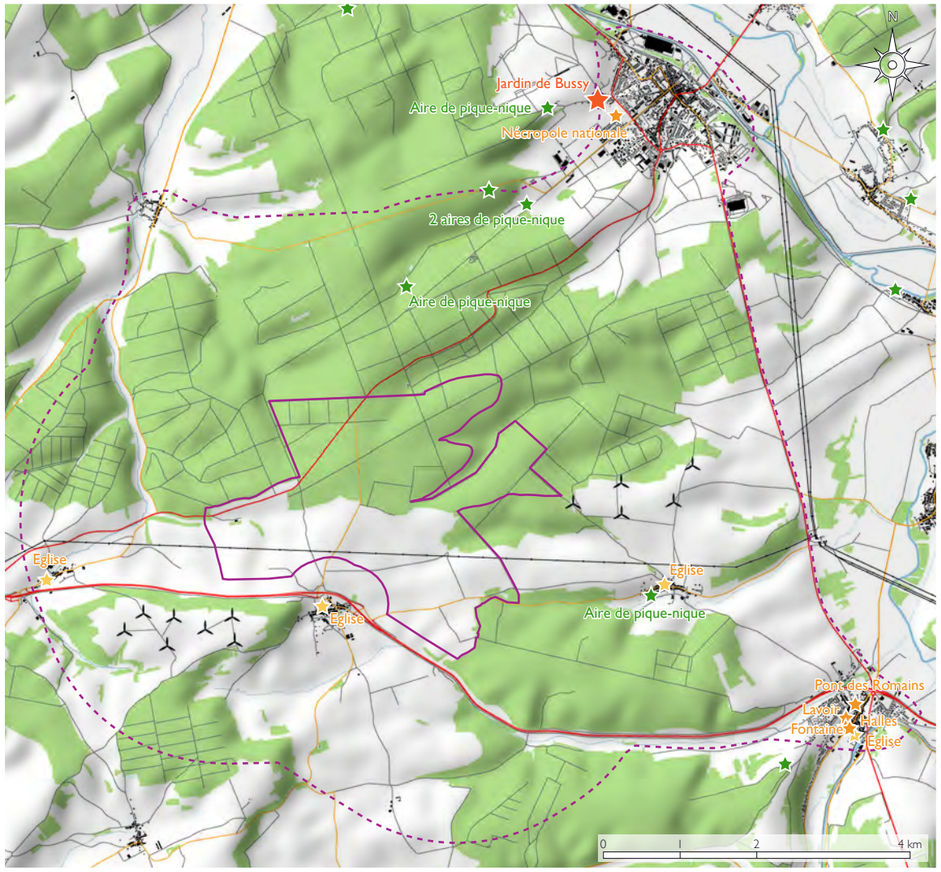

Fig. 154 : Vue depuis la nécropole de Commercy en direction de la ZIP

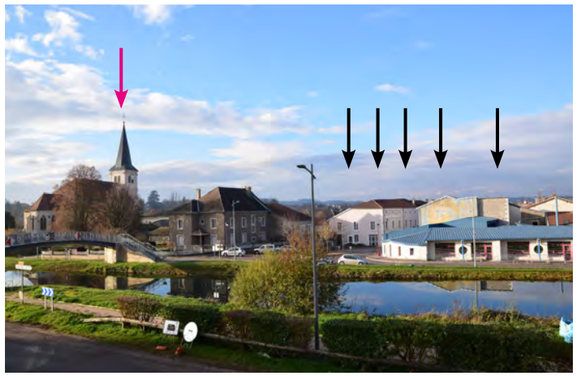
Fig. 155 : Vue sur l'église de Void depuis la D964

Fig. 156 : Vue sur l'église depuis l'entrée de Laneuville-au-Rupt

Fig. 157 : Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt depuis le sud du village

Fig. 158 : L'église de Ménil-la-Horgne

Fig. 159 : Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne depuis l'entrée sud du village

Fig. 160 : Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne depuis les habitations au sud-ouest du village

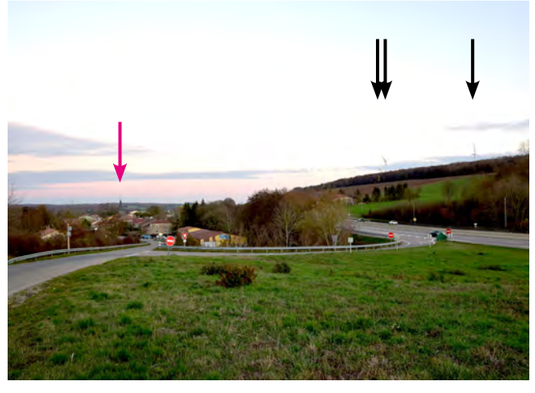
Fig. 161 : Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois et la N4 depuis l'entrée du village

Synthèse des sensibilités patrimoniales

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Impact à étudier en visibilité
- Impact à étudier en covisibilité
- Impact à étudier en visibilité et covisibilité
- Impact à étudier en visibilité depuis les circuits de randonnée pédestre et à vélo

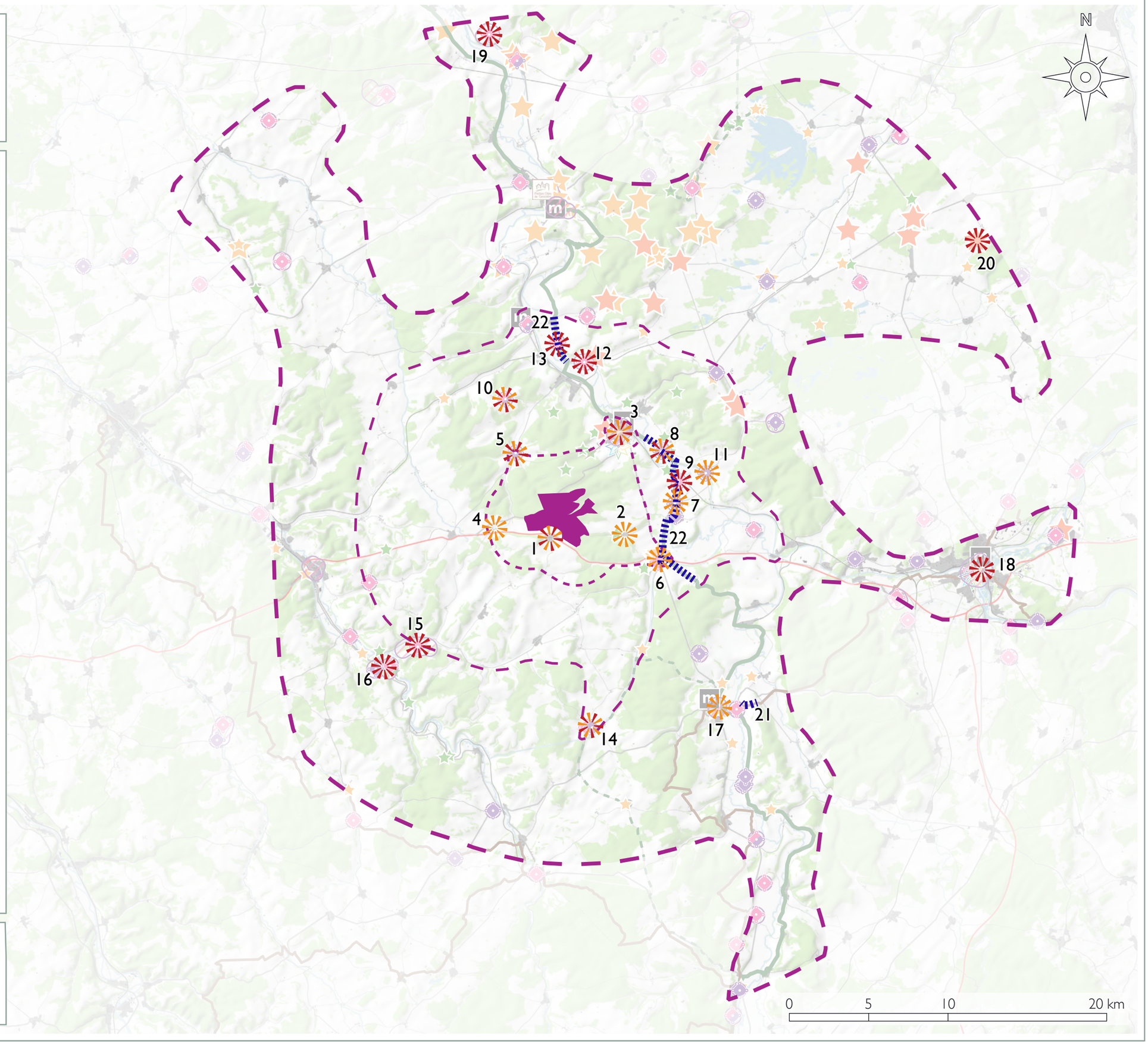

Sources : Base Mérimée, DREAL, DRAC et UDAP de la région Nouvelle Aquitaine,CG, Ministère de la culture, Sites des différents labels présentés, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM

Synthèse de l'analyse patrimoniale et touristique

Le territoire d'étude du projet est riche en éléments patrimoniaux et touristiques qui ont été recensés. Chacun d'eux a été étudié afin de déterminer son importance et son enjeu vis-à-vis du projet. Grâce à ce recensement et à l'analyse des vues possibles depuis chaque monument, ainsi que de leur visibilité dans le paysage, les sensibilités suivantes ont été déterminées :

N°	Édifice	Type	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
1	Église (Ménil-la-Horgne)	Petit patrimoine	oui	oui
2	Église (Laneuville-au-Rupt)	Petit patrimoine		oui
3	Château de Commercy ou Château Stanislas Église Saint-Pantaléon Site patrimonial remarquable Allée des Tilleuls Nécropole nationale Plus beau détour de France (Commercy)	MH C MH I SPR SC Tourisme Tourisme	oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui
4	Église (Saulx-en-Barrois)	Petit patrimoine		oui
5	Église de Chonville (Chonville-Malaumont)	MH C	à proximité	oui
6	Église (Void-Vacon)	Petit patrimoine		oui
7	Église Saint-Martin (Sorcy-Saint-Martin)	MH C		oui
8	Mairie Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Euville)	MH C MH I	oui	oui oui
9	Église Saint-Pierre de Ville-Issey (Euville)	MH I	oui	
10	Église Saint-Martin de Malaumont (Chonville-Malaumont)	MH CI	oui	oui
11	Église Saint-Gorgon (Euville)	MH C		oui
12	Jardin du domaine de la Forge (Boncourt-sur-Meuse)	MH I	oui	
13	Menhir de Mécrin (Mécrin)	MH I	oui	
14	Église Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire (Mauvages)	MH I MH C	oui à proximité	oui
15	Site archéologique (Boviolles)	MH I	à proximité	
16	Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain) Ruines romaines de Nasium (Naix-aux-Forges)	MH I MH C	à proximité à proximité	
17	Château Église Saint-Laurent (Vaucouleurs)	MH CI MH C		oui oui
18	Monuments historiques de Toul Plus beau détour de France	56 MH Tourisme	en sortie de ville	
19	Ancien fort de Troyon (Troyon)	MH I	oui	
20	Cimetière militaire français (Lironville)	Tourisme	oui	
21	GR 703	Tourisme	oui	
22	La Meuse à Vélo	Tourisme	oui	

Les éléments patrimoniaux non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle.

Dans le chapitre III, ces sensibilités seront confrontées à la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet dans son implantation définitive afin de déterminer les risques de visibilité ou de covisibilité. La ZIV du projet étant plus réduite que l'AVT de la ZIP, certaines sensibilités pourront devenir nulles vis-à-vis du projet alors qu'elles étaient non nulles vis-à-vis de la ZIP.

Des photomontages seront alors réalisés, ils permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet.

Synthèse des sensibilités

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en cours d'instruction
- Parc éolien sur lequel s'appuyer pour la définition de l'implantation du projet
- Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
- Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
- Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
- Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet
- Visibilités potentiellement importantes sur le projet (vues proches et dégagées)
- Visiblités plus réduites sur le projet (vues dégagées plus lointaines ou filtrées)
- Visiblités très réduites sur le projet (zones boisées, et fond de vallée)
- Impact à étudier en visibilité
- Impact à étudier en covisibilité
- Impact à étudier en visibilité et covisibilité
- Impact à étudier en visibilité depuis les circuits de randonnée pédestre et à vélo

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

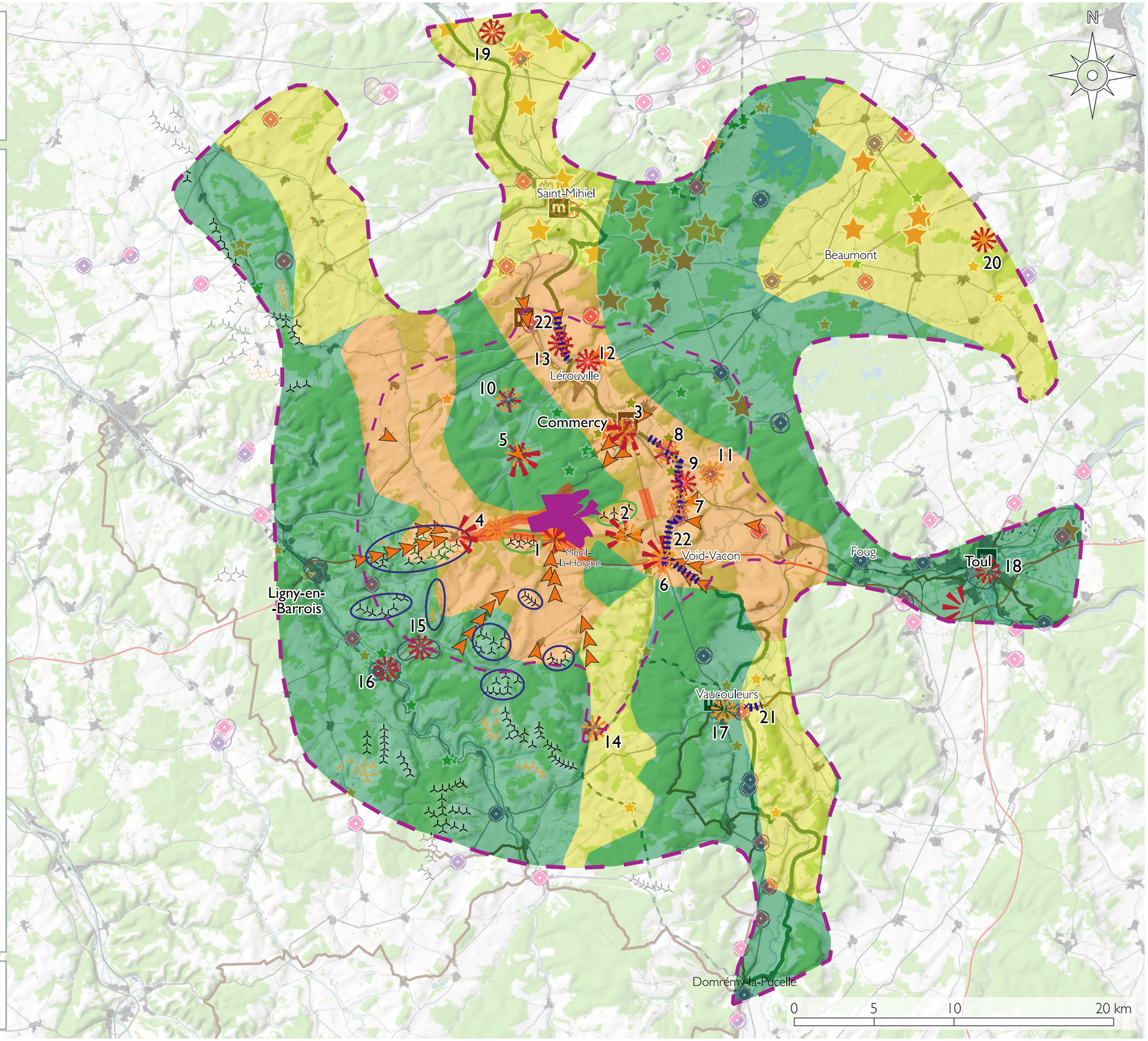

1.4. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude

Ce premier chapitre a pour objectif de déterminer si le paysage du territoire d'étude est capable d'accueillir un projet éolien, de mettre en évidence les qualités paysagères de ce territoire d'étude et de recenser les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire vis-à-vis de l'éolien.

• Sensibilités paysagères :

L'étude paysagère a montré que la ZIP s'insère au cœur d'un territoire où les parcs éoliens sont déjà présents : le motif éolien est donc déjà régulier et fréquent. De plus, il s'inscrit dans un paysage adapté au développement éolien et à sa densification. Il constitue en effet un prolongement du pôle éolien constitué par les parcs éoliens de Laneuville-au-Rupt et Ménil-la-Horgne. L'implantation du projet devra être réfléchie en cohérence avec ces 2 parcs éoliens. Le paysage du territoire d'étude est donc bien compatible avec la mise en place d'un nouveau parc éolien sur la ZIP étudiée.

Les vues directes sur le projet seront limitées par les boisements qui constituent la moitié nord de la ZIP. Les secteurs de visibilité du projet sont réduits aux zones dégagées sans boisements. L'ensemble des boisements présente des vues fermées où les impacts du projet seront nuls.

Les secteurs les plus sensibles vis-à-vis seront les zones proches aux vues dégagées : zones agricoles à l'ouest et vallée de la Meuse à l'est. Des vues plus lointaines sur le projet depuis les coteaux est de la Meuse seront également possibles.

Compte tenu du nombre de parcs éoliens existants, autorisés et en instruction du territoire, il sera essentiel de se pencher attentivement sur l'analyse impacts cumulés entre le projet en question et ces parcs éoliens, ainsi que sur la possible surcharge visuelle, en particulier depuis les bourgs proches.

Enfin, l'impact sur le paysage du quotidien doit également être étudié, particulièrement depuis les habitations les plus proches ainsi que depuis le réseau routier proche, fréquenté ou dans l'axe du projet.

• Sensibilités patrimoniales :

L'étude patrimoniale et touristique a permis de déterminer les sensibilités majeures du territoire. Il est important de vérifier que le futur parc n'entraînera pas de modification dommageable des perceptions visuelles sur ou depuis ces éléments sensibles du territoire.

Le tableau ci-contre liste l'ensemble des sensibilités répertoriées sur le territoire d'étude. Les éléments patrimoniaux non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle.

Ces sensibilités seront confrontées à la zone d'influence visuelle du projet dans son implantation finale pour savoir si elles sont avérées. Après définition des points de vue, l'évaluation des visibilités du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques sensibles ainsi que des covisibilités entre le projet et ceux-ci sera effectuée par le biais de photomontage dans le chapitre 3.

N°	Édifice	Type	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
1	Église (Ménil-la-Horgne)	Petit patrimoine	oui	oui
2	Église (Laneuville-au-Rupt)	Petit patrimoine		oui
3	Château de Commercy ou Château Stanislas Église Saint-Pantaléon Site patrimonial remarquable Allée des Tilleuls Nécropole nationale Plus beau détour de France (Commercy)	MH C MH I SPR SC Tourisme Tourisme	oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui
4	Église (Saulx-en-Barrois)	Petit patrimoine		oui
5	Église de Chonville (Chonville-Malaumont)	MH C	à proximité	oui
6	Église (Void-Vacon)	Petit patrimoine		oui
7	Église Saint-Martin (Sorcy-Saint-Martin)	MH C		oui
8	Mairie Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Euville)	MH C MH I	oui	oui oui
9	Église Saint-Pierre de Ville-Issey (Euville)	MH I	oui	
10	Église Saint-Martin de Malaumont (Chonville-Malaumont)	MH CI	oui	oui
11	Église Saint-Gorgon (Euville)	MH C		oui
12	Jardin du domaine de la Forge (Boncourt-sur-Meuse)	MH I	oui	
13	Menhir de Mécrin (Mécrin)	MH I	oui	
14	Église Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire (Mauvages)	MH I MH C	oui à proximité	oui
15	Site archéologique (Boviolles)	MH I	à proximité	
16	Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain) Ruines romaines de Nasium (Naix-aux-Forges)	MH I MH C	à proximité à proximité	
17	Château Église Saint-Laurent (Vaucouleurs)	MH CI MH C		oui oui
18	Monuments historiques de Toul Plus beau détour de France	56 MH Tourisme	en sortie de ville	
19	Ancien fort de Troyon (Troyon)	MH I	oui	
20	Cimetière militaire français (Lironville)	Tourisme	oui	
21	GR 703	Tourisme	oui	
22	La Meuse à Vélo	Tourisme	oui	

Chapitre 2 : Définition et présentation du projet

2.1. Caractérisation du site potentiel
2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation
2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes
2.4. Ajustement de la variante retenue
2.5. Présentation du projet retenu

2.1. Caractérisation du site potentiel

Principes généraux de composition paysagère des parcs éoliens

L'état initial dans le chapitre I a permis de déterminer que le secteur d'implantation du projet est propice à l'implantation d'éoliennes. Il convient désormais de définir l'implantation la plus propice à ce secteur montrant à la fois une bonne lisibilité du parc et cohérente avec les structures paysagères locales. Pour cela, quelques principes généraux sont à respecter.

• Appuyer le projet éolien sur des lignes de force du paysage

Afin d'assurer une cohérence du projet avec le paysage local, l'implantation doit s'appuyer sur les lignes de force présentes à proximité de la zone potentielle.

Ces lignes de force définissent l'orientation du futur parc éolien qui vient ainsi les renforcer.

• Privilégier la densification des parcs éoliens

Privilégier le développement de pôles de densification permet de limiter le mitage du paysage et préserver des paysages plus sensibles à l'éolien. C'est notamment le cas lors de la mise en place d'une extension de parc éolien existant.

• Privilégier une implantation régulière

L'implantation d'éoliennes en ligne, présentant une interdistance régulière entre les machines est souhaitable pour garantir la bonne lisibilité du futur parc éolien.

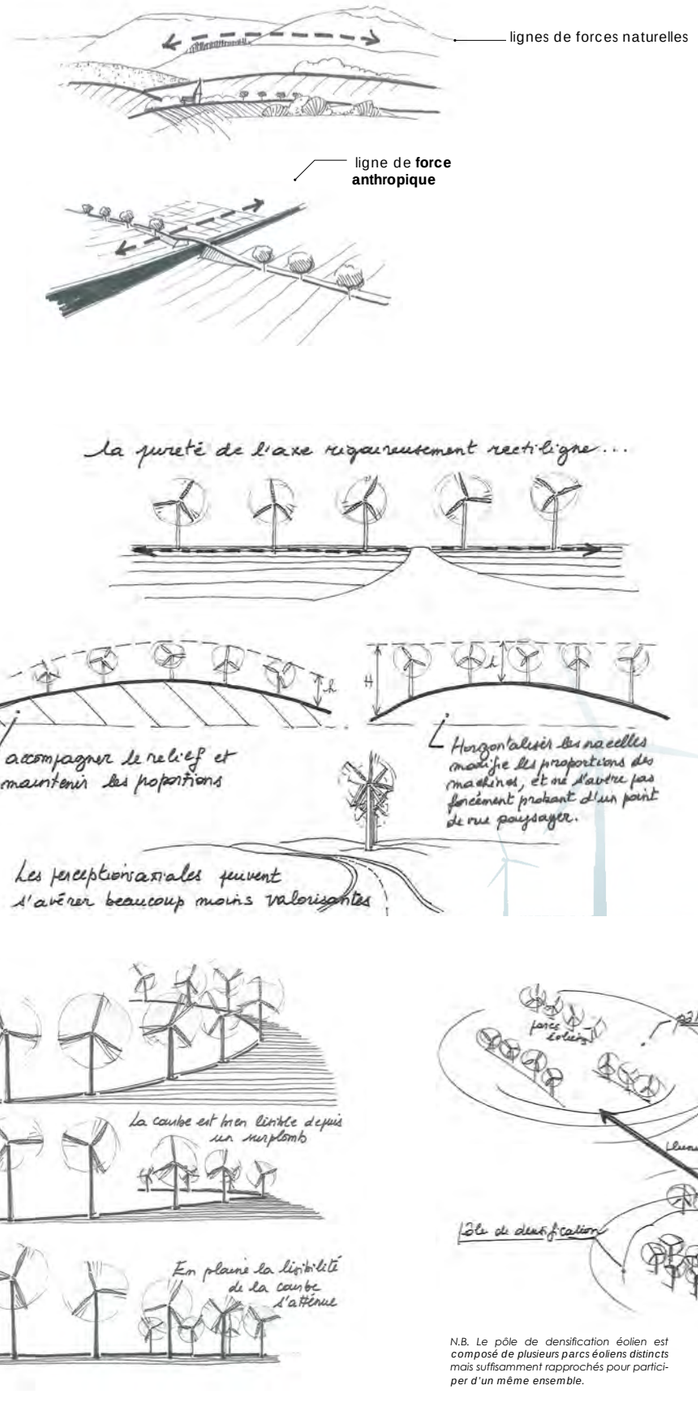

N.B. Le pôle de densification éolien est composé de plusieurs parcs éoliens distincts mais suffisamment rapprochés pour participer d'un même ensemble.

Fig. 162 : Illustration des principes généraux de composition paysagère des parcs éoliens (Source : Guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité - 2017- réalisation Olivier Van Poucke - Paysagiste Conseil de l'État/DREAL Grand Est)

Zone potentielle

Zone potentielle

Légende du fond cartographique :

- Hydrographie
- Boisements
- Bâti
- Eolienne construite
- Liaison locale
- Liaison secondaire
- Liaison principale et autoroutier
- Réseau ferré
- Ligne haute-tension

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.

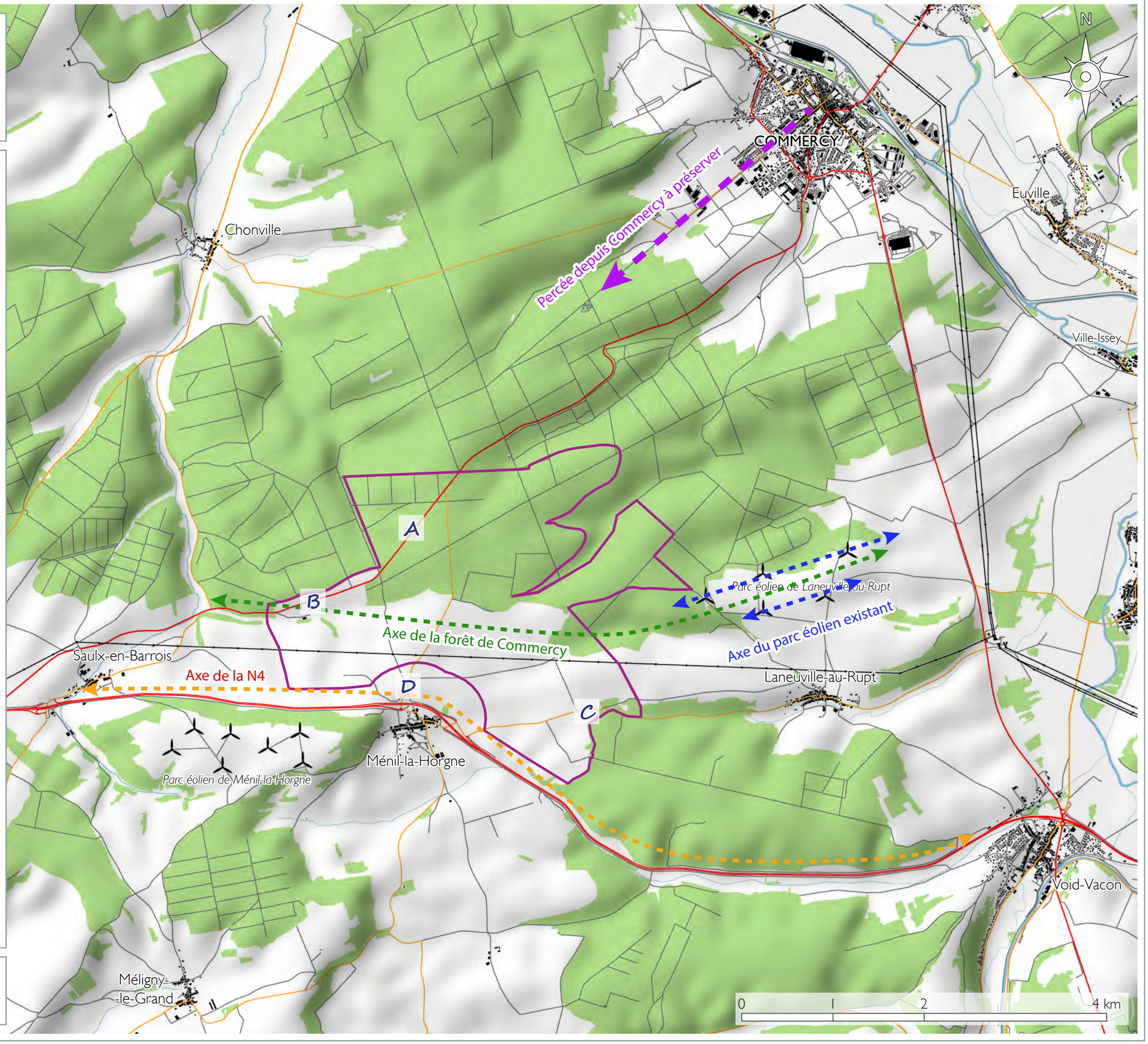

Présentation de la zone potentielle

Située sur le territoire des communes de Ménil-la-Horgne, Laneuville-au-Rupt et Commercy, la zone d'implantation potentielle du projet présente des surfaces dépourvues de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le secteur s'étend sur 3.7 km dans l'axe nord-sud, 4.8 km maximum dans l'axe est-ouest. La zone potentielle se partage entre un secteur boisé au nord et un secteur composé de grandes cultures agricoles au sud. Le relief est descendant vers le sud, en direction de Ménil-la-Horgne et la N4.

La structure du paysage du périmètre proche

Au nord, les boisements dont une partie constitue la ZIP ferment les perceptions lointaines. Le projet, dans les vues depuis le nord du territoire, apparaîtra donc au-dessus de ces boisements lorsqu'il sera visible.

Au sud, les vues sont ouvertes et dégagées, notamment depuis la D958, la D184 et la D168. Le relief, plongeant du nord vers le sud, crée des vues plongeantes en lisière de la forêt de Commercy, rasantes au centre du secteur de grandes cultures et frontales et limitées depuis le sud.

Les principales lignes de force du territoire sont l'axe de la N4 au sud ainsi que de la lisière de la forêt de Commercy qui traverse la ZIP. Le parc éolien de Laneuville-au-Rupt crée également une ligne de force dans le même axe. Un axe est-ouest est donc à privilégier pour l'implantation du projet.

Comme mentionné dans le diagnostic patrimonial, l'implantation du projet devra veiller à préserver la percée visuelle depuis le château de Commercy, dans l'axe de l'avenue des Tilleuls.

Fig. 163 : Partie nord de la ZIP, le long de la D958, vue vers le nord.

Fig. 164 : Partie sud-ouest de la ZIP, le long de la D958, vue vers le sud-est.

Fig. 165 : Partie sud-est de la ZIP, le long de la D184, vue vers le nord-ouest.

Fig. 166 : Vue en direction de la ZIP depuis le sud, D168.

2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation

Proposition de 3 variantes d'implantation par les riverains

Lors d'ateliers de concertation avec les riverains du projet mis en place par la société wpd, 3 propositions d'implantation ont été élaborées par la population, répartie en 3 groupes.

A l'issue de cet exercice, chacun des groupes a restitué son travail et justifié les raisons qui avaient mené à leurs propositions d'implantation respectives.

A la suite de la discussion, l'ensemble des habitants de Ménil présents à l'atelier ont dressé la liste des critères à retenir pour le projet, à l'unanimité des participants :

- Un projet de 9 éoliennes maximum ;
- Considérer le rotor de l'éolienne le plus grand permettant une production optimale du futur parc tout en considérant une garde au sol suffisante pour le respect de la biodiversité ;
- Privilégier une implantation au nord de la RD184 pour laisser libre le cône entre N4 et D184 ;
- Considérer une voire deux éoliennes en boisement communal ;
- Préserver l'arbre remarquable du village : le Cormier ;
- Un recul aux habitations supérieur aux 500 mètres réglementaires.

Fig. 167 : Variante 1 « Soulère »

Fig. 168 : Variante 2 « Galerne »

Fig. 169 : Variante 3 « Bise »

Élaboration de la variante 4 sur la base des critères de la concertation et préconisations des études

À partir des 3 variantes d'implantation proposées par les riverains, une variante unique a été élaborée, prenant en compte l'ensemble des critères retenus par les participants.

- Les éoliennes situées entre la D184 et la N4 n'ont pas été retenues.
- Une éolienne en forêt a été retenue sur la parcelle de moindres enjeux écologiques (éolienne la plus au nord). Elle est positionnée en lisière de manière à limiter le défrichement nécessaire.
- La seconde éolienne en forêt (variante 3 « Bise ») a été supprimée, elle a été déplacée vers l'ouest et la ligne d'éolienne nord a été resserrée.
- Une distance aux habitations de 800 mètres au minimum a été appliquée pour les éoliennes les plus au sud.

Il en résulte une variante où tous les critères de la concertation sont respectés :

Fig. 170 : Variante 4

Optimisation de la variante 4

La variante issue de la concertation a été optimisée à la marge, en vue de parvenir à une implantation finale de moindre impact du point de vue des différentes composantes de l'environnement :

- L'éolienne en forêt a été supprimée pour des raisons écologiques mais également paysagères : cette suppression permet d'éviter une éolienne isolée au nord pour ne conserver au final que 2 lignes parallèles.
- L'éolienne la plus à l'ouest a été déplacée pour s'intégrer au groupement à l'est afin de limiter l'emprise du projet et d'éviter les phénomènes d'isolement d'une machine.
- 2 alignements ont été créés : une ligne au nord composée de 4 machines et une ligne au sud composée de 4 machines. Chaque éolienne a été légèrement déplacée pour obtenir 2 lignes les plus régulières possible.

Les pages suivantes compareront de manière théorique la variante 4 dans ces 2 versions.

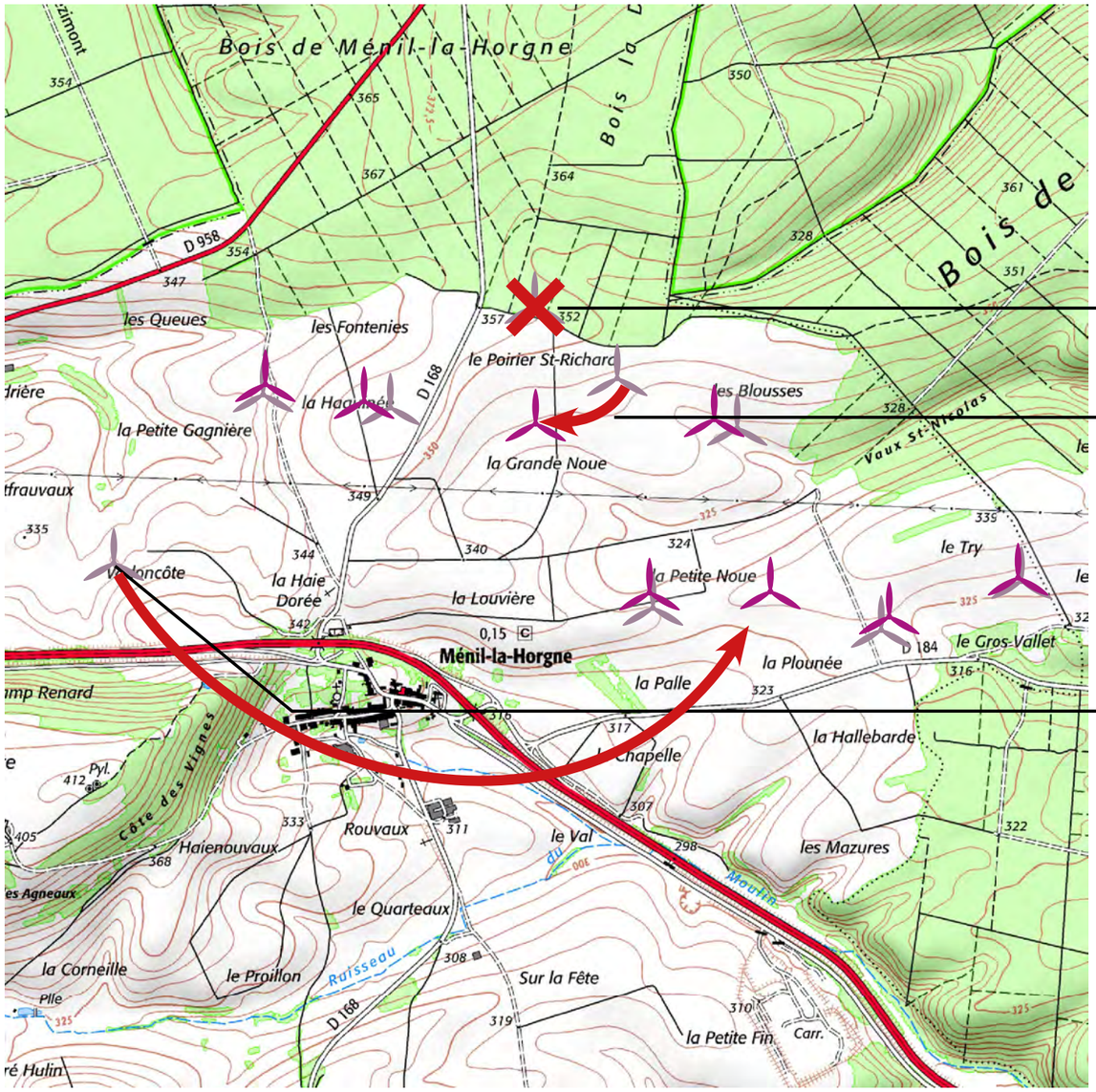

Fig. 171 : Modification de la variante (en gris) pour obtenir la variante 4 optimisée (en violet)

Distances minimales aux habitations de l'aire d'étude locale

Les distances minimales aux habitations des différentes communes, hameaux et bâtis les plus proches ont été calculées pour le projet dans ces 2 variantes.

Le tableau et les cartes ci-dessous présentent les résultats de ces calculs.

On constate que la variante 4 optimisée est la plus éloignée des habitations, quel que soit le village, le hameau ou le bâti isolé considéré. Ce résultat est concordant avec la volonté de s'éloigner au maximum des habitations avec cette variante.

La variante 4 est la plus favorable en termes d'éloignement aux habitations.

	Variante 4	Variante 4 optimisée
Bannaucourt	2828	2880
Laneuville-au-Rupt	1825	1830
Ménil-la-Horgne	741	805
Sans-nom sud	2394	2440
Sans-nom sud-est	1958	1990
Saulx-en-Barrois	2467	3025

Variante la plus distante

Fig. 172 : Distances minimales aux habitations

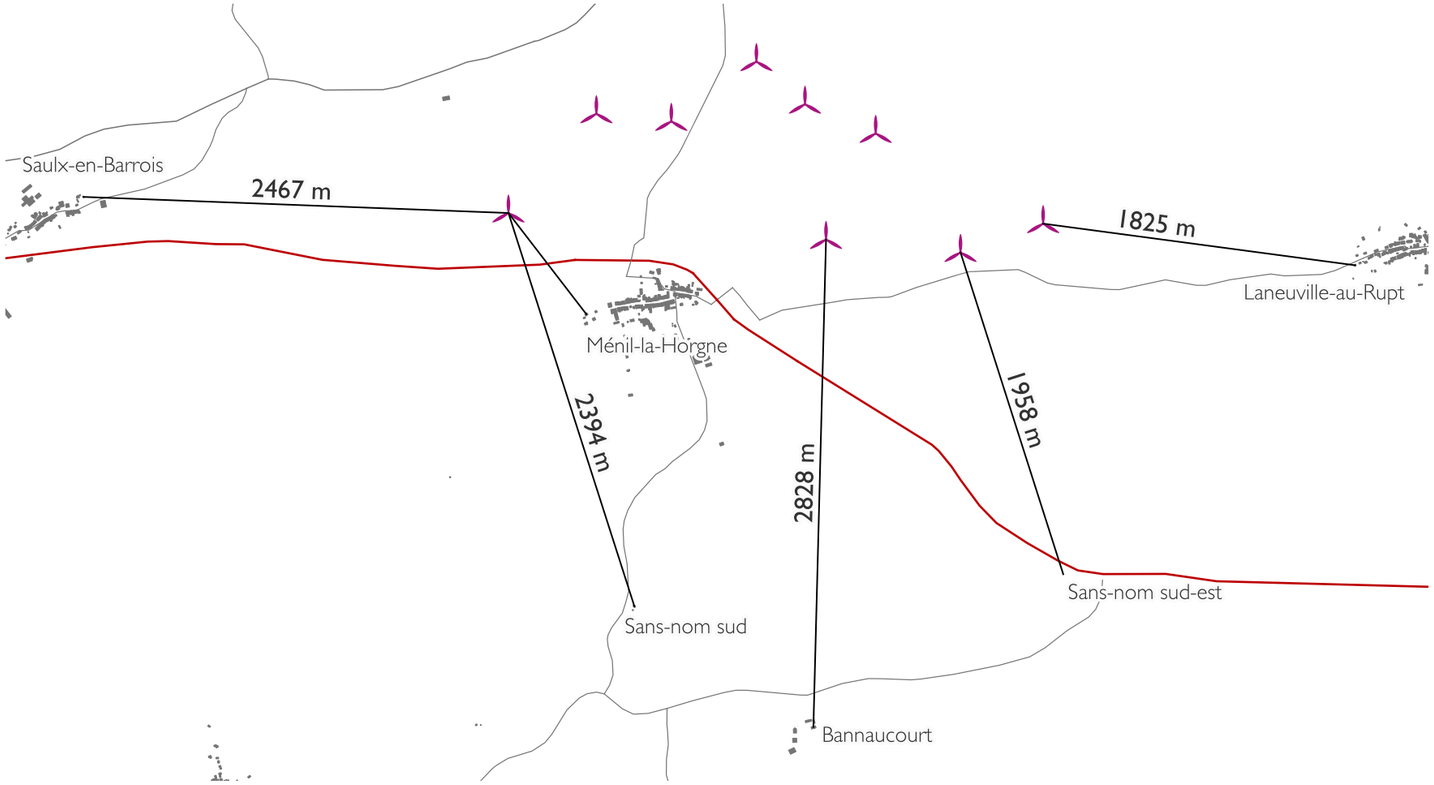

Fig. 174 : Distance aux habitations - variante 4

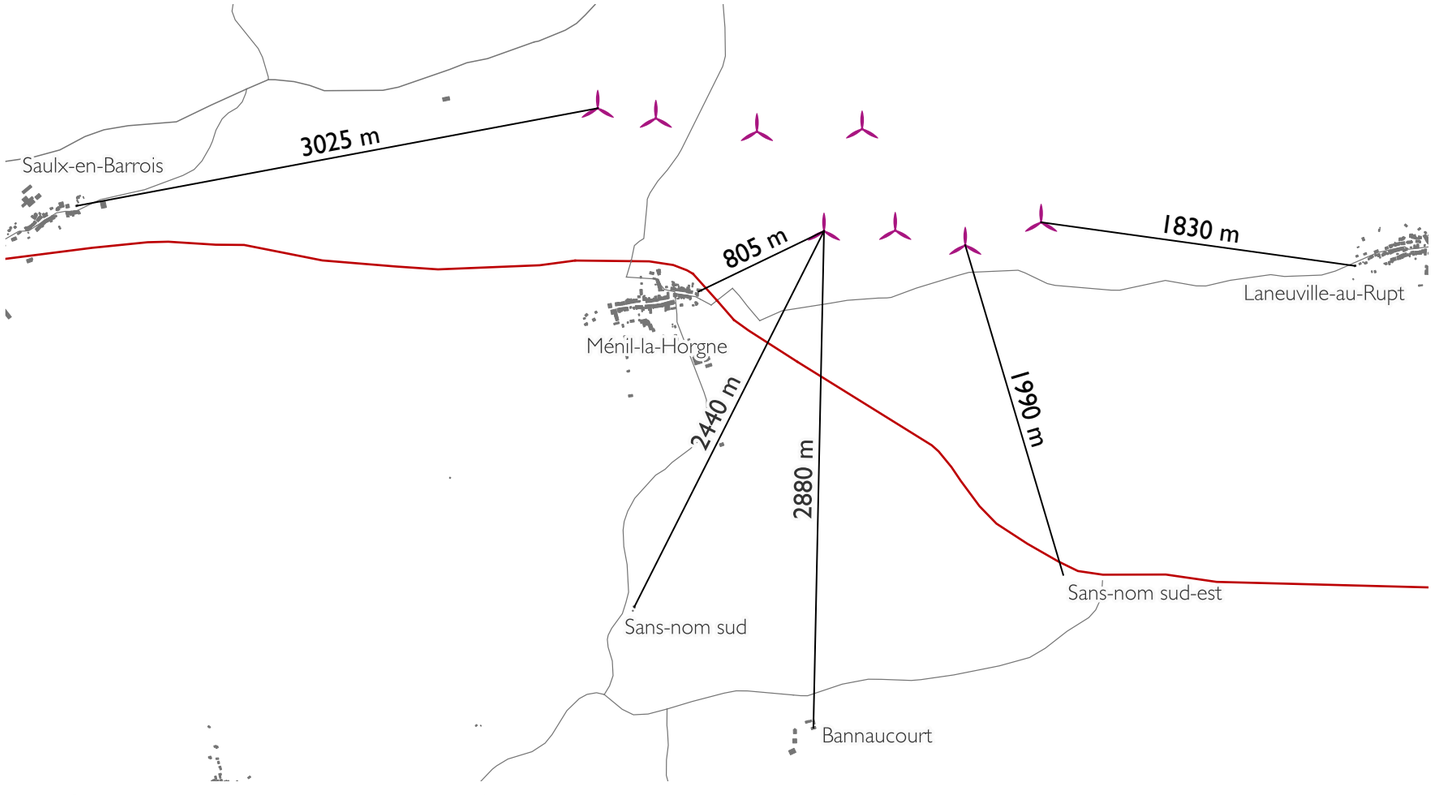

Fig. 173 : Distance aux habitations - variante 4 optimisée

Comparaison de l'organisation visuelle des 2 variantes

Les schémas ci-contre et ci-dessous présentent l'organisation visuelle théorique du Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne suivant les 2 variantes définies, sans prise en compte du relief, ni les masques visuels tels que le bâti ou la végétation.

Quel que soit l'axe de vision, la variante 4 optimisée présente une emprise moins importante que la variante 4. La suppression de l'éolienne la plus à l'ouest du projet dans sa variante 4 est donc efficace sur ce point.

Les simulations permettent de constater que les légers déplacements de machines ainsi que la suppression de l'éolienne en forêt organisent les éoliennes du projet en 2 lignes qui seront bien lisibles dans les axes nord et sud. Dans les axes est et ouest, les superpositions de machines diminueront cette lisibilité.

Vue nord

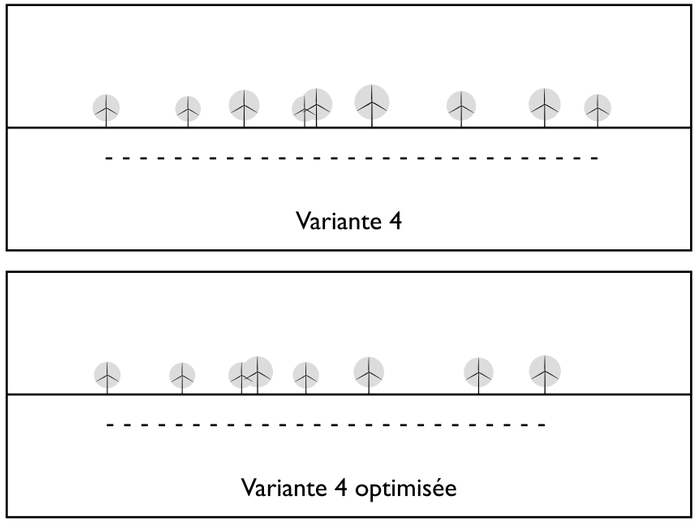

Vue ouest

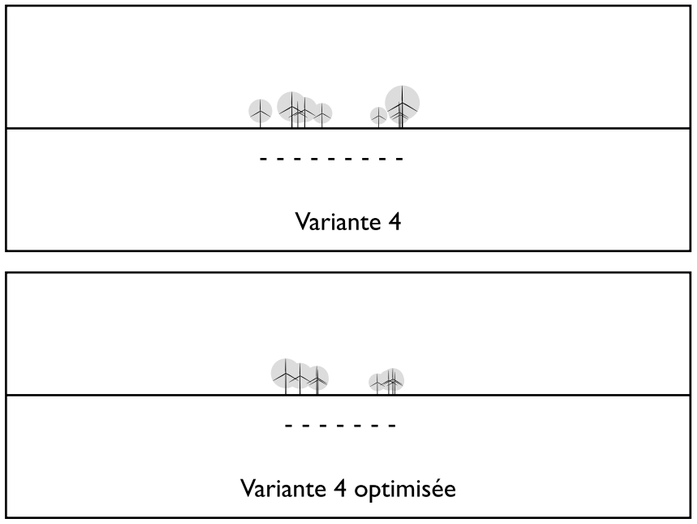

Vue est

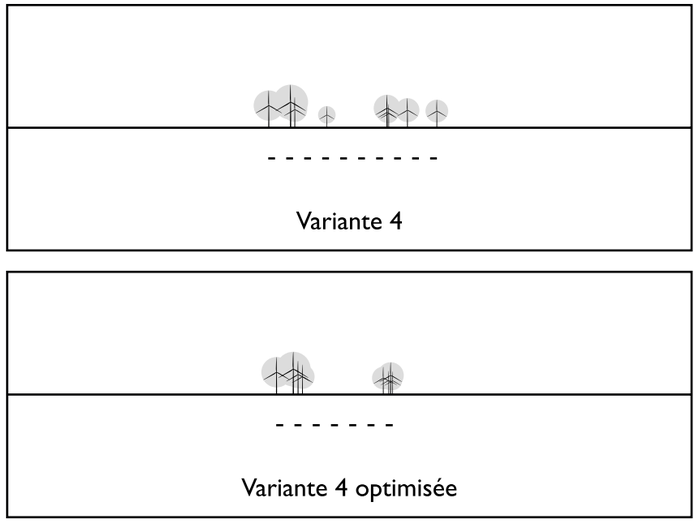

Vue sud

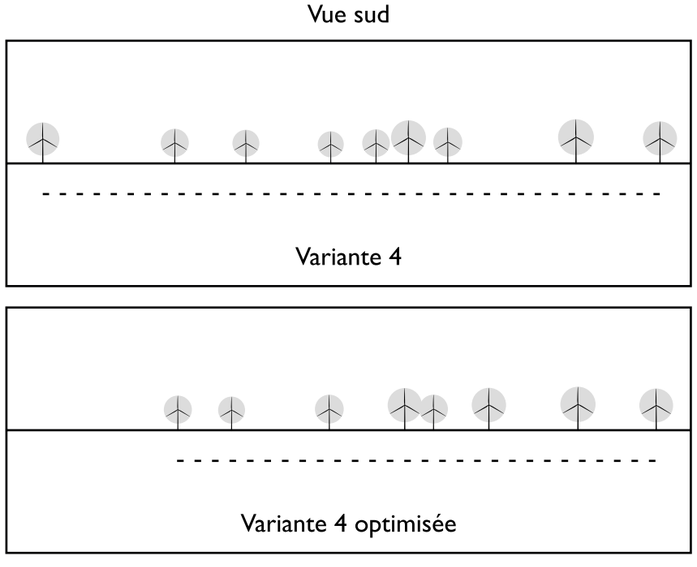

L'optimisation de la variante 4 permet bien une réduction de l'emprise du projet et une meilleure lisibilité en lignes du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne.

Étude de l'emprise du projet selon la variante envisagée

Les emprises du Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne selon la variante 4 et la variante 4 optimisée ont été calculées. Ces emprises sont calculées sans prise en compte du relief et de la végétation. Il s'agit donc des emprises maximales possibles. Ces emprises sont présentées ci-dessous dans un périmètre de 10 km autour du projet.

Quelle que soit la variante, l'emprise du projet sera inférieure à 20° au-delà de 10 km. Les 2 variantes présentent les emprises les plus fortes dans les vues depuis le nord et le sud.

Les emprises de la variante 4 et de sa version optimisées sont relativement similaires, néanmoins l'emprise de la variante 4 sans optimisation est toujours supérieure à celle de sa version optimisée. Les différences les plus significatives (supérieures à 5°) sont présentes sur un axe nord-ouest sud-est par rapport au centre du projet. Au niveau de l'habitat à moins de 10 km on notera :

- A Ménil-la-Horgne, l'emprise de la variante 4 est supérieure à celle de la variante 4 optimisée d'au moins 35° (50° au maximum). Ces valeurs sont valables également depuis la D958 dans sa partie la plus proche.
- A Bannaucourt, les emprises de la variante 4 sont supérieures à celle de la variante 4 optimisée de 11° environ.
- A Chonville, les emprises de la variante 4 sont supérieures à celle de la variante 4 optimisée de 8° environ.
- A Laneuville-au-Rupt, Domremy-aux-Bois et Ernecourt, les emprises de la variante 4 sont supérieures à celle de la variante 4 optimisée de 5° environ.

Les valeurs calculées des emprises des 2 variantes confirment bien que l'optimisation de la variante 4 permet de réduire l'emprise du projet, de façon importante pour Ménil-la-Horgne notamment.

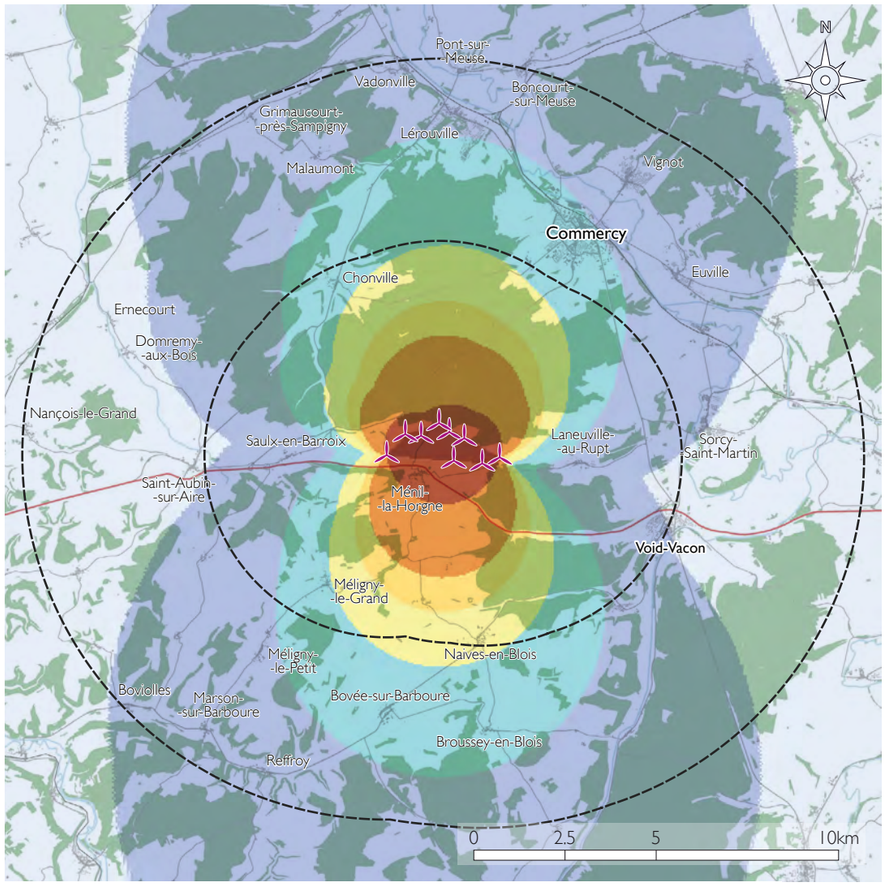

Fig. 176 : Emprise du projet dans sa variante 4

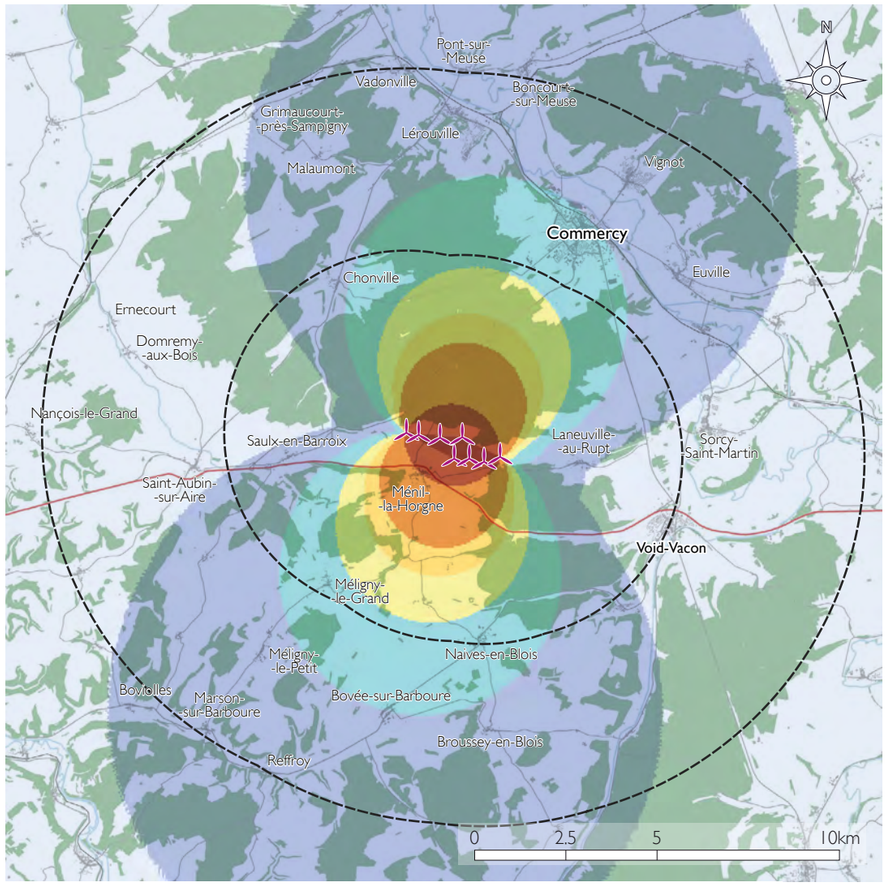

Fig. 177 : Emprise du projet dans sa variante 4 optimisée

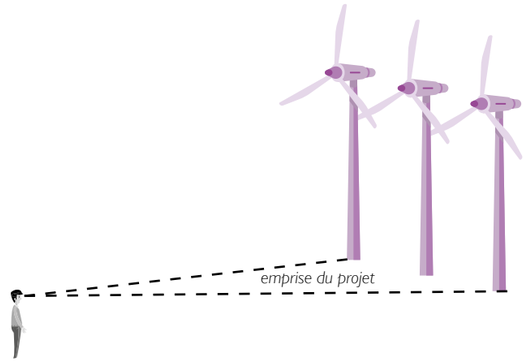

Fig. 175 : Définition de l'emprise d'un parc éolien

Emprise du projet :

- < 10°
- 10° à 20°
- 20° à 30°
- 30° à 40°
- 40° à 50°
- 50° à 100°
- 100° à 180°
- > 180°

2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes

Choix des points de vue pour la comparaison des 2 variantes

Le choix de l'implantation d'un projet a un impact déterminant dans les secteurs proches de celui-ci. Quatre points de vue proches ont été choisis et des photomontages ont été réalisés avec chaque variante d'implantation.

Les quatre points de vue définis sont :

- Point de vue A : Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois (village proche du projet).
- Point de vue B : Vue depuis Bannaucourt (hameau proche du projet).
- Point de vue C : Vue sur l'église de Chonville (monument historique).
- Point de vue D : Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo (circuit vélo et vallée).

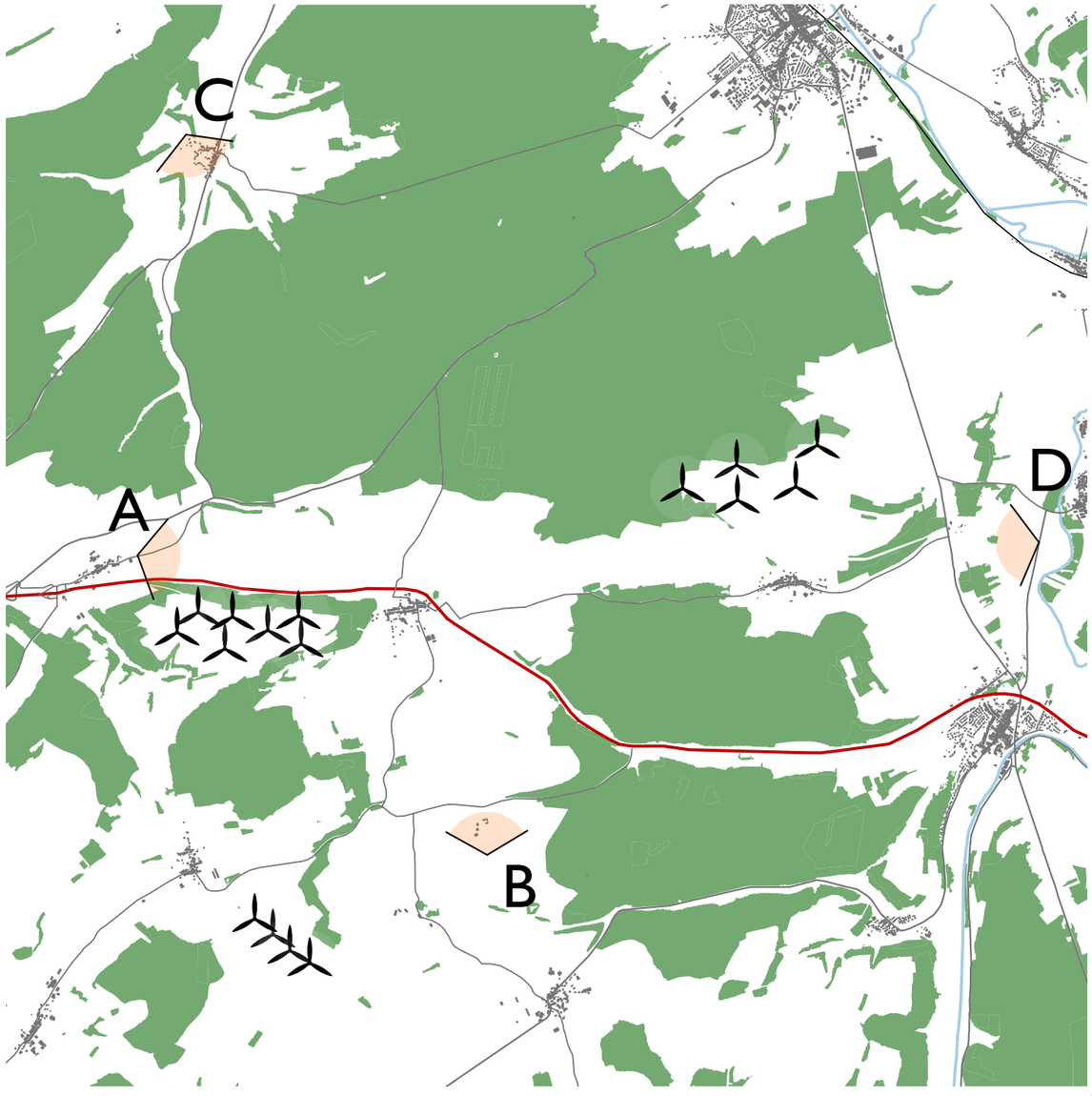

A

Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois

ouest

Bourg proche, sortie de bourg, route dans l'axe, habitat proche

V4 : 2.2 km

V4o : 2.8 km

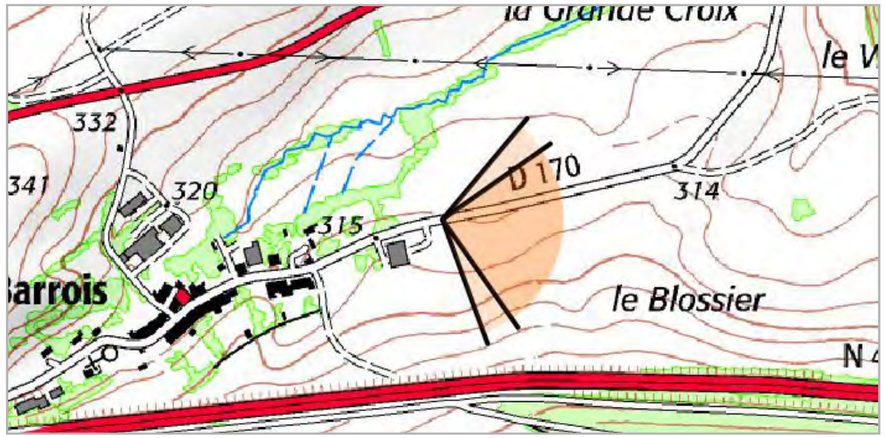

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact du projet depuis la sortie est de Saulx-en-Barrois, depuis une portion de la D170 orientée vers le projet. Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 120°.

L'ensemble des éoliennes des 2 variantes est visible depuis ce point de vue. Elles apparaissent toutes les 2 à droite de la D170, la variante 4 est plus proche de l'axe de la route que la variante optimisée.

La variante 4 se lit en un groupe d'éoliennes à gauche et une ligne à droite à laquelle s'ajoute une éolienne isolée. La variante optimisée se lit en 2 lignes, mais la lecture de la ligne sud est rendue difficile par une superposition de machines. L'emprise de la variante 4 optimisée est légèrement plus faible.

La variante 4 optimisée est plus favorable du fait d'une lecture en ligne des éoliennes.

Variante 4

Variante 4 optimisée

B

Vue depuis Bannaucourt

sud

Habitat proche, cohérence de l'implantation

V4 : 3.2 km

V4o : 3.2 km

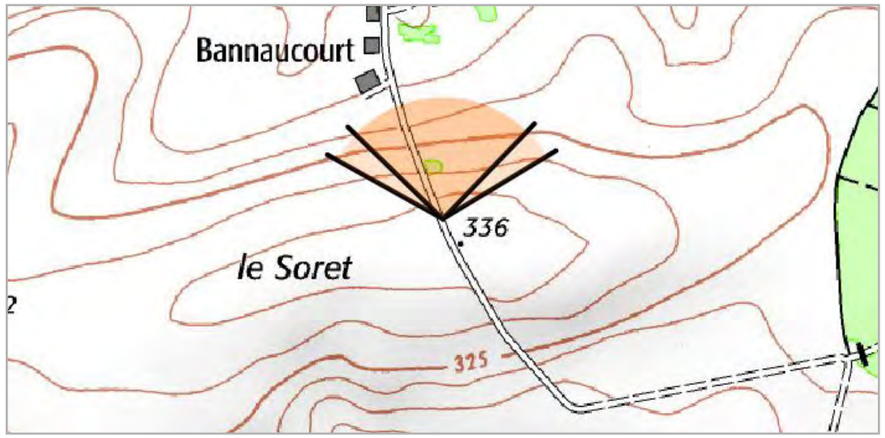

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité à proximité de Bannaucourt, habitat proche du projet. Ce point de vue permet également de mesurer la cohérence de l'implantation. Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 120°.

L'ensemble des éoliennes du projet est visible, quelle que soit la variante choisie.

La variante 4 ne présente aucune organisation particulièrement lisible. Son emprise est supérieure à celle de la variante optimisée. La variante optimisée se lit en 2 lignes perpendiculaires à l'axe de vision qui se superposent légèrement.

La variante 4 optimisée est plus favorable du fait d'une lecture en ligne des éoliennes et d'une emprise plus réduite.

Variante 4

Variante 4 optimisée

C	Vue sur l'église de Chonville	nord	V4 : 5.1 km V4o : 4.9 km
		Monument historique, bourg proche	

Ce point de vue permet l'analyse de la covisibilité entre le projet et l'église classée de Chonville. Il s'agit d'un point de vue depuis Chonville, bourg proche du projet. Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 120°.

Toutes les éoliennes du projet sont visibles, quelle que soit la variante choisie.

2 nacelles sont visibles pour la variante 4, 3 nacelles pour la variante optimisée. Néanmoins, les éoliennes de la variante 4 sont un peu plus impactantes que celles de la variante optimisée et l'emprise de cette variante est plus importante.

Depuis ce point de vue, la variante 4 optimisée est plus favorable car moins impactante.

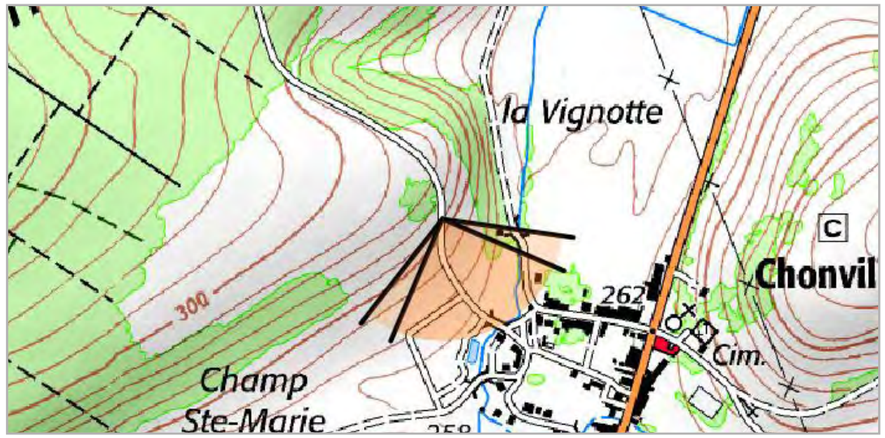

Variante 4

Variante 4 optimisée

D

Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo

est

Circuit vélo, vallée, bourg proche, sortie de bourg

V4 : 5.1 km

V4o : 5.1 km

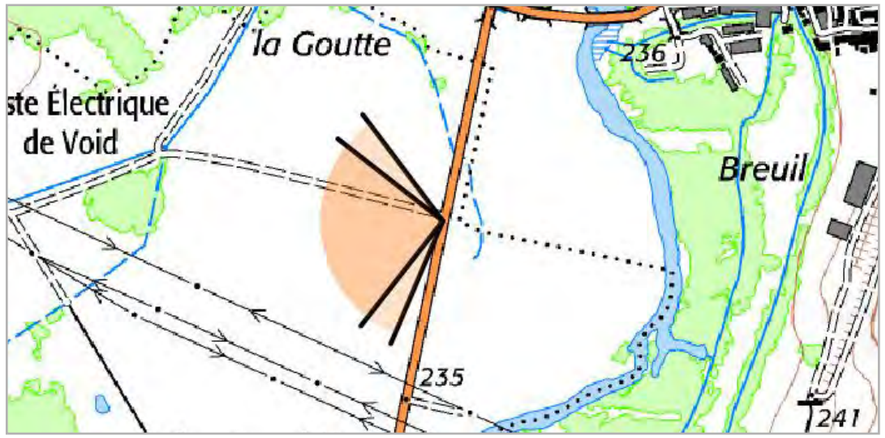

Ce point de vue permet d'analyser la visibilité du projet depuis le circuit de la Meuse à Vélo, en sortie de Sorcy-Saint-Martin. Il s'agit d'un point de vue depuis la vallée de la Meuse. Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 120°.

Depuis ce point de vue, plusieurs éoliennes sont masquées : 6 éoliennes pour la variante 4 et 4 éoliennes pour la variante 4 optimisée.

L'emprise du projet dans ces 2 variantes est similaire et faible. L'impact du projet est similaire quelle que soit la variante choisie.

Depuis ce point de vue, les 2 variantes sont équivalentes.

Variante 4

Variante 4 optimisée

2.4. Ajustement de la variante retenue

Variante retenue

La variante 4 optimisée a été retenue. Cette variante est composée de 8 éoliennes au nord-est du village, organisées en 2 lignes de 4 éoliennes.

Cette implantation est issue du meilleur compromis entre les différentes contraintes techniques, paysagères, patrimoniales et environnementales. Elle répond aux attentes de la population riveraine du projet.

Cette variante a fait l'objet de 2 modifications suite au dépôt du dossier en 2024, en réponse aux recommandations de l'administration :

- Un déplacement de l'éolienne E1 de 43 m vers le sud afin de garder une distance à la lisière de la forêt de 200 mètres, tout en améliorant l'alignement E1 - E4.
- Un déplacement de l'éolienne E7 de 50 m vers le nord qui permet d'éloigner l'éolienne de la route et permettant de mieux réaligner cette éolienne sur la ligne E5 - E8.

Le gabarit des éoliennes envisagées a quant à lui été validé par les habitants de Ménil-la-Horgne lors de la concertation, et d'autres éléments de justification sont apportés dans le tome projet de l'étude d'impact.

Du point de vue paysager, une AVT comparative pour des éoliennes de 150 et 210 m avait été réalisée pour étudier les différences de visibilités dans le grand paysage. La carte montre une visibilité théorique presque semblable à 210 ou 150 m. Les zones depuis lesquelles les éoliennes seraient visibles sont les mêmes pour les deux gabarits sur la majeure partie du territoire, les secteurs où des différences significatives sont observées sont entourés en bleu. Il y a peu de secteurs depuis lesquels des éoliennes de 210 m sont visibles où des éoliennes de 150 m ne le seraient pas.

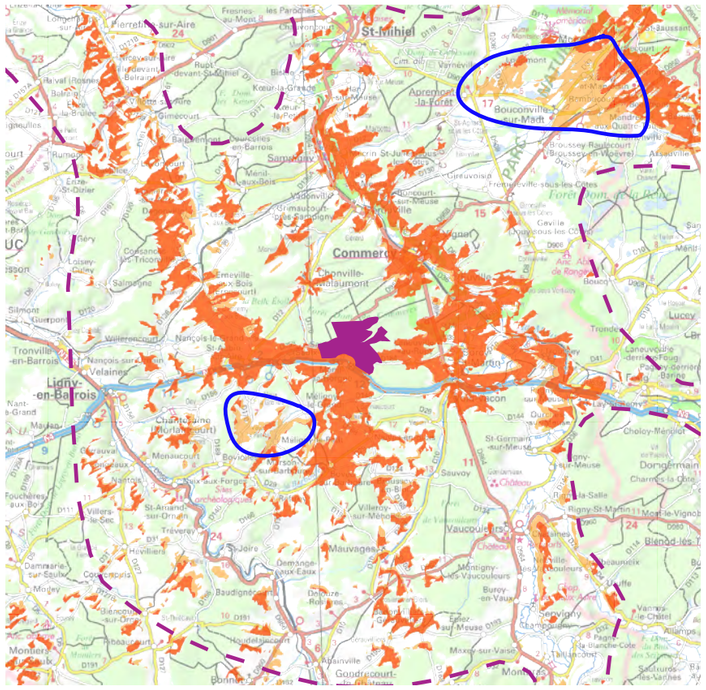

Fig. 178 : Analyse comparative de l'AVT à 150 m (orange foncé) et 210 m (orange clair et orange foncé)

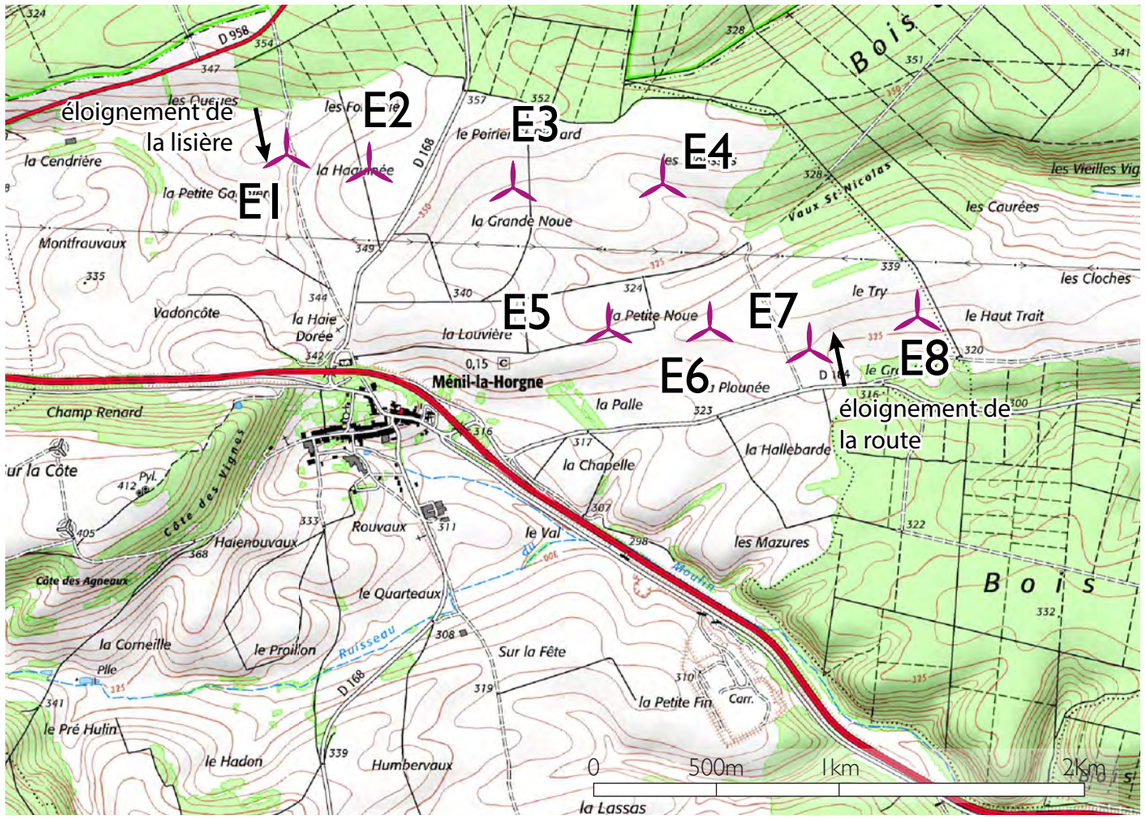

En conservant la même implantation avec des éoliennes de 150 mètres de haut avec un diamètre de 117 mètres, les 8 éoliennes produiraient 2 fois moins d'électricité. De la même manière pour atteindre, au sein de la zone d'étude avec ce même gabarit de 150 mètres, un productible équivalent aux 8 éoliennes du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, il faudrait y implanter 17 éoliennes qui seraient réparties sur l'ensemble de la zone d'implantation et en particulier en forêt ou encore à 500 mètres des habitations, avec des conséquences en termes d'organisation, de lisibilité, de densité et de saturation visuelle.

Par ailleurs, les parcs voisins de Ménil-la-Horgne et Laneuville-au-Rupt ont des hauteurs totales bien inférieures, correspondant aux modèles commercialisés il y a une vingtaine d'années. Les photomontages présentés dans la suite de l'étude permettent d'étudier la compatibilité visuelle de ces différents projets.

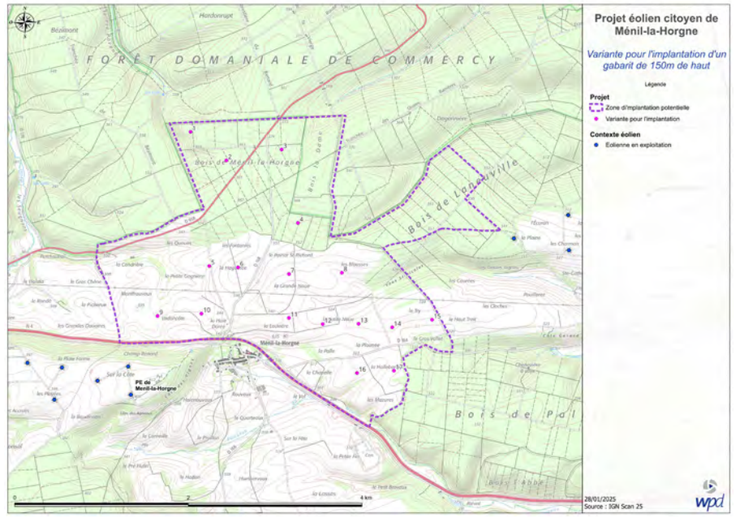

2.5. Présentation du projet retenu

Caractéristiques du projet

Le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne sera donc composé de 8 éoliennes au nord-est du village, organisées en 2 lignes de 4 éoliennes.

Cette implantation est issue du meilleur compromis entre les différentes contraintes techniques, paysagères, patrimoniales et environnementales et des améliorations qui ont pu être apportées dans le cadre de la réponse aux demandes de compléments formulées par l'administration le 22 juillet 2024.. Elle répond également aux attentes de la population riveraine du projet.

Pour ce projet, les gabarits des éoliennes qui seront implantées seront :

- Pour l'éolienne E2 : une hauteur totale de 197 m avec un rotor de 158 m au maximum,
- Pour les 7 autres éoliennes E1, E3, E4, E5, E6, E7, E8 : une hauteur totale de 206 m avec un rotor de 167 m au maximum.

Les éoliennes seront modélisées dans la suite du dossier par des éoliennes de type Nordex avec le rotor le plus grand possible (158 m et 167 m).

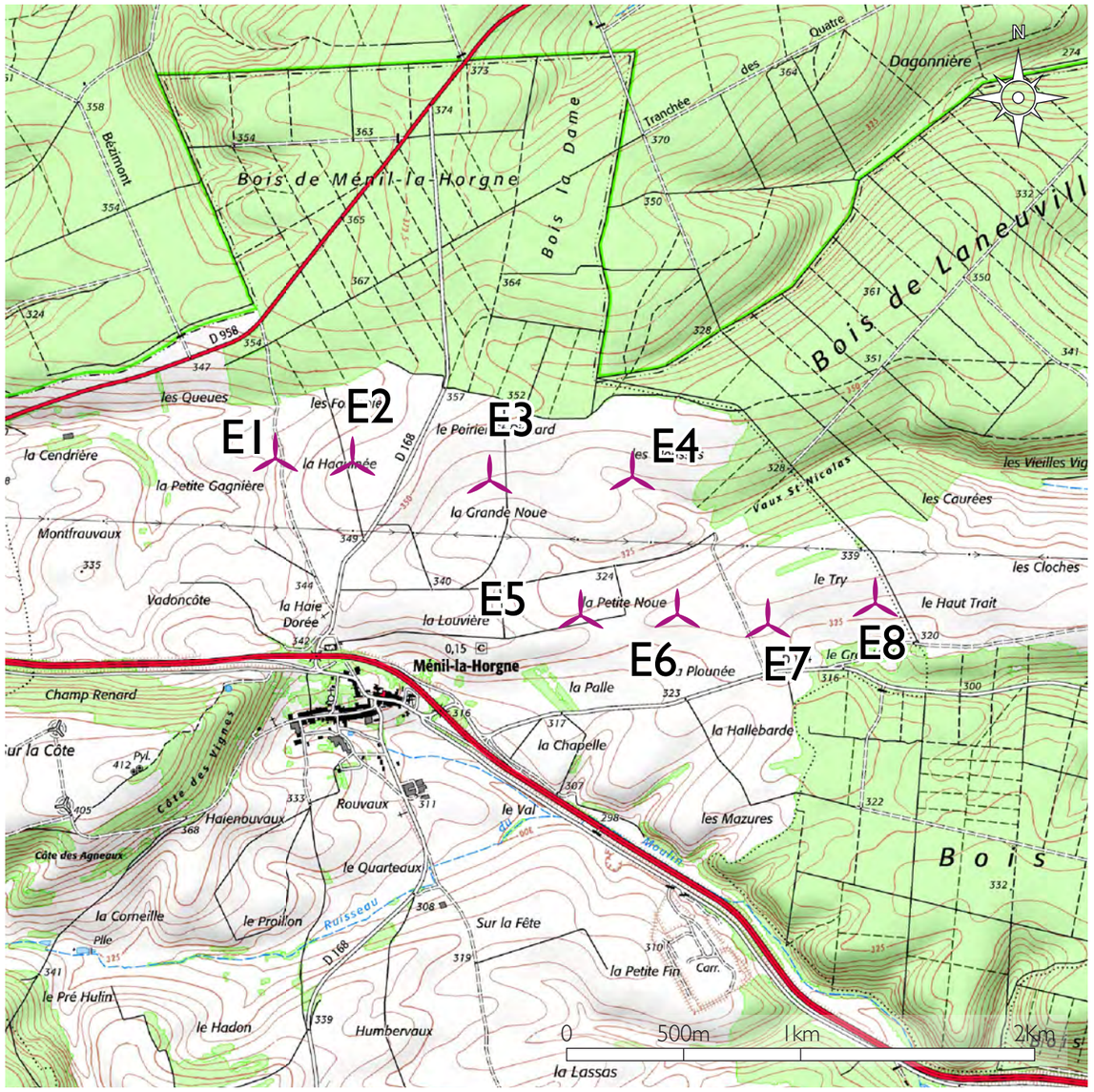

Chapitre 3 : Analyse des impacts paysagers du projet

3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés

3.2. Définition des points de vue

3.3. Analyse des impacts à moins de 5 kilomètres

3.4. Analyse des impacts entre 5 et 10 kilomètres

3.5. Analyse des impacts à plus de 10 kilomètres

3.6. Occupation visuelle des parcs éoliens et du projet : focus sur les villages de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne

3.7. Focus sur les impacts du projet sur quelques éléments patrimoniaux en particulier

3.8. Conclusion sur les impacts du projet

3.1. 3 TYPES D'IMPACTS À ÉTUDIER : PAYSAGERS, PATRIMONIAUX, CUMULÉS

PRÉSENTATION DES IMPACTS D'UN PARC ÉOLIEN

L'implantation d'éoliennes sur le territoire implique la création de nouveaux paysages. De par leur taille, il est illusoire de chercher à dissimuler les parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc de construire des parcs éoliens en cohérence avec les paysages existants afin de réussir à construire un aménagement paysager harmonieux.

Dans les parties précédentes, l'étude a montré que la variante du projet retenu est celle qui semble la plus cohérente avec le paysage du territoire d'étude. Il convient maintenant d'analyser en détail les effets de cette variante sur le paysage et le patrimoine.

Cette analyse s'appuie sur un choix pertinent de points de vue qui montreront comment le futur parc trouve sa place au sein du paysage, ses influences sur le patrimoine et sa cohérence avec les parcs éoliens voisins.

3 types d'impacts sont donc à étudier :

- les impacts sur le paysage
- les impacts sur le patrimoine
- les impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins

Chaque point de vue pourra mettre en évidence un ou plusieurs de ces types d'impacts et étudier leur importance.

Fig. 179 : Illustration d'impacts sur le patrimoine et le paysage

Fig. 180 : La cohérence entre les différents parcs est à étudier

Qualification des impacts

• Les impacts sur le paysage

La qualification des impacts sur le paysage s'appuiera sur l'étude de la visibilité du projet, sa lisibilité et les éventuels effets de surplomb du projet sur les éléments du paysage existant : bâti, boisements isolés, etc.

Les impacts sont définis de nul à très fort. On s'appuiera sur 7 niveaux d'impact :

- Impact nul : le projet est entièrement masqué.
- Impact négligeable : le projet est très légèrement visible, de manière très distante. D'excellentes conditions météo sont nécessaires pour pouvoir l'apercevoir. Il est nécessaire de « chercher » le projet pour le percevoir.
- Impact très faible : l'emprise horizontale et verticale du projet est faible, les éoliennes du projet sont visibles partiellement (nacelles ou parties du rotor masquées), aucun effet de surplomb n'est observé. Plusieurs éléments du paysage existant sont plus marquants que les éoliennes du projet qui ne constitue pas un nouveau point d'appel dans le paysage.
- Impact faible : l'emprise horizontale et verticale du projet est modérée, la visibilité du projet est réduite avec quelques éoliennes du projet masquées, de légers effets de surplomb sont à prévoir mais ils ne remettent pas en cause les rapports d'échelle importants (covisibilité avec les vallées par exemple), la perception sur le projet est ponctuelle ou fugace.
- Impact modéré : l'emprise horizontale et verticale du projet est modérée, le projet est visible dans son intégralité, des effets de surplombs sont à prévoir, la perception sur le projet est permanente et s'insère dans le paysage du quotidien (ex : vue partielle du projet depuis un centre-bourg), le projet entraîne une visibilité nouvelle du motif éolien.
- Impact fort : l'emprise horizontale du projet dépasse la vision binoculaire (50°), le projet surplombe fortement l'observateur ou les éléments du paysage existant, la lisibilité de l'implantation est moyenne ou difficile, le projet entraîne une visibilité nouvelle du motif éolien.
- Impact très fort : le projet domine l'ensemble de la vue que ce soit par son emprise horizontale ou verticale avec un effet de surplomb important de l'observateur. Il s'agit le plus souvent des vues très proches.

Les impacts paysagers du projet peuvent être modulés en fonction de l'importance de la vue étudiée (ex : belvédère, centre bourg, etc.), du temps de vue sur le projet (vues depuis les axes routiers ou les lignes de chemin de fer), ou encore de la singularité de la vue (percée dans une haie, axe particulier, etc.).

• Les impacts sur le patrimoine

Les impacts du projet sur le patrimoine se font en termes d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité,
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Pour la visibilité, l'évaluation de l'impact se fait suivant la même grille que l'évaluation des impacts paysagers du projet.

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle α sur le schéma).

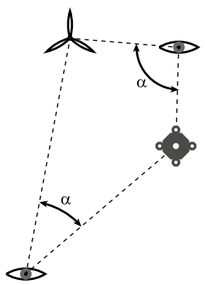

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains : le champ de discrimination des couleurs (60°), le champ de reconnaissance des symboles (40°) et le champ de lecture (20°).

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision.

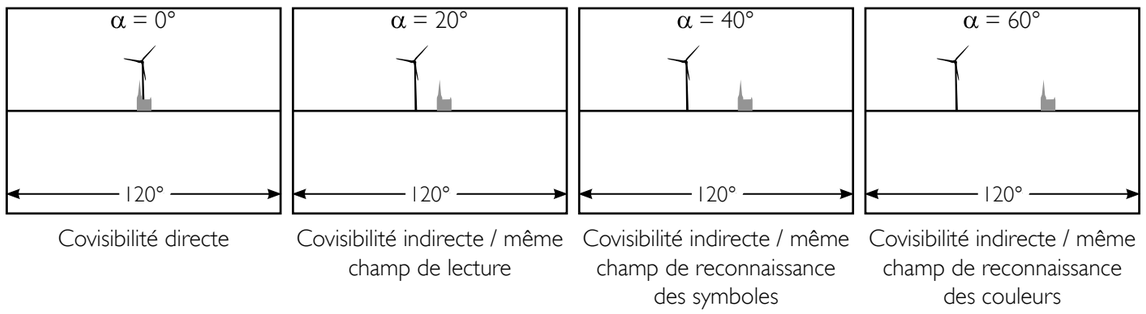

Pour un angle α supérieur à 50° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparait hors de l'aire de mise en scène du monument. On ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés (seuil de 50° issu du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020).

Fig. 181 : Exemple de covisibilité directe avec un bourg

• Les impacts cumulés

Lorsque le projet s'insère dans un paysage où des parcs éoliens sont déjà présents, il est nécessaire d'étudier son insertion par rapport aux éoliennes existantes.

L'étude des impacts cumulés se fera en termes d'étude des intervisibilités entre les parcs existants et le projet. Ces intervisibilités peuvent induire plusieurs risques vis-à-vis du paysage existant :

- un brouillage de la lisibilité des parcs existants :

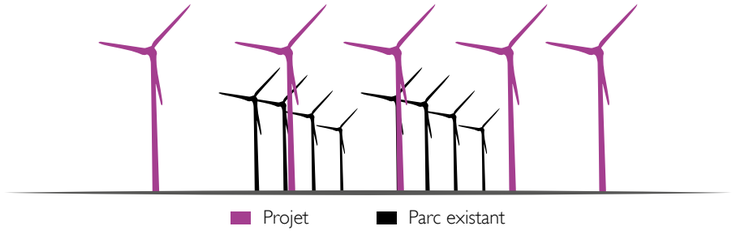

- une multiplication des points d'appels dans le paysage en place :

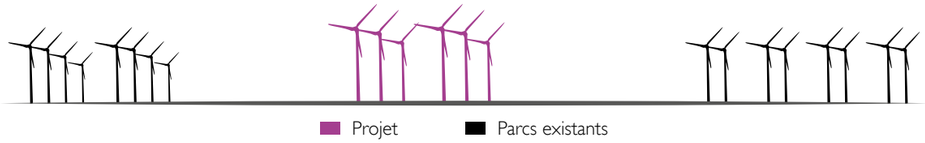

- une saturation par l'éolien du paysage depuis certains points de vue (risque d'encerclement des bourgs notamment) :

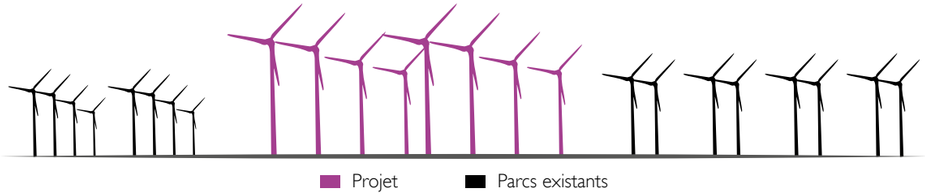

L'étude des impacts cumulés sera complétée par le calcul de l'augmentation de l'occupation des horizons sur le panorama de 120° présenté pour chaque point de vue. Ce calcul est effectué pour les points de vue situés à moins de 10 km du projet, celui-ci n'ayant plus d'influence sur l'occupation de l'horizon au-delà.

Les indices chiffrés mesurant l'impact du projet

Afin d'évaluer l'impact du projet, on s'intéressera à différents indices pour chacun des photomontages effectués.

- Indices de visibilité du projet

Pour chaque point de vue, le nombre d'éoliennes visibles (même partiellement) et masquées sera indiqué.

Cet indice est complété par :

- la visibilité du rotor : totale, partielle ou filtrée par la végétation
- le type de visibilité : permanente ou intermittente.

- L'emprise du projet

Pour chaque photomontage, l'emprise horizontale du projet en degrés sera indiquée.

- L'angle vertical perceptible

Pour chaque photomontage, l'angle vertical maximum du projet sera indiqué.

- Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale

Pour chaque photomontage, l'angle de vue par rapport à l'horizontale (0°) sera indiqué. Il s'agit d'un angle positif ou négatif. Cet indice permet d'évaluer si la vue est plongeante, rasante ou en contre-plongée sur les éoliennes.

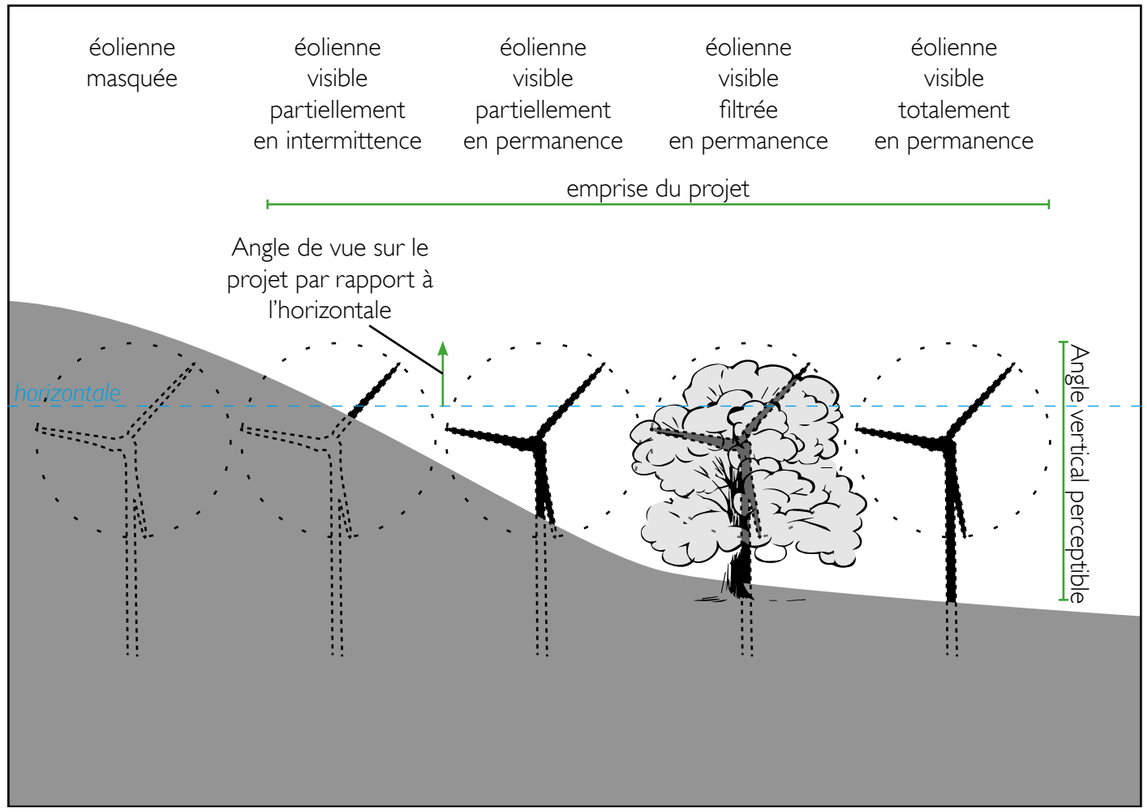

Fig. 182 : Différents indices pour évaluer l'impact d'un projet

Zone d'influence visuelle du projet

- Parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne
- Aire d'étude éloignée
- Périmètre de 10 km autour du projet
- Périmètre de 20 km autour du projet
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en cours d'instruction

Zone d'influence visuelle du projet
(en nombre d'éoliennes visibles)

1-2 3-4 5-6 7-8

Sensibilités paysagères

- Parc éolien sur lequel s'appuyer pour la définition de l'implantation du projet
- Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
- Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
- Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
- Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet

N

0 5 10 20 km

3.2. Analyse de la visibilité du projet et définition des points de vue

Méthodologie de définition des points de vue

Le chapitre I a défini les principales sensibilités et risques associés au projet. Les points de vue choisis doivent permettre d'évaluer l'impact du projet en fonction de ces sensibilités.

- **Enjeux paysagers**

- Lisibilité du projet :

photomontages depuis lesquels l'ensemble du projet est visible.

- Insertion du projet dans le paysage proche :

photomontages depuis les habitations et les routes les plus proches.

- Risques de saturation visuelle :

photomontages depuis les entrées et sorties de bourgs concernés et depuis lesquels le projet est visible.

- Perceptions depuis le réseau viaire :

photomontages depuis les portions de route dans l'axe du projet ou depuis les routes fréquentées.

- Insertion dans l'unité paysagère concernée :

photomontages depuis les panoramas et les points de vue paysagers

- **Enjeux patrimoniaux et culturels**

- Impacts du projet en visibilité ou covisibilité avec le projet

photomontages depuis les éléments patrimoniaux et culturels

photomontages depuis les vues sur les éléments patrimoniaux et culturels

- **Enjeux vis-à-vis du bassin éolien existant**

- Impacts cumulés avec les parcs existants, autorisés ou en instruction

photomontages depuis les vues permettant une vue sur le projet et un ou plusieurs autres parcs

Carte de visibilité du projet et définition des points de vue

Afin de définir au mieux les points de vue à exécuter en vue de la réalisation des photomontages, une zone d'influence visuelle du projet a été calculée sur le périmètre d'étude (présentée page précédente et page suivante).

Le calcul de cette zone d'influence visuelle (ZIV) est basé sur un modèle numérique de terrain ainsi que sur les boisements. Ce calcul ne prend pas en compte les masques visuels tels que les bâtiments ou les bosquets. Or, dans un type de paysage tel que celui du territoire d'étude, les masques végétaux sont nombreux. La zone d'influence visuelle présentée page précédente est donc supérieure à la zone d'influence visuelle réelle du projet.

La ZIV calculée est superposée aux sensibilités définies dans le diagnostic territorial présenté dans le chapitre I. À partir de cette superposition, on définit les points de vue nécessaires à l'évaluation de l'impact du futur parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne.

• Superposition des sensibilités paysagères avec la ZIV du projet :

Les points de vue définis autour du projet, dans un périmètre proche, permettent dévaluer la cohérence de l'implantation avec le paysage existant.

Les unités paysagères qui présentaient une sensibilité ont toutes fait l'objet d'un photomontage. Plusieurs points de vue ont été définis depuis et sur la vallée de la Meuse, particulièrement dans la partie proche du projet à l'est.

Pour l'étude des effets cumulés, l'ensemble des points de vue montrant plusieurs parcs éoliens dans le même champ visuel sera étudié sur cet aspect. La modification de l'occupation des horizons dû au projet sera calculé.

Les habitations les plus proches (Ménil-la-Horgne, Laneuville-au-Rupt, Saulx-en-Barrois, Bannaucourt, Chonville, Commercy, Void) ainsi que le réseau routier à proximité (D168, D958 et D964) ont fait l'objet d'un photomontage. Parmi les bourgs à moins de 10 km, les bourgs suivants ont été choisis pour y étudier l'impact du projet : Chonville, Commercy, Ernecourt et Domremy-aux-Bois (point de vue intermédiaire entre les 2 villages), Euville, Laneuville-au-Rupt, Lérouville, Malaumont, Marson-sur-Barboure et Méligny-le-Petit (point de vue intermédiaire entre les 2 villages), Mauvages, Ménil-la-Horgne, Naives-en-Blois et Broussey-en-Blois (point de vue intermédiaire entre les 2 villages), Pagny-sur-Meuse, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulx-en-Barrois, Sorcy-Saint-Martin, Vertuzey, Vignot et Void.

Enfin, le pôle urbain de Toul a bien fait l'objet d'un photomontage depuis une zone en ZIV.

Zone d'influence visuelle du projet

Parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

Aire d'étude éloignée

Périmètre de 10 km autour du projet

Périmètre de 20 km autour du projet

Eolienne construite

Eolienne autorisée

Eolienne en cours d'instruction

Zone d'influence visuelle du projet
(en nombre d'éoliennes visibles)

1-2 3-4 5-6 7-8

Sensibilité hors ZIV, vue non retenue ou vue refusée

Sensibilités patrimoniales

Impact à étudier en visibilité

Impact à étudier en covisibilité

Impact à étudier en visibilité et covisibilité

Impact à étudier en visibilité depuis les circuits de randonnée pédestre et à vélo

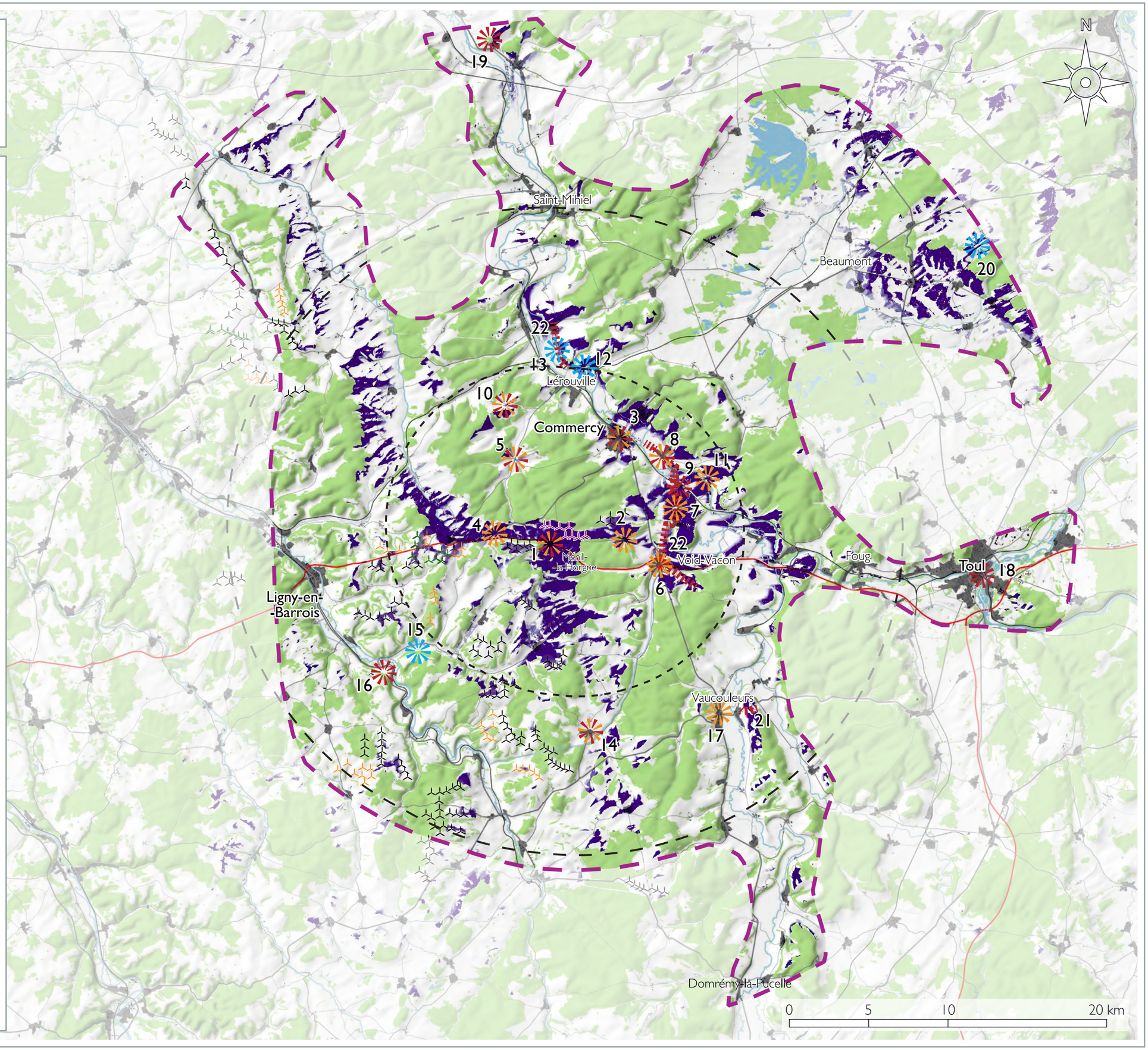

• Superposition des sensibilités patrimoniales avec la ZIV du projet :

Pour chaque sensibilité patrimoniale définie dans le chapitre 1 de l'étude, la vue concernée a été confrontée à la zone d'influence visuelle du projet. Cela permet de déterminer les éléments patrimoniaux qui feront l'objet d'un photomontage afin d'évaluer l'impact réel du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne. Les éléments en verts, bien que définis comme sensibles vis-à-vis de la ZIP dans le chapitre 1, ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du projet. Les éléments en gris n'ont pas fait l'objet d'un photomontage du fait d'un enjeu faible ou d'un faible impact du projet.

N°	Nom	Protection	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier	Élément dans la ZIV du projet	Vue pour la covisibilité dans la ZIV du projet	Photomontage à réaliser (n° du photomontage)
1	Église (Ménil-la-Horgne)	Petit patrimoine	oui	oui	oui	oui	Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne (3) Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne (4)
2	Église (Laneuville-au-Rupt)	Petit patrimoine	-	oui	-	oui	Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt (5)
3	Château de Commercy ou Château Stanislas Église Saint-Pantaléon Site patrimonial remarquable Allée des Tilleuls Nécropole nationale Plus beau détour de France (Commercy)	MH C MH I SPR SC Tourisme Tourisme	oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui	oui - oui oui (NE) oui oui	oui oui oui oui (NE) - oui	Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls (13, 18, 19, 20) Vue depuis la sortie sud-est de Commercy (16) Vue depuis la nécropole nationale de Commercy (21) Vue depuis le château de Commercy (25) Vue sur Commercy et l'église Saint-Pantaléon depuis la sortie ouest de Vignot (32)
4	Église (Saulx-en-Barrois)	Petit patrimoine	-	oui	-	oui	Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois (8)
5	Église de Chonville (Chonville-Malaumont)	MH C	à proximité	oui	oui	oui	Vue à proximité de l'église de Chonville (10) Vue sur l'église de Chonville (11)
6	Église (Void-Vacon)	Petit patrimoine	-	oui	-	oui	Vue sur l'église de Void-Vacon (14)
7	Église Saint-Martin (Sorcy-Saint-Martin)	MH C	-	oui	-	oui	Vue sur l'église Saint-Martin (27bis)
8	Mairie Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Euville)	MH C MH I	oui -	oui oui	en limite -	oui oui	Vue depuis la mairie d'Euvillle (26) Vue sur l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et la mairie d'Euville (29)
9	Église Saint-Pierre de Ville-Issey (Euville)	MH I	oui	-	oui	-	Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey (24)
10	Église Saint-Martin de Malaumont (Chonville-Malaumont)	MH CI	oui	oui	oui	non	Vue à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont (30) Vue sur l'église Saint-Martin de Malaumont (34)
11	Église Saint-Gorgon (Euville)	MH C	-	oui	-	oui	Vue sur l'église Saint-Gorgon (35)
12	Jardin du domaine de la Forge (Boncourt-sur-Meuse)	MH I	oui	-	oui	-	PDV non retenu du fait de nombreux masques visuels. Impact négligeable
13	Menhir de Mécrin (Mécrin)	MH I	oui	-	oui	-	Au regard du faible enjeu représenté par ce monument, le PDV n'a pas été retenu
14	Église Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire (Mauvages)	MH I MH C	oui à proximité	oui	oui oui	oui -	Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages (38) Vue sur l'église de Mauvages (39)
15	Site archéologique (Boviolles)	MH I	à proximité	-	non	-	Pas de secteur en ZIV autour du site, l'impact du projet sera nul.
16	Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain) Ruines romaines de Nasium (Naix-aux-Forges)	MH I MH C	à proximité à proximité	-	non à proximité	-	Vue à proximité des ruines romaines de Nasium (40)
17	Château Église Saint-Laurent (Vaucouleurs)	MH CI MH C	-	oui oui	-	en limite	Vue sur Vaucouleurs, son château et son église (42)
18	Monuments historiques de Toul Plus beau détour de France	56 MH Tourisme	en sortie de ville	-	oui	-	Vue en sortie sud de Toul (45)
19	Ancien fort de Troyon (Troyon)	MH I	oui	-	à proximité	-	Vue depuis l'entrée du fort de Troyon (49)
20	Cimetière militaire français (Lironville)	Tourisme	oui	-	oui	-	Au regard de la distance avec le projet et du faible enjeu, le PDV n'a pas été retenu
21	GR 703	Tourisme	oui	-	oui 2 secteurs	-	2 secteurs : une à l'est de Vaucouleurs et un au sud-est de Toul. Le secteur le plus proche en ZIV a été retenu : Vue depuis le GR 703 (41)
22	La Meuse à Vélo	Tourisme	oui	-	Plusieurs portions	-	Plusieurs portions sont situées dans la ZIV du projet. Les portions les plus proches du projet ont été favorisées Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo (12) Vue sur l'église de Void-Vacon (14) Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey (24) Vue depuis la mairie d'Euvillle (26) Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo (27) Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages (38) Vue sur Vaucouleurs, son château et son église (42)

Fig. 183 : Synthèse des sensibilités patrimoniales ayant fait l'objet d'un photomontage

Occupation visuelle des parcs éoliens et du projet

Autour du projet des parcs éoliens sont construits et ont été autorisés. Cette présence éolienne sur le territoire d'étude peut impliquer des risques d'occupation visuelle forte depuis les zones proches du projet. Afin d'évaluer l'impact de l'implantation d'un nouveau parc éolien, des indices d'occupation visuelle ont été calculés depuis le centre des villages. Cette occupation est évaluée sur la base de trois indices : l'occupation de l'horizon, la densité d'éoliennes sur les horizons occupés et l'espace de respiration.

Les calculs de ces indices sont basés sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

L'occupation de l'horizon est évaluée grâce à un indice égal à la somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 10 km, depuis le point considéré. Pour ce projet, on considérera donc le parc éolien et les parcs éoliens construits, autorisés et en instruction à moins de 10 kilomètres du projet ou d'un des points considérés. Au-dessus de 120°, on peut considérer que l'occupation de l'horizon est élevée avec un effet sensible dans le grand paysage.

L'indice de densité d'éoliennes sur les horizons occupés est calculé en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km. Il est égal au ratio entre le nombre d'éoliennes et l'indice d'occupation des horizons. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

L'indice de densité d'éolienne peut :

- être nul s'il n'y a pas d'éolienne à moins de 5 km du village considéré,
- augmenter si le nombre d'éoliennes augmente plus que l'occupation de l'horizon,
- diminuer si l'occupation de l'horizon augmente plus que le nombre d'éolienne.

L'espace de respiration correspond au plus grand angle continu sans éoliennes. Un angle sans éoliennes de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

L'occupation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Les centres des villages ont été choisis pour rechercher la situation la plus pénalisante et ont donc été retenus comme points de référence pour le calcul des indices ci-dessus. Lorsque ces points étaient situés hors de la ZIV du projet, ils ont été déplacés dans le secteur de ZIV le plus proche (tout en restant dans le village). Certains points étant très éloignés d'un secteur en ZIV, ils n'ont pas été déplacés.

Les indices page suivante ont été calculés en fonction de la visibilité des éoliennes construites, autorisées et en instruction vis-à-vis du relief. Ils ne prennent pas en compte les autres masques : végétation, bâti... Ce sont donc des indices maximums.

Les parcs éoliens, ainsi que les groupements de parcs effectués (entourés sur la carte) pour réaliser les calculs sont indiqués ci-contre. Les éoliennes distantes de moins d'un kilomètre les unes des autres sont considérées comme formant un seul parc éolien.

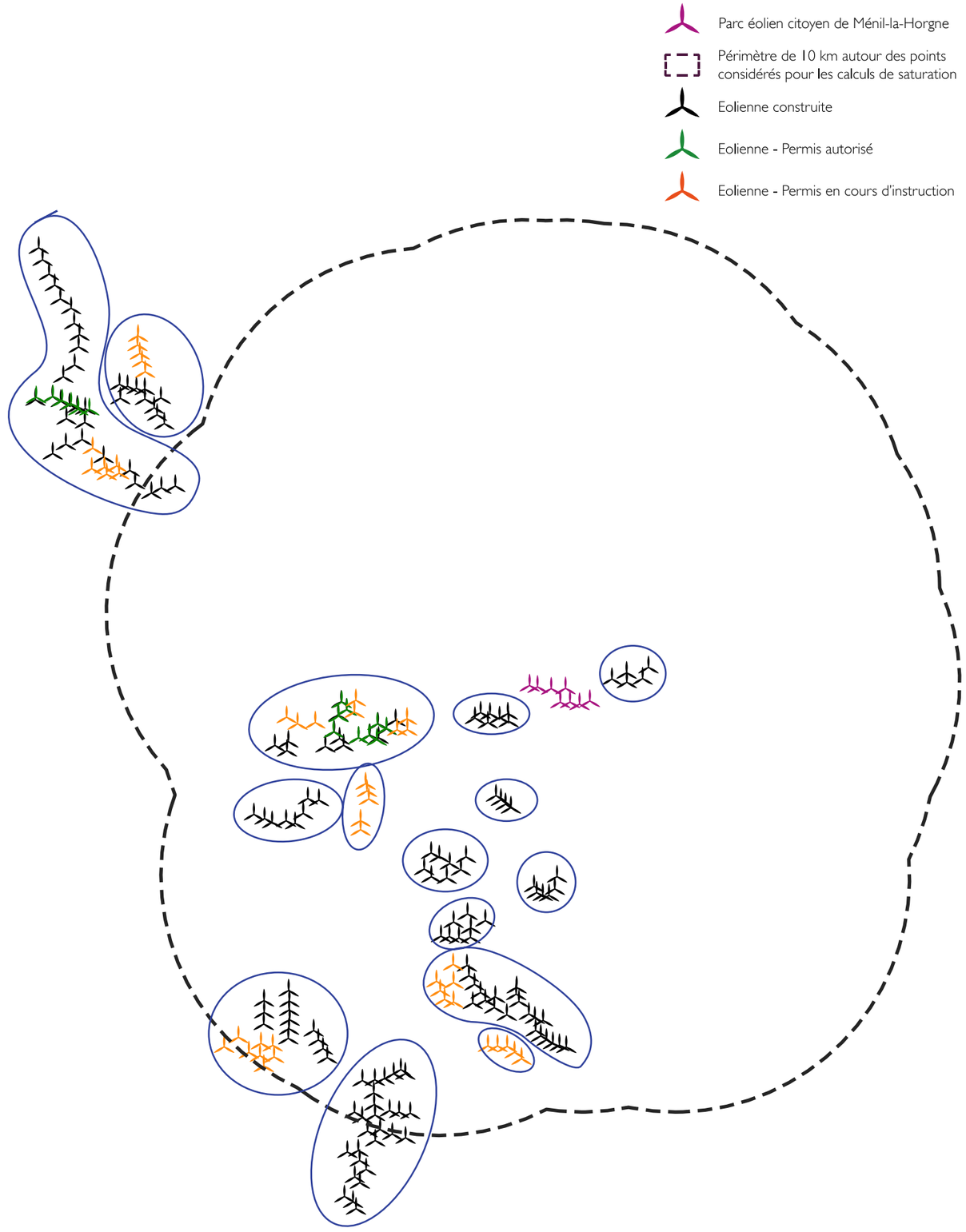

Fig. 184 : Parcs éoliens pris en compte pour le calcul des indices

Les indices ont été calculés pour les 24 villages situés à moins de 10 kilomètres du projet. Les villages de Grimaucourt-près-Sampigny, Vadonville et Lérouville ne présentant pas de visibilité sur des éoliennes, il n'apparaissent pas dans le tableau. Leurs indices sont de 0 pour l'occupation de l'horizon, 0 pour la densité et 360 pour l'espace de respiration. Ces calculs prennent en compte uniquement les parcs autorisés et construits ainsi que le projet :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Boncourt-sur-Meuse	10	9,9	24,7	0	0	350,1	330,0
Bovee-sur-Barboure	7,2	102,5	122,4	0,23	0,2	109,2	81,9
Broussey-en-Blois	7,5	31,3	31,3	0,13	0,13	328,7	328,7
Chonville-Malaumont	4,5	4,3	18,7	0	0,32	355,7	283,0
Commercy	6,8	17,6	36,7	0,28	0,14	317,9	317,5
Erneville-aux-Bois	8,6	59,0	59,0	0,42	0,42	205,1	205,1
Euville	6,9	11,0	22,2	0,45	0,23	349,0	338,0
Laneuville-au-Rupt	2,6	41,8	51,8	0,1	0,23	280,7	280,7
Marson-sur-Barboure	9,9	68,9	72,5	0,26	0,25	158,7	158,7
Meligny-le-Grand	4,7	3,9	3,9	1,54	1,54	126,1	126,1
Meligny-le-Petit	7,3	83,6	85,9	0,2	0,2	189,0	189,0
Menil-la-Horgne	1,1	39,8	128,0	0,28	0,15	159,7	93,2
Naives-en-Blois	4,8	36,6	62,7	0,25	0,27	171,9	171,9
Pont-sur-Meuse	10	9,5	22,0	0	0	350,5	331,9
Reffroy	9,9	91,5	91,5	0,14	0,14	150,8	150,8
Saint-Aubin-sur-Aire	5,9	64,8	69,9	0,25	0,23	220,5	220,5
Saulvaux	3,3	37,0	49,5	0,35	0,42	190,3	189,1
Sauvoy	8,4	16,9	16,9	0	0	311,8	311,8
Sorcy-Saint-Martin	5,8	14,0	20,2	0,36	0,25	338,7	338,7
Vignot	8,4	11,7	28,0	0	0	348,3	328,4
Void-Vacon	5,2	18,8	24,4	0,27	0,2	341,2	321,2

Atteinte ou dépassement du seuil avec le projet

Atteinte ou dépassement du seuil avec ou sans le projet

Indices inchangés par le projet

Fig. 185 : Indices d'occupation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Le projet n'est pas visible depuis Broussey-en-Blois, Erneville-aux-Bois, Meligny-le-Grand, Reffroy et Sauvoy et ne modifie donc pas les indices pour ces 4 villages.

Occupation de l'horizon :

L'augmentation de cet indice la plus forte est constaté pour Ménil-la-Horgne (+ 88.2°). Ceci s'explique par la proximité du village, dans l'axe de plus grande emprise du projet. Le projet entraîne un dépassement du seuil d'alerte pour ce village. Le village de Bovee-sur-Barboure voit également son indice dépasser le seuil de 120° avec le projet. L'indice était déjà élevé sans le projet, l'augmentation est modérée (+19.9°). Naives-en-Blois présente également une augmentation modérée de l'indice d'occupation de l'horizon de 26.1°.

Les 13 villages restants présentent des augmentations plus faibles, avec une moyenne de 10°.

Densité :

L'indice de densité demeure inchangé pour 9 villages. Il diminue légèrement pour 8 villages, augmente légèrement pour 4 villages.

Espace de respiration :

Les espaces de respiration restent les mêmes pour 11 villages sur 21. La diminution moyenne de l'espace de respirations pour les 10 villages restants est de 25° ce qui est plutôt faible. Les plus élevées (diminutions supérieures à 40°) sont notables pour Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne.

Le projet n'entraîne pas de dépassement du seuil d'alerte pour cet indice.

Les augmentations d'occupation de l'horizon sont réduites, les indices de densité et les espaces de respiration peu modifiés. Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a une faible influence sur l'occupation visuelle. Une attention particulière est néanmoins à porter aux villages les plus proches, Ménil-la-Horgne en particulier.

Les indices ont été recalculés en prenant en compte les parcs en instruction :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Boncourt-sur-Meuse	10	9,9	24,7	0	0	350,1	330,0
Bovee-sur-Barboure	7,2	106,1	126,0	0,28	0,24	109,2	81,9
Broussey-en-Blois	7,5	31,3	31,3	0,13	0,13	328,7	328,7
Chonville-Malaumont	4,5	9,6	24,0	0	0,25	350,4	283,0
Commercy	6,8	17,6	36,7	0,28	0,14	317,9	317,5
Erneville-aux-Bois	8,6	67,3	67,3	0,49	0,49	200,1	200,1
Euville	6,9	11,0	22,2	0,45	0,23	349,0	338,0
Laneuville-au-Rupt	2,6	41,8	51,8	0,1	0,23	280,7	280,7
Marson-sur-Barboure	9,9	68,9	72,5	0,28	0,26	158,7	158,7
Meligny-le-Grand	4,7	27,9	27,9	0,47	0,47	107,8	107,8
Meligny-le-Petit	7,3	83,6	85,9	0,2	0,2	189,0	189,0
Menil-la-Horgne	1,1	39,8	128,0	0,28	0,15	159,7	93,2
Naives-en-Blois	4,8	36,6	62,7	0,25	0,27	171,9	171,9
Pont-sur-Meuse	10	9,5	22,0	0	0	350,5	331,9
Reffroy	9,9	91,5	91,5	0,14	0,14	150,8	150,8
Saint-Aubin-sur-Aire	5,9	161,0	166,1	0,13	0,13	160,8	160,8
Saulvaux	3,3	42,6	55,1	0,38	0,44	190,3	189,1
Sauvoy	8,4	16,9	16,9	0	0	311,8	311,8
Sorcy-Saint-Martin	5,8	14,0	20,2	0,36	0,25	338,7	338,7
Vignot	8,4	11,7	28,0	0	0	348,3	328,4
Void-Vacon	5,2	18,8	24,4	0,27	0,2	341,2	321,2

Atteinte ou dépassement du seuil avec le projet

Atteinte ou dépassement du seuil avec ou sans le projet

Indices inchangés par le projet

Fig. 186 : Indices d'occupation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Les modifications de l'indice d'occupation de l'horizon sont les mêmes que lorsque les parcs en instruction n'étaient pas pris en compte. Les conclusions sont donc identiques.

L'indice de densité demeure inchangé pour 10 villages. Il diminue légèrement pour 7 villages, augmente légèrement pour 4 villages.

Les modifications des espaces de respirations sont similaires à la situation sans la prise en compte des parcs en instruction.

Les conclusions sur les indices d'occupation visuelle sont identiques en prenant en compte les parcs en instruction du territoire d'étude.

Le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, en s'intégrant au sein d'un pôle éolien existant, n'a que peu d'effet sur l'occupation visuelle par les parcs éoliens. Le projet s'inscrit en densification, permettant d'éviter le mitage du territoire tout en augmentant ces capacités de production éolienne. Les secteurs exempts d'éoliennes et donc les horizons libres sont ainsi préservés.

Cette analyse quantitative est complétée par la production de photomontages réalisés depuis les bourgs ainsi qu'en entrée ou sortie de bourg. L'emprise réelle du projet a été calculée sur les photomontages pour évaluer son impact sur l'occupation visuelle, prenant ainsi en compte les masques présents (notamment les masques dus à la végétation et au bâti).

> **A la suite de la demande de compléments de l'administration, cette analyse de saturation visuelle théorique est également complétée par un focus sur les villages de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne en chapitre 3.6 afin d'évaluer l'effet de l'implantation du projet sur la saturation visuelle pour ces 3 villages.**

Occupation visuelle des parcs éoliens et du projet

- Parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne
- Périmètre de 10 km autour du projet
- Parc éolien construit
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction

Occupation visuelle depuis le centre des villages

- Champ visuel sans éolienne
- Espace de respiration (plus grand angle continu sans éoliennes)
- Champ de visibilité des éoliennes du projet à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes du projet entre 5 et 10 km
- Emprise du projet « en double compte » dans l'emprise de parcs à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
- Emprise des éoliennes autorisées « en double compte » dans l'emprise de parcs à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes en instruction à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes en instruction entre 5 et 10 km
- Emprise des éoliennes en instruction « en double compte » dans l'emprise de parcs à moins de 5 km

Menil-la-Horgne 17 0 8 — Bourg et hameau à moins de 10 km du projet

- 17 — Nombre théorique d'éoliennes contruites et accordés visibles
- 0 — Nombre théorique d'éoliennes en instruction visibles
- 8 — Nombre théorique d'éoliennes du projet visibles

Calculs de visibilité basés sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (excepté le relief)

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

Vadonville 0 0 0
Pont-sur-Meuse 5 0 7
Boncourt-sur-Meuse 5 0 8
Lérouville 0 0 0
Grimaucourt-près-Sampigny 0 0 0
Vignot 5 0 8
Commercy 7 0 8
Chonville-Malaumont 8 4 6
Euville 5 0 6
Erneville-aux-Bois 31 16 0
Sorcy-Saint-Martin 11 0 8
Saint-Aubin-sur-Aire 21 5 8
Saulvaux 18 3 8
Laneuville-au-Rupt 11 0 8
Menil-la-Horgne 17 0 8
Meligny-le-Grand 7 7 0
Void-Vacon 5 0 7
Naives-en-Blois 16 0 8
Meligny-le-Petit 17 0 2
Bovee-sur-Barboure 28 6 8
Marson-sur-Barboure 23 1 3
Sauvoy 11 0 0
Reffroy 19 0 0
Broussey-en-Blois 4 0 0

N

0 1,25 2,5 5 km

Tableau de synthèse des points de vue sélectionnés

La superposition de la zone d'influence visuelle du projet et des enjeux a permis de déterminer les points de vue suivants :

N°	Distance à l'éolienne la plus proche	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Nom
1	E2 : 0,7 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, ESB, BP, CI	Vue proche depuis la D168
2	E5 : 0,8 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne
3	E1 : 0,9 km	nord-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, CI	Vue proche depuis la D958
4	E1 : 0,9 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RF, ESB, BP	Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne
5	E2 : 0,9 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne
6	E5 : 1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie
7	E5 : 1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg
8	E5 : 1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée
9	E5 : 1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey
10	E2 : 1,1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne
11	E1 : 1,1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau
12	E6 : 1,1 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RF	Vue depuis la N4 au niveau de la carrière
13	E5 : 1,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, ESB	Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne
14	E5 : 1,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux
15	E2 : 1,3 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne
16	E1 : 1,7 km	0	Ménil-la-Horgne	T	Vue depuis le chemin de randonnée du parc éolien de Ménil-la-Horgne
17	E8 : 2,7 km	est	Laneuville-au-Rupt	PP, BP, HP, ESB, RA	Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt
18	E1 : 2,8 km	ouest	Saulvaux	BP, ESB, RA, HP	Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois
19	E5 : 3,2 km	sud	Naives-en-Blois	CI, HP	Vue depuis Bannaucourt
20	E1 : 3,8 km	ouest	Saulvaux	PP, BP, ESB, RA, HP	Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois
21	E8 : 4,1 km	nord-est	Euville	IC, RF, RP, CI	Vue sur le parc éolien de Laneuville-au-Rupt depuis la D964
22	E1 : 4,4 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP, ESB, RA, HP	Vue à proximité de l'église de Chonville
23	E1 : 4,9 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP	Vue sur l'église de Chonville
24	E8 : 5,1 km	est	Void-Vacon	CV, Va, BP, ESB	Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo
25	E4 : 5,2 km	nord	Commercy	SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP	Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls
26	E8 : 5,2 km	sud-est	Void-Vacon	CV, PP, BP, ESB, RF, HP	Vue sur l'église de Void-Vacon
27	E1 : 5,6 km	ouest	Saint-Aubin-sur-Aire	RA, ESB, BP	Vue depuis la N4 en sortie de Saint-Aubin-sur-Aire
28	E8 : 5,6 km	nord-est	Commercy	BP, ESB, RF, Vi, HP	Vue depuis la sortie sud-est de Commercy
29	E8 : 5,7 km	est	Void-Vacon	RF, RA, ESB, BP	Vue depuis la N4 en entrée de Void
30	E4 : 5,7 km	nord-est	Commercy	SPR, SC, T, BP, ESB, RA, Vi, HP	Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls
31	E4 : 5,9 km	nord-est	Commercy	SPR, SC, BP, Vi	Vue sur le site classé de l'allée des Tilleuls
32	E4 : 6,1 km	nord-est	Commercy	SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP	Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls
33	E4 : 6,1 km	nord-est	Commercy	PP, BP, Vi, HP	Vue depuis la nécropole nationale de Commercy
34	E8 : 6,4 km	est	Sorcy-Saint-Martin	RA, BP	Vue depuis l'entrée de Sorcy-Saint-Martin

35	E7 : 6,4 km	sud	Broussey-en-Blois	RA, BP	Vue depuis la D168, entre Naives-en-Blois et Broussey-en-Blois
36	E8 : 6,6 km	nord-est	Euville	MH, CV	Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey
37	E4 : 6,8 km	nord-est	Commercy	MH, SPR, T, BP, Vi, HP	Vue depuis le château de Commercy
38	E8 : 6,9 km	nord-est	Euville	MH, CV, BP	Vue depuis la mairie d'Euvillle
39	E8 : 6,9 km	est	Void-Vacon	CV, Va, BP, ESB, RA	Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo
40	E8 : 7,2 km	est	Sorcy-Saint-Martin	MH, BP	Vue sur l'église Saint-Martin
41	E4 : 7,6 km	nord	Lérouville	BP	Vue depuis le sud de Lérouville, Cité Gérard
42	E8 : 7,7 km	nord-est	Euville	MH, T, Va, BP, ESB	Vue sur l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et la mairie d'Euville
43	E1 : 7,9 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP, ESB	Vue à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont
44	E1 : 8,2 km	sud-ouest	Méligny-le-Petit	RA, BP	Vue depuis la D140, entre Marson-sur-Barboure et Méligny-le-Petit
45	E4 : 8,4 km	nord	Vignot	MH, SPR, Va, BP, ESB	Vue sur Commercy et l'église Saint-Pantaléon depuis la sortie ouest de Vignot
46	E1 : 8,4 km	nord-ouest	Erneville-aux-Bois	BP	Vue depuis la D139 entre Ernecourt et Domremy-aux-Bois
47	E1 : 8,4 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP	Vue sur l'église Saint-Martin de Malaumont
48	E8 : 8,9 km	nord-est	Euville	MH, Va, BP, RA	Vue sur l'église Saint-Gorgon
49	E8 : 11,6 km	est	Pagny-sur-Meuse	BP, ESB, Va	Vue depuis la sortie de Pagny-sur-Meuse, pont sur la Meuse
50	E4 : 11,8 km	nord	Boncourt-sur-Meuse	UP	Vue depuis les hauteurs des côtes de Meuse
51	E7 : 12,3 km	sud	Mauvages	MH, CV, BP	Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages
52	E7 : 12,8 km	sud-est	Mauvages	MH	Vue sur l'église de Mauvages
53	E1 : 14,3 km	sud-ouest	Naix-aux-Forges	MH	Vue à proximité des ruines romaines de Nasium
54	E8 : 15,2 km	sud-est	Chalaines	MH, GR, Va	Vue depuis le GR 703
55	E8 : 16,6 km	sud-est	Chalaines	MH, CV, Va	Vue sur Vaucouleurs, son château et son église
56	E8 : 22,6 km	nord-est	Beaumont	UP, RF	Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres
57	E1 : 22,9 km	nord-ouest	Ville-devant-Belrain	UP	Vue depuis la vallée de l'Aire
58	E8 : 24 km	est	Toul	MH, Vi	Vue en sortie sud de Toul
59	E8 : 25,5 km	nord-est	Mandres-aux-Quatre-Tours	UP, RF	Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres
60	E8 : 28,8 km	nord-est	Flirey	UP	Vue depuis le plateau de Haye
61	E8 : 29,5 km	nord-est	Flirey	UP, RF	Vue depuis le plateau de Haye
62	E1 : 30,4 km	nord	Troyon	MH, Va	Vue depuis l'entrée du fort de Troyon

Abréviations pour les enjeux : BP : Boug proche ; CI : Cohérence de l'implantation ; CV : Circuit vélo ; ESB : Entrée ou sortie de bourg ; GR : Chemin de Grande Randonnée ; HP : Habitat proche ; IC : Impacts cumulés ; MH : Monument historique ; PP : Petit patrimoine (non protégé) ; RA : Route dans l'axe du projet ; RF : Route fréquentée ; RP : Route proche ; SC : Site classé ; SPR : Site patrimonial remarquable ; T : Élément touristique ; UP : Unité paysagère ; Va : Vallée ; Vi : Ville

Points de vue réalisés

- Parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne
- Aire d'étude éloignée
- Périmètre de 10 km autour du projet
- Périmètre de 20 km autour du projet
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en cours d'instruction

Zone d'influence visuelle du projet
(en nombre d'éoliennes visibles)

1-2 3-4 5-6 7-8

Point de vue réalisé

Détail des points de vue autour de Ménil-la-Horgne
(numéros 1 à 16)

Méthodologie de réalisation des photomontages

Prise de vue

Les prises de vues pour la réalisation des photomontages ont été réalisées avec un reflex numérique Canon Eos 6D équipé d'un objectif Canon de focale fixe 50 mm. L'appareil photographique numérique est monté sur une tête panoramique Novoflex VR-SYSTEM III permettant des prises de vues tous les 10° d'angle. Ce montage permet notamment d'obtenir des déformations réduites lors du montage de panorama de 180°. Cette tête panoramique est montée sur une Magic Balance Novoflex permettant d'assurer la planéité de la prise de vue. Le trépied choisi permet d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Chaque point de vue a fait l'objet d'une série de photographie à 360° tous les 10°, soit 36 photos par point de vue. Le centre de la photographie principale est réglé en direction du centre du projet sur le terrain.

Chaque photographie a une résolution de 20 mégapixels et a été réalisée avec une focale de 50 mm afin d'être au plus proche de la vision humaine. La hauteur du point nodal est réglée à 1,60 mètre (hauteur des yeux moyenne).

Chaque point de vue est géoréférencé sur le terrain grâce à un GPS Garmin 60Csx permettant une grande précision horizontale et verticale.

Réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés avec le logiciel spécialisé Windpro 3.0 permettant une intégration précise des éoliennes grâce à plusieurs points d'amer et à la modélisation du terrain. Les éoliennes sont représentées de face, dans leur configuration la plus impactante, avec une accentuation de leur visibilité. Cette configuration est parfois contradictoire avec la position des éoliennes existantes et leur visibilité. La représentation la plus impactante pour le projet est néanmoins privilégiée.

Le calage des photographies s'appuie à la fois sur la localisation de la prise de vue, la modélisation du MNT basée sur la BD Alti à 75 mètres de l'IGN et sur la localisation de plusieurs points de repère pour chaque photographie (points d'amer).

La réalisation des photomontages est complétée par un travail sur Photoshop CS6 afin de remettre en place les masques en premier plan.

Fig. 187 : Matériel et logiciels utilisés pour la réalisation des photomontages

Présentation des points de vue

Les vues utilisées ont été réalisées en mars 2022, à feuilles tombées pour montrer les impacts maximums du projet. Pour chaque point de vue, la perspective la plus dégagée et donc la plus pénalisante pour le projet a été définie. Cela implique quelquefois des décalages par rapport à la vue initialement prévue pour éviter les éléments perturbant au premier plan (haie, arbre isolé, etc.).

Les photomontages sont présentés sur 2 doubles pages A3, présentées ci-après.

La première page permet de présenter les caractéristiques du point de vue et sa localisation. Deux panoramas à 120° présentent l'état initial du paysage (auquel sont ajoutés les parcs éoliens autorisés mais non construits) et un photomontage panoramique avec les parcs éoliens en instruction et le projet. Ce dernier permet notamment de déceler d'éventuels risques de saturation du paysage.

Cette page correspond à la « planche de synthèse » demandée dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 (MEEM).

La page suivante présente la coupe topographique entre le point de vue et le projet, comme recommandé par le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 (MEEM) :

Cette page présente également une conclusion chiffrée sur les impacts du projet et une conclusion selon les types d'impact (paysage, patrimoine, impacts cumulés).

Informations sur la prise de vue : numéro, titre, orientation, enjeux

Localisation 1/25 000

Localisation avec le projet

Coupe topographique

Zoom sur le projet (si nécessaire)

17	Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt	PP, BP, HP, ESB, RA

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de l'impact du projet en entrée de Laneuville-au-Rupt, point depuis lequel l'église de ce village apparaît dans l'axe de la route. La D184 est dans cette portion, axée vers le projet.

La vue est plongeante à gauche de la route sur la vallée du Rupt de Laneuville. Le coteau sud vient limiter la profondeur de vue en arrière-plan. À droite, le village de Laneuville apparaît et ferme les vues lointaines. Le clocher de l'église est bien visible. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 890805, 6847877
Altitude : 257 m
Azimut central : 273°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h36
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122.5m
Éolienne la plus proche : E8 : 3.7 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 5.3 km

Fig. 242 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 243 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

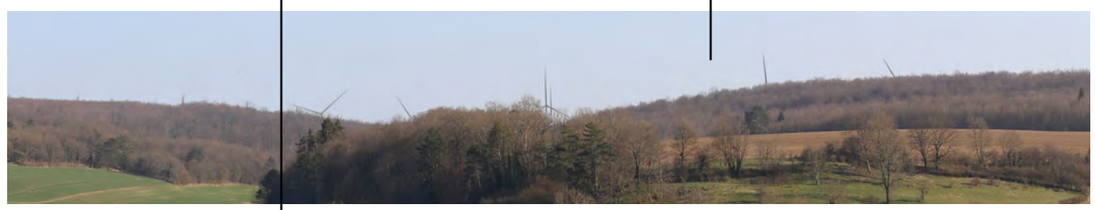

Fig. 267 : Zoom sur le projet

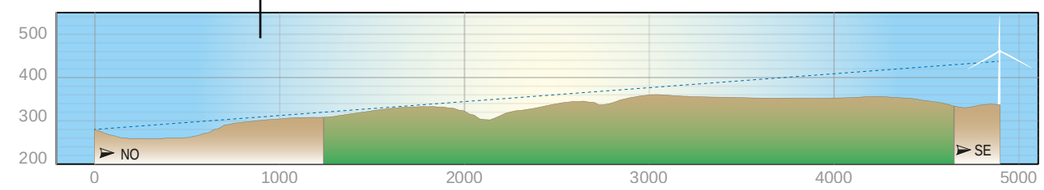

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
7 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

Emprise du projet
16,6° soit 33,1 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
1,6°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 3,2°
Vue rasante

Impacts paysagers :

Les 8 éoliennes du projet sont visibles, mais seules 3 nacelles sont visibles. Cette visibilité partielle du projet entraîne une faible lisibilité des lignes de force du projet. L'emprise du projet est mesurée. La taille perçue des éoliennes ne surplombe pas les éléments du paysage existant. L'impact du projet depuis ce point de vue est faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église de Chonville. Le projet et le monument sont séparés de plus de 20°. Du fait de la faible visibilité du projet, mais aussi du caractère isolé de cette vue sur l'église et de la faible fréquentation de cette route, l'impact en covisibilité est faible.

Impacts cumulés :

La covisibilité est indirecte avec le parc 2. Les impacts cumulés sont très faibles, voire nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 16,6°.

Vue panoramique initiale avec ajout des parcs éoliens autorisés

Photomontage panoramique (parcs autorisés, en instruction et projet)

Conclusions chiffrées

Conclusions selon les types d'impacts

Enfin, les 2 pages suivantes présentent le photomontage en pleine largeur, sur un angle de 90°. La distance de lecture recommandée de ce photomontage est de 50 cm.

L'ensemble des points de vue est présenté par distance, en 3 sous-chapitres : les points de vue proches dans l'aire d'étude rapprochée (0 à 5 km), les points de vue intermédiaires (5 à 10 km) et les points de vue éloignés (10 à 20 km).

L'étude initiale comportait 50 photomontages. 8 d'entre eux ont été mis à jour avec la nouvelle implantation pour répondre à la demande de compléments. 12 nouveaux photomontages depuis de nouveaux points de vue ont également été réalisés pour répondre à cette demande. Sur ceux-ci figure également l'implantation modifiée (déplacement de E1 et E7).

L'étude actualisée comporte donc 62 photomontages dont 20 photomontages modifiés avec la nouvelle implantation. Le choix a été fait de ne pas actualiser l'ensemble des photomontages au vu de la nature minime des déplacements des éoliennes E1 et E7, à savoir d'environ 50 mètres chacune sur un axe nord/sud. Les mises à jour ont été faites pour les points de vue les plus proches et depuis lesquels ces déplacements étaient de nature à modifier la perception de l'implantation, à savoir essentiellement les points situés à l'est et à l'ouest du projet. Pour la majorité des photomontages, ceux situés au sud et nord du projet, ou bien éloignés (plus de 6 kilomètres) ou encore lorsque les éoliennes sont peu ou pas visibles, les changements sont jugés imperceptibles et donc les niveaux d'impacts identiques.

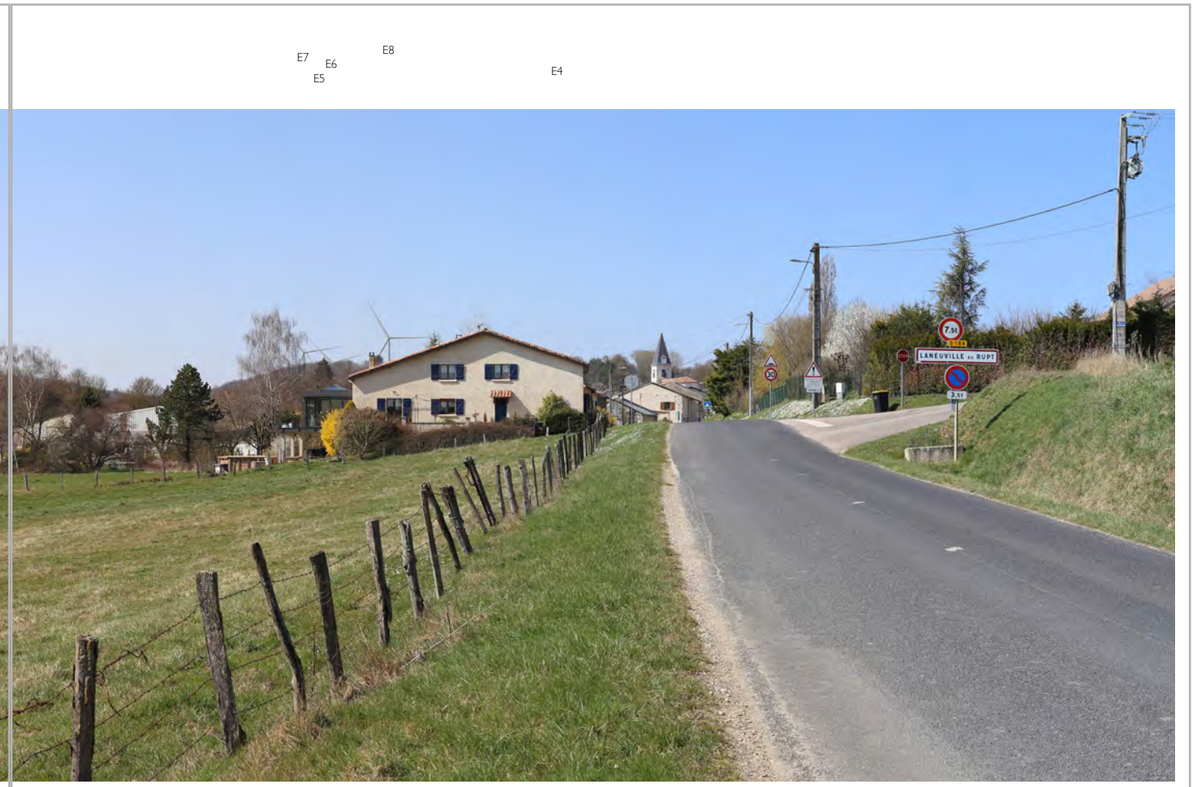

Fig. 245 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

Photomontage de 90°

État de l'éolien pris en compte pour les photomontages

Les parcs suivants ont été pris en compte et modélisés (parcs autorisés et en instruction) lors de la réalisation des photomontages. Afin de ne pas surcharger les photographies présentées, seuls les numéros de ces parcs sont indiqués sur les photomontages. Les parcs distants entre eux de moins d'un kilomètre sont considérés comme une seule unité et donc étiquetés avec un numéro unique.

Nom du parc	État	N°
Laneuville-au-Rupt	Construit	1
Parc éolien de Menil-la-Horgne	Construit	2
Meligny-le-Grand	Construit	3
Extension Saint-Aubin-sur-Aire	Construit	4
Saint-Aubin-sur-Aire	Construit	
Les Vents du Sud	Construit	
Parc éolien de Rosieres	Construit	
Projet éolien Vents Meuse sud III	En instruction	
Les Vents Meuse Sud (Repowering)	Accordé	
Projet éolien de la Rose des Vents Lorrains (Repowering)	Accordé	
Les Vallottes	Construit	5
Le Boutonnier	Construit	6
Projet éolien Nouvellois	En instruction	7
Haut de la Vausse	Construit	8
Chanteraine - Menaucourt	Construit	9
Parc de Demange	Construit	10
Le Charmois	Construit	
Delouze - Roziere	Construit	
Demange-aux-Eaux	En instruction	
Projet éolien de Lavières	En instruction	11
Parc éolien de Treveray et Saint-Joire	Construit	12
Projet éolien de l'Orge	En instruction	
Baudignecourt	Construit	13
Saint-Florentin	Construit	
Parc éolien de Bonnet et Houdelaincourt	Construit	
Trois Sources	Construit	
Gery	Construit	14
Erize-Saint-Dizier	Construit	
Beauregard	Construit	
Voie Sacree	Construit	
Projet éolien des Cinq Poiriers	En instruction	
Projet éolien Beauregard (repowering)	Accordé	
Levoncourt - Lavalee (Belrain)	Construit	15
Haut de Bane	Construit	
Projet éolien de la Petite Montagne	En instruction	
Parc éolien du Haut-du-Saule	Construit	16
L'Epine - Amanty	Construit	17

Fig. 188 : État de l'éolien et étiquettes

3.3. Analyse des impacts à moins de 5 kilomètres

Points de vue présentés

N°	Coordonnées		Distance à l'éolienne la plus proche	Distance à l'éolienne la plus éloignée	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Description
	X	Y						
1	885819	6848017	E2 : 0,7 km	E8 : 2,3 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, ESB, BP, CI	Vue proche depuis la D168
2	886167	6847695	E5 : 0,8 km	E8 : 2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne
3	884759	6849055	E1 : 0,9 km	E8 : 3,5 km	nord-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, CI	Vue proche depuis la D958
4	885482	6847909	E1 : 0,9 km	E8 : 2,7 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RF, ESB, BP	Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne
5	885818	6847852	E2 : 0,9 km	E8 : 2,3 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne
6	885997	6847747	E5 : 1 km	E8 : 2,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie
7	886033	6847630	E5 : 1 km	E8 : 2,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg
8	886038	6847562	E5 : 1 km	E8 : 2,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée
9	886056	6847514	E5 : 1 km	E8 : 2,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey
10	885822	6847677	E2 : 1,1 km	E8 : 2,4 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne
11	885685	6847654	E1 : 1,1 km	E8 : 2,5 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	BP, HP	Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau
12	887276	6846978	E6 : 1,1 km	E1 : 2,5 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RF	Vue depuis la N4 au niveau de la carrière
13	886192	6847186	E5 : 1,2 km	E8 : 2,2 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	RP, ESB	Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne
14	885854	6847596	E5 : 1,2 km	E8 : 2,4 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux
15	885707	6847437	E2 : 1,3 km	E8 : 2,5 km	sud-ouest	Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne
16	884799	6847281	E1 : 1,7 km	E8 : 3,5 km	0	Ménil-la-Horgne	T	Vue depuis le chemin de randonnée du parc éolien de Ménil-la-Horgne
17	890805	6847877	E8 : 2,7 km	E1 : 5,3 km	est	Laneuville-au-Rupt	PP, BP, HP, ESB, RA	Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt
18	882787	6848317	E1 : 2,8 km	E8 : 5,4 km	ouest	Saulvaux	BP, ESB, RA, HP	Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois
19	886830	6844853	E5 : 3,2 km	E1 : 4,2 km	sud	Naives-en-Blois	CI, HP	Vue depuis Bannaucourt
20	881877	6847948	E1 : 3,8 km	E8 : 6,3 km	ouest	Saulvaux	PP, BP, ESB, RA, HP	Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois
21	891809	6849931	E8 : 4,1 km	E1 : 6,3 km	nord-est	Euville	IC, RF, RP, CI	Vue sur le parc éolien de Laneuville-au-Rupt depuis la D964
22	883853	6852878	E1 : 4,4 km	E8 : 6,4 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP, ESB, RA, HP	Vue à proximité de l'église de Chonville
23	883347	6853179	E1 : 4,9 km	E8 : 6,9 km	nord	Chonville-Malaumont	MH, BP	Vue sur l'église de Chonville

Abréviations pour les enjeux : BP : Boug proche ; CI : Cohérence de l'implantation ; CV : Circuit vélo ; ESB : Entrée ou sortie de bourg ; GR : Chemin de Grande Randonnée ; HP : Habitat proche ; IC : Impacts cumulés ; MH : Monument historique ; PP : Petit patrimoine (non protégé) ; RA : Route dans l'axe du projet ; RF : Route fréquentée ; RP : Route proche ; SC : Site classé ; SPR : Site patrimonial remarquable ; T : Elément touristique ; UP : Unité paysagère ; Va : Vallée ; Vi : Ville

1	Vue proche depuis la D168	RP, ESB, BP, CI

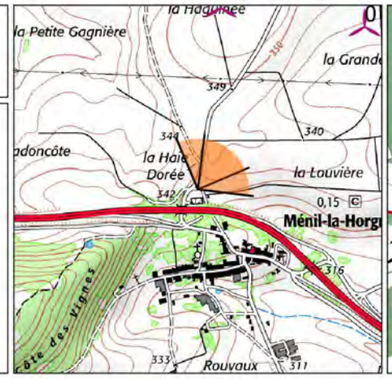

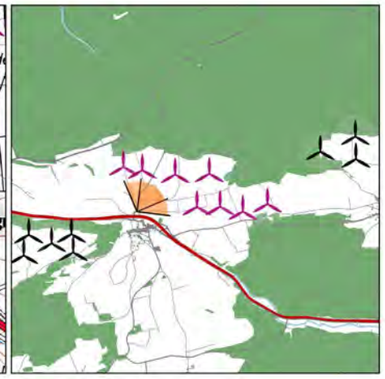

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet la mesure des impacts du projet en vue proche, depuis la sortie nord de Ménil-la-Horgne, le long de la D168, route qui traverse le parc éolien de Ménil-la-Horgne.

Le relief est ascendant, créant une vue frontale à la profondeur limitée. À gauche on distingue un calvaire entouré d'arbre, à droite, le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible.

Le projet présentant une emprise importante dans cette vue proche, 2 panoramas de 90° sont présentés.

Coordonnées : 885819, 6848017
Altitude : 337.7 m
Azimut central : 37°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 23/03/2022 - 14h52
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E2 : 0.7 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.3 km

Fig. 189 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 190 : Photomontage panoramique (120°)

Emprises des vues réelles page suivante

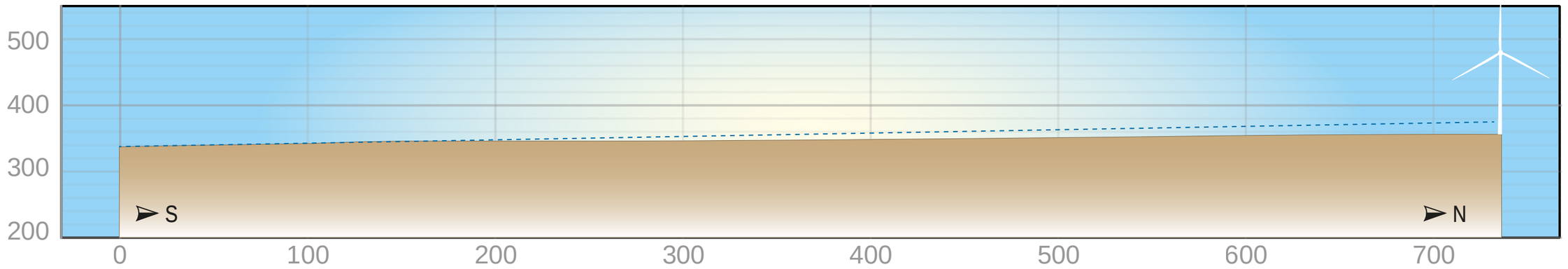

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
105.8° soit 211.5 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 13°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible. La ligne nord est bien lisible, l'alignement sud présente une superposition qui la rend moins lisible, notamment à cause du décalage de E7 vers la droite. Ce décalage a été minimisé par le déplacement de E7 qui a été opéré. Les éoliennes du projet ont tendance à surplomber l'observateur. L'impact du projet en sortie nord de Ménil-la-Horgne est très fort. A noter qu'il s'agit ici d'un lieu de passage et non de vie locale situé de l'autre coté de la RN4 par rapport au bourg de Ménil-la-Horgne.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Le projet entre en covisibilité directe avec le parc éolien de Laneuville-au-Rupt (1) sans en modifier la lisibilité. Les impacts cumulés sont faibles. Le parc de Laneuville-au-Rupt (1) étant situé à moins de 5 km, l'occupation de l'horizon augmente seulement de 100.1°.

E1

E2

Fig. 191 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

E2

E3

Fig. 192 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E4

E5

E6

E8

E7

2	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet la mesure des impacts du projet en vue proche, depuis le bourg de Ménil-la-Horgne au niveau des habitations les plus à l'est du village.

En direction de Ménil-la-Horgne, la vue est limitée par la végétation et le bâti. Les perceptions s'ouvrent vers l'est avec un relief légèrement ascendant qui limite la profondeur de vue.

À droite, les éoliennes du parc I (Laneuville-au-Rupt) sont légèrement visibles.

Coordonnées : 886167, 6847695
Altitude : 319 m
Azimut central : 27°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 16h32
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 0.8 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2 km

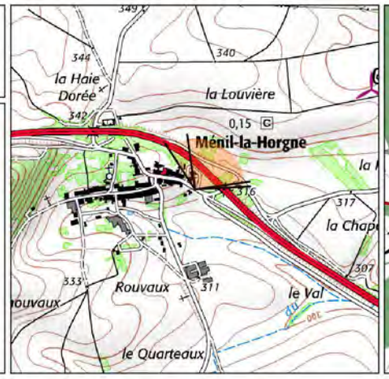

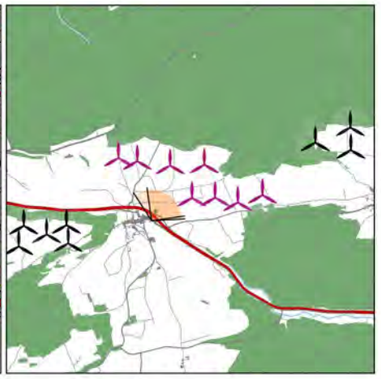

Fig. 193 : Vue panoramique initiale (120°) (Source :WPD)

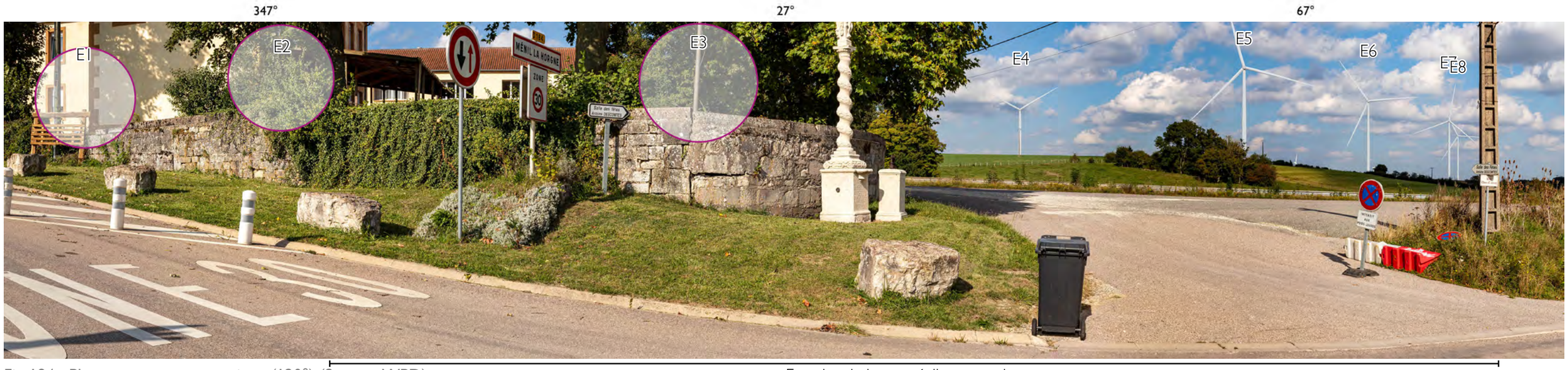

Fig. 194 : Photomontage panoramique (120°) (Source :WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

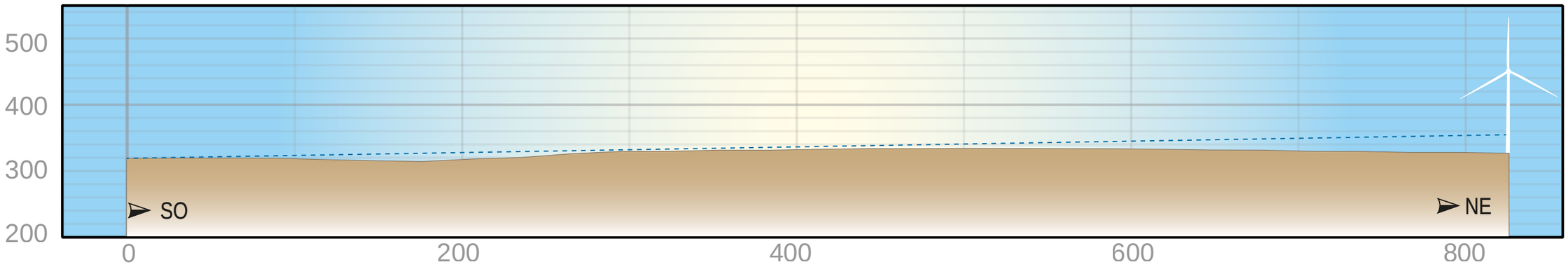

Visibilité du projet
5 éoliennes visibles - 3 éoliennes masquées
5 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
5 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
33.6° soit 67.2 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 12°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

3 éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation et le bâti. Les 5 autres éoliennes du projet (E4 à E8) sont visibles à droite. La ligne sud du projet est bien lisible, l'éolienne E4 est un peu isolée. Malgré une distance de moins de 1 km au projet, l'emprise du parc reste mesurée. L'impact du projet est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Les éoliennes du projet entrent en covisibilité directe avec celles du parc 1 (Laneuville-au-Rupt). Les effets cumulés sont faibles du fait d'une différence de taille perçue entre les 2 parc. Le parc 1 étant situé à moins de 5 km, l'occupation de l'horizon augmente seulement de 27.4° valeur très mesurée au regard de la distance au projet.

Fig. 195 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E4 E5 E6 E7 E8

Salle des Fêtes
Antoine DESCOMTES
Rue
Dom Calmet
INTERDIT
AUX
POIDS LOURDS

3	Vue proche depuis la D958	RP, CI

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'analyser l'impact du projet depuis la D958, route qui longe le projet au nord.

La vue est plongeante au premier et second plan. Au troisième plan, le relief, coiffé de boisements, vient limiter la profondeur de vue, notamment vers le sud.

Le parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible au-dessus de ces boisements à droite.

Coordonnées : 884759, 6849055
Altitude : 332.3 m
Azimut central : 134°
Orientation : nord-ouest
Prise de vue : 23/03/2022 - 15h35
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 0.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 3.5 km

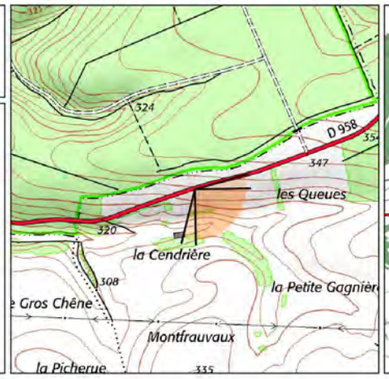

Fig. 196 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 197 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

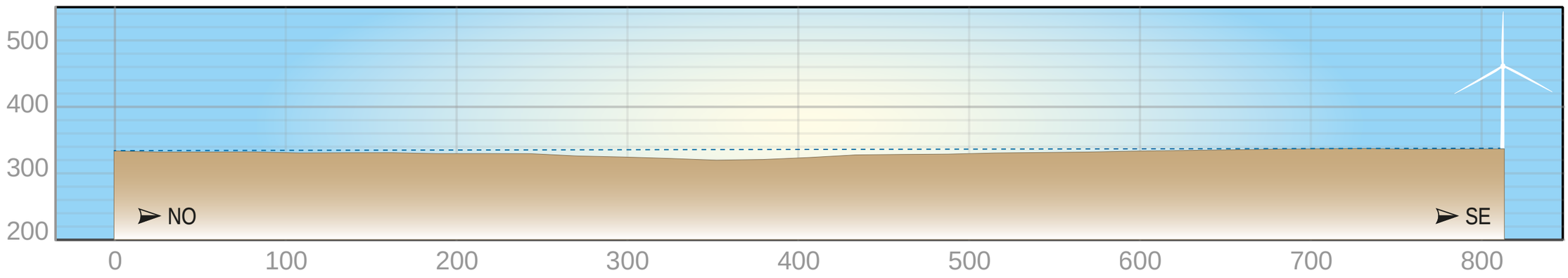

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
15,4° soit 30,7 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 12°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

Les 8 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue. Les 2 lignes sont bien lisibles, entraînant un effet de perspective vers la gauche. Grâce aux déplacement des éoliennes E1 et E7, les 2 lignes sont harmonieuses avec des interdistances régulières. L'éolienne la plus proche (E1) a tendance à surplomber l'observateur. L'impact depuis cette portion de la D958 est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Les éoliennes du projet sont séparées du parc 2 par un grand angle visuel. Aucun phénomène de covisibilité n'est à observer. Les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 15,4°, valeur faible au regard de la distance au projet (850 m). Le projet ajoute un point d'appel dans le paysage.

Fig. 198 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

4	Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne	RF, ESB, BP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet la mesure des impacts du projet en vue proche, depuis la N4, au niveau de la sortie ouest qui dessert Ménil-la-Horgne.

Le talus qui longe la N4 limite la vue vers le nord et le nord-est. Dans l'axe de la N4 et de la sortie, la perception est plus profonde, laissant voir un horizon lointain et boisé.

Une éolienne du parc n° 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible à gauche de l'axe de la route.

Coordonnées : 885482, 6847909
Altitude : 354 m
Azimut central : 47°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 16h12
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 0.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.7 km

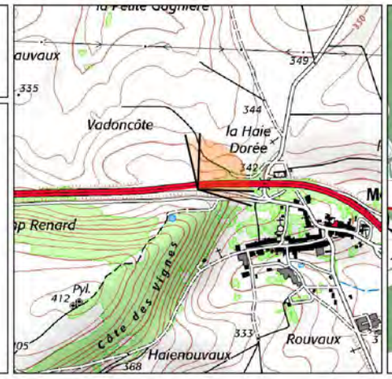

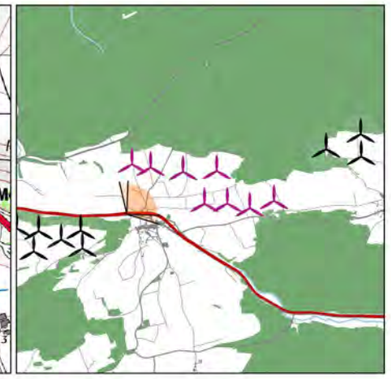

Fig. 199 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 200 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

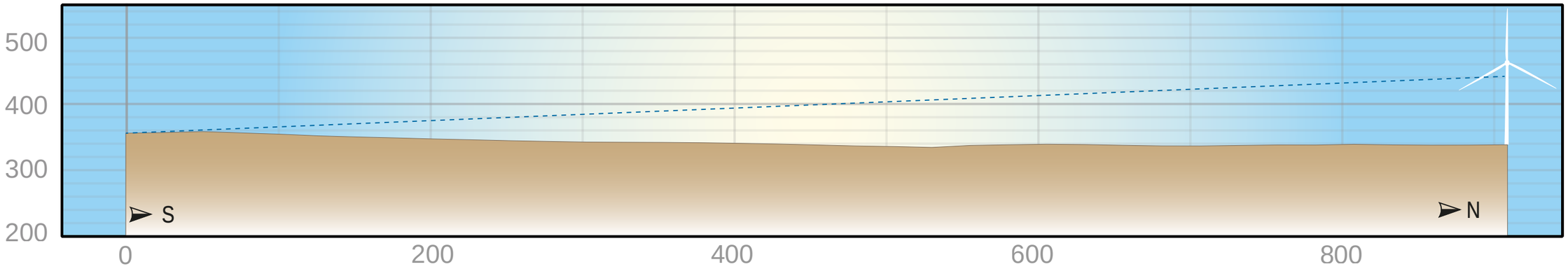

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
5 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
7 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

Emprise du projet
79,3° soit 158,7 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 12°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue. La ligne nord du projet apparaît de manière partielle au-dessus du talus. Les nacelles de E1 et E3 sont masquées par la végétation. La ligne sud est bien visible mais plus difficile à lire du faire du décalage de E7. L'ensemble du projet accompagne bien l'axe de la route. Le projet se situant uniquement du coté gauche de la route, il n'entraîne pas d'effet « porte ». L'impact est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Le projet entre en covisibilité directe avec une éolienne du parc 1 (Laneuville-au-Rupt). Du fait de la très faible visibilité de celle-ci, les impacts cumulés sont très faibles. L'occupation de l'horizon augmente de 79.3°.

E1

E2

Fig. 201 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E3

E4

E5

E6

E8

E7

5	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet de mesurer les impacts du projet en vue proche, depuis l'entrée ouest du bourg de Ménil-la-Horgne, rue Dom-Calmet, au niveau des premières habitations du village.

La vue est ici fortement limitée par la végétation. Seule la perception dans l'axe de la rue vers l'est est légèrement plus dégagée.

Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama.

Coordonnées : 885818, 6847852
Altitude : 336 m
Azimut central : 43°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 16h03
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E2 : 0.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.3 km

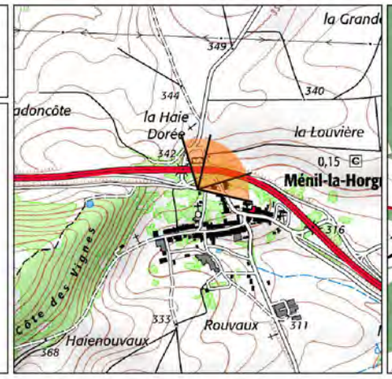

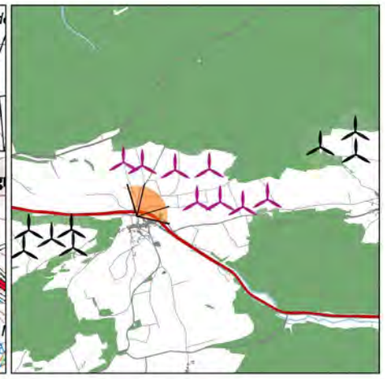

Rue Dom-Calmet
vers le centre-bourg

Fig. 202 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 203 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprises des vues réelles page suivante

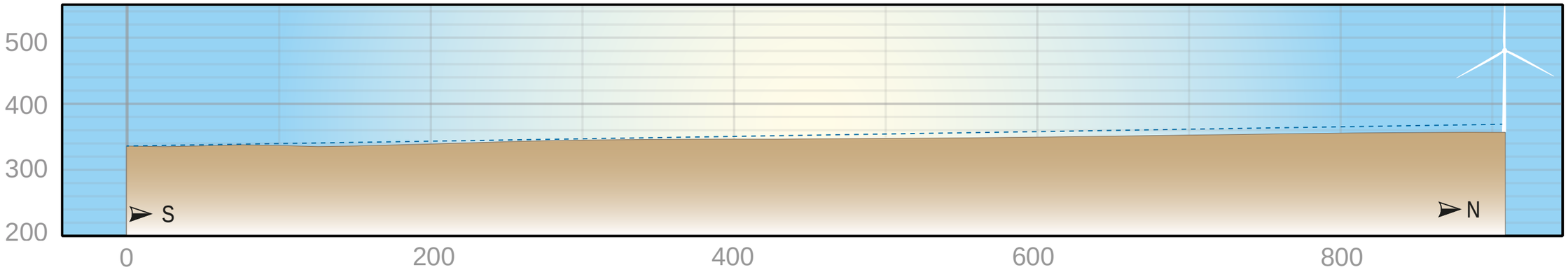

Visibilité du projet
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
0 totalement - 4 partiellement - 4 filtrées
0 en visibilité permanente
4 en visibilité intermittente

Emprise du projet
91.3° soit 182.5 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
3°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

4 éoliennes du projet sont très légèrement visibles au-dessus et à travers la végétation. Le mouvement des pales pourrait attirer l'œil mais elles demeurent très discrètes. L'impact est très faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 91.3°. Cette valeur est à atténuer du fait de la très faible visibilité des 4 éoliennes du projet perceptibles.

E1

E2

Fig. 204 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E3

Fig. 205 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E5

6	Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne à proximité de la mairie et au niveau du haut de la futur place du village objet d'une mesure dans le cadre du dossier, rue Dom-Calmet.

La vue est ici fermée par le bâti, dans l'axe de la rue, la perception est plus lointaine, sans être toutefois complètement dégagée. Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama.

Coordonnées : 885997, 6847747
Altitude : 327 m
Azimut central : 33°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 15h54
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.2 km

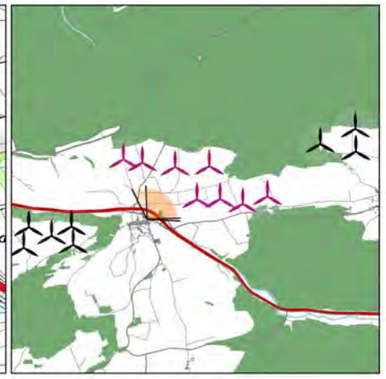

Fig. 206 : Vue panoramique initiale (120°) (Source :WPD)

Fig. 207 : Photomontage panoramique (120°) (Source :WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

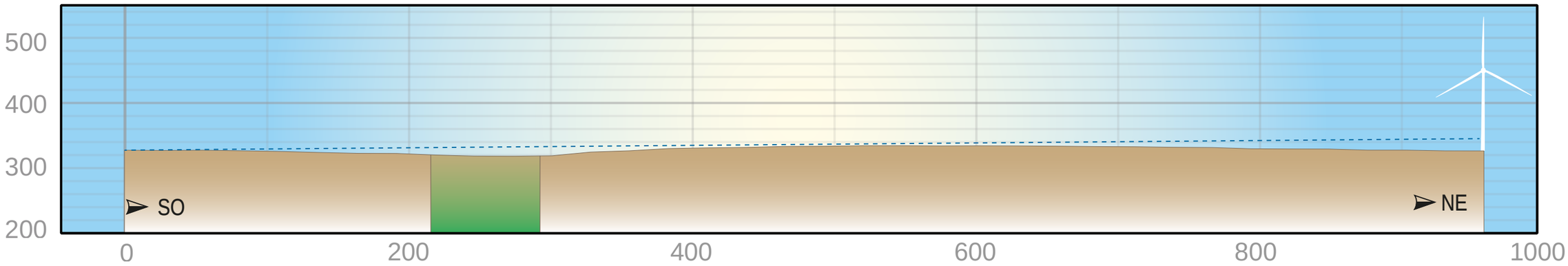

Visibilité du projet
1 éolienne visible - 7 éoliennes masquées
0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

Emprise du projet
nulle

Angle vertical perceptible
2,4°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 7,3°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

7 des 8 éoliennes du projet sont entièrement masquées par le relief. Seules les pales de l'éolienne E7 seront légèrement perceptibles au-dessus des toits des habitations. Le mouvement des pales pourrait attirer l'œil mais l'impact du projet demeure très faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls.

Fig. 208 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

D 168
COMMERCY
D 184 A
LANEUVILLE AU RUPT
Salle des fêtes
Antoine DESCOMTES
15
CQ 557 SE
DD 883 KA

7	Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne, au sud.

La vue est ici limitée par le bâti dans l'axe de la D168. À droite, les perceptions sont un peu plus dégagées, mais limitées par la végétation. Une percée visuelle plus lointaine est possible à droite du panorama.

Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama.

Coordonnées : 886033, 6847630
Altitude : 318 m
Azimut central : 36°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 17h38
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.2 km

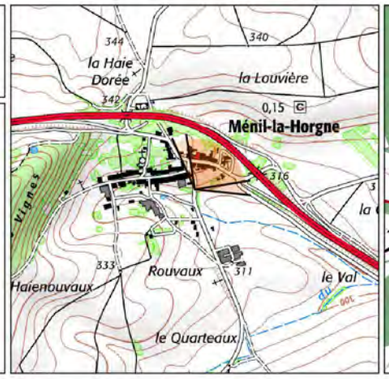

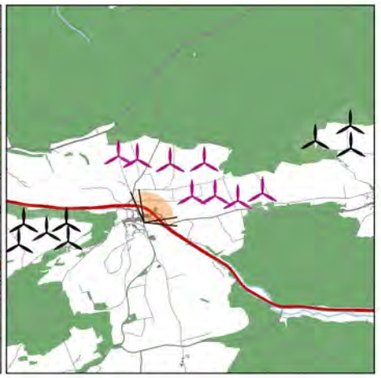

Fig. 209 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

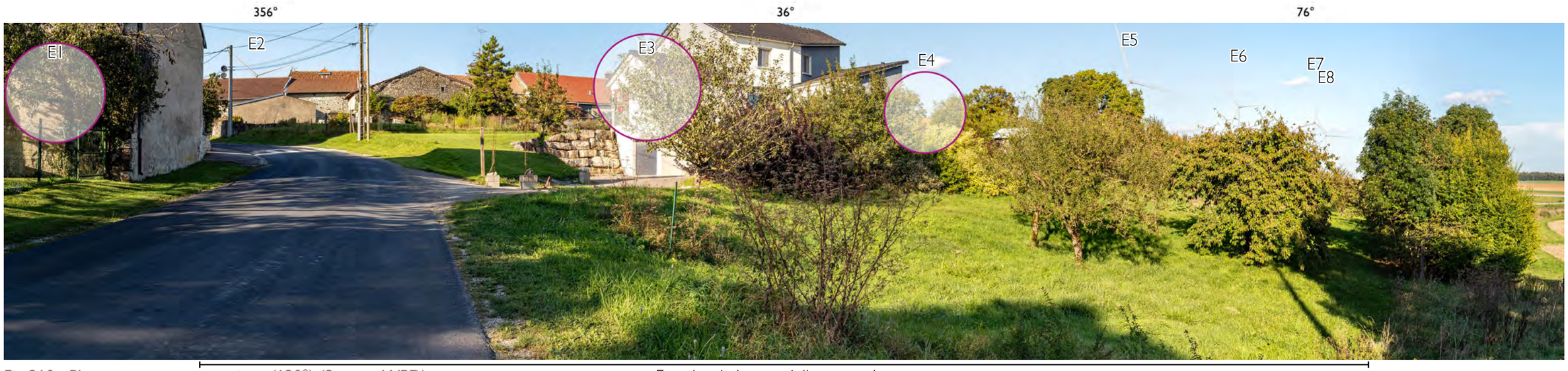

Fig. 210 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

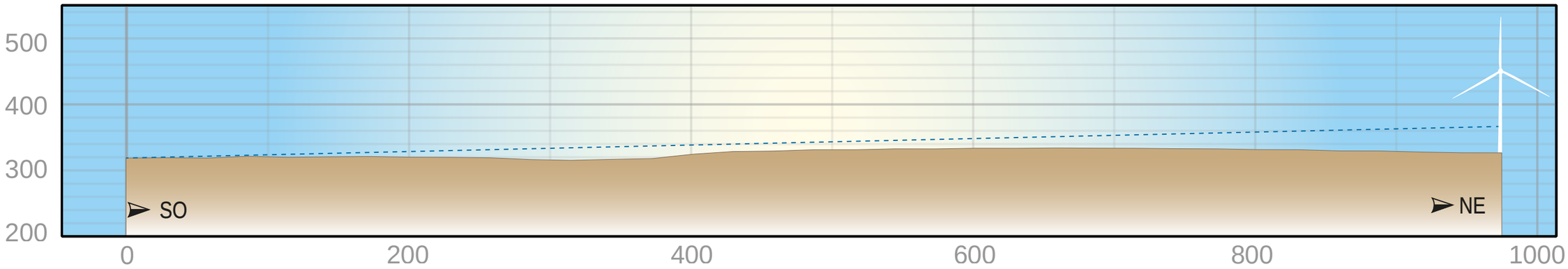

Visibilité du projet
7 éoliennes visibles - 1 éolienne masquée
0 totalement - 7 partiellement - 0 filtrée
5 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

Emprise du projet
82,2° soit 164,4 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 11°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

L'éolienne E1 est entièrement masquée par le bâti. Les 7 autres éoliennes du projet sont visibles partiellement au-dessus de la végétation et des habitations. La ligne sud du projet est bien lisible. L'emprise du projet est ici assez importante. L'éolienne E5 a tendance à surplomber l'observateur. L'impact du projet depuis ce point de vue est fort.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 82.2°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien depuis ce point de vue.

E2

E3

Fig. 211 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E4

E5

E6

E7

E8

8	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne, le long de la D168.

Vers le nord, les perceptions sont fortement limitées par la végétation et le bâti. Sur la droite de la route, une percée visuelle avec une vue plus profonde est possible. Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. À noter que le parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible en dehors du champ, à gauche de la route.

Coordonnées : 886038, 6847562
Altitude : 314 m
Azimut central : 35°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 17h34
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.2 km

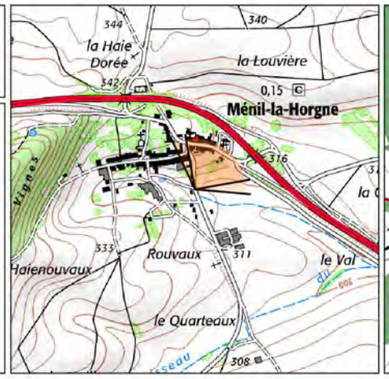

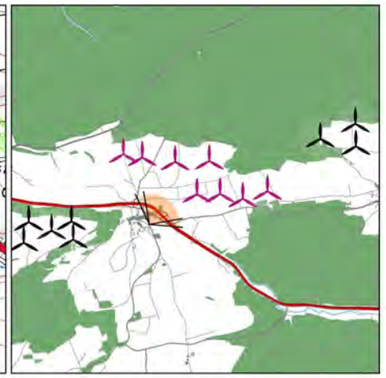

Fig. 212 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 213 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

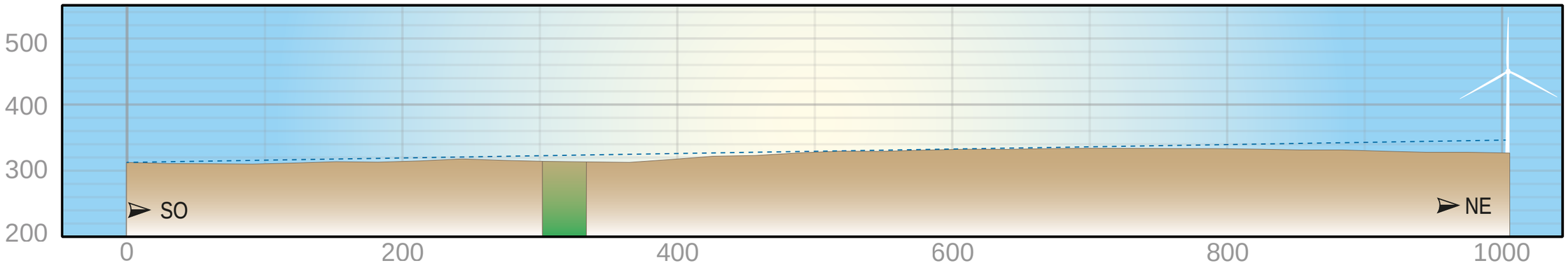

Visibilité du projet
7 éoliennes visibles - 1 éolienne masquée
1 totalement - 6 partiellement - 0 filtrée
6 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

Emprise du projet
80,4° soit 160,8 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 11°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

7 des 8 éoliennes du projet sont visibles. L'éolienne E1 est entièrement masquée. Les éoliennes les plus visibles sont E3 et E5. Les autres sont en grande partie masquées par la végétation et le bâti. L'impact du projet est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 80.4°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent dans l'axe ouest).

E2

E3

Fig. 214 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E4

E5

E6

E7

E8

9	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne, le long de la D168.

Vers le nord, les perceptions sont fortement limitées par la végétation et le bâti. Sur la droite de la route, une percée visuelle avec une vue plus profonde se dégage, on peut apercevoir l'horizon. Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. À noter qu'une éolienne du parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible en dehors du champ, à gauche de la route.

Coordonnées : 886056, 6847514
Altitude : 313 m
Azimut central : 29°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 17h30
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.2 km

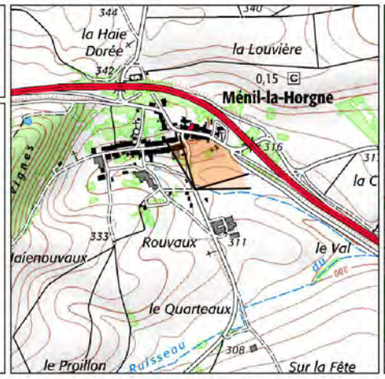

Fig. 215 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 216 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

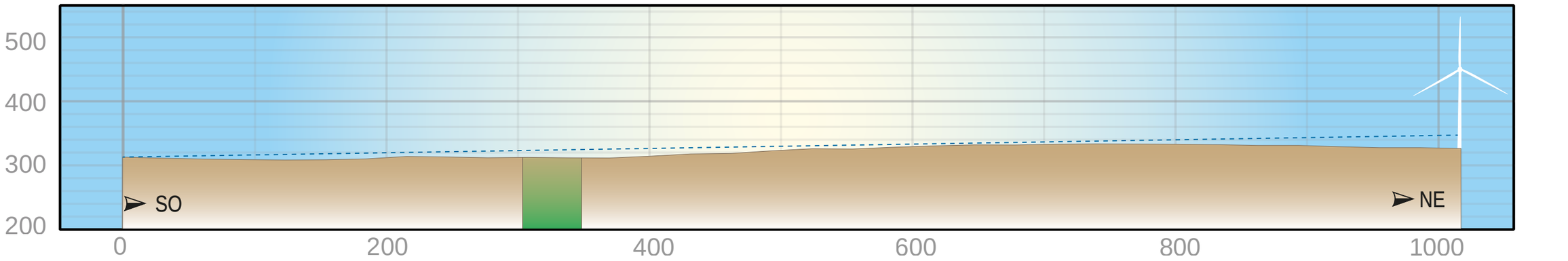

Visibilité du projet
5 éoliennes visibles - 3 éoliennes masquées
2 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
3 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

Emprise du projet
71,2° soit 142,5 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
10,3°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 13°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

3 des 8 éoliennes sont masquées. Les éoliennes E3, E4 et E5 sont les plus visibles. Les éoliennes E2 et E6 sont peu perceptibles, masquées en grande partie par la végétation. Le projet apparaît au-dessus des habitations et de la végétation, avec un léger effet de surplomb. L'impact du projet dans cette percée visuelle est fort.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 71.2°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent dans l'axe ouest).

E2

E3

Fig. 217 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E4

E5

E6

10	Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne à proximité de l'église (petit patrimoine sans protection). Les vues depuis l'église sont fermées.

La vue est ici fermée par le bâti, seule une percée visuelle dans l'axe de la Grande Rue est possible.

Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. À noter que les pales du parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) sont visibles en dehors du champ, à gauche.

Coordonnées : 885822, 6847677
Altitude : 323.8 m
Azimut central : 32°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 23/03/2022 - 15h02
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E2 : 1.1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.4 km

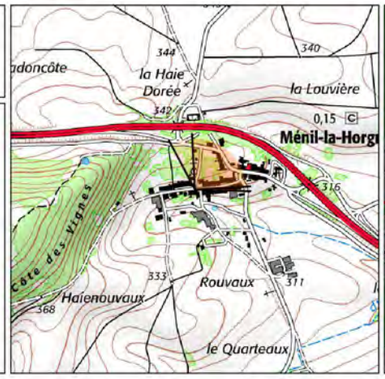

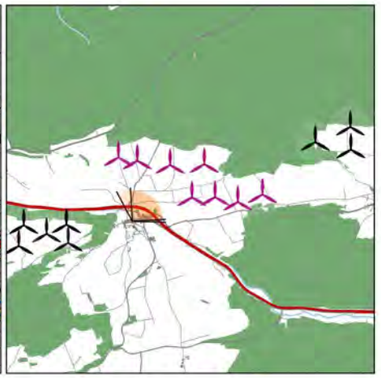

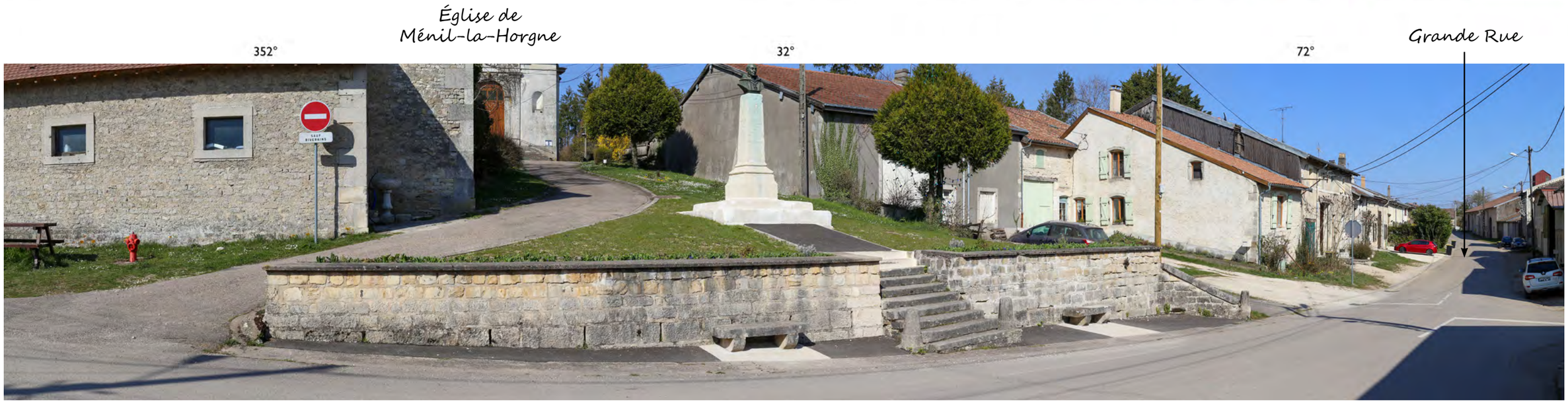

Fig. 218 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 219 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

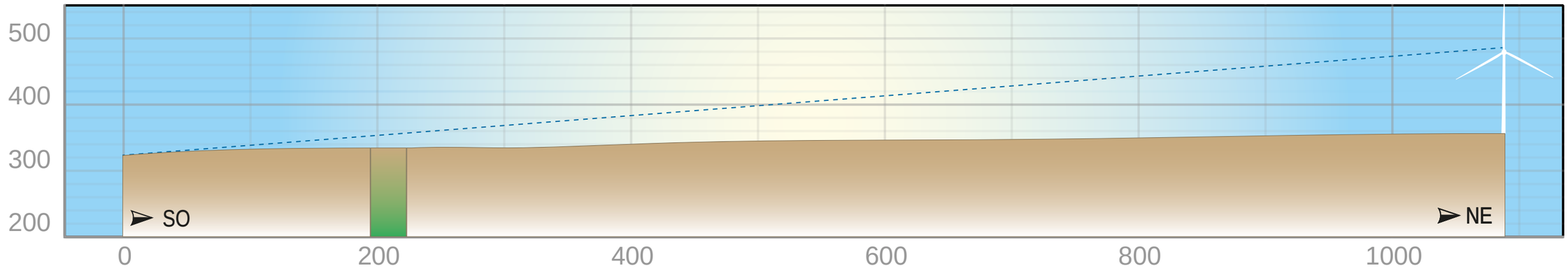

Visibilité du projet
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
2 totalement - 2 partiellement - 0 filtrée
4 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
10.1° soit 20.2 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
8,7°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+10,7°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

4 éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti. E5 et E6 sont en grande partie masquées par le bâti, la nacelle d'E6 est néanmoins visible. Les éoliennes E7 et E8 sont les plus impactantes. Les éoliennes E5 à E8 forment une ligne bien lisible. Le projet a tendance à surplomber le bâti. L'impact du projet est fort depuis le centre de Ménil-la-Horgne.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet sera visible à proximité de l'église de Ménil-la-Horgne avec un impact fort. Il ne sera pas visible depuis l'église en elle-même.

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 10.1°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent dans l'axe opposé vers l'ouest).

Fig. 220 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E5

E6

E7
E8

11	Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau	BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne, depuis la Grande Rue, à l'ouest du village.

Le bâti limite fortement les perceptions. La vue dans l'axe de la rue est plus lointaine, sans être complètement dégagée. Le clocher de l'église est visible au-dessus des habitations. Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. À noter qu'une éolienne du parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible en dehors du champ, au-dessus des boisements.

Coordonnées : 885685, 6847654
Altitude : 325 m
Azimut central : 45°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 16h49
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 1.1 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.5 km

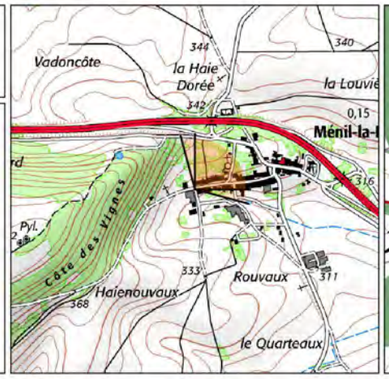

Fig. 221 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 222 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

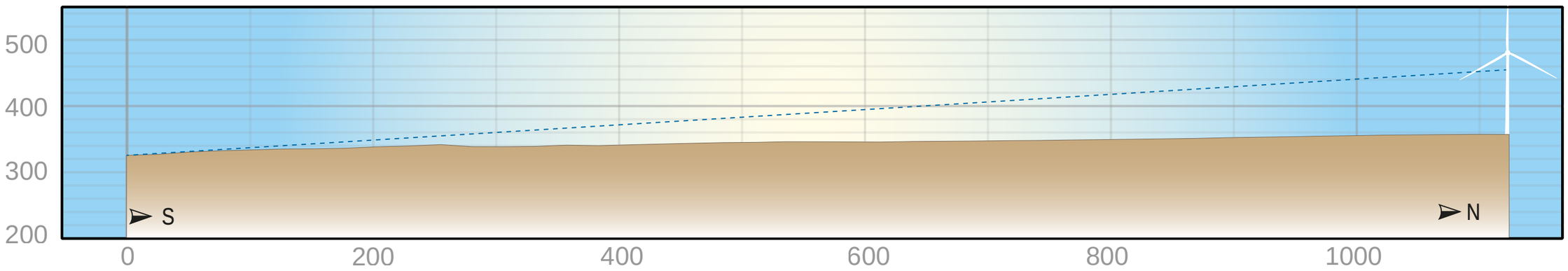

Visibilité du projet
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
2 totalement - 2 partiellement - 0 filtrée
4 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
9,1° soit 18,2 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
8,2°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 10,3°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

4 éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti. E5 et E6 sont en partie masquées par la végétation et le relief, les éoliennes E7 et E8 sont les plus visibles. La ligne sud du projet est bien lisible, son axe accompagnant celui de la Grande Rue sur le gauche.. Le projet a tendance à surplomber le bâti. L'impact du projet est fort depuis le centre de Ménil-la-Horgne.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 9.1°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent vers l'ouest).

Fig. 223 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E5 E6 E7 E8

Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

12	Vue depuis la N4 au niveau de la carrière	RF

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet la mesure des impacts du projet en vue proche, depuis la N4, au sud-est de Ménil-la-Horgne.

La vue est limitée vers le nord par le talus et la végétation qui longe la N4. Dans l'axe de la route, les perceptions sont plus profondes, laissant deviner les habitations de Ménil-la-Horgne.

Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. Le parc éolien 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible en dehors du champ, à gauche du chemin et de la N4 (voir page suivante).

Coordonnées : 887276, 6846978
Altitude : 292 m
Azimut central : 360°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 14h50
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E6 : 1.1 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 2.5 km

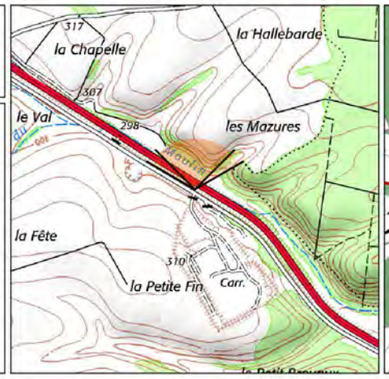

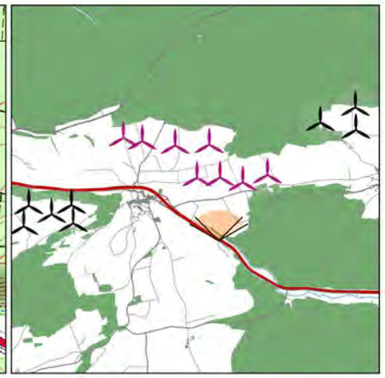

Fig. 224 : Vue panoramique initiale (120°) (Source :WPD)

Fig. 225 : Photomontage panoramique (120°) (Source :WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 226 : Photomontage panoramique (120°, azimut central 335°), avec vue sur le parc éolien 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) à gauche (Source : WPD)

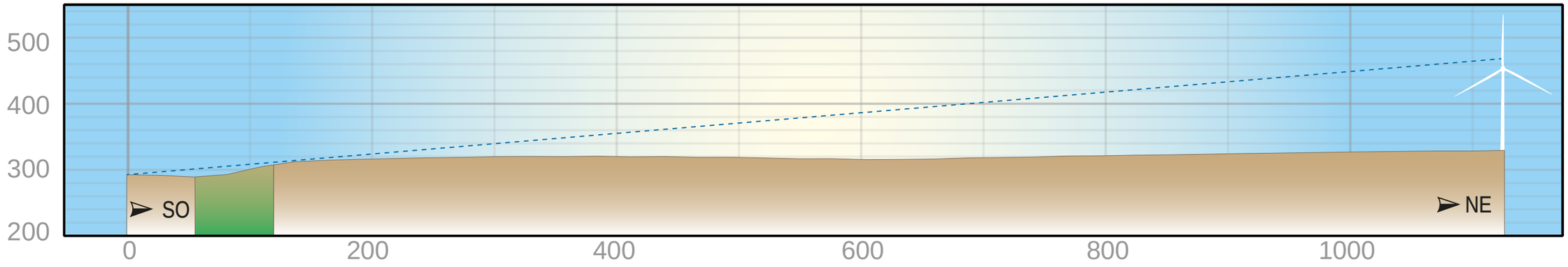

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
2 totalement - 6 partiellement - 0 filtrée
3 en visibilité permanente
5 en visibilité intermittente

Emprise du projet
80,1° soit 160,2 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
plus de 10°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
plus de 13°
Vue en forte contre-plongée

Impacts paysagers :

2 des 8 éoliennes sont visibles à droite de la route. Les autres éoliennes du projet sont masquées en partie par le talus et la végétation qui longe la N4. Un léger surplomb de l'observateur est à noter pour les éoliennes E5, E6 et E7. Le projet accompagne l'axe de la route sans entrer dans le champ de vision du conducteur. Bien que la route traverse l'ensemble du projet et du parc éolien 2, la faible visibilité de ce dernier entraîne un effet « porte » très réduit, voire nul. Au regard de la fugacité de la vue (due à la vitesse de circulation sur la N4), l'impact est faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 80.1°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent vers l'ouest).

E1 E2 E3 E5 E4

Fig. 227 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E6

E7

E8

13	Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne	RP, ESB

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de l'impact du projet en entrée sud de Ménil-la-Hrogne, le long de la D168.

La vue est limitée à gauche par le bâti de Ménil-la-Horgne (habitations et hangars agricoles), et par la végétation. Sur la droite, les perceptions sont plus lointaines au-dessus des cultures, laissant percevoir un horizon boisé et le parc éolien 1 (Laneuville-au-Rupt).

Coordonnées : 886192, 6847186
Altitude : 312 m
Azimut central : 23°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 17h17
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1.2 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.2 km

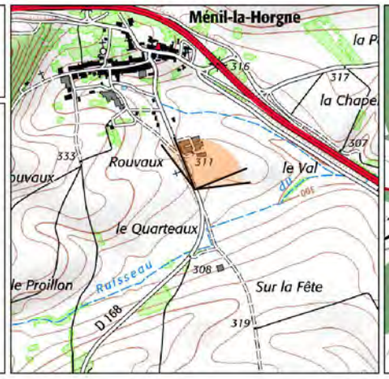

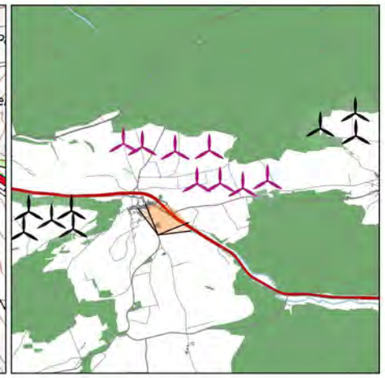

Fig. 228 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 229 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

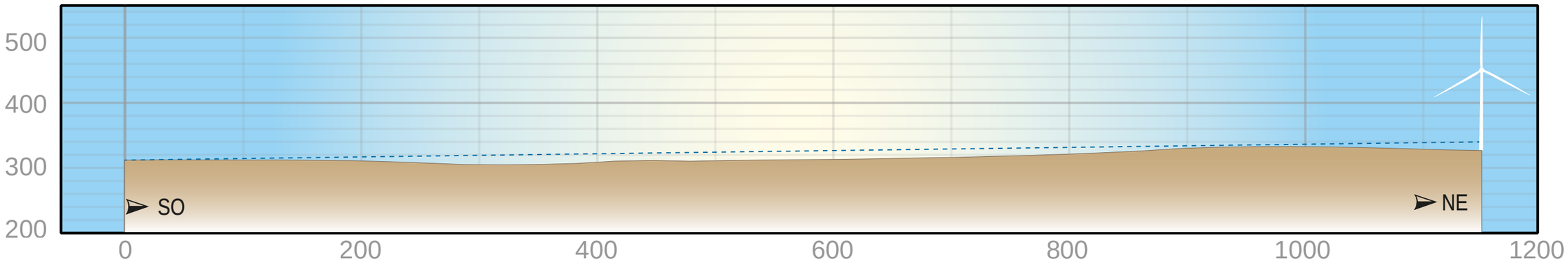

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
84,6° soit 169,2 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
10,4°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+11,1°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible. Il s'organise en deux lignes de 4 éoliennes bien lisibles. La taille perçue des éoliennes a tendance à surplomber le bâti, néanmoins peu visible depuis ce point de vue. L'emprise du projet est importante. L'impact est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Nuls

Impacts cumulés :

Le projet entre en covisibilité directe avec le parc 1, sans en modifier sa lisibilité. Les impacts cumulés sont faibles. Le parc de Laneuville-au-Rupt (1) étant situé à moins de 5 km, l'occupation de l'horizon augmente seulement de 75.9°.

E1

E2

E3

Fig. 230 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E4

E5

E6

E7

E8

14	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux	PP, BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé afin de mesurer l'impact du projet depuis le centre-bourg de Ménil-la-Horgne, depuis le chemin de Rouvaux. Il permet de mesurer la covisibilité avec l'église, petit patrimoine non protégé.

La vue est ici fermée par le bâti, elle est légèrement plus ouverte sur la droite du panorama. À gauche, le clocher de l'église est visible. Aucun autre parc éolien n'est visible sur le panorama. Les éoliennes du parc 2 (parc éolien de Ménil-la-Horgne) sont visibles en dehors du champ à gauche, au-dessus des boisements.

Coordonnées : 885854, 6847596
Altitude : 319 m
Azimut central : 33°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 20/09/2024 - 17h05
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 1.2 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.4 km

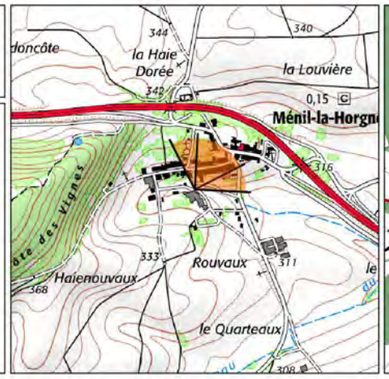

Fig. 231 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

Fig. 232 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprises des vues réelles page suivante

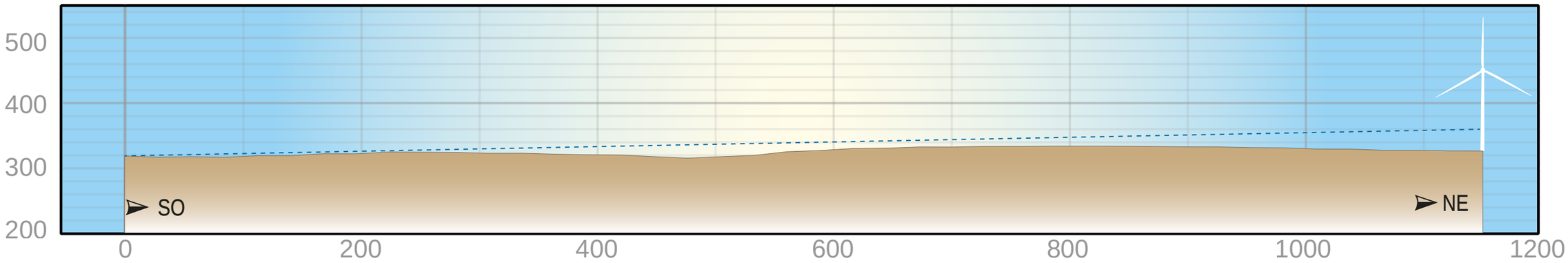

Visibilité du projet
6 éoliennes visibles - 2 éoliennes masquées
0 totalement - 6 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
6 en visibilité intermittente

Emprise du projet
89.5° soit 178.9 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
6.6°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 12.2°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

Les éoliennes E3 et E4 sont entièrement masquées. Les pales des autres éoliennes apparaissent de manière discrète au-dessus du bâti et de la végétation, sans effet de surplomb. L'impact du projet depuis ce point de vue est faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet entre en covisibilité directe avec l'église de Ménil-la-Horgne, sans effet de surplomb du clocher, ni concurrence visuelle. L'impact de cette covisibilité est faible.

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 89.5°. Cette valeur est à atténuer du fait de la faible visibilité des éoliennes. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins présent vers l'ouest).

E1

E2

Fig. 233 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

Fig. 234 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E5 E6 E7 E8

15	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne	PP, BP, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet de mesurer l'effet de covisibilité entre l'église de Ménil-la-Horgne (petit patrimoine non protégé) et le projet. Il s'agit d'une vue depuis le sud de Ménil-la-Horgne, bourg proche du projet.

Au centre du panorama, le clocher de l'église est bien visible. La vue est plongeante au premier plan, mais limitée par le bâti. En arrière-plan, le relief stoppe les perceptions.

Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible dans une percée entre les maisons à droite.

Coordonnées : 885707, 6847437
Altitude : 330.8 m
Azimut central : 38°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 23/03/2022 - 15h17
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E2 : 1.3 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 2.5 km

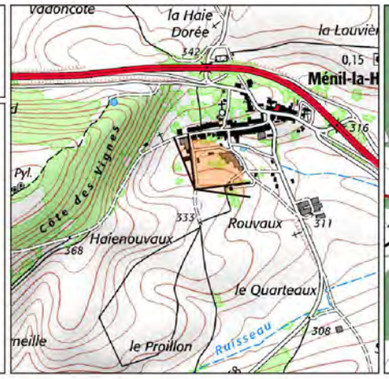

Fig. 235 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 236 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

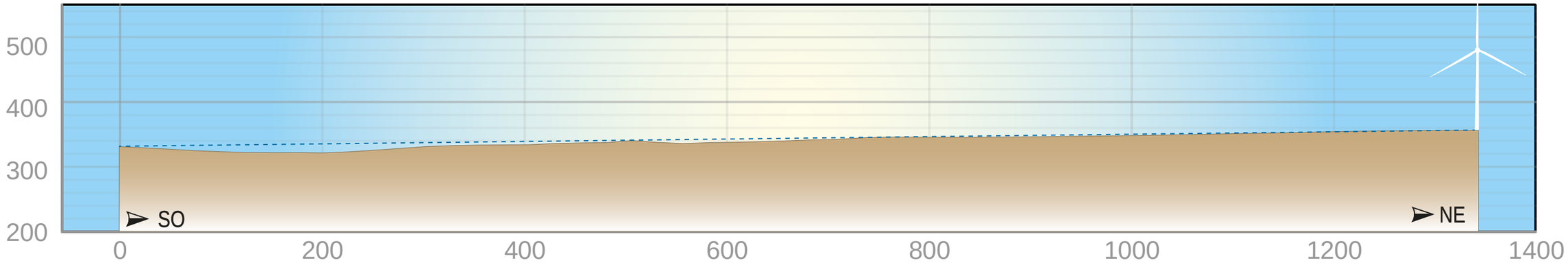

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
7 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
79,3° soit 158,6 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
9,4°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 9,5°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible. L'éolienne E4 est en partie masquée par le bâti. Les 2 lignes d'éoliennes sont bien lisibles. La taille perçue des machines est cohérente avec le relief en arrière-plan, mais surplombe les habitations. L'impact du projet est fort depuis ce point de vue.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet apparaît en covisibilité directe avec l'église de Ménil-la-Horgne avec un impact fort.

Impacts cumulés :

Le projet entre en covisibilité directe avec le parc 1, sans en modifier sa lisibilité. Les impacts cumulés sont faibles. Le parc de Laneuville-au-Rupt (1) étant situé à moins de 5 km, l'occupation de l'horizon augmente seulement de 72,8°.

E1

E2

E3

Fig. 237 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E5 E6 E7 E8

E4

Conclusion intermédiaire sur les impacts du projet depuis Ménil-la-Horgne

N°	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Enjeu(x)	Description	Impact
1	E2 : 0,7 km	RP, ESB, BP, CI	Vue proche depuis la D168	très fort
2	E5 : 0,8 km	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne	modéré
4	E1 : 0,9 km	RF, ESB, BP	Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne	modéré
5	E2 : 0,9 km	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne	très faible
6	E5 : 1 km	BP, HP	Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie	très faible
7	E5 : 1 km	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg	fort
8	E5 : 1 km	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée	modéré
9	E5 : 1 km	BP, HP	Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey	fort
10	E2 : 1,1 km	PP, BP, HP	Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne	fort
11	E1 : 1,1 km	BP, HP	Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau	fort
13	E5 : 1,2 km	RP, ESB	Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne	modéré
14	E5 : 1,2 km	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux	faible
15	E2 : 1,3 km	PP, BP, HP	Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne	fort

13 points de vue ont été réalisés depuis Ménil-la-Horgne, dont 5 en sortie de bourg et 8 depuis le centre-bourg, depuis la D168 sur la frange est du bourg et depuis la frange ouest.

Du fait de points de vue situés à moins de 2 km du projet, les impacts sont importants. Les impacts les plus forts se feront depuis l'extérieur du village (point de vue n° 1). Les impacts depuis la Grande Rue et en frange est du village sont forts, mais néanmoins à pondérer par le fait plusieurs éoliennes sont masquées par la végétation ou le bâti. La topographie du village implique un impact fort depuis le sud-ouest (point de vue n° 15). Les impacts depuis la rue Dom-Calmet, bien que proche du projet sont très faibles, sauf en sortie est où la vue est plus dégagée en direction du projet (impact modéré). Enfin, en plein cœur du village, les impacts du projet sont faibles (point de vue n° 14).

Afin d'affiner l'impact du projet depuis Ménil-la-Horgne, notamment en terme de saturation visuelle, une étude complémentaire a été réalisée et présentée en chapitre 3.6.

Fig. 238 : Points de vue réalisés depuis Ménil-la-Horgne et en sortie de bourg

16	Vue depuis le chemin de randonnée du parc éolien de Ménil-la-Horgne	T

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet de mesurer la visibilité du projet depuis le chemin de randonnée mis en place autour du parc éolien 2 (Ménil-la-Horgne).

La vue est dégagée au premier et second plan. Des massifs boisés viennent limiter la profondeur de perception sur la droite du panorama. Un pylône de télécommunication est visible au centre. Dans l'emprise du panorama, aucun parc éolien n'est visible. Le parc éolien 2 (Ménil-la-Horgne) est bien visible hors champ, à gauche du panorama.

Coordonnées : 884799, 6847281
Altitude : 407 m
Azimut central : 53°
Orientation :
Prise de vue : 20/09/2024 - 18h33
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 1.7 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 3.5 km

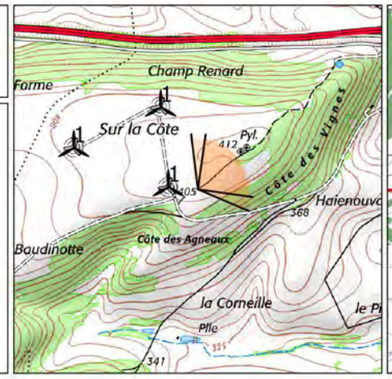

Fig. 239 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

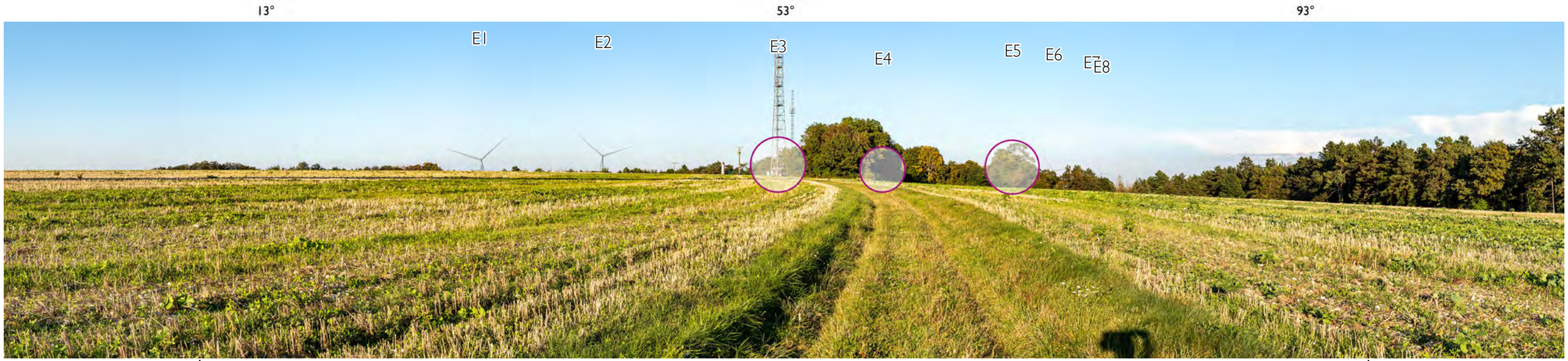

Fig. 240 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

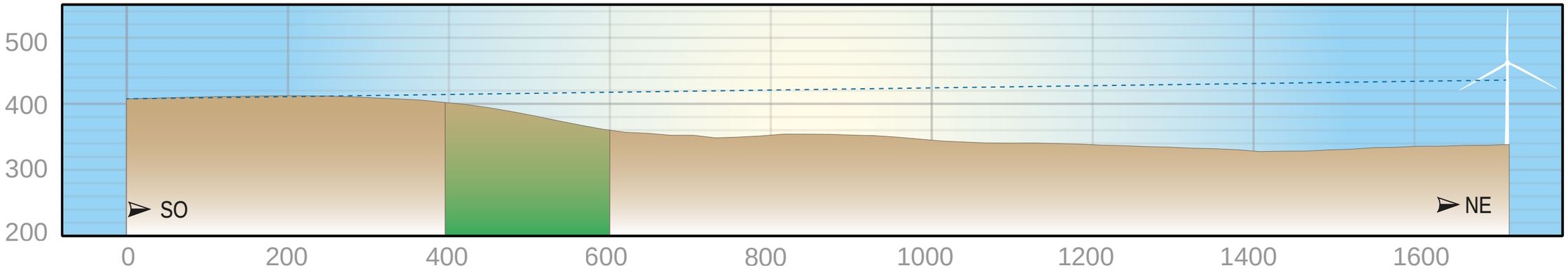

Visibilité du projet
7 éoliennes visibles - 1 éolienne masquée
0 totalement - 7 partiellement - 0 filtrée
5 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

Emprise du projet
47,8° soit 95,6 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
4,3°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 5.2°
Vue en légère contre-plongée

Impacts paysagers :

7 des 8 éoliennes du projet sont visibles. E3 et E5 sont en grande partie masquées par la végétation. 5 nacelles sont visibles. La taille perçue des éoliennes n'entraîne pas d'effet de surplomb, elle est inférieure à celle des boisements en troisième plan et du pylône. L'impact du projet est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet sera visible depuis le chemin de randonnée avec un impact modéré à faible.

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 47.8°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans cet axe (néanmoins bien présent à proximité directe, vers l'ouest).

E1 E2 E3

Fig. 241 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

E5 E6 E7 E8

Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

17	Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt	PP, BP, HP, ESB, RA

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de l'impact du projet en entrée de Laneuville-au-Rupt, point depuis lequel l'église de ce village apparaît dans l'axe de la route. La D184 est dans cette portion, axée vers le projet.

La vue est plongeante à gauche de la route sur la vallée du Rupt de Laneuville. Le coteau sud vient limiter la profondeur de vue en arrière-plan. À droite, le village de Laneuville apparaît et ferme les vues lointaines. Le clocher de l'église est bien visible. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 890805, 6847877
Altitude : 257 m
Azimut central : 273°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h36
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 2.7 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 5.3 km

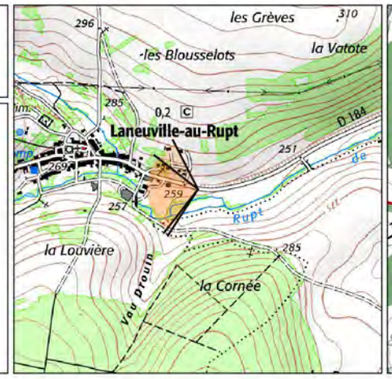

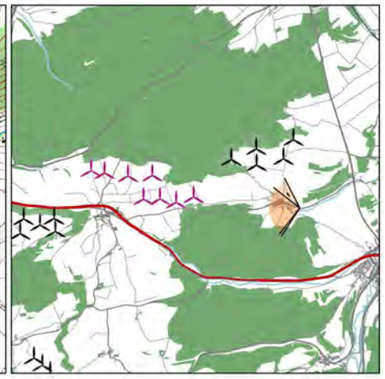

Fig. 242 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 243 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 244 : Zoom sur le projet

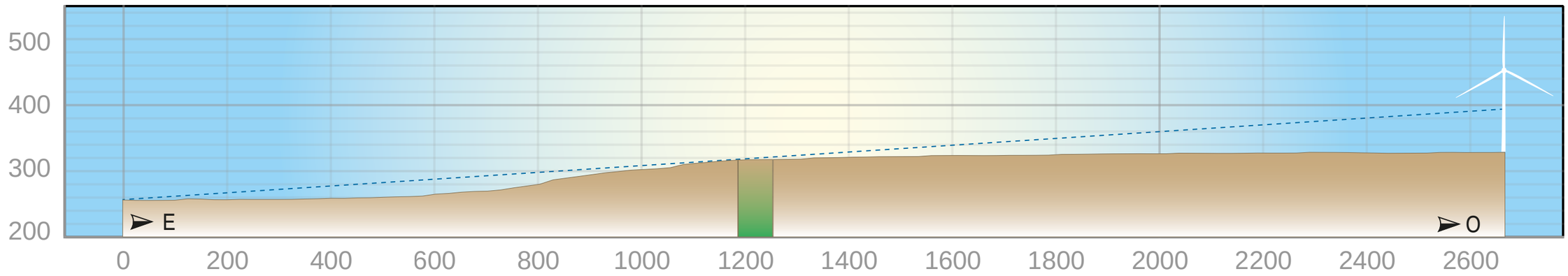

Visibilité du projet
5 éoliennes visibles - 3 éoliennes masquées
0 totalement - 5 partiellement - 0 filtrée
3 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

Emprise du projet
9,8° soit 19.6 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
2,9°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 6°
Vue en contre-plongée

Impacts paysagers :

3 éoliennes du projet sont entièrement masquées (E1, E2 et E3). Seules les pales de E4, E5 et E6 seront visibles, leurs nacelles sont masquées. E7 et E8 sont les machines les plus visibles. Les lignes de force du projet éolien ne sont pas lisibles ici. La visibilité du projet est assez réduite, il ne surplombe pas les habitations et se situe en dehors de l'axe de la route. L'impact du projet est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église de Laneuville-au-Rupt laissant la vue sur l'église dans l'axe de la route presque similaire à l'existant. La covisibilité avec l'église de Laneuville-au-Rupt est indirecte d'impact modéré.

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'étant visible dans cette vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 9,8°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien depuis l'entrée du village.

Fig. 245 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E7 E6 E5 E8 E4

18	Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois	BP, ESB, RA, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact du projet depuis la sortie est de Saulx-en-Barrois, depuis une portion de la D170 orientée vers le projet.

La vue est limitée à droite par un relief couronné de boisement, au pied duquel passe la route nationale N4. Dans l'axe de la route et vers le nord-est, la vue est plus lointaine avec un horizon boisé.

Les parcs 1 et 2 sont visibles, en position surplombante pour les éoliennes du parc 2 à droite.

Coordonnées : 882787, 6848317
Altitude : 313.1 m
Azimut central : 100°
Orientation : ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 13h45
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 2.8 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 5.4 km

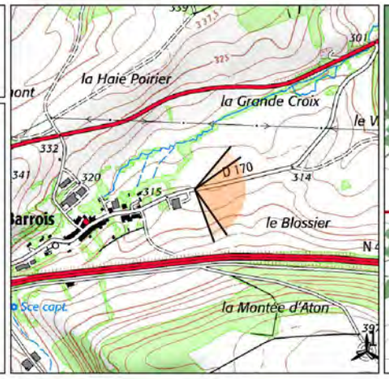

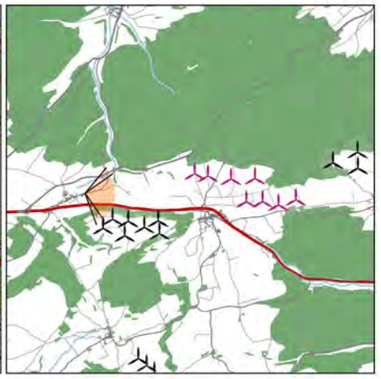

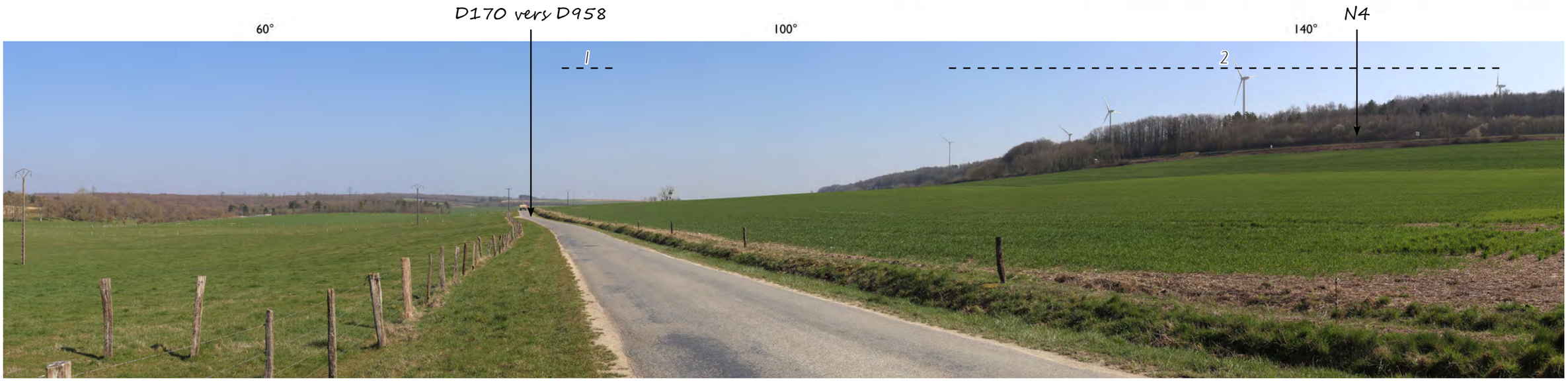

Fig. 246 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 247 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 248 : Zoom sur le projet

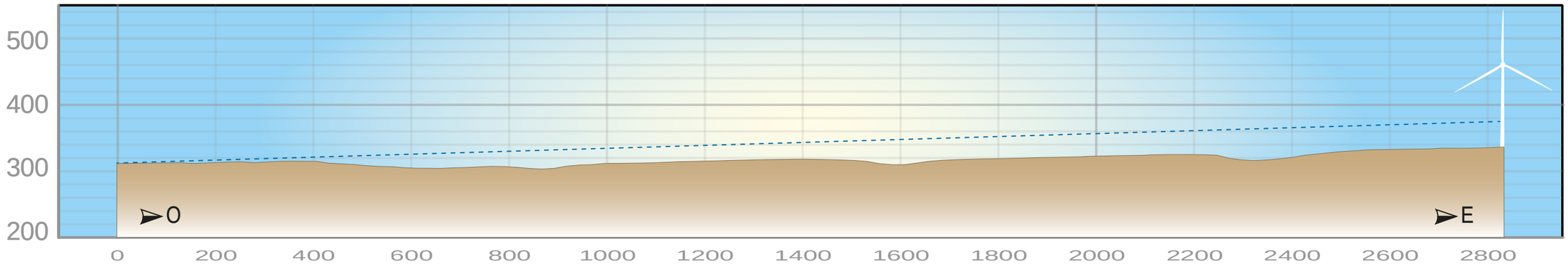

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
12.2° soit 24.5 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
4,1°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 4,7°
Vue en légère contre-plongée

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible à droite de la route. La ligne nord est bien lisible. Du fait d'un décalage de l'éolienne E7 vers la droite, la ligne sud est un peu moins évidente à lire. La taille perçue des éoliennes est cohérente avec le paysage existant, malgré un léger surplomb par les éoliennes E1 et E2. L'impact du projet dans le paysage est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques : nuls

Impacts cumulés :

Le projet s'inscrit en covisibilité directe avec le parc 1 (à 6,3 km), indirecte avec le parc 2 (moins d'un kilomètre). La covisibilité directe n'est pas gênante, le parc 1 étant peu visible ici. Les axes de lecture du projet et du parc 2 sont cohérents, entraînant un effet de perspective au centre. Les impacts cumulés sont faibles. Le parc 1 étant situé à plus de 5 km, il y a un double compte pour le calcul de l'occupation de l'horizon. Celle-ci augmente de 13,5°.

Fig. 249 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

19	Vue depuis Bannaucourt	CI, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité à proximité de Bannaucourt, habitat proche du projet. Ce point de vue permet également de mesurer la cohérence de l'implantation.

Le point de vue a été effectué un peu au-dessus de Bannaucourt afin d'obtenir une vue dégagée. La vue est plongeante et en large panorama profond. Le village de Ménil-la-Horgne est visible au centre. L'horizon est boisé. Les parcs éoliens 1 (Laneuville-au-Rupt) et 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) sont visibles à droite et à gauche au-dessus du relief et des boisements.

Coordonnées : 886830, 6844853
Altitude : 334.8 m
Azimut central : 359°
Orientation : sud
Prise de vue : 24/03/2022 - 12h21
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : EC5 : 3.2 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 4.2 km

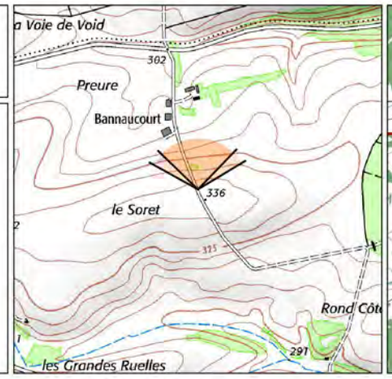

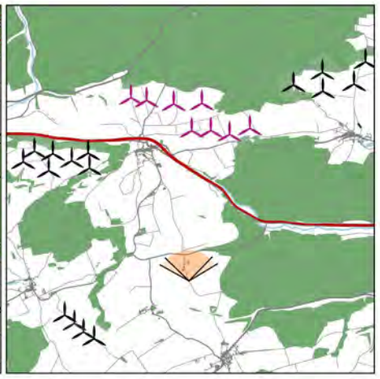

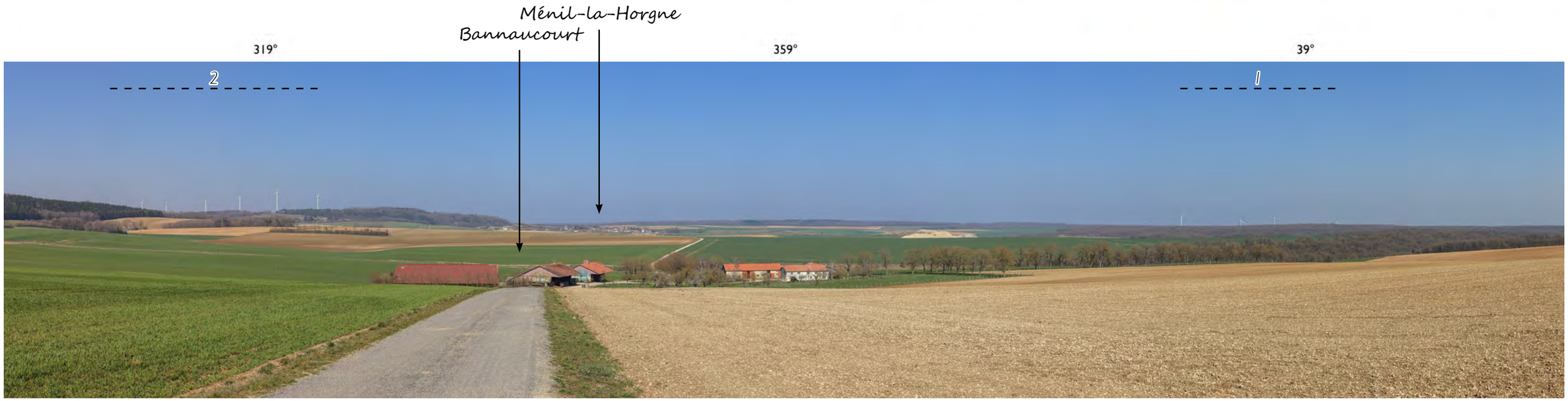

Fig. 250 : Vue panoramique initiale (120°)

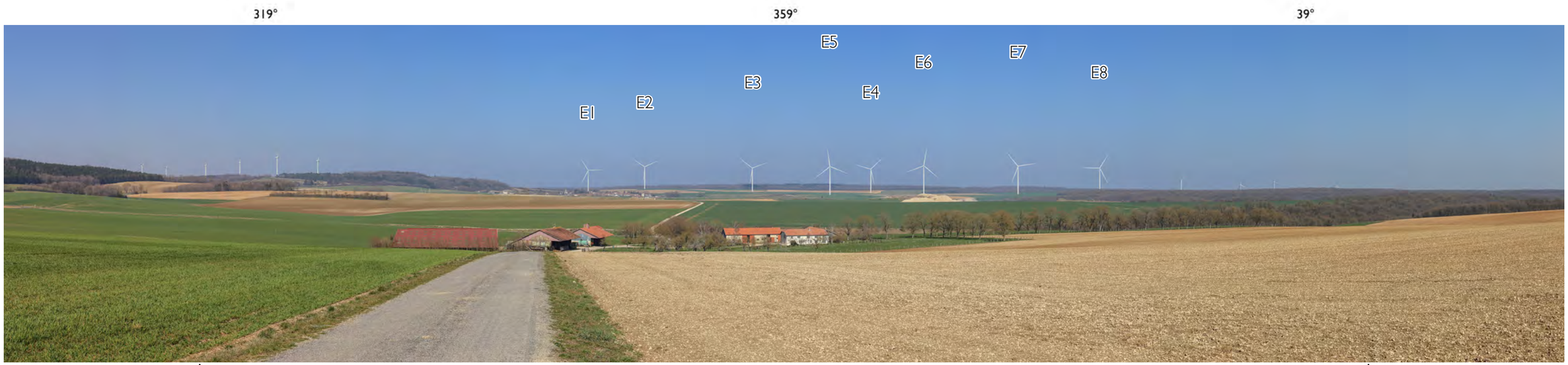

Fig. 251 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

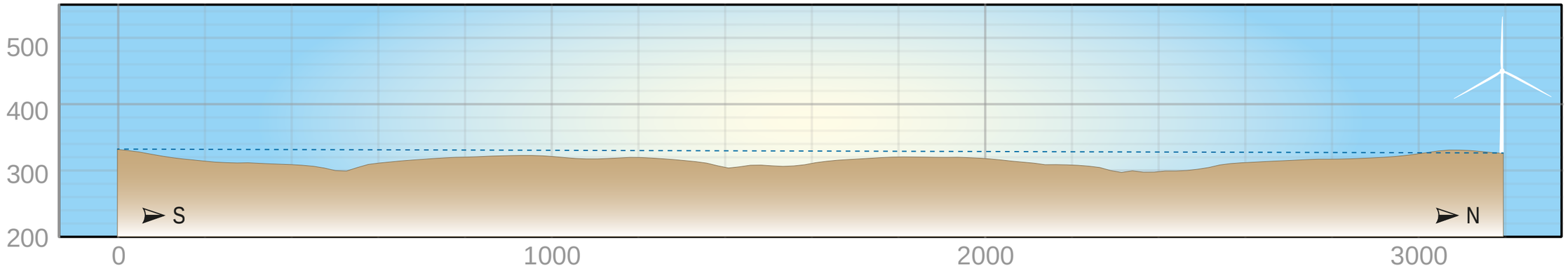

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
39,3° soit 78,7 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
3,7°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 3,6°
Vue rasante

Impacts paysagers :

L'ensemble du projet est visible. Les deux lignes, perpendiculaires à l'axe de vue, se superposent légèrement mais cela n'en gêne pas la lecture. La taille perçue des éoliennes est importante et surplombe les éléments de l'arrière-plan, notamment le village de Ménil-la-Horgne. L'emprise horizontale est importante. L'impact du projet dans le paysage est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques : nuls.

Impacts cumulés :

Le projet s'insère entre les parcs 1 et 2 sans superposition et donc sans en gêner la lecture. Il crée un lien entre les parcs éoliens existants. Les impacts cumulés sont modérés. L'occupation de l'horizon augmente de 39,3°.

2

E1 E2 E3

Fig. 252 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E5

E6

E7

E8

E4

Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

20	Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois	PP, BP, ESB, RA, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet depuis l'ouest de Saulx-en-Barrois, au niveau de l'accès à la N4. L'église, petit patrimoine non protégé, est visible à gauche. Ce point de vue permet aussi d'avoir une idée de la visibilité du projet depuis la N4.

La vue est plongeante sur Saulx-en-Barrois et sur la N4. Le relief du coteau à droite limite les perceptions lointaines. Le parc 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible au-dessus de ce relief.

Coordonnées : 881877, 6847948
Altitude : 331.1 m
Azimut central : 97°
Orientation : ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 13h36
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 3.8 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 6.3 km

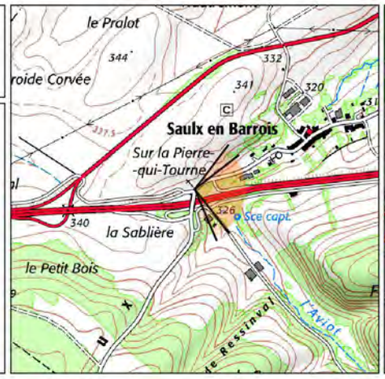

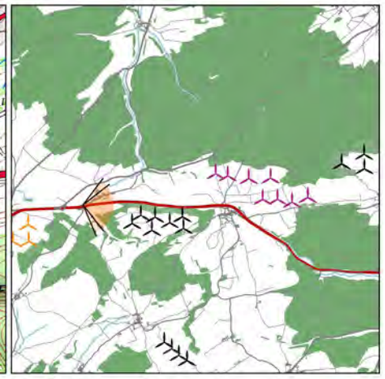

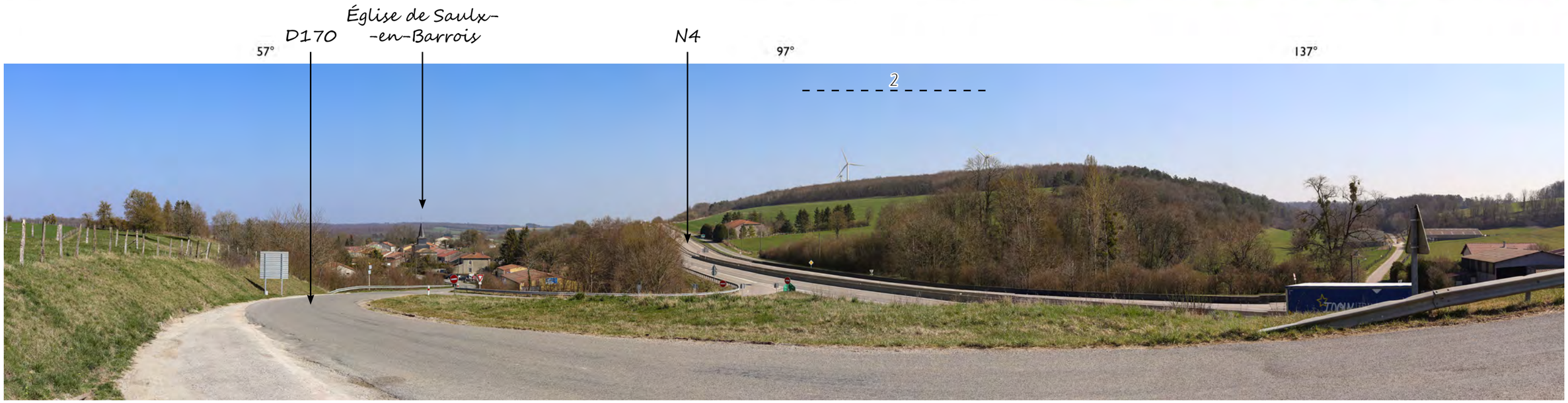

Fig. 253 : Vue panoramique initiale (120°)

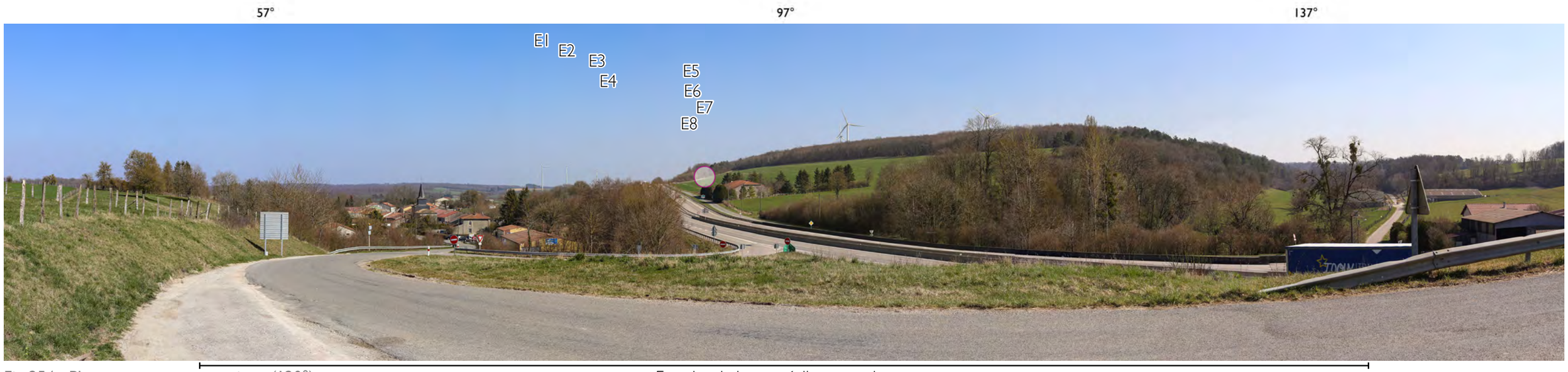

Fig. 254 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 255 : Zoom sur le projet

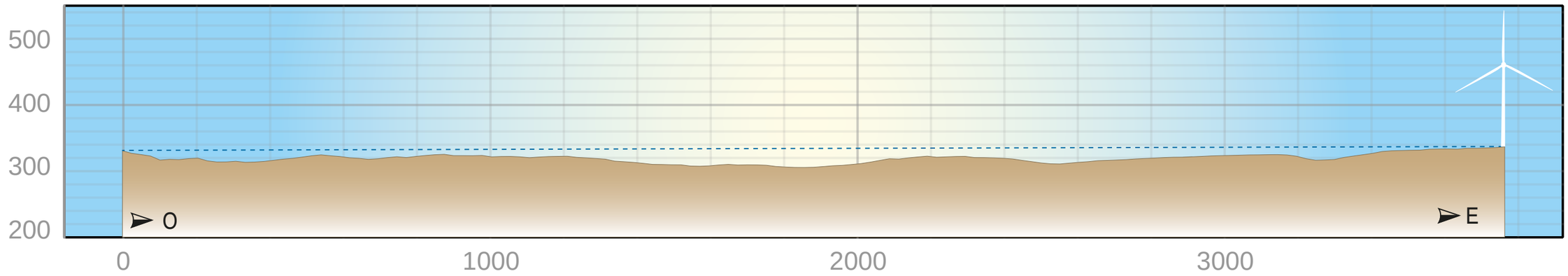

Visibilité du projet
7 éoliennes visibles - 1 éolienne masquée
4 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
4 en visibilité permanente
3 en visibilité intermittente

Emprise du projet
11,5° soit 23,1 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
3°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 3,2°
Vue rasante

Impacts paysagers :

4 des 8 éoliennes du projet sont bien visibles à gauche de l'axe de la N4. Le relief à droite masque une grande partie des éoliennes E5, E6 et E8, et masque entièrement E7. L'alignement nord du projet est bien lisible. L'emprise du projet est assez faible. L'impact du projet depuis ce point de vue est modéré. Il laisse à penser que l'impact depuis la N4 dans ce secteur sera également modéré, voire plus réduit.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église de Saulx-en-Barrois. La taille perçue de l'éolienne E1 a tendance à surplomber l'édifice. Cet impact en covisibilité est modéré.

Impacts cumulés :

Le projet prolonge le parc 2 sur la gauche, sans en modifier la lisibilité. Les impacts cumulés sont modérés à faible. L'occupation de l'horizon augmente de 11,5°.

E1
E2
E3
E4
E5
E6
E8

Fig. 256 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

21	Vue sur le parc éolien de Laneuville-au-Rupt depuis la D964	IC, RF, RP, CI

Analyse de l'état initial

Ce point de vue présente les impacts du projet en situation de covisibilité directe avec le parc 1 (Laneuville-au-Rupt). Il s'agit d'une vue depuis la D964, route fréquentée et proche du projet.

La vue est ici frontale sur un relief ascendant, couronné à droite et à gauche de boisements. Ces derniers sont moins présents au centre de la vue, l'horizon est dégagé en direction du parc éolien 1 de Laneuville-au-Rupt.

Coordonnées : 891809, 6849931
Altitude : 262.1 m
Azimut central : 236°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h22
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 4.1 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 6.3 km

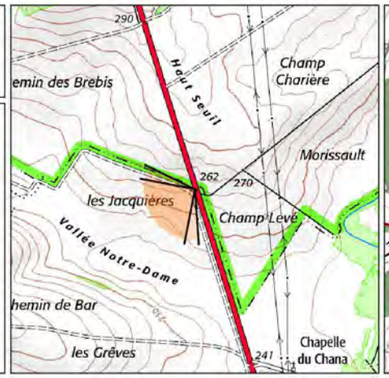

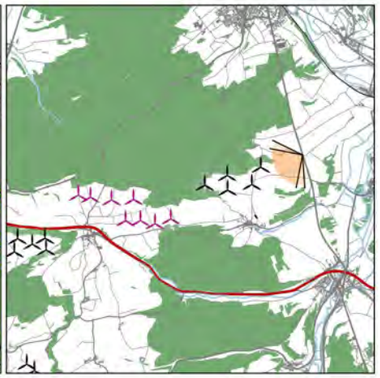

196° 236° 276°

Fig. 257 : Vue panoramique initiale (120°)

196° 236° 276°

Fig. 258 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 259 : Zoom sur le projet

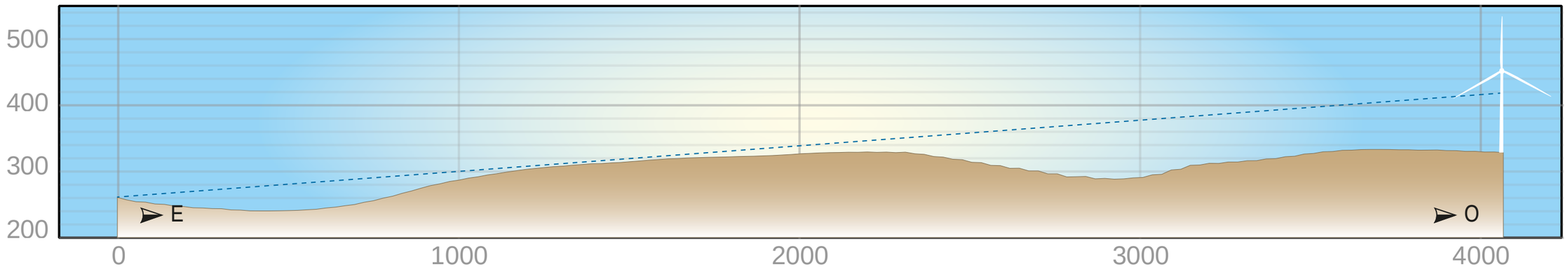

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
15,7° soit 31,4 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
2°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 4,1°
Vue en légère contre-plongée

Impacts paysagers :

Les 8 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue, avec des rotors en partie masqués par le relief et les boisements. Les nacelles sont visibles, à la limite de l'horizon. Les 2 alignements sont lisibles, l'emprise du parc est plutôt faible pour une distance de moins de 5 km au parc. De ce fait et du fait d'une visibilité partielle des machines et dans un axe perpendiculaire à la route, l'impact du projet depuis la D964 est faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques : nuls.

Impacts cumulés :

Le projet apparaît en covisibilité directe avec le parc 1, en grande partie dans son emprise. Le projet vient modifier la lisibilité du parc existant. Les impacts cumulés sont modérés du fait d'une superposition importante d'éoliennes. Le projet entraîne une augmentation de l'occupation de l'horizon de 5,2° (l'emprise du parc existant est équivalente à celle du projet, 15°).

Fig. 260 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

22	Vue à proximité de l'église de Chonville	MH, BP, ESB, RA, HP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue présente la première vue dégagée à proximité de l'église de Chonville, monument historique classé. Les vues plus proches de l'église sont fermées. Il s'agit également d'une vue en sortie du bourg de Chonville.

La vue est ici plongeante en premier et second plan sur une vallée secondaire. Le relief ainsi que les boisements viennent limiter les perceptions vers le sud en troisième plan.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 883853, 6852878
Altitude : 272.7 m
Azimut central : 168°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 16h11
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 4.4 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 6.4 km

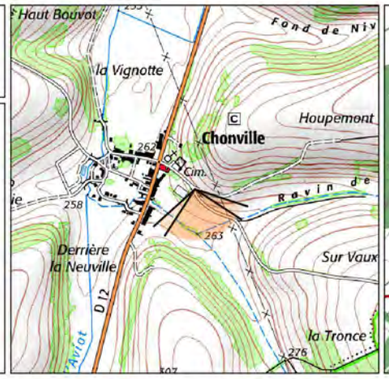

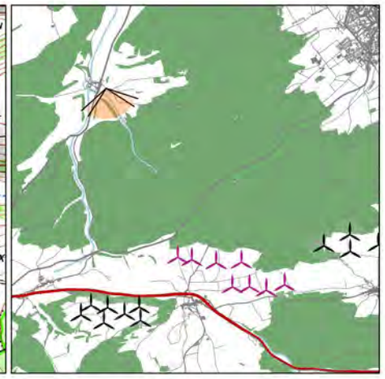

Fig. 261 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 262 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 263 : Zoom sur le projet

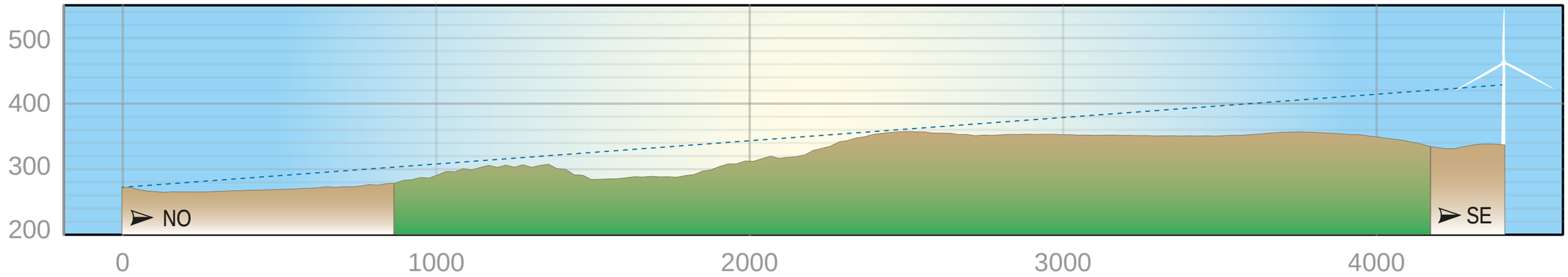

Visibilité du projet
3 éoliennes visibles - 5 éoliennes masquées
0 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
1 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

Emprise du projet
9,3° soit 18,6 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
1,3°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 3,3°
Vue rasante

Impacts paysagers :

3 des 8 éoliennes du projet sont visibles (E1, E2, E3). Seules les pales des éoliennes E1 et E3 sont perceptibles, la nacelle de l'éolienne E2 est visible. La taille perçue des éoliennes est cohérente avec le paysage existant, sans effet de surplomb ni sur le relief ni sur les boisements. L'impact du projet est faible depuis la sortie de Chonville.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

L'impact du projet est nul depuis l'église classée de Chonville. Il sera faible à proximité (150 m).

Impacts cumulés :

Aucun autre parc n'est visible depuis ce point de vue, les impacts cumulés sont nuls. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans le paysage et augmente l'occupation de l'horizon de 9,3°.

E3 E2 E1

Fig. 264 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

23	Vue sur l'église de Chonville	MH, BP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la covisibilité entre le projet et l'église classée de Chonville. Il s'agit d'un point de vue depuis Chonville, bourg proche du projet.

La vue est ici plongeante vers le village qui apparaît au second plan. L'église est bien visible à gauche. En arrière-plan, le relief et les boisements viennent limiter la profondeur de vue.

Les éoliennes du parc 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) sont visibles au-dessus des boisements à droite.

Coordonnées : 883347, 6853179
Altitude : 280.9 m
Azimut central : 158°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 16h21
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 4.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 6.9 km

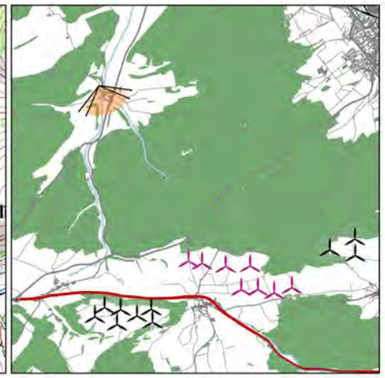

Fig. 265 : Vue panoramique initiale (120°)

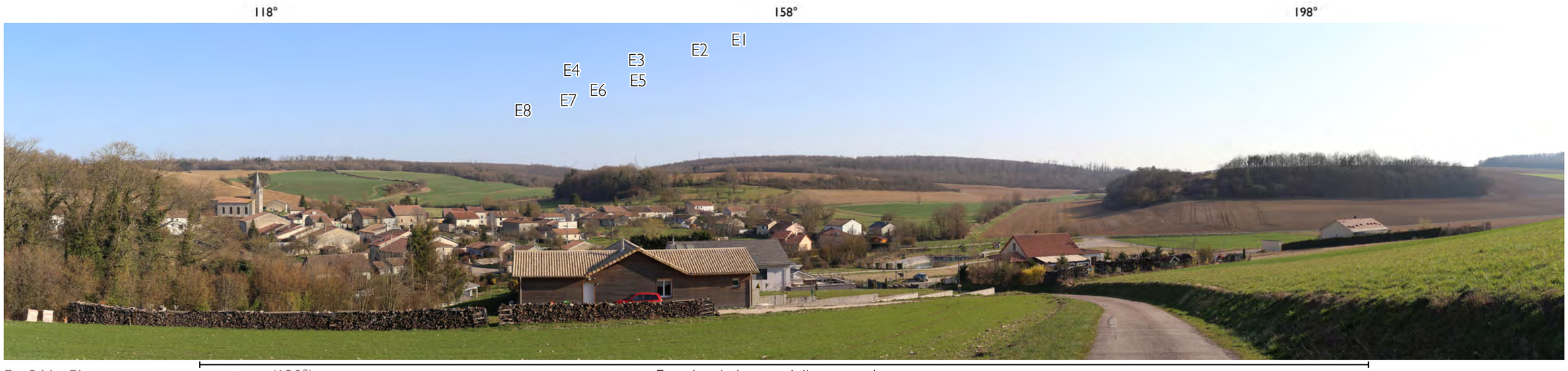

Fig. 266 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 267 : Zoom sur le projet

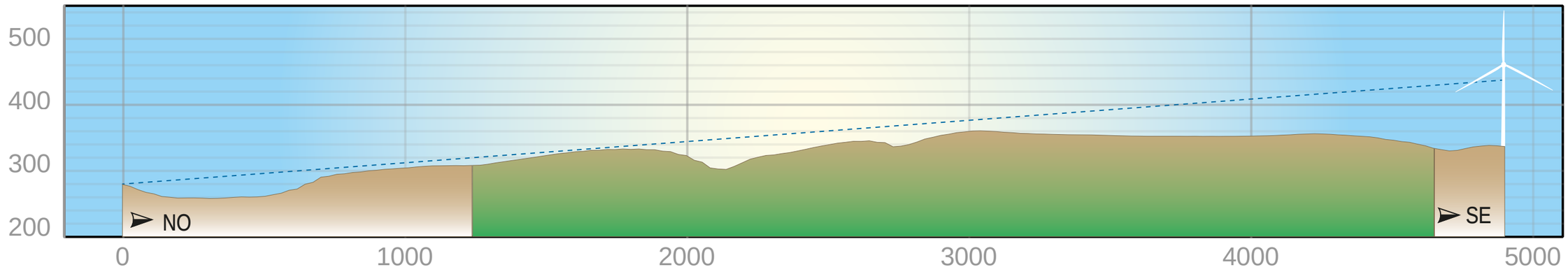

Visibilité du projet
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
7 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

Emprise du projet
16,6° soit 33,1 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
1,6°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
+ 3,2°
Vue rasante

Impacts paysagers :

Les 8 éoliennes du projet sont visibles, mais seules 3 nacelles sont visibles. Cette visibilité partielle du projet entraîne une faible lisibilité des lignes de force du projet. L'emprise du projet est mesurée. La taille perçue des éoliennes ne surplombe pas les éléments du paysage existant. L'impact du projet depuis ce point de vue est faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église de Chonville. Le projet et le monument sont séparés de plus de 20°. Du fait de la faible visibilité du projet, mais aussi du caractère isolé de cette vue sur l'église et de la faible fréquentation de cette route, l'impact en covisibilité est faible.

Impacts cumulés :

La covisibilité est indirecte avec le parc 2. Les impacts cumulés sont très faibles, voire nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 16,6°.

E8 E7 E6 E5 E4 E3 E2 E1

Fig. 268 : Photomontage (champ horizontal : 45° ; distance de lecture 50 cm)